
A 000 046 378 6
UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY





HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE HAUTEFEUILLE, 21.

PARIS. — TYPOGRAPHIE MORRIS ET COMPAGNIE
64, rue Amelot

HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE.

HISTOIRE

DES

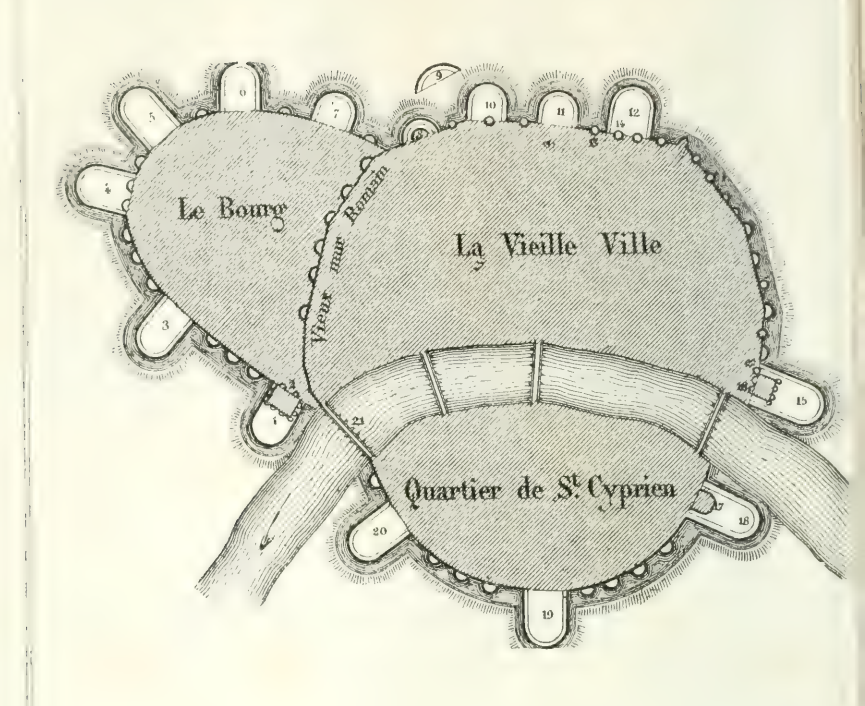
COMTES DE TOULOUSE

PAR

LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,
ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE HAUTEFEUILLE, 21.



LES FORTIFICATIONS DE TOULOUSE EN 1279.

1. Barbacane du Bazacle.
2. Château du Bazacle.
3. Barbacane de las Croses.
4. Barbacane d'Arnaud Bernarde.
5. Barbacane de Pozonville ou Poromite.
6. Barbacane de Matabo.
7. Barbacane de la porte Gaillard.
8. Barbacane de la porte Villeneuve.
9. Barbacane Neuve.
10. Barbacane du Pertuis.
11. Barbacane de Saint-Etienne.
12. Barbacane de Montaulieu.
13. Tor de Car.
14. Tor de Num-César.
15. Barbacane du Château.
16. Château Narbonnais.
17. Tour Baussane.
18. Barbacane de la tour Baussane.
19. Barbacane du Pont-Vieux.
20. Barbacane du Pont-Neuf.
21. Pont neuf du Bazacle.
22. Tour de l'Aigle.

HISTOIRE

DES

COMTES DE TOULOUSE.

Raymond VI et son fils, que nous avons vus partir de Rome dépouillés de l'héritage de leurs ancêtres et condamnés à vivre de ce que voulait bien leur laisser la générosité de l'Église, furent reçus, à leur débarquement à Marseille, non pas en princes déchus et bannis, mais
Mai 1216. en souverains adorés, dont le retour remplissait tous les cœurs de la joie la plus vive.

La population s'était résolue d'avance aux plus grands sacrifices pour les défendre contre une usurpation odieuse, et la noblesse, partageant l'enthousiasme général, avait couru aux armes et donné au pays le signal de la guerre. Avignon, de son côté, leur envoyait une députation choisie parmi ses principaux citoyens, pour les assurer des mêmes sentiments et les engager à venir prendre possession de leur ville.

En supposant que Raymond eût eu un moment l'in-

tention de se soumettre à la décision du concile, et d'aller finir obscurément ses jours, soit en Angleterre, soit dans les domaines restés à son fils, l'accueil qui l'attendait en Provence aurait suffi pour éveiller en lui le désir de rentrer dans ses titres et dans ses droits.

Cédant à une inspiration légitime, il se rendit aux vœux des Avignonais, et sa présence parmi eux devint le témoignage le plus éclatant de l'affection que lui conservaient les provinces du Midi. Un des chefs de la commune, nommé Arnaud d'Anguyers ou d'Audigiers, *homme sage et de noble cœur,* dit Guillaume de Tudèle, le harangua en ces termes :

Seigneur comte de Saint-Gilles, recevez un gage d'amour,
Vous et votre cher fils, de loyal lignage;
Tout Avignon se met sous votre seigneurie,
Et chacun vous offre son cœur et ses biens;
La ville, les clefs, la sortie et l'entrée;
Et ce que nous vous disons, ne le tenez point pour chose vaine;
Car il n'y a en nous ni fausseté, ni orgueil, ni insolence.
Mille chevaliers de parfaite bravoure,
Et cent mille autres hommes vaillants et de bon cœur,
Se sont, par serment et par otages, engagés
A poursuivre la réparation de toutes vos pertes.
Vous jouirez de tous vos droits sur la Provence,
Des rentes, des cens, du charroi et du péage :
Nul chemin ne sera fréquenté s'il ne paie le droit de guide.
Nous occuperons et garderons tous les passages du Rhône,
Et mettrons la terre à feu et à sang

Jusqu'à ce que vous ayez recouvré Toulouse et tout votre héritage.
Les chevaliers faidits sortiront des bois;
Ils braveront (pour vous) orages et tempêtes;
Et vous n'avez au monde si sauvage ennemi
Que s'il vous fait tort ou mal, n'en devienne repentant et honteux (1).

Après cette allocution, le comte fut introduit dans la cité. Le récit de cette réception, par l'auteur de la

(1) Senher coms de sent Gili recebetz gentil gatge
E vos e lo car filh ques de lial linatge
Totz Avinhos se met el vostre senhoratge
Que cadaus vos lhivra son cor e son estatge
E las claus e la vila e lo sortz e lintratge
E so que vos dizem nous tenguatz a folatge
Que noi a falhimen ni orgolh ni oltratge
M. cavalers valens complitz de vasalatge
E C. M. omes dautres valens de bon corage
E an fait sagrament e plevit per ostatge
Coimais demandaran tot lo vostre dampnatge
E tindretz en Proenza tot vostre dreituratge
E las rendas els ces el traut el peatge
E non ira camis si no da guidonatge
E nos tindrem de Rozer totz lo pas el pasatge
E metrem per la terra, la mort el carnalatge
Tro que cobretz Tholoza ab lo dreit eretatge
El cavaer faidit ichiran del boscatge
Que mais no temeran tempesta ni auratge
E no avetz el mon enemic tant salvatge
Que sieus fa mal ni tort que non prenda ontatge.

Traduct. de Faur., p. 264.

Cansos, est trop naïf et trop vrai pour ne pas être encore reproduit par nous.

Et lorsque le bruit de leur arrivée s'est répandu dans la ville,
Il n'y a personne, jeune ou vieux, qui n'accoure empressé ;
Et pour fortuné se tient celui qui court le mieux.
Par toutes les rues, en dehors des maisons,
On entend crier : « Toulouse ! pour le père et pour le fils. »
D'autres crient : « Joie ! (victoire !) Dieu est maintenant avec nous ! »
Les yeux en pleurs, mais pleins de courage,
Tous viennent devant le comte s'agenouiller
Et s'écrient tous à la fois : « Jésus-Christ, (roi) glorieux,
« Donnez-nous la force et le pouvoir de leur rendre à tous deux leur héritage ! »
Et si grandes sont la foule et la presse
Qu'il y faut les menaces, les verges et les bâtons.
Ils entrent d'abord dans la cathédrale pour faire leur prière ;
Après quoi (au dîner) exquise et parfaite est la chère,
Variés les sauces et les poissons,
Les vins blancs, rouges, rosés et de couleur de giroflée.
(On n'entend de tous côtés) que jongleurs et violes, que danses et chants.
Le dimanche matin, il est prêché
De prêter serment et de promettre fidélité.
Et tous disent au comte : « Bel amoureux seigneur,
« Ne vous effrayez pas de donner ni de dépenser ;
« Nous offrirons tout notre bien, nous engagerons nos personnes
« Jusqu'à ce que vous recouvriez votre terre ou que nous mourions avec vous (1). »

(1) E cant per mei la vila es levatz lo resos
Non i a vielh ni jove que noi an volontos

Tarascon envoya aussi une députation exprimer au comte de Toulouse le bonheur que lui causait son retour, et le désir de se consacrer à la défense de sa famille. Raymond, sensible à tant de dévouement, alla en personne témoigner sa reconnaissance à cette ville, et il revint ensuite à Marseille, où le rappelaient différents inté-

Per totas las carreiras e foras las maizos
A quel que mais pot corres te per aventuros
Lai on cridan Tholosa pel paire et pel tos
E li autre la joia coimais er Dieus ab nos
Ab afortiz coratges ez ab los olhs ploros
Trastuit denan lo comte venon dagenolhos
E pois dizon ensemble Jeshu Crist glorios
Datz nos poder e forsa quels eretem ambdos
Es es tan gran la preicha e la professios
Que obs i an menassas e vergas e bastos
El mostier sen intrero per far lor orazos
E pois fo lo manjars complitz e saboros
E mantas de maneiras las salsas els peichos
E vis blancs e vermelhs e giroflatz e ros
Els jotglars e las viulas e dansas e causos
Lo dimenge mati es retraitz lo sermos
De prendrel sagrament e las promissios
E pois dit lus a lautre senher dreitz amoros
Ja nous fassa temensa donars ni messios
Que nos darem laver e metrem los cors bos
Tro que cobretz la terra o que muram ab vos.

Traduct. de Faur., p. 268.

rêts. Pendant ce temps, son fils vit se rallier autour de lui tous les seigneurs de la province qui ne demandaient qu'à combattre pour le triomphe de sa cause.

Raymond VI assembla bientôt un conseil à Avignon, où, indépendamment des barons qui l'avaient suivi, figurèrent les principaux habitants. La situation du pays y fut nettement exposée, et, quand on eut examiné les ressources dont il était permis de disposer déjà, on résolut d'ouvrir immédiatement la campagne contre Montfort, et de reprendre les places de la vallée du Rhône restées en son pouvoir ; mais on décida qu'avant toute chose le fils de Raymond irait établir son autorité sur le Venaissin et mettrait des garnisons dans les châteaux de ce comté.

Le jeune comte s'acquitta de sa tâche avec d'autant plus de facilité, que partout les populations devancèrent ses vœux, et sollicitèrent comme une grâce de marcher sous ses étendards. Lorsqu'il rejoignit son père, il le trouva entouré de ses anciens alliés et d'une foule de chevaliers qui s'étaient empressés d'accourir à son appel. Parmi eux on remarquait Jéhan de Senini, Gui de Cablos, Arnaud Damdye, Bernard de Marens, Dragonnet, Guiraud Azémard, Pons de Saint-Just, Raimbaud de Culm, Raymond Pelet, Lambert de Monteil, Mons de Villeroux, Bertrand Pourcelet, Pons de Montdragon et Raynaud de Montauban.

A ces forces vinrent s'ajouter les contingents des com-

munes de Marseille, de Tarascon, de Grasse, d'Orange, de Courteson, du comtat Venaissin et du marquisat de Provence; ce qui composa un corps suffisamment nombreux pour tenir tête aux soldats retenus, comme mesure de précaution, dans les rangs de l'armée catholique.

Le comte de Toulouse laissa ces troupes aux ordres de son fils, âgé alors de dix-neuf ans, en lui formant un conseil des notables les plus distingués du pays, et il se rendit en Aragon, où il se flattait de réunir des secours assez considérables pour entreprendre le siége de Toulouse, qui souhaitait ardemment secouer un joug pesant et détesté.

Impatient de signaler son courage, le jeune Raymond était prêt à franchir le Rhône à Avignon, et à entrer dans le Languedoc, lorsque les habitants de Beaucaire, sans s'inquiéter de la garnison qui occupait leur château, l'invitèrent à venir prendre possession de la ville. Le prince arriva, en effet, trois jours après, aux acclamations du peuple; et Lambert de Limoux, chevalier de distinction, nommé par Montfort sénéchal de cette contrée, fut contraint de se jeter précipitamment dans la citadelle.

Le château de Beaucaire, baigné d'un côté par le Rhône, et de l'autre protégé par des remparts solides, était une des bonnes forteresses du temps; cependant Raymond résolut d'en faire aussitôt le siége. Lambert

essaya d'exécuter une sortie, mais, repoussé vigoureusement, il dut se résigner à rester sur la plus rigoureuse défensive ; et Raymond, après avoir mis ses troupes à couvert, par des retranchements et des barricades, restreignit de plus en plus le cercle où se tenait enfermé son ennemi.

Un premier assaut n'eut pas une issue heureuse ; pourtant Lambert, sans espoir d'être secouru et voyant les portes de la citadelle sur le point d'être incendiées, proposa de se soumettre, si l'on accordait la vie sauve à lui et aux siens. Le jeune comte, d'après l'avis de ses barons, voulut que la place se rendît sans condition aucune, et Lambert de Limoux refusa de souscrire à une si dure exigence (1).

On eût difficilement donné au prince un plus mauvais conseil que celui d'obliger, en quelque sorte, le commandant de Beaucaire à se défendre à outrance. Les moments étaient précieux ; il s'agissait de profiter de l'ignorance des Catholiques sur le soulèvement des populations de la vallée du Rhône, pour gagner le plus de terrain possible et accroître promptement ses forces. Comment alors ne pensait-on pas que l'on aurait à livrer à la garnison, des combats meurtriers et inu-

(1) Raynier de Chauderon s'écria : « Seigneurs ! souvenez-vous de Guillaume au court nez et de ce qu'il endura au siége d'Orange. A la vie, a la mort ! Soyons tous chevaliers, et ne faisons affront ni à Montfort ni a la France.
(Faur., p. 289.)

tiles, qui retiendraient la prise d'armes dans des limites étroites, lorsque l'émancipation des provinces dépendait de la rapidité des mouvements et du concours de tout le pays ?

Le jeune Raymond ouvrit sur-le-champ une double attaque contre le château ; l'une du côté de terre et l'autre du côté du fleuve. Pour celle-ci, il établit des troupes sur des bateaux liés ensemble et amarrés à une distance convenable des murailles. Par ce moyen, ses machines empêchaient les assiégés de venir prendre de l'eau au Rhône, et cette circonstance, jointe au manque de vivres, rendait la position de Lambert de Limoux extrêmement critique. Des pierriers placés devant les quatre portes de la citadelle les eurent bientôt brisées, et un nouvel assaut fut immédiatement résolu. Mais, malgré le courage et l'enthousiasme des assaillants, cette seconde tentative eut le même résultat que la première ; il fallut se retirer après des efforts opiniâtres.

Cependant Amaury et Gui, le fils et le frère du comte de Montfort, ne sont pas plutôt instruits de la levée de boucliers de la noblesse provençale, qu'ils réunissent tous les hommes dont il leur est permis de disposer, et se portent, sans retard, au secours du château de Beaucaire. En même temps, sachant que Simon a quitté la cour du roi Philippe et revient à Toulouse avec cent vingt chevaliers gagnés à sa cause, ils lui envoient messages sur messages pour l'informer des événements sur-

venus dans la partie méridionale de ses possessions, et l'engager à presser sa marche.

Les chefs catholiques s'arrêtèrent à Nîmes, c'est-à-dire à environ 4 lieues de Beaucaire, pour donner quelque repos à leurs soldats et se préparer à un engagement dont il était difficile de calculer les conséquences. Dans un service solennel à la basilique, ils se confessèrent, reçurent la communion, et le lendemain ils partirent pour se mesurer avec l'ennemi.

Sur leur route, se trouvait un château, appelé Bellegarde, que Raymond avait fait occuper. Quoique de peu d'étendue et d'une mauvaise défense, les lieutenants de Montfort craignirent de le laisser derrière eux. En cas d'échec, il serait, en effet, devenu un embarras, et, avant de hasarder une bataille, ils voulurent en être maîtres. Attaquée avec hardiesse, cette petite place se rendit au bout de quelques heures.

Le jour suivant, Gui et Amaury formèrent leurs troupes en trois colonnes, et, dans cet ordre, ils s'avancèrent jusqu'aux portes de Beaucaire, sans que Raymond montrât l'intention de sortir de la ville et d'accepter le combat.

Sur ces entrefaites, Simon, que l'on croyait bien loin encore de la vallée du Rhône, avertit de son arrivée son fils et son frère, en leur recommandant, de la manière la plus formelle, de ne rien entreprendre avant qu'il les eût rejoints. Ceux-ci, pour se conformer à cette

injonction, au lieu de poursuivre leur projet d'attaque, rétrogradèrent au contraire, et s'établirent provisoirement à Bellegarde.

Montfort ne se fit pas longtemps attendre. Furieux d'être menacé de nouveau dans ses richesses, dans sa puissance, lorsqu'il pensait n'avoir qu'à jouir du fruit de ses conquêtes; impatient de réprimer, dès son principe, une tentative qui s'annonçait si menaçante, il n'avait rien négligé pour empêcher de risquer une bataille en son absence. La chose était d'autant plus importante à ses yeux, que, depuis le concile de Latran, l'Église, regardant les Albigeois comme anéantis, détournait son attention des provinces au delà de la Loire, et se flattait que la cession définitive des États de Toulouse au général habile qui avait triomphé de l'hérésie rendait désormais toute croisade inutile. Ainsi Montfort ne pouvait, à l'avenir, espérer le secours de ces nombreux pèlerins qui accouraient reconstituer son armée, quand il ne lui restait ni chefs ni soldats; il fallait qu'il ne comptât que sur ses propres ressources, et, les populations lui étant hostiles, il lui suffisait d'un revers pour lui enlever, en un seul jour, ce qu'il avait été sept ans à obtenir au prix de tant de calculs, d'inquiétudes et de travaux.

Simon, à peine réuni à Gui et à Amaury, résolut de marcher sur Raymond, dont la persistance à se tenir enfermé dans Beaucaire et dans ses retranchements sem-

blait trahir la faiblesse. Mais il ne tarda pas à voir que ce n'étaient ni la conviction de son infériorité ni le manque de courage qui retenaient immobile le jeune prince.

A l'approche des Catholiques, deux chevaliers provençaux, Raymond de Balaros et Aymeri de Caire, ayant chacun une compagnie de cent lances, se portèrent à leur rencontre, sans doute pour reconnaître les forces qui s'avançaient contre eux, et, après un engagement avec l'avant-garde, ils se replièrent sur leur camp, qui eut bientôt à soutenir un assaut des plus longtemps disputés.

On se battit, de part et d'autre, avec un acharnement égal, et l'action dura jusqu'à la nuit. Enfin Montfort, quelles que soient sa valeur surprenante et la confiance qu'il inspire à ses troupes, est obligé de s'avouer vaincu, et de revenir à Bellegarde.

Pour s'être retiré, il ne renonçait cependant pas à l'offensive. Dès le lendemain, à la naissance du jour, il rassemblait son armée, la partageait en deux corps, mettait le premier sous les ordres de son frère, se réservait le commandement du second, et muni d'échelles, de mangonneaux, de toutes les machines employées dans l'attaque des places, il se décidait à assiéger régulièrement Beaucaire, s'il lui était impossible de l'enlever d'un coup de main.

Le jeune Raymond ne s'effraie pas de ce retour si

brusque; il laisse même Simon s'établir sur la grève qui borde le Rhône dans la partie du nord, et, malgré ce voisinage incommode, il reçoit, de Tarascon, d'Avignon, de Valabrègues et de plusieurs autres villes, des renforts que lui amènent divers chevaliers, entre autres Raymond de Montauban, Sicard d'Aydie et Guillaume de Bellafards. Ces secours lui permettent de tenir tête aux Catholiques et de continuer à presser sans relâche le château.

De son côté, Montfort prend les précautions que lui conseille la prudence, et, pour n'être pas interrompu dans ses travaux, il met ses troupes à l'abri de toute surprise, au moyen de fossés palissadés, et flanqués, de distance en distance, par des tours en bois.

On conçoit aujourd'hui difficilement une situation si bizarre. Deux adversaires séparés seulement par des retranchements de campagne; exposés sans cesse, par conséquent, à une attaque instantanée, et cherchant, l'un à s'emparer d'une ville occupée par son ennemi, l'autre à se rendre maître du château de cette place, tandis qu'il est assiégé lui-même.

Montfort voulut faire construire une énorme *gate* semblable à celle dont il s'était servi contre Carcassonne; mais les machines de Raymond la brisèrent avant qu'elle pût être achevée; et, découragé par cet essai, il ne songea pas à le renouveler. Tout, au reste, paraissait se réunir pour accroître les difficultés autour de lui. Les vivres

commençaient à manquer; il ne pouvait s'en procurer sur les lieux par suite de la mauvaise disposition des habitants à son égard; et, ses convois devant nécessairement être protégés par de fortes escortes, son armée, déjà soumise à un service très-pénible, se trouvait, par là, accablée de fatigue et considérablement diminuée. Enfin, pour battre en brèche, il ne lui restait qu'un seul pierrier en état d'agir, et encore craignait-il de le voir briser par l'ennemi lorsqu'il viendrait à le mettre en place.

Au moment où il cherche à sortir de ces embarras, Lambert de Limoux, dans une position bien autrement critique, hisse un drapeau noir sur la haute tour du château, pour l'instruire de l'extrémité à laquelle la garnison est réduite. A ce signal, Simon n'hésite plus, il ordonne les préparatifs d'un assaut.

Au moyen d'un engin, que les chroniques se contentent de désigner sous le nom de *bose*, sans nous rien dire de sa construction ni de sa manœuvre, il parvient à entamer l'enceinte de la ville. Mais Raymond, avec une machine plus puissante, détourne le péril, et paralyse l'avantage dont s'applaudissait son rival.

L'activité et la prévoyance du jeune comte de Toulouse le font échapper aussi à un danger d'une autre nature; il s'aperçoit que le mineur est attaché à certaines parties du rocher sur lequel reposent les murailles de Beaucaire. Une pluie d'huile bouillante et des masses

d'étoupes imprégnées de soufre viennent arrêter ces travaux souterrains. Pendant ce temps, il menace les retranchements des Catholiques pour les obliger à abandonner leurs projets sur la ville, et harcèle plus vivement encore la citadelle aux abois.

En effet, Montfort est distrait un instant de son but, lorsqu'un second drapeau noir lui rappelle la nécessité de sauver Lambert de Limoux, et le décide, malgré les conseils contraires, à persévérer dans ses efforts. Il rassemble ses troupes hors de leur camp, en un lieu appelé *le Puy des pendus;* là, il les harangue, les encourage et essaie de les convaincre qu'il n'est pour eux plus d'espoir s'ils ne s'emparent de Beaucaire.

De son côté, Raymond, quand il voit Montfort lui offrir la bataille, ne reste pas derrière ses remparts. Il sort avec toutes ses forces et les place parallèlement à celles de l'ennemi, comme s'il eût voulu dire : pour prendre la ville, il faudra me passer sur le corps.

Les armées, ainsi en présence, ne furent pas longtemps à en venir aux prises. Les Catholiques se précipitèrent avec furie sur les Provençaux; ceux-ci les attendirent de pied ferme, et leurs cavaliers, chargeant ensuite très-résolûment, jetèrent le désordre dans les rangs de Montfort.

L'action devint aussitôt générale, et les deux partis couvrirent le terrain de leurs morts. Lambert de Limoux crut avoir une occasion de se faire jour et de se

réunir aux siens; mais les communiers laissés devant lui le refoulèrent dans le château, et il reconnut l'inutilité de ses tentatives.

Enfin la nuit arrêta la furie des combattants sans que, d'aucun côté, on pût s'attribuer l'avantage. Cependant, pour les Provençaux, une lutte si opiniâtre contre un chef d'une telle renommée et contre les aventuriers redoutables associés à sa fortune, c'était une grande et véritable victoire.

Le jeune Raymond, afin d'amener la reddition du château, fit construire une tour roulante appelée *mostelle*, à l'aide de laquelle on atteignait au chemin de ronde des murailles; mais, quand il se servit de cette machine, la garnison, quoique très-affaiblie par les privations et les fatigues, repoussa néanmoins les Provençaux et parvint même à incendier l'énorme charpente approchée fort difficilement de leurs remparts.

Bien que ce succès n'eût pas une importance réelle, il réveilla l'ardeur des Catholiques, et Simon, en chef habile, chercha à profiter de ce moment d'enthousiasme. Il rallia ses troupes, les partagea en différentes colonnes, en un mot les disposa à attaquer une seconde fois l'enceinte de Beaucaire. Témoin de ces préparatifs, Raymond, pour la seconde fois aussi, prit position hors de la ville; de sorte que les deux armées se trouvèrent en ligne de nouveau, séparées à peine d'une portée d'arbalète.

Impatientes de mettre un terme à une situation qui trompe, chaque jour, leurs espérances, animées du besoin d'obtenir une supériorité décisive et éclatante, la rage la plus frénétique les précipite l'une contre l'autre. Elles sont bientôt tellement confondues, tellement pressées, que Provençaux et Catholiques ne forment plus qu'une masse en apparence immobile. Pas un cri, pas une imprécation ne s'élève du milieu de cette foule compacte; on n'entend d'autre bruit qu'un cliquetis aigu et retentissant. On dirait des forges infernales travaillant aux armes qu'elles veulent livrer aux humains pour s'égorger et se détruire.

Ce pêle-mêle, effrayant par son silence même et où il semble que chacun craigne d'être détourné de son seul but, l'extermination et la mort, dure avec un acharnement sans exemple, jusqu'à ce que l'obscurité ne permette plus de distinguer l'ami de l'ennemi; et cette fois encore, les pertes étant égales des deux côtés, les uns rentrent dans la ville, les autres regagnent leur camp, sans que Montfort ni Raymond soient autorisés à revendiquer les honneurs de la journée.

Le jeune prince, à peine adolescent, se conduisit, dans cette action meurtrière, en chevalier valeureux et aguerri. Son gouverneur, le sire de Dragonnet, veilla constamment sur sa personne, plus occupé de préserver ses jours que de le diriger par ses conseils.

16 juillet 1216. A cette époque mourut Innocent III, dans la cin-

quantième-sixième année de son âge. Ce pape avait toutes les qualités d'un grand prince plutôt que les vertus d'un chrétien. Ce n'est pas que sa vie privée ait mérité le blâme; ce n'est pas que, malgré ses débats avec les rois, il ait négligé les devoirs imposés à sa haute mission; mais la douceur, l'humilité, la résignation, l'indulgence, la plupart des préceptes évangéliques ne s'accordaient ni avec les vastes conceptions de son esprit, ni avec l'énergie et l'activité de son caractère.

Ses pensées élevées, son génie incontestable lui avaient valu, en Europe, une éminente suprématie. Pour lui, *Rome était un royaume sans frontière, sur lequel nul souverain n'avait à exercer ses droits*, et il concluait de ce principe que l'Église devait commander à tous les monarques de la terre. Cependant, nous l'avons vu, avec cette volonté si arrêtée, si ferme, il ne sut pas se faire obéir toujours. Se laissa-t-il tromper par ses légats, ou bien craignit-il d'amoindrir leur considération en désapprouvant leurs actes? Pour nous, cette question ne saurait être douteuse. Innocent III jugeait trop bien et des hommes et des choses pour ne pas discerner aisément la vérité du mensonge; néanmoins, ce qui lui importait avant tout, c'était la prépondérance du saint-siége. Il ne voulait rien qui pût lui ôter de sa force et de son prestige. Ainsi ses lettres à Arnaud, à l'évêque de Rieux, à Théodose, au sujet de Raymond VI, étaient, nous en

sommes certain, l'expression de sa pensée intime ; mais, bien que ses intentions fussent mal interprétées, ses ordres méconnus, il fermait les yeux sur le mauvais vouloir et même sur la désobéissance de ses délégués, pour ne pas les déclarer envieux, intéressés et coupables ; en un mot, il préférait sacrifier le comte de Toulouse que condamner les prélats jugés dignes de son estime et de sa confiance.

Après la discussion devant le concile général, Innocent III était nécessairement éclairé sur les manœuvres et les intrigues de ses légats ; eh bien ! accusa-t-il leur conduite ? non, sans doute ; il se contenta de témoigner un intérêt particulier à Raymond, et, si la crainte de jeter le trouble au sein du clergé l'empêcha de lui restituer ses États, il montra à son fils la bienveillance et la tendresse d'un père.

On s'est accoutumé à attribuer à l'ambition d'Innocent III et au fanatisme du XIIIe siècle les horreurs commises par les armées catholiques dans les provinces du midi. Selon nous, il y a tout à la fois dans ce jugement et une erreur et une injustice. L'erreur consiste en ce que le désir du pape d'arriver à une domination universelle et en quelque sorte dictatoriale, désir que nous-même avons reconnu et signalé, n'avait pas pour but d'acquérir des territoires et d'étendre les possessions du saint-siége ; par conséquent n'était pas le résultat d'un

calcul personnel, mais la suite d'une politique inspirée par l'état de la société et la disposition des esprits à cette époque. Quant à l'injustice, l'on ne saurait faire remonter jusqu'à la tiare les actes révoltants d'aventuriers rapaces, de chefs sanguinaires, de pèlerins jaloux et haineux, de soldats qu'une rivalité de nation à nation, des rancunes de plusieurs siècles, rendaient inexorables et cruels. Il n'était pas besoin d'exaltation religieuse pour amener les crimes reprochés à cette guerre atroce.

Lorsque Innocent III parvint à la chaire de saint Pierre, la foi était partout l'unique lien qui rattachât les hommes entre eux, l'unique mobile qui parlât aux cœurs et aux intelligences. Elle soutenait la faiblesse, contenait la tyrannie; elle devenait tour à tour ou un moteur des plus puissants, ou un frein auquel il fallait obéir. Mais des États sans frontières, des prétentions toujours en présence, des volontés capricieuses, des mœurs dépravées, des exactions inouïes, tout cela menaçait également et les souverains et les peuples. La religion elle-même, sapée par sa base, s'avançait à grands pas vers sa ruine; les richesses des abbayes, le luxe effréné des prélats, les désordres du clergé excitaient une réprobation générale et donnaient aux sectes, qui surgissaient de toutes parts, une force dont on ne pouvait facilement triompher.

Dans ce moment plein de périls, où jusqu'à la civilisation était livrée, chaque jour, aux attaques de l'ignorance et exposée aux étreintes sauvages de l'anarchie, Innocent III comprit que Rome seule exerçait encore assez d'autorité pour combattre les mauvaises passions et défendre l'ordre social. C'est pour sauver l'Église qu'il souleva l'Europe contre l'albigéisme, et c'est pour protéger l'Europe qu'il chercha à commander aux souverains. Trouvant trop d'obstacles du côté de la France et de l'Allemagne, il s'adressa à un prince qui, sans porter une couronne, marchait néanmoins à l'égal des rois et des empereurs.

Honoré III succéda à Innocent III sur le trône pontifical. Sans s'élever à la hauteur des considérations qui avaient dirigé son prédécesseur, sans même tenir compte de ses regrets relativement à la maison de Toulouse, il se montra disposé, au contraire, à continuer, à l'égard de Raymond, un système de persécution et de violence. Mais revenons à Montfort, que nous avons laissé devant Beaucaire, déconcerté d'une résistance à laquelle il était loin de s'attendre et ne se dissimulant pas les tristes résultats de sa dernière tentative.

Déjà repoussé deux fois, il voulut consulter les chefs sous ses ordres sur ce qu'il convenait de faire. Nous allons, d'après Guillaume de Tudèle, rapporter ce qui se passa dans ce conseil.

(1) Le comte de Montfort assembla alors les barons de son choix ;
Il y en eut avec lui quinze, tous ses fidèles amis,
Dont il désirait entendre les avis.
Le comte s'est mis à un bout,
Parlant et discourant, soupirant et gémissant.
« Seigneurs (dit-il), à vous tous, que j'aime et respecte,
Je veux demander ce que nous allons faire désormais ;
Si nous lèverons le siége ou si nous resterons.
Si nous nous retirons maintenant, nous en serons honnis et blâmés ;
Si nous restons ici, nous doublons notre mal et notre dommage ;
Car, à dire ce qui m'en semble, je crains
Que nous ne recouvrions jamais de force le Capitole :
Nous y perdrons (tout), les armes, les hommes et les chevaux ;
Et, si je les perds sans bataille, j'en ai le cœur navré dans la poitrine.

(1) El coms de Montfort manda los baros que causig
E foron ab lui XV. tuit sei fizel amig
Que vol son cosselh penre
Le coms s'es triatz a I. estrem
E dicta e razona e sospira e gem
Senhor a totz vos autres pos tan vos ameus tem
Vos volh monstrar e diire derenan que farem
Si levarem del seti o si mais estarem
Car si aran partem onta e blasme naurem
E si sai remairem lanta el dan doblarem
Car segon ma paruensa veiare mes e tem
Que ja nulh temps per forsa lo Capdolh no cobrem
Els baros e las armas e los cavals perdrem
E sils pert ses batalha mon cor nai greu e sem

Je voudrais donc que, des deux maux, nous choisissions le moindre. »
Tous les barons l'écoutent en se pressant l'un l'autre.
« Seigneur, dit don Foucault, écoutez ce que j'ai à dire :
A lever le siége, nous faillissons véritablement ;
Et, si nous le maintenons, je crois que nous y perdrons tant
Que votre gloire et la nôtre en seront pour toujours abaissées.
Mais, si vous voulez m'en croire, je dirai ce qu'il faut faire.
Nous resterons ici (campés) en repos, à l'aise et tranquilles,
Sans plus guerroyer contre la ville ni contre ceux qui la gardent,
Mais prêts à nous défendre s'ils viennent nous attaquer ;
Et fixons, dans un court délai, un jour (choisi)
En l'honneur de la vierge Marie et de son divin Fils,
Pour leur livrer bataille et entrer avec eux (dans la ville).
Nous choisirons cent de nos meilleurs chevaliers,

Pero dels dos mals dobles volh be quel melhs triem
Tuit li baro lescostan e la us lautre prem
Senher so dit nFolcaus entendet que diirem
Si partiam del seti verament falhirem
E si sai remaniam ieu cug que tant perdrem
Quel vostre pretz el nostre totz temps abaissarem
E si men voletz creire eu diire que farem
Suavet e en patz e membrat estarem
E ja lor ni la (vila) daras no combatrem
E sins venon combatre de lor nos defendrem
E en breu de termini .I. jorn assignarem
Per la verges Maria maire de sonratz sem
Que lor dem la batalha e cab lor nos intrem
C. cavalers del nostres del milhors triarem

Des mieux armés que nous pourrons trier,
Et nous les mettrons derrière la gate, aux aguets.
Nous armerons ensuite le château (1) et le calabre en avant,
Et à l'heure de midi, quand nous saurons
Que ceux de la ville reposent, nous prendrons nos armes
Et nous jetterons tous sur la porte de la lice ;
Là nous les provoquerons de toutes les manières,
Jusqu'à ce qu'ils viennent nous frapper et que nous les frappions ;
Et nous ferons tant de bruit, tant de cris, un tel carnage,
Que tous ceux de la ville viendront de ce côté.
Au milieu du combat, nous tournerons bride
Et nous précipiterons avec notre embuscade sur la porte ;
Et si nous la trouvons non gardée, nous entrerons dans la ville,

Ben complitz de las armas aitals cols legirem
E seguentre la gata en agait los metrem
El castel el calabre denant atemprarem
A la meridiana cant nos conoisserem
Quilh de dins repauson e nos nos armarem
Al portal de la lissa tuit essems salhirem
En tantas de maneiras los esperonarem
Entro quilh nos feiran e nos los ferirem
E tal crit e tal noiza e tal chaple tenrem
Que tuit cel de la vila vindran a cel estrem
E emieia la coita las regnas virarem
E nos el nostragait a la porta irem
E si la trobam sola ab lor nos nintrarem

(1) *Armer le château* veut dire ici lui faire simuler une sortie, pour attirer l'attention de ce côté, pendant qu'aura lieu l'attaque sur la porte que l'on veut surprendre.

SIRVENTE de GAUCELIN FAIDIT.

SUR LA MORT DE RICHARD 1er

(Cœur de Lion.)

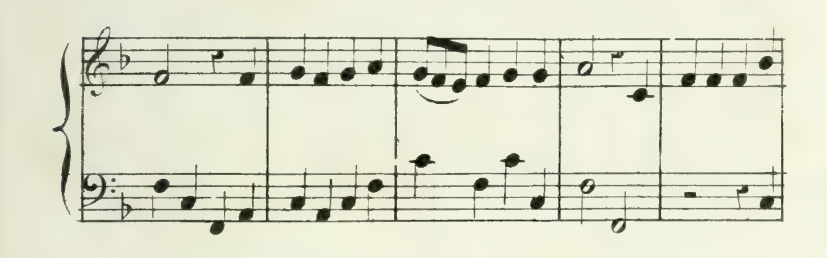


Imp. Moucelot rue Cx des petits champs 27.

SIRVENTE de FAIDIT

Arrangé par BURNEY.










3

Et c'est là que recommencera la mêlée ;
Là il sera d'épée ou de massue si bien frappé,
Que nous les tuerons tous ou qu'ils nous tueront tous.
Si nous manquons notre coup, il n'y a plus pour nous sauver rame ni voile,
Sinon d'abandonner Beaucaire et la Provence,
Et de conclure avec l'ennemi un accord pour sauver nos hommes. »
« Don Foucault, dit alors le comte, ainsi ferons-nous ;
Et si nous manquions le coup, que nous ne manquerons pas,
Nous enverrons tout droit au jeune comte un messager
Pour qu'il me rende mes hommes, à la condition que nous nous en irons ;
Et, s'il n'y consent pas, nous donnerons tant de notre avoir
A tous ses officiers, que nous les gagnerons
Et recouvrerons nos hommes de cette manière,
Sauf à nous refaire ensuite de notre perte.

E cant dins en la vila nos entremesclarem
Dels brans e de las massas tal chaplamen tindrem
Que totz nos auciiran o totz los aucirem
E sin aiso falhiam noi ha vela ni rem
Tro que tota Proensa e Belcaire laissem
O per cobrar los nostres ab lor nos acordem
En Folcaultz so ditz lcoms en aisi o farem
E si en aiso falhiam so que noi falhirem
Tot dreit al comte jove messatge trametrem
Que los baros nos renda e apres nos nirem
E si non o fazia tant de laver darem
A totz los seus ministres perque los decebrem
En aquesta maneira los baros cobrarem
E totz nostres dampnatges apres restaurarem

(Pour cela) nous marcherons droit sur Toulouse,
Et toute la richesse qui s'y trouve nous la partagerons entre nous tous,
Nous prendrons des otages pour ceux (de nous) qui y resteront,
Et nous reviendrons, avec notre butin, en Provence,
Prendre Avignon, Marseille, Tarascon,
Et recouvrer Beaucaire. »

Dreitament a Toloza sempre cavalgarem
E laver que lai sia cominalment partrem
E per cel que remanha los ostatges trairem
E ab la manentia en Proensa vindrem
Avinho e Maselha e Tarasco pendrem
E cobrarem Belcaire.

Fauriel, p. 330.

Grâce à la ruse imaginée par Foucault, les Catholiques réussirent, en effet, à s'emparer d'une des portes de la ville, située du côté du sud ; mais Raymond, qui s'était peu occupé d'une attaque dont il avait deviné le but, renforça promptement le point véritablement menacé, et les assaillants, tous hommes de choix, tombèrent, pour la plupart, en ses mains ou furent jetés dans les fossés de la place.

Montfort, très-mortifié de cet échec, hésitait encore à suivre le conseil du comte Gui, qui l'engageait à traiter avec son adversaire, lorsqu'il apprit, par un soldat évadé de la forteresse, l'état désespéré de cette garnison. Dans l'impossibilité de la secourir, il se décida à proposer au

jeune prince de lever le siége de Beaucaire, s'il accordait la vie sauve aux défenseurs du château. Raymond voulut que les chevaux, les armes et les bagages restassent en son pouvoir (1), et, cette condition ayant été acceptée, Montfort partit le même jour, avec ses troupes, pour se rendre à Nîmes (2).

Commencement d'août 1216.

Simon ne s'arrêta pas longtemps dans cette ville; ayant intérêt à l'attacher à sa cause, il l'exempta entièrement de taille et de toute autre charge, et, après y avoir installé un fort détachement pour observer les Provençaux, il se dirigea sur Toulouse.

Des raisons puissantes le rappelaient vers la Garonne. Raymond VI, à la tête d'un corps de Catalans et d'Aragonais, entrait dans le pays de Comminges, pour reconquérir la capitale de ses États, et le retour de l'armée catholique pouvait seul empêcher qu'elle n'ouvrît ses portes à son ancien maître. Simon connaissait cette disposition des esprits, il n'ignorait pas non plus les relations secrètes qui existaient entre cette ville et Beau-

(1) Petr. Val. et l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de ce siége. Cependant on sait que Montfort était en France au mois de mai. Or, deux chartes signées de lui étant datées, l'une, 12 juillet, *devant le château de Beaucaire,* et l'autre du 24 du même mois, *au siége de Beaucaire,* on peut en conclure, d'après la durée assez longue des opérations, que l'attaque de cette place eut lieu pendant les mois de juin et de juillet 1216, car Montfort se trouvait à Nîmes dans le courant du mois d'août.

caire; aussi venait-il avec l'intention de l'en punir. Arrivé à Montgiscard, il forma ses cavaliers en ordre de combat, et il marcha sur Toulouse comme s'il s'avançait contre un ennemi prêt à lui livrer bataille.

Les habitants, effrayés de cette démonstration menaçante, envoyèrent au chef des croisés quatre-vingts de leurs concitoyens, pour l'assurer de leur soumission. Celui-ci, loin de tenir compte de cette démarche, fait saisir et garrotter les députés sans défiance, et ordonne de les conduire dans les cachots du château Narbonnais. Vainement son frère et quelques-uns de ses barons lui disent le mécontentement que cette mesure ne peut manquer de susciter dans le pays; vainement ils lui conseillent, au lieu de retenir prisonniers ces notables, d'exiger d'eux une partie de leur fortune, ce qui permettrait de continuer la guerre en Provence; il n'écoute aucune représentation et persiste dans sa détermination première.

Simon, il est vrai, est encouragé à cet acte inique par Foulques, qui n'avait jamais cessé de l'entraîner au mal. Ce prélat indigne, non content de le pousser à traiter ainsi les députés toulousains, l'engage à user d'une rigueur plus grande encore à l'égard de la métropole; il propose même un moyen qui, selon lui, doit pour toujours réduire sa ville épiscopale à l'obéissance. Le général approuve ce projet, et Foulques, qui doit être l'instrument du plus odieux stratagème, se hâte

d'aller à Toulouse pour le mettre à exécution sur-le-champ.

L'évêque rassemble ses ouailles, joue à leurs yeux le rôle de médiateur, dépeint la colère de Simon comme implacable et terrible, exagère à dessein la culpabilité de la population ; mais il se rend garant que cette fureur s'apaisera, que ces torts seront effacés, si les habitants, au lieu d'attendre dans leurs foyers celui qui dispose de leur sort, s'empressent d'aller implorer sa justice et sa clémence.

Les Toulousains, qui n'ont plus ni fortifications pour les défendre ni protecteurs puissants pour leur servir d'appui, se fient à ces paroles de paix ; ils courent, pleins d'espoir, à la rencontre de Simon, en criant *Noël ! Noël!* et, à mesure que leurs groupes isolés arrivent à certain endroit de la route, peu éloigné de Montgiscard, des troupes cachées à droite et à gauche les entourent, les enlèvent et les chargent de liens.

Pendant ce temps, Foulques abandonne la ville aux soldats qui l'ont accompagné, et Toulouse, livrée au pillage, plongée dans une stupeur profonde, devient le théâtre des excès les plus révoltants.

La population, prise ainsi au dépourvu, subit d'abord sans beaucoup de résistance un désastre si inattendu ; cependant tous les hommes ayant quelque vigueur n'ont pas été victimes de leur crédulité. Même, parmi ceux qui, pour avoir montré le plus de confiance, de-

vaient tomber des premiers au pouvoir des Catholiques, un assez grand nombre se sont aperçus du piége et ont su l'éviter. Il a suffi, d'ailleurs, de quelques individus échappés à l'embuscade pour arrêter la multitude entraînée par les promesses de l'évêque. Cette foule revient à Toulouse, se refusant à croire à une si infâme trahison; mais quand ces malheureux, dès leur rentrée dans la ville, voient leurs demeures saccagées et détruites, leurs familles désolées et accablées d'outrages (1), ils n'écoutent ni ce que leur dicte la sagesse, ni ce que leur conseille la prudence; leur rage est à son comble; se faisant une arme de ce qui se trouve à leur portée, ils se précipitent sur les pillards, et, avec la force irrésistible du désespoir, ils les terrassent, les massacrent, les mettent en pièces.

Gui de Montfort se présente à la tête de l'avant-garde et cherche inutilement à lutter contre cette furie. Battu, chassé, poursuivi sans relâche, il ne lui reste d'autre ressource que d'aller se placer sous la protection du château Narbonnais.

Délivrée de cet ennemi, la population se prépare à résister aux attaques du comte. Elle se hâte d'élever des barricades, d'amonceler des pierres propres à servir de

(1) « Mas an trobat que lor avesque am los autros que eran intratz dedins l'avian desja pilhada et raubada au mens la plus grand partida et violadas fillas et fennas que grand pietat nera. »

Chron. prov.

projectiles, d'organiser, de coordonner sa défense; de sorte que l'armée, après avoir franchi sans peine la ligne des anciennes fortifications, se heurte ensuite, à chaque pas, à des retranchements ou à d'autres obstacles. Néanmoins, les troupes, partagées en trois colonnes, pénètrent, après de longs efforts, dans les quartiers de Saint-Rhemesy, de Joux-Aigues et de Saint-Étienne, qu'ils livrent aux flammes. Les habitants, refoulés vers le centre de la ville, se réunissent sur la place de la basilique, et, au moment où les Catholiques se montrent, ils s'élancent, dit une chronique, *comme des lions affamés* et les contraignent à se jeter dans l'église, dans la tour de Mascaron et dans la demeure épiscopale.

Les Toulousains profitent de cet instant de répit pour arrêter les progrès du feu. Quand ils sont parvenus à le maîtriser, ils reviennent sur leurs adversaires, dont les détachements, séparés les uns des autres, ne peuvent ni se concerter ni se prêter secours. Ils chassent devant eux les Catholiques épars sur leur passage, les poursuivent de rue en rue, et finissent par les acculer au palais du comte de Comminges. Ces soldats, en désordre et découragés, s'y renferment avec l'espoir d'échapper à leurs ennemis; mais cette habitation, presque aussi solide qu'une forteresse, est assaillie aussitôt par le peuple; il ne tarde pas à en forcer les issues, et les fuyards, qui se croyaient en un asile sûr, sont égorgés

jusqu'au dernier ou précipités du haut des toits sur le pavé.

Simon, encore hors des murs de la ville avec une partie de ses troupes, s'avance alors et gagne sans beaucoup de peine la place de Sainte-Scarbe ; il dégage ses colonnes, restées, ainsi qu'on l'a vu, comme prisonnières sur trois points différents, et, tout son monde rallié, il s'imagine venir promptement à bout de la révolte. Cependant les Toulousains ne s'effraient ni de ces chevaliers que la solidité de leur armure a trahis déjà plus d'une fois, ni de ces soldats que le heaume et la cuirasse n'ont pas toujours garantis de leurs coups.

Renforcés par les communiers de la Croix-Baragnon, ils se ruent sur les Catholiques avec l'intrépidité qu'éveille dans leurs cœurs l'amour de la liberté et de la patrie. Sans armes, sans chefs, sans direction, ils s'attaquent à des hommes équipés de toutes pièces, à des cavaliers bardés de fer ; par leur dévouement héroïque, ils les enfoncent, les culbutent, et partout répandent l'épouvante. Montfort lui-même, ce type de la valeur guerrière, après avoir perdu un grand nombre des siens, doit se réfugier dans l'église Saint-Étienne. Là il ranime le courage de ceux qui l'entourent, les exhorte à le suivre, et, sortant de la basilique, il fond sur les miliciens placés à la porte Sardane. Ceux-ci le reçoivent bravement et le repoussent. Dans la nécessité de rétrograder, il se trouve bientôt pressé, cerné, assailli de toutes

parts. Une mêlée affreuse s'engage ; Montfort voit tomber à ses côtés l'élite de ses preux, et, forcé enfin de s'avouer vaincu, il se décide à la retraite. Lui qui a triomphé si longtemps de tant d'obstacles élevés sur sa route, lui le spoliateur du comte de Toulouse, le vainqueur du roi d'Aragon, il est obligé de fuir devant des bourgeois et des vilains ; il lui faut aller chercher un abri derrière des remparts : le château Narbonnais peut seul le dérober à la colère du peuple.

Dès que Simon fut entré dans cette forteresse, il fit amener en sa présence les députés qui lui avaient été envoyés à Montgiscard et les déclara responsables, sur leur tête, de la soumission immédiate de Toulouse.

Foulques n'approuva pas cette menace. La ruse, selon lui, était préférable à une rigueur d'un succès fort incertain. Bien que sa première trahison eût eu un résultat contraire à celui qu'il espérait, faux par habitude, perfide par besoin, il en conseilla une seconde mieux calculée et plus sûre. Il s'entendit avec l'abbé de Saint-Sernin, dévoué également à Montfort, et tous les deux, parcourant les rues de Toulouse, déplorèrent l'erreur qui venait d'ensanglanter la ville. Ils affirmèrent que le nouveau seigneur, trompé sur le compte des habitants, les avait accusés d'abord d'avoir provoqué une collision si préjudiciable à leurs propres intérêts, mais que lui et l'abbé de Saint-Sernin, leurs fidèles pasteurs, étaient parvenus à l'éclairer, à lui faire connaître

la véritable cause de cet événement. Ne doutant plus de la culpabilité de ses soldats, le comte voulait tout pardonner, mettre en liberté les prisonniers, restituer à chacun ce qui lui avait été enlevé, en un mot effacer jusqu'aux moindres traces de ce triste malentendu. Pour cela il demandait seulement aux Toulousains de rentrer dans leurs foyers, de déposer les armes et de s'engager à vivre désormais en bonne intelligence avec l'armée catholique. L'évêque, pour donner plus de poids à ses paroles, répondait personnellement des promesses de Montfort; puis il avait soin d'ajouter que, si, par impossible, les habitants n'appréciaient pas cette clémence inespérée, il ne pouvait leur taire que le comte était résolu à rendre victimes de leur obstination aveugle tous ceux de leurs concitoyens restés en son pouvoir.

Les Toulousains s'assemblèrent pour délibérer sur cette proposition. Les uns ne consentaient à aucun accommodement, convaincus que l'évêque Foulques cherchait à les abuser, ainsi que tant de fois il l'avait fait déjà. Les autres, plus confiants ou plus décidés à tous les sacrifices pour sauver leurs parents ou leurs amis, retenus au château Narbonnais, étaient d'avis, au contraire, d'accepter des conditions d'une nature bienveillante. Après de longs débats, cette dernière opinion prévalut. Cependant on exigea la délivrance immédiate des prisonniers.

Foulques et l'abbé allèrent aussitôt annoncer à Mont-

fort le succès de leurs démarches. Celui-ci, charmé de la nouvelle, les renvoya sur-le-champ dire de sa part aux Toulousains qu'il approuvait sans restriction les assurances de leur évêque, et que, pour ajouter à la solennité de la publication de la paix, il irait le lendemain, suivi de ses barons, la signer à l'hôtel de ville, où il invitait les notables à se réunir.

Pendant la nuit Montfort ordonna les dispositions nécessaires à l'exécution du dessein arrêté entre lui et son digne conseiller. Ses troupes, dès la naissance du jour, devaient se ranger sans bruit sous leurs drapeaux, et se trouver prêtes à aller occuper rapidement les abords de l'hôtel de ville, de façon à tenir bloqués et séparés du reste du peuple les citoyens importants et les hommes en état d'opposer quelque résistance.

L'heure de la cérémonie arrivée, Montfort, à la tête d'une force imposante, se rendit au lieu convenu, et, lorsqu'il eut pris place, l'abbé de Saint-Sernin, se leva et s'exprima de la manière suivante :

« Habitants de Toulouse, le seigneur comte, ici pré-
« sent, vous a assemblés pour convenir de la paix, et
« recevoir de vous le serment de ne plus rompre, à
« l'avenir, un si heureux accord. Votre évêque, vous
« le savez, n'a pas obtenu sans peine les conditions
« de cet arrangement ; c'est à vous aujourd'hui à dé-
« cider si vous les repousserez ou si elles vous convien-
« nent. »

Le peuple, à ces mots, témoigna son adhésion par des acclamations bruyantes.

L'abbé, reprenant alors la parole, prévint les habitants que, si quelqu'un d'entre eux désapprouvait la convention, il était libre de se retirer où bon lui semblerait, certain d'avance de n'être jamais inquiété en rien ; et il affirma aussi que l'évêque et lui ne craignaient pas de garantir l'entier accomplissement de ces promesses.

Aucune opposition ne se manifesta, et, le traité signé, les habitants déposèrent aussitôt leurs armes.

A peine cette formalité est-elle remplie, que Montfort fait mettre des gardes aux portes de la salle qui servait d'arsenal, envoie des troupes s'emparer des points de la ville susceptibles d'être défendus, place des postes dans toutes les tourelles construites aux angles saillants des maisons, jette dans les cachots les habitants riches ou influents, et sans respect pour les lois les plus saintes, au mépris des engagements les plus sacrés, profite de la crédulité des malheureux Toulousains pour les courber sous son joug de fer, pour les soumettre à toutes les tortures que peuvent inventer la cruauté et la vengeance.

Le passage suivant de la *Cansos de la crozada* donnera une juste idée de la situation de Toulouse dans cet affreux moment.

(1) Le comte de Montfort ordonne par tout le pays
Que tout homme accoure avec pelle ou bêche,
Avec pic, poêle ou bon coin briseur,
Que tous viennent au service dudit comte pour l'aider
A démolir Toulouse, qui n'a plus de défenseurs.
Montfort fait donc signifier et dire à tous ses barons
D'envoyer les démolisseurs par la ville,
Pour y abattre tout ce qui empêcherait d'y entrer d'emblée.
Et alors verriez-vous abattre les maisons et les tours,
Les murs, les salles et les créneaux;
Renverser les toits et les boutiques,
Les galeries et les chambres bien peintes,
Les portails, les voûtes et les hauts piliers.
Le vacarme est partout si grand;

(1) El coms de Monfort manda per totas las honors
Que nulhs om noi remanga ni pala ni fossors
Ni pics ni palagrilhs ni bos cuns brizadors
Tuit vengan ent al comte e quelh fassan socors
Per destruire Toloza ques ses defendedors
E fa monstrar e diire a sos comandadors
Que per tota la vila anon los picadors
En aisi que la fondan tro com nintre de cors
La doncs viratz abatre los solers e las tors
E los murs e las salas e los dentelhs majors
E dentrencan li ome els tetz els obradors
Els ambans e las cambras complidas de colors
Els portals e las voutas e los pilars ausors
Per totas las partidas es tant grans la rumors

Partout sont tels le travail, les efforts, la fatigue et la poussière
Partout sont tellement confondus l'air, le soleil et le bruit,
Que l'on dirait (un fracas de) tremblement de terre,
de tonnerres et de tambours :
Il y a dans toutes les rues tant d'hommes qui se lamentent,
Que les soupirs et les gémissements augmentent le bruit ;
Et la noire douleur abat les âmes et les courages,
En voyant ainsi Toulouse et parage aux mains de traîtres,
Comme il paraît bien à l'œuvre.

Il paraît bien à l'œuvre et aux effets,
Aux nobles et merveilleux palais, aux précieux bâtiments,
Aux antiques tours, aux constructions nouvelles,
Aux murs, aux clôtures et aux fortifications,

La polvera el frans el trebalhs e lardors
Mesclat soleilh e laire el temps e la brumors
Que sembla terra tremols troneires o tambors
Per totas las carreiras a tans sospiradors
Quel sospirs e langoicha remembra la tremors
Que los cors els coratges destempra la negrors
Car Toloza e paratges fo e ma de trachors
E parec ben a lobra

E parec ben a lobra e als captenemens
Als rics palais mirables e als cars bastimens
E a las tors antiquas e als nous obramens
Als murs a las clausuras als edificamens

Qui partout sont brisées et renversées,
De manière que tout homme ou bête puisse entrer courant (dans la ville).
Ceux que l'on emmène pour otages, on les menace, on leur adresse
Des injures, des insultes, des paroles discourtoises ;
On les disperse dans des pays étrangers,
Accablés de fers pesants et de chaînes, tourmentés
De toutes sortes de maux, d'angoisses et de dangers,
Sans songer à séparer les morts des vivants.
(Cependant) le comte de Montfort convoque, sous bref délai,
son parlement,
L'évêque, le prévôt, ses barons et ses parents ;
Ils confèrent tous, en secret, dans l'antique tour ;
« Seigneurs, dit le comte, mon cœur et ma pensée
Me disent de promener dans la ville d'abord le pillage,
Puis le glaive et la flamme brûlante ;

Que debrizan e trencan per trastot engalmens
Que trastot om e bestia i pogra intrar correns
Els ostatges quenmenan menasan e dizens
Grans dezonors e ontas e motz descauzimens
Car per estranhas terras es lor departimens
En grans fers e en boias malmenans e sufrens
Lor mals e las engoichas e los perilhamens
Quelh tenian los mortz els vius mescladamens
El coms de Montfort manda breument sos parlamens
Livesques el presboide els baros els parens
Ins en la tor antiqua parlan celadamens
Senhor so ditz lo coms lo cor els pessamens
Me ditz que per la vila an lo barreiamens
E en apres lo glazis e la flama ardens

Car jamais homme ne vit de si orgueilleuses créatures;
Et si ce n'eût été l'évêque, qui est subtil et savant,
Et qui les a déçus par des paroles et des traités,
Toute ma troupe était vaincue et exterminée,
Ma personne honnie et ma valeur mise à néant.
Si je ne me venge pas d'eux, mon cœur en reste (à jamais) contristé. »
« Seigneur comte, dit Thibaud, c'est chose reconnue et jugée
Que tout homme, quel qu'il soit, qui se révolte contre son souverain
Doit subir le tourment du glaive et la mort. »
« Thibaud, dit Don Alard, ces propos
Porteront au comte grand préjudice, si Dieu ne l'en sauve.
Eh! quoi donc, mon seigneur le comte n'a-t-il pas juré par les saints
D'être pour (ceux de Toulouse) bon et loyal et de les bien gouverner,
Comme ceux-ci lui ont aussi juré fidélité?

Car om no poc vezer tant orgulhozas gens
Que si no fos lavesque ques subtil e sabens
Que los a deceubutz ab ditz e ab covens
Trastota ma mainada era morta e perdens
E ma persona aunida e ma valor niens
E si non preu venjansa mos cors ner trist dolens
Senher coms ditz Tibaus datz es lo jutjamens
Que totz homs cals que sia a senhor defendens
Si deu la mort recebre ab glazios turmens
Titbaut so ditz nAlas aquels razonamens
Faran gran mal al comte si Dieus nolh es guirens
E donc lo coms mo senher nols juret sobre sens
Quels fos bos e leials els tengues bonamens
E ilh jureron a lui atresi veramens

Puis donc que l'engagement est réciproque,
Il serait bien juste de regarder d'où vient la violation.
Quoi! si, étant votre homme, je me comporte loyalement;
Si je vous aime de bon cœur et vous sers;
Si je n'ai tort ni faute envers vous; si je n'ai point démérité,
Et si vous, mauvais seigneur, (violant) vos serments,
Venez, armé d'acier tranchant et luisant, m'égorger,
Je ne dois pas me défendre? Oh! si fait bien, je le dois.
Mais de tout vaillant seigneur la seigneurie a du moins ce privilége,
Que jamais son homme ne sera le premier à l'attaquer. »
« Frère, dit alors le comte Gui, vous êtes si vaillant et si preux,
Que votre sens doit triompher de votre cruauté
Et vous laisser assez d'humanité et de pitié
Pour ne détruire ni Toulouse ni ses habitants.

E pos que dambas partz es laseguramens
Be devria om gardar don ve lo falhimens
E si ieu so vostre om em captenc leialmens
Eus am de bo coratge eus soi obediens
E nous ei tort ni colpa ni nous soi malmirens
E vos etz mos mal senher em passatz sagramens
E quem vengatz destruire ab fers trencans luzens
Nom deg de mort defendre si dei be veramens
Mas tant de senhoria no lo senher valens
Que sos oms nol cometa nulhs temps primeiramens
Fraire so ditz lo coms G. tant etz pros e valens
Que la vostra felnia vos deu destruire el sens
Tant que de lor vos prengua merces e cauzimens
Que lor cors ni la vila no prenga dampnamens

Levez seulement sur eux, en commun, l'argent (qu'ils peuvent payer). »
« Seigneur comte, dit l'évêque, soyez sévère pour eux,
Au point de ne leur laisser que leur corps ;
Que tout leur argent, monnayé ou non, soit à vous.
Il faut que, d'une Toussaint à l'autre,
Ils vous payent trente mille marcs, rien de moins.
Exigez cette somme pour commencer ;
Ce qui leur restera ne sera rien ou peu de chose.
Tenez-les constamment comme des esclaves châtiés
Afin qu'ils ne puissent plus, de colère, vous montrer les dents. »
« Seigneur comte, reprend Thibaud, écoutez-moi un instant.
Tels sont, des hommes de Toulouse, l'orgueil et l'audace,
Le sens naturel et le courage pervers,
Que nous devons, vous et nous, les redouter ;

Mas aiatz de la vila aver cominalmens
Senher coms ditz lavesques tant lor siatz puuhens
Que re no lor laichetz mas los cors solamens
Totz lavers sia vostre els diners e largens
XXX. melia marcs que res non sia mens
Da lun Martror a lautre volh que sia rendens
E aquesta primeira er lo comensamens
E so quels remandra er non res e niens
E tenetz los ja sempre coma sers recrezens
Que ja monstrar nous poscan iradamen las dens
Senher ditz en Tibaut men entendetz breumens
Tant es grans lor orgolhs e lor afortimens
El malignes coratges e lor naturals sens
Per que vos e nos autri devem esser temens

Et si vous ne les tenez pas abaissés et opprimés,
L'Église, vous et nous, y trouverons (encore) de l'opposition. »
La résolution est prise conformément à ce discours,
Et le comte de Montfort envoie aussitôt ses cruels servants,
Qui se mettent à lever les taxes, à faire toutes sortes de violences,
D'affronts, d'insultes, de dommages,
Et s'en vont de tous côtés par la ville, menaçant et frappant,
Partout demandant, partout prenant.
Vous auriez vu là les hommes et les femmes dolents,
Tristes, marris, éplorés, indignés,
Pleurant à larmes cuisantes dans toutes les rues,
Et le cœur gonflé de gémissements et de soupirs.
(De tous côtés) les étrangers achètent et ceux de la ville vendent :
(Ils vendent tout;) il ne leur reste ni grain, ni farine,

Car si vos nols tenetz abaichatz e perdens
Nos e vos e la gleiza i trobarem contens
En aquestas paraulas es faitz lacerdamens
El coms de Monfort manda sos malignes sirvens
Que comenso las talhas e los descauzimens
Las ontas els dampnatges e los grans aonimens
E van per meg la vila menassans e firens
Per totas las partidas demandans e prendens
La doncs viratz las donas e los baros dolens
Marritz e fels e tristz e ploros e suffrens
Per totas las carreiras ab lagrimas cozens
Los olhs e los coratges sospirans e planens
Los de fora comprans e los dedins vendens
Car no lor pot romandre farina ni fromens

Ni drap de pourpre, ni sisclaton, ni bon vêtement.
O noble cité de Toulouse, brisée dans (tous) tes os!
A quelle gent perverse Dieu t'a livrée!

. . . .

Ni cisclato ni polpra ni nulhs bos vestimens
A la gentils Toloza per las ossas franhens
Com vos a deus tramessa e mas de malas gens

. . . .

Fauriel, p. 385.

Simon, toujours disposé à suivre les conseils de l'évêque Foulques, réunit les Toulousains dans l'église Saint-Pierre-des-Cuisines, et leur ordonna, sous peine d'être passés par les armes, de lui compter, avant le 1er novembre, 30,000 marcs d'argent (1). Cette somme était exorbitante pour une ville déjà épuisée et privée de ses ressources ordinaires; aussi un chroniqueur contemporain fait-il remarquer que Foulques, en proposant de fixer à ce chiffre le rachat du sac de Toulouse, obligeait de recourir à des extorsions, à des violences qui devaient porter à son comble l'exaspération du peuple. En effet, les moyens dont on usa pour obtenir cet impôt jeta les habitants dans le dernier désespoir. Montfort, cependant, finit par le recouvrer en entier, et, aussitôt

(1) Voir Guillaume de Puylaurens. — Voyez aussi l'*Histoire générale du Languedoc*.

qu'il n'eut plus à s'occuper de cette affaire, il partit pour
1er novembre 1216. Tarbes, où l'appelait le mariage de son second fils, Gui, avec Pétronille de Comminges.

Depuis longtemps cette alliance était entrée dans ses projets. Pétronille, fille unique de Bernard V, comte de Comminges, et d'Étiennette, héritière de Centulle, comte de Bigorre, avait épousé, en premières noces, Gaston, dit le Bon, vicomte de Béarn, et en 1215, Hugues-Sanche, fils du comte de Roussillon et de Cerdagne. Ce second époux vivait encore, mais Montfort s'inquiétait peu des liens qui enchaînaient Pétronille à un autre, et il n'apportait pas plus d'attention à la grande disproportion d'âge qui existait entre elle et son fils.

Ces considérations parurent, sans doute aussi, d'un médiocre intérêt aux yeux des évêques de Bigorre, de Consérans, d'Oléron, d'Aire, et des abbés de Clairac, de Saint-Pierre de Genevez et de Saint-Savin, car, loin d'élever aucune objection contre cet acte de bigamie, ils le signèrent, et assistèrent au mariage en qualité de témoins.

Il fut stipulé dans le contrat que Pétronille constituait en dot à Gui de Montfort le comté de Bigorre et la vicomté de Marsan, et que Gui assignait, pour douaire à sa femme, 1,005 marcs d'argent de rente annuelle, qui seraient affectés sur des terres situées aux environs de Carcassonne.

Après quinze jours donnés aux carrousels, aux plai-

sirs, à la réception du serment de fidélité des seigneurs du Bigorre, Simon et son fils se dirigèrent sur le château de Lourde, seule place du comté qui osât se refuser à reconnaître pour suzerain le mari de Pétronille.

La garnison, prévenue et sur ses gardes, les accueillit de manière à leur faire craindre d'être arrêtés plusieurs mois devant cette forteresse, et Simon, peu en mesure, en ce moment, d'entreprendre un siége d'une durée incertaine, renonça à son entreprise pour revenir à Toulouse, en passant par Saint-Lizier, capitale du Conśerans et par Aspect, dans le pays de Comminges, où il reçut l'hommage de Targueux de Castillon et de ses deux fils.

Montfort signala son retour par des rigueurs et des exactions qui complétèrent la ruine de Toulouse (1). Suivant la chronique provençale, sa présence fut alors plus fatale à la malheureuse ville qu'elle ne l'avait été jusque-là (2).

Le concile œcuménique, on s'en souvient, avait décidé que Raymond-Roger pourrait être remis en possession de ses domaines lorsque les commissaires du saint-siége auraient examiné sa conduite ; il avait ordonné, en outre, que, en attendant, ce seigneur et Montfort devaient ob-

(1) Pierre de Vaux-Cernay, c. 83 et suiv. — Marca, liv. VIII, c. 19.

(2) « La fac may de mal que jamai ne avia fait; car alors acabat de pillar et de destruire la dite villa. »

server entre eux une trêve dont le terme, dans tous les cas, ne serait pas moindre de quinze années.

Le comte de Foix, dans l'appréhension de soulever encore des griefs contre lui, s'était appliqué à éviter toute contestation avec le général catholique ; celui-ci, au contraire, afin d'amener son adversaire à se compromettre vis-à-vis du pape, n'avait pas manqué une occasion de lui chercher querelle. Néanmoins Raymond-Roger tenait bon ; et, au lieu d'user de représailles, il se bornait constamment à porter ses plaintes aux commissaires, qui, mal intentionnés à son égard, les écoutaient sans prendre la peine d'y faire droit. Le comte se vit donc obligé de demander d'autres juges pour connaître de ses différends avec son voisin, et le pontife, accédant à ce désir, désigna l'abbé et le prieur de Fontfroide. Ce dernier appela Montfort et Raymond-Roger à comparaître devant lui. Le comte s'empressa d'obéir ; le général ne répondit pas à la sommation. Enfin, poussé à bout, Simon envoya au commissaire *un procureur* ou délégué, qui donna des explications de nature non pas à éclaircir les faits, mais propres à rendre la question insoluble. Son but était de gagner du temps, dans l'espérance, quand il serait débarrassé d'une surveillance incommode, de pouvoir ouvertement agir selon ses intérêts.

Le nouveau commissaire, dont la volonté n'était pas assez forte pour lutter contre cet esprit fin et tenace, se

contentait de veiller au maintien de la trêve, et il croyait avoir rempli sa mission, tant que les deux antagonistes n'en étaient pas venus à recourir aux armes. Cependant il est probable que le prieur de Fontfroide fit savoir à la cour de Rome la soumission de Raymond-Roger à ses commandements, car Sa Sainteté autorisa ce prélat à restituer le château de Foix à son véritable maître ; et, quelques jours après, il écrivit lui-même au comte dans les termes suivants :

Décembre 1216.

« Nous avons ordonné de vous rendre le château de « Foix, quoique bien des personnes nous aient suggéré « de ne pas le faire, de crainte qu'après l'avoir recou- « vré vous ne troubliez de nouveau les affaires de la foi « et de la paix ; mais nous nous sommes déterminé, tant « parce que vous avez obéi fidèlement à l'Église et au « cardinal de Bénévent, depuis que ce légat vous a « accordé l'absolution, que pour ne pas donner lieu de « dire que l'Église romaine ne tient pas ses promesses ; « étant, d'ailleurs, toujours en état d'appesantir notre « main sur vous et de vous arrêter en cas que vous re- « fusiez de nous obéir.

« Nous ordonnons donc à l'évêque de Maguelone et « au prieur de Fontfroide de recevoir de vous, de Ro- « ger-Bernard votre fils, et de Roger de Comminges « votre neveu, une caution suffisante que vous ne trou- « blerez pas la paix et les affaires de la foi, et une pro- « messe de votre part, suivant laquelle vous consenti-

« rez, en cas que cela arrive, que le château de Foix « demeure confisqué au profit de l'Église romaine. « Vous payerez enfin la somme de 15,000 sols melgo- « riens à l'abbé de Saint-Tibéri pour la dépense qu'il a « faite à la garde du château, lequel vous sera remis « après l'exécution de tous ces articles. »

Montfort, vivement contrarié d'une disposition si opposée à ses vues, usa de tous les moyens pour empêcher le comte de Foix de rentrer dans la possession de ses domaines. Profitant de son influence sur presque tous les dignitaires de l'Église, il lui suscita indirectement tant de difficultés, tant d'embarras, en ce qui concernait l'exécution des conditions imposées par le saint-siége, que Raymond-Roger, voyant s'éloigner sans cesse le jour où le lieu de sa résidence lui serait rendu, prit le parti de faire élever près de cette ville un château nommé Montgarnier, qui, par le choix de sa position aussi bien que par la force de ses ouvrages, devenait une des places les plus importantes du pays.

Simon considéra l'érection de cette forteresse comme un motif suffisant de déclarer la guerre au comte de Foix; il l'accusa d'avoir construit ce château pour ouvrir un asile aux hérétiques, et, malgré la décision du concile de Latran, malgré la volonté expresse du pape, il
6 février 1217. se porta, le 6 février 1217, sur Montgarnier, dont il commença immédiatement l'attaque.

Raymond-Roger était alors à Perpignan, occupé de

ses intérêts avec les délégués de Rome. Son fils, informé du danger qui le menaçait, appela à son aide Roger de Comminges, et, grâce à ce secours, il se trouva en mesure de résister à l'armée catholique; il l'obligea même, après plusieurs assauts meurtriers, de convertir le siége en blocus.

Les commissaires du pape ne furent pas moins surpris que le comte de Foix de cette infraction à la trêve; ils s'en plaignirent amèrement à Montfort; mais celui-ci ne s'était pas décidé à agir contrairement aux intentions de l'Église, sans avoir calculé les conséquences de sa conduite. Loin de tenir compte des représentations des prélats, il envoya ses troupes ravager le pays, et, après s'être emparé de la ville de Foix, il la fortifia et contre l'extérieur et contre la citadelle.

Le comte Raymond-Roger, impatient de se mettre à couvert des entreprises de son ennemi, s'empressa de donner les cautions exigées pour l'accomplissement des volontés du pape; néanmoins il ne put obtenir encore la restitution de son château; il fallait, pour cela, attendre l'approbation définitive demandée à Honoré III.

Pendant ce temps, Montgarnier, faute de vivres, fut contraint de capituler. La veille de la fête de Pâques, sa garnison sortit avec les honneurs de la guerre, sans autre obligation que de ne pouvoir reprendre les armes avant une année accomplie.

18 avril 1217. La reddition de ce château permit à Montfort d'aller à Agen s'entendre avec l'évêque, relativement à la seigneurie et à la justice de cette ville, et, délivré de ce soin, il retourna à Carcassonne.

7 mai 1217. Son séjour dans la vallée de l'Aude ne se prolongea pas longtemps ; car nous le voyons, quinze jours après, devant le petit poste de Montgaillard et s'acheminer ensuite vers le Rhône, où la fortune semblait loin de lui devenir favorable.

Nous avons laissé de ce côté le jeune Raymond maître de Beaucaire, et recevant de tous les seigneurs du voisinage des preuves de leur attachement à sa famille. Depuis lors, il était entré à Saint-Gilles, malgré l'abbé et ses religieux, et presque toute la rive droite du Rhône n'avait pas tardé à lui être soumise. Ces succès, en fortifiant ses espérances pour l'avenir, lui firent oublier, sans doute, les décisions du concile de Latran, car, dans une charte promulguée par lui le 11 mai 1217, il se qualifie : *Fils de Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence.*

Cependant Montfort, qui d'abord s'était porté sur Saint-Gilles, n'avait pu pénétrer dans cette ville ; mais renforcé bientôt par de nouveaux croisés, sous la conduite de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Clermont, il s'empara du château de Vauvert, dans le diocèse de Nîmes, et enleva celui de Bernis, dont la garnison tout entière fut pendue impitoyablement.

Cet acte de cruauté jeta tant d'épouvante dans le pays, que beaucoup de châteaux n'osèrent plus se défendre. Après avoir emporté d'assaut la Bastide et avoir ruiné la tour de Dragonet, Simon se dirigea sur Saint-Saturnin-du-Port, aujourd'hui le Pont-Saint-Esprit, et fit la rencontre, dans cette ville, du cardinal Bertrand, envoyé au mois de février par le pape, en qualité de légat, dans les diocèses d'Embrun, de Vienne, du Puy, d'Albi, d'Auch, d'Arles et de Narbonne. Ce cardinal, dont la mission avait pour objet d'amener les habitants du Midi à obéir aux décisions de l'Église en ce qui concernait le comte de Toulouse, avait été fort mal accueilli par les populations, toujours attachées à ce prince, et il était même resté quelque temps sans pouvoir sortir de la ville d'Orange (1). D'un caractère roide et disposé aux mesures décisives, ce fut lui, dit-on, qui engagea le général catholique à traverser le Rhône à Viviers, pour attaquer le jeune Raymond et son allié le comte de Valentinois.

Le passage du fleuve s'exécuta en face de l'ennemi avec une grande résolution. Il est vrai que Montfort venait encore d'être rejoint par un corps de croisés sous les ordres de l'évêque de Nevers. Une fois sur la rive gauche, l'armée alla camper devant Montélimart, qui lui ouvrit ses portes sans résistance.

La fortune semblait s'associer aux projets de Simon.

(1) Langlois, *Histoire des croisades contre les Albigeois.*

A peine entré dans le Valentinois, il recevait de Philippe-Auguste un renfort de cent lances qui devaient demeurer six mois à son service; et Aymar de Poitiers non-seulement lui remettait la plupart de ses châteaux, mais lui demandait à épouser une de ses filles.

Ces succès, presque inespérés, n'eurent pas cependant des résultats bien remarquables. Tandis que Montfort obtenait, chaque jour, quelque avantage sur la rive gauche du Rhône, ses affaires, sur la rive droite, prenaient, au contraire, une tournure assez mauvaise.

Les habitants de Toulouse, soumis à une tyrannie odieuse, étaient loin de se résigner à leur sort. Le plus dur asservissement, la plus profonde détresse, le manque de tout moyen de défense, rien ne pouvait abattre ces hommes aussi braves que fidèles. Ils employaient leurs nuits à fabriquer des armes, profitaient de l'éloignement des troupes pour communiquer en secret avec leurs anciens maîtres, et, résolus à recouvrer à tout prix leur indépendance, ils se préparaient, quand l'occasion serait venue, à livrer leur ville à Raymond VI.

Le désir d'être libres leur fit bientôt trouver ce moment si impatiemment attendu. Quand ils surent Simon occupé contre les Provençaux, ils appelèrent le comte de Toulouse, qui alors était au delà des Pyrénées avec les Catalans et les Aragonais enrôlés par lui, et Raymond, accompagné du comte de Pailhas, se hâta d'entrer en France. Il fut rejoint sur sa route par le comte

de Comminges, le fils du comte de Foix et plusieurs autres seigneurs dévoués à sa cause, ce qui augmenta beaucoup sa petite armée ; aussi crut-il devoir la partager en trois fractions. Il donna le commandement de l'avant-garde à son neveu Bernard de Comminges, celui du corps de bataille à Roger-Bernard, et il se chargea de la conduite de la réserve.

Parvenue à Salvetat, à 4 lieues de Toulouse, l'avant-garde se rencontra tout à coup avec un détachement de la garnison qui venait de saccager le pays. Attaquées à l'improviste, ces troupes sont mises d'abord dans une déroute complète ; cependant, lorsqu'elles reconnaissent l'infériorité numérique de leurs ennemis, elles s'arrêtent, reprennent confiance, et chargent à leur tour avec d'autant plus de vigueur qu'elles avaient à sauver le fruit de leurs rapines. Le comte de Comminges abandonna alors le terrain à ses adversaires, et peut-être y serait-il resté avec tous les siens, si le corps de bataille n'était accouru fort à propos à son aide. Mais Roger-Bernard, Roger de Montaut, Roger d'Aspect entourent de tous côtés les croisés déjà en désordre par l'ardeur de leur poursuite, et, après une lutte acharnée, pas un des soldats de Montfort n'échappe à la colère des vainqueurs.

13 septembre 1217. Le 13 septembre, à la faveur d'un brouillard épais, Raymond traverse la Garonne à gué, près du moulin de Basacle, et il entre dans Toulouse sans avoir été aperçu de la ville. Au bruit de son arrivée, les habitants se pré-

cipitent en foule sur ses pas; ils en croient à peine leurs yeux. Ivres de joie, la vue de leur prince adoré est pour eux le gage de leur indépendance et de leur bonheur. Ils baisent ses mains, ses armes, ses habits; partout ce ne sont que chaperons lancés dans les airs, bannières agitées en signe de triomphe et de révolte. Écoutons l'auteur de la *Cansos :*

> Nous l'avons maintenant, se disent-ils l'un à l'autre, nous avons Jésus-Christ;
> Nous avons notre étoile du matin revenue en splendeur;
> Nous avons notre bon et sage seigneur.
> Parage et courtoisie étaient morts;
> Les voilà restaurés, vivants et florissants,
> Et notre lignage à jamais remonté en puissance (1).

Pourtant, selon D. Vic et D. Vaissette, beaucoup d'habitants, encore épouvantés des vengeances exercées par Montfort, n'osèrent immédiatement se prononcer pour Raymond, et se retirèrent sur les différents points res-

(1) E si ditz lus a lautre ara avem Jeshu Cristz
El lugans e la estela que nos esclarzitz
Caiso es nostre senher que sol estre peritz
Perque pretz e paratges qui era sebelhitz
Es vius e restauratz e sanatz e gueritz
E totz nostre linatge per totz temps enriquitz.

Fauriel, p. 401.

tés au pouvoir des Français. Ce ne fut, dirent-ils, qu'après bien des pourparlers, bien des menaces, bien des promesses, qu'ils se décidèrent à faire cause commune avec tous leurs concitoyens. Le fait n'a rien qui doive surprendre. Dans une population considérable, il y a nécessairement des hommes irrésolus et craintifs. D'ailleurs les malheureux Toulousains avaient tant de fois été trompés dans leurs espérances, qu'il devait se trouver parmi eux bon nombre d'individus arrêtés dans la manifestation de leurs sentiments nationaux par la terreur que leur inspirait l'avenir. Néanmoins ni l'auteur anonyme de la *Chronique provençale* ni celui de la *Cansos* ne font mention de cette circonstance. Voici, au contraire, comment s'exprime Guillaume de Tudèle (1) :

Ils se sentent le cœur si brave et si animé,
Que chacun d'eux s'arme de bâton ou de pierre, de lance ou de dard poli,
De couteaux fourbis, et tous se répandent par les rues,
Tailladant, tranchant et faisant boucherie
Des Français qu'ils peuvent atteindre dans la ville,
Criant : « Toulouse! le jour est venu où (de Toulouse)

(1) Aisi an lor coratges valens e endurzitz
Que pren basto o peira lansa o dart politz
E van per las carreiras ab los cotels forbitz
E detrencan e talhan e fan tal chapladitz
Dels Frances quen la vila foro acosseguitz
E escridan Tolosa oi es lo jorns complitz

Sera chassé son faux seigneur
Avec toute son espèce, et (où sera extirpée) sa méchante racine!
Dieu protége (enfin) droiture : le comte, qui avait été trahi
A repris tant de cœur, qu'avec peu de compagnons
Il a recouvré Toulouse. »

Le comte a recouvré Toulouse (sa ville) tant désirée.
Mais il n'y a plus (dans cette ville) ni tour, ni salle, ni galerie,
Ni haut mur, ni bretèche (1), ni créneau,
Ni porte, ni portier, ni guette, ni clôture,
Ni haubert, ni armure, ni une arme entière.
Cependant ses habitants ont reçu le comte avec tant d'allégresse,
Que chacun, dans son cœur, croit avoir reçu olivier.

Que nissira de fora lo senher apostitz
E tota sa natura e sa mala razitz
Que Dieus garda dreitura quel coms quera trahitz
Ab petita companha ses daitant afortitz
A cobrada Tholoza.

Lo coms receubt Tolosa car na gran desirier
Mas noi a tor ni sala ni amban ni soler
Ni aut mur ni bertresca ni dentelh batalhier
Ni portal ni clauzura ni gaita ni portier
Ausberc ni armadura ni garniment entier
Pero ilh lo receubro ab tant gran alegrier
Que cascus ins el cors cuja aver olivier

(1) On appelait *bretèche* une forteresse avec des créneaux; mais le chroniqueur veut, sans doute, parler ici des tourelles crénelées qui flanquaient certaines maisons.

Toulouse! crient-ils, nous vaincrons maintenant
Que Dieu nous a rendu notre vrai seigneur!
Et si nous manquons d'armes et d'argent,
Nous n'en conquerrons pas moins le pays et son loyal héritier.
C'est par l'audace, le courage et la fortune
Que chacun doit se défendre dans cette guerre décisive.
(En parlant ainsi ils s'arment) qui de pique ou de masse,
qui de bâton de pommier,
Et dans toutes les rues s'élève un cri, un signal (de mort).
De ceux des Français qu'ils rencontrent ils font boucherie et carnage;
Les autres s'enfuient précipitamment au château (Narbonnais),
Poursuivis de clameurs et de coups.
Du château sortent alors maints vaillants chevaliers
En armure complète et en cotte à double maille;

E escridan Tolosa oimais sirau sobrier
Pos Dieus nos a rendutz lo senhor dreiturier
E si nos son falhidas las armas nilh diner
Nos cobrarem la terra el lial eretier
Car ardimens e astres e coratges enquier
Que cascus se defenda del contrast sobrancer
Que pren massa o pica o baston de pomier
E van per las carreiras li crit el senharer
Que dels Frances que troban fan mazel e chapler
E li autre senfuis al castel volontier
Que dedins los encausan ab crit e ab chapler
Mas del castel ichiro mant valent cavaler
Complit de totas armas e garnit a dobler

Mais ils ont une telle frayeur de ceux de la ville,
Que pas un d'eux n'éperonne et ne donne ni ne reçoit un coup.

E de lor de la vila an tal espaentier
Cus dels noi esperona ni colp noi pren ni i fier
Fauriel, p. 404.

Les Toulousains prirent, en effet, une sanglante revanche des cruautés exercées contre eux par l'armée catholique. Tous les soldats de Montfort furent égorgés ou précipités du haut des maisons dans la rue, et c'est à peine si quelques hommes purent gagner le château Narbonnais, où était alors Alix de Montmorency avec une partie de sa famille (1). Quoique loin de s'attendre à cette terrible catastrophe, la femme de Montfort conserva son sang-froid et son énergie. Elle se disposa à résister à un coup de main, et, tandis que les routes étaient encore libres, elle se hâta d'informer son mari et le comte Gui, son beau-frère, du péril qui la menaçait.

Raymond, de son côté, cherchait à mettre le temps à profit. Il ne lui était pas permis de s'abuser sur les difficultés de sa position. Disputer à des forces très-supérieures en nombre une ville ouverte de toutes parts; au

(1) Le château Narbonnais, principale défense de Toulouse sous la domination romaine et durant le moyen âge, n'était séparé de la ville que par de larges fossés qui, comblés plus tard, forment aujourd'hui la place du Salin.

lieu d'un réduit pour lui servir d'asile au besoin, avoir dans l'intérieur de sa capitale une forteresse occupée par l'ennemi ; pouvoir, d'un moment à l'autre, se trouver sans communications avec l'extérieur; par conséquent, sans munitions, sans vivres; ne pas être assuré d'un moyen de retraite pour un cas extrême, c'était là une situation capable d'arrêter l'homme le plus résolu et le plus habile; et pourtant Raymond, que nous avons vu, plus d'une fois, reculer devant des dangers bien moindres, n'hésite pas à entamer une lutte aussi menaçante à son début qu'incertaine dans ses résultats.

Pour se livrer uniquement aux soins de la guerre, ce prince confia l'administration de Toulouse à un viguier; et, débarrassé ainsi des affaires civiles, il donna toute son attention à ce qui concernait la défense. On ne pouvait songer à reconstruire les remparts de la ville, presque entièrement rasés, surtout lorsqu'il ne fallait que quelques jours de marche aux Catholiques pour venir interrompre les travaux; on se borna donc à ouvrir un fossé large et profond là où les murailles avaient été détruites, à le garnir de palissades, et à le flanquer de distance en distance par des retranchements en terre.

Grâce à l'enthousiasme et à l'ardeur des habitants, en moins d'une semaine une enceinte continue fut improvisée. Ce n'était pas une fortification de grande valeur, un obstacle bien difficile à franchir; mais, à l'époque où

l'on devait s'aborder pour se combattre, où la force principale d'une armée consistait dans la cavalerie, il n'était pas aisé d'emporter des lignes de cette nature, ni même de simples barricades, lorsqu'elles étaient gardées par une population pleine de dévouement et de courage.

Gui de Montfort et le jeune comte de Bigorre en firent les premiers l'expérience. Aussitôt l'avis donné par la comtesse Alix, ils s'empressèrent d'accourir, pensant n'avoir qu'à se présenter pour dompter la révolte. Ils apprirent bientôt, à leurs dépens, à mieux juger de leurs adversaires. L'auteur de la *Cansos*, par la couleur et l'animation de son récit, nous fait, en quelque sorte, assister à ce combat (1).

Don Guyot et don Gui arrivent courroucés
Avec leurs belles compagnies (de guerre), suivis de leurs bagages.
Don Alard et don Foucault sur leurs chevaux à beaux crins,
Bannières déployées et gonfanons dressés,
Marchent sur Toulouse par les chemins fréquentés;
(Derrière eux) viennent des heaumes, des écus ornés d'or battu,

(1) Mas en Guis en Guiot i vengo irascut
Am lors belas companhas e apres lor trautz
En Alas en Folcautz sobrels cavals crenutz
Senheras desplegadas els gonfanos tendutz
Cavalgan a Toloza per los camis saubutz
Dels escutz e dels elmes on es li ors batutz

Aussi nombreux, aussi serrés que s'il en était tombé une pluie,
Et toute la plaine reluit de hauberts et d'enseignes.
Au val de Montolieu, là où les murs sont abattus,
Gui de Montfort crie aux siens, qui bien l'entendent :
« A terre, francs chevaliers; » et il est obéi.
Au son des trompettes, chaque cavalier a mis pied à terre,
Et tous, rangés en bataille et les épées nues,
Se sont violemment jetés dans les rues,
Brisant et forçant tous les obstacles.
Les hommes de la ville, jeunes et vieux,
Chevaliers et bourgeois, ont soutenu leur attaque.
Le vaillant et bon peuple, le peuple aimé et bien voulu de son chef,
A durement combattu pour les repousser
Et les servants, les archers ont tendu leurs arcs contre eux,

I vengon tans ensemble co si fossan plogutz
E daurers e densenhas tota la plassa lutz
Al val de Montoliu on eral murs fondutz
Guis de Monfort lor crida e es ben entendutz
Franc cavalier a terra e fon aisi crezutz
Cal reso de las trumpas es cascus deschendutz
Lors batalhas rengadas e an pres los brans nutz
Se son per las carreiras per forsa embatutz
E an totz los passatges debrizat e destriutz
Els baros de la vila los joves els canutz
Cavalers e borzes que los an sostengutz
E ladreitz valens pobles desiratz e volgutz
Que los an durament combaten defendutz
El sirvent e larquier que an lors arcs tendutz

Et se sont entremêlés à eux, donnant et recevant des coups.
Mais les Français ont redoublé de hardiesse,
Et ils enlèvent d'abord les barrières et les barricades,
Pénètrent, en combattant, dans l'intérieur de la ville
Et y mettent le feu en un instant.
Mais ceux de Toulouse l'éteignent avant qu'il ne soit étendu.
(Là-dessus) accourt, à travers la foule, Roger-Bernard,
Avec toute sa troupe qu'il commande et conduit,
Ranimant les courages partout où il est reconnu.
Don Pierre de Durban, à qui appartient Montagut,
Lui porte sa bannière, dont la vue les enflamme.
Il descend de cheval et se place sur un lieu élevé,
Criant et nommant Toulouse et Foix !
Et là où ils se montrent, là tombent, poignent et taillent

Que lor an colps donatz e pres e receubutz
Mas a lor de la fora es ardimens cregutz
Que de primer lor tolgo las barreiras els futz
E dedins las carreiras son ab lor combatutz
Aisi quen pauca dora es lo focs essendutz
Mals els dins lescantiro que no ses espandutz
E es permei la preissa Rogers Bernartz vengutz
Ab tota sa companha que capdela e condutz
E refermals coratges can i fo conogutz
E en P. de Durban de cui es Montagutz
La portet la senheira que los a revengutz
E deichen a la terra e es enant tengutz
E es Foig e Toloza cridatz e mentaugutz
E lai on se monstrero es lo chaples maugutz

Les épieux, les masses et les épées émoulues,
Les dards, les flèches menues, les pierres,
Drus et serrés comme si c'était une pluie.
Du haut des maisons (sont lancées) des tuiles tranchantes,
Qui brisent les heaumes, les panaches et les écus,
Les mains et les bras, les jambes et les poitrines.
Ceux de la ville ont de tant de manières attaqué les autres,
Ils les ont si fortement assaillis de coups, de cris, de vacarme,
Qu'ils les ont faits, de courageux, éperdus et craintifs.
Ils leur ont coupé toute entrée et tout passage
Et les mènent tous à la fois, fuyants, vaincus,
Battus, se défendant (mal), et ne sachant où recourir.
Enfin ceux de Toulouse ont tellement redoublé de courage et de vigueur,
Qu'ils les ont hors de la ville jetés, recrus et accablés,

E de dartz e de massas e de brans esmolutz
De peiras de sagetas e de cairels menutz
I vengo tans ensemble co si fosso plaugutz
E desus las maizos ab los cairos agutz
Lor debrizan lor elmes el cristals els escutz
E los poins e las cambas e los braces els brucs
E mantas de maneiras los an be combatutz
Entre colps e coladas e los ciscles els bruitz
Lor an faitz lor coratges temens ed esperdutz
Els bocals els passatges an brizatz e tolgutz
Defendens e perdens e fugens e vencutz
Los menero ensemble dezamparatz e nutz
E pois lor es creguda tals forsa e tals vertutz
Que de fora la vilals gitero rebatutz

Montant et se réfugiant tous
Droit au jardin de Saint-Jacques, derrière lequel ils se sont retirés.
Mais il est resté dans la ville des Français étendus morts;
Il y est resté d'eux des corps d'hommes et de chevaux
De quoi faire longtemps vermeils la terre et le marais.
Bernard de Comminges a fait œuvre de bon capitaine :
C'est lui qui, avec sa bonne compagnie de braves avisés,
A tenu et défendu les débouchés et les passages
Du côté du château où se trouvait le bagage (de l'ennemi).
Louange et gloire lui soient rendues!
« Seigneurs, se prend à dire don Alard (aux Français), je vous vois accablés.
Qui a pu, bons chevaliers, nous malmener de la sorte?
Oh! comme voilà la France honnie et notre renom perdu!
Nous voici vaincus par des vaincus!

E poichas remontero e son tuit corregutz
Dreit a lort de sent Jagme on son reire vengutz
Mas dedins ne remazo de mortz e destendutz
De cavals e de corses que ilh an retengutz
Ne romas pois vermelha la terra e la palutz
En Bernatz de Cumenge si es ben captengutz
Que ab sa bona companha valens e aperceubutz
De la part del castel on era lor trautz
Als bocals els passatges establitz e tengutz
Per que len deu ben estre lo lauz el pretz rendutz
Senhors so ditz nAlas totz vos vei recrezutz
Cavalers qui pot estre que nos a deceubutz
Coi es aunida Fransa el nostre pretz perdutz
Car una gens vencuda nos a mortz e vencutz

Il vaudrait mieux, pour nous, être morts ou n'être pas nés,
Que d'avoir été ainsi traités par des gens désarmés. »
Ainsi se sont retirés les Francais, excepté ceux qui sont restés
Traînés ou pendus dans la ville,
Au cri de : « Vive Toulouse! notre salut est arrivé!
Notre bonheur a commencé ! »

Mais valgra que degus no fos vius ni nascutz
Can omes senes armas nos an totz abatutz
Li Frances sen repairan mas dins na romazutz
Que foro per la vila trainatz e pendutz
E escridan Toloza venguda es la salutz
Per que lo bes comensa.......

Fauriel, p. 412.

Raymond, prévoyant la prochaine arrivée de toutes les forces de Montfort, envoya l'ordre à son fils de le rejoindre promptement avec ses troupes. D'un autre côté, il s'adressa au pays, et, à son appel, une foule de gentilshommes accoururent se ranger sous son étendard. On distinguait, parmi eux, divers seigneurs de la Gascogne, de l'Albigeois, du Quercy, du Lauraguais, et, entre autres, Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand Jourdain de l'Isle, Gérard de Gourdon, seigneur de Caraman ; Bertrand et Gaillard de Montaigu, Bertrand et Guitard de Marmande, Étienne et Aymar de la Valette, Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestilhac et Gérard d'Amaniac, tous chevaliers en renom, tous animés du

désir de venger leur patrie et de chasser les étrangers rapaces qui, non contents de les dépouiller de leurs biens, leur apportaient l'esclavage et la honte.

Quelle surprise pour Simon lorsque, au milieu de ses succès dans la vallée du Rhône, il reçoit le message d'Alix de Montmorency qui lui annonce la rentrée du comte de Toulouse dans la capitale de ses États ! Il savait Raymond VI en Espagne, cherchant encore à lever des troupes; mais il croyait que les derniers avantages obtenus sur son fils le feraient renoncer à venir lui disputer ses conquêtes, et c'est lorsqu'il se flattait d'être délivré pour toujours de ce compétiteur incommode, qu'il apprend son retour et son triomphe.

Cette nouvelle le mit d'abord dans un tel accès de rage, qu'aucun de ses écuyers, dit Pierre de Vaux-Cernay, n'osait approcher de sa personne. Tout à coup à ce transport furieux succéda le plus grand calme. Montfort avait un caractère à commander à ses passions, surtout quand l'exigeait sa politique. Nul alors n'eût pu découvrir, sous sa feinte tranquillité, les moindres traces de son inquiétude ou de sa colère. Sans perdre une minute, il conclut un armistice avec le jeune Raymond, qui, dans l'ignorance des événements, s'estima heureux que les Catholiques suspendissent leurs opérations contre lui, et libre, par cette trêve, de quitter la Provence, Simon s'empressa de passer le Rhône et, à la tête de son armée, de prendre la direction de Toulouse.

Une seconde déception, non moins dure peut-être que la première, l'attendait sur sa route ; beaucoup de ses soldats le quittèrent inopinément pour retourner dans leurs foyers. Montfort, en présence de cet abandon inattendu, n'exprime ni une plainte ni un regret. Bravant et les hommes et le sort, il ne songe même pas à regarder derrière lui ; peu lui importe le nombre de ceux qui le suivent. A Baziége (1), il s'arrête, rassemble ses troupes, les met en ordre, et, cette précaution prise, il continue sa marche.

Gui, avec les croisés sous sa conduite, rejoignit son frère près de cette ville. Son arrivée donna lieu à la réunion d'un conseil, où figura le cardinal Bertrand, qui depuis le Pont-Saint-Esprit accompagnait l'armée catholique. Le résultat de cette conférence ne pouvait être douteux. Le légat, animé d'une grande haine contre un pays qui l'avait accueilli brutalement, hâtait de tous ses vœux la destruction des ennemis de l'Église ; Gui brûlait du désir de se venger d'un échec humiliant pour ses armes, et Montfort, impatient d'exterminer son rival, aurait voulu déjà le voir et le combattre. Il fut donc décidé que l'on s'approvisionnerait d'échelles, de fascines, de tout ce qui était nécessaire à un assaut, et que, marchant immédiatement sur la métropole, on en brusquerait l'attaque.

(1) Petite ville en face de Montgiscard, à 4 lieues de Toulouse.

L'apparition de l'armée devant Toulouse, loin d'ébranler le courage des habitants, porta, au contraire, leur enthousiasme à son comble. Le comte Raymond et Roger de Comminges laissèrent avancer les Catholiques sans leur opposer aucune machine de guerre, et, lorsqu'ils approchèrent des fossés, ils firent pleuvoir sur eux une grêle de traits et de pierres. Le comte de Comminges, qui s'était saisi d'une arbalète, renversa de son cheval Gui de Montfort, dont les deux cuisses furent traversées de part en part, et dans le même moment le comte de Bigorre reçut aussi une grave blessure. Ces diverses circonstances jetèrent le désordre parmi les assaillants, qui, pour se mettre à l'abri des coups de l'ennemi, revinrent sur leurs pas, de manière à se trouver hors de la portée de la place. Comme ils se retiraient, les comtes de Toulouse et de Comminges sortirent de la ville à la tête d'un certain nombre de lances, et ils tombèrent sur les croisés avec une telle impétuosité, qu'ils les auraient battus complétement, si Montfort n'était accouru très à propos pour rétablir le combat. L'engagement devint alors général, et après une mêlée de près de trois heures, avec des chances égales pour les deux partis, l'avantage se déclara en faveur des Toulousains, grâce à l'heureuse intervention de Roger-Bernard et du comte de Caraman.

En apprenant cette défaite, l'archevêque d'Auch s'empressa d'expédier des renforts aux Catholiques; mais,

sur le point de toucher à leur destination, ces troupes se débandèrent et pas un homme ne rejoignit l'armée. Cette nouvelle défection fut d'autant plus sensible à Montfort, qu'il comptait sur ce secours pour compenser ses pertes ; pourtant il la supporta avec fermeté, et, sans paraître perdre de sa confiance, il se prépara à entreprendre sur-le-champ l'attaque régulière de Toulouse.

Sous cette tranquillité apparente, Simon cachait néanmoins une vive inquiétude sur l'avenir; tandis qu'il persistait à conserver l'offensive, il faisait partir sa femme pour aller solliciter l'appui de Philippe-Auguste, et priait le légat d'envoyer Foulques en France prêcher encore une croisade contre les hérétiques, et tâcher de persuader les princes d'Allemagne et des Pays-Bas de la nécessité de lui venir en aide. Le représentant du saint-siége ne lui refusa pas sa demande, et Foulques, désireux de réussir dans sa mission, s'adjoignit plusieurs prélats dont il connaissait l'ardeur fanatique ; entre autres Jacques de Vitry, ce curé d'Argenteuil destiné à être, par la suite, évêque et cardinal.

Raymond, de son côté, déployait beaucoup d'activité dans l'intérêt de sa cause. Chaque jour, Toulouse était protégée par de nouveaux ouvrages; partout s'élevaient des obstacles formidables; partout les maisons se transformaient en citadelles. Les provinces ne restaient pas étrangères à ce mouvement national; elles fournissaient des hommes, des vivres, de l'argent, et une foule de

chevaliers venaient offrir à leur ancien seigneur leur épée, leur fortune et leur vie. Chacun de ces preux devient, à son arrivée, l'objet d'une sorte d'ovation de la part des habitants. La vue de sa bannière excite les acclamations du peuple tout entier ; cependant on remarque l'absence de celui dont la valeur n'avait jamais fait défaut aux Toulousains, de celui que leur prince chérit à l'égal d'un frère. Mais bientôt flottent dans les airs les couleurs de Raymond-Roger, et les transports les plus vifs, les cris *Foix!* et *victoire!* témoignent de la confiance qu'inspire à tous les cœurs l'aspect du vieux guerrier éprouvé dans tant de combats.

Fin de septembre 1217. Montfort commença le siége de Toulouse vers la fin de septembre. Pour remédier à la faiblesse de son armée, il voulut s'appuyer au château Narbonnais, abri sûr, qui mettait sous sa main des approvisionnements considérables et des ressources précieuses. Ce fut donc contre la porte de Montolieu qu'il dirigea ses premières attaques.

Ce point était le mieux défendu de tous. La crainte de la forteresse avait attiré sur lui, dès le principe, une attention particulière, et c'était là surtout qu'avaient été entassées les tranchées, les coupures et les barricades. Aussi les croisés ne tardèrent-ils pas à reconnaître qu'il fallait essayer ailleurs de forcer l'entrée de la ville, et tous leurs efforts se concentrèrent sur le faubourg de Saint-Cyprien.

Ce faubourg, situé de l'autre côté de la Garonne, communiquait avec Toulouse par deux ponts. Montfort partagea ses forces; il en laissa une partie à son fils Amaury, et il passa le fleuve avec le reste de ses troupes dans l'intention de conduire lui-même les opérations de la rive gauche.

A peine était-il établi devant Saint-Cyprien et avait-il dressé ses machines contre les retranchements de l'ennemi, que les habitants de ce quartier, au lieu de se tenir sur la défensive, ne craignirent pas de venir, chaque jour, hors de leurs lignes, harceler les Catholiques. D'assiégeant, Simon devint donc pour ainsi dire assiégé, et ces sorties, dirigées avec autant d'intelligence que de courage, n'étaient repoussées souvent qu'au prix de très-grands sacrifices. Épuisé par des engagements continuels, affaibli par des pertes sans cesse renouvelées, Montfort se vit enfin dans l'obligation de renoncer à cette attaque et de retourner à celle de la porte de Montolieu. Mais, lorsqu'il voulut effectuer sa retraite, le comte de Foix, qui surveillait ses moindres mouvements, fondit avec impétuosité sur ses colonnes, les rompit, les culbuta et les poursuivit jusqu'à Muret, où leurs débris dispersés cherchèrent à éviter une ruine totale en mettant la Garonne entre eux et leurs ennemis. Dans leur précipitation à gagner les bateaux attachés à la rive, les Catholiques furent presque tous jetés dans le fleuve ou massacrés par les Toulousains. Montfort lui-même, au moment où

une barque le recevait avec son cheval, tomba, couvert de sa lourde armure, dans un endroit où l'eau était rapide et profonde, et il fallut le zèle de ceux qui l'entouraient pour le sauver d'une mort qui à tous les yeux semblait inévitable. Bientôt cependant il se retrouva à la tête des siens, et, après avoir rallié ce qui lui restait de ses troupes, il reprit le chemin du château Narbonnais.

Le succès obtenu dans cette journée excita parmi les Toulousains un enthousiasme difficile à décrire. Pour la première fois, ils battaient les Catholiques en rase campagne ; pour la première fois, un chef implacable, le dévastateur de leurs provinces, le bourreau de leurs frères, fuyait honteusement devant eux. S'il a échappé à la fureur des flots, c'est que le ciel veut le livrer aux mains de ses victimes ; c'est que, pour confondre son orgueil, il le réserve à la vengeance du pays. Telles étaient les exclamations des habitants au milieu de leur joie frénétique. Pour eux désormais plus de dangers, plus de craintes, l'avenir ne leur offre que des espérances, les nouveaux combats ne peuvent être que des victoires.

Combien cette confiance ne s'accrut-elle pas encore, quand on vit arriver le jeune Raymond, suivi de renforts considérables et de beaucoup de chevaliers prêts, comme lui, à s'ensevelir sous les ruines de la capitale plutôt que de la céder à l'ennemi. Jamais ivresse ne fut

plus grande ; jamais transports n'éclatèrent si spontanés et si bruyants.

La population de Toulouse, réunie par Raymond VI pour délibérer sur les mesures défensives nécessaires à prendre, accueillit le vieux comte par des protestations d'attachement et de fidélité, et, lorsqu'on eut décidé de relever les murailles de la ville et de construire des machines pour battre en brèche le château Narbonnais, femmes, enfants, vieillards se mirent à l'œuvre avec une ardeur sans égale, et, s'animant par leurs chansons joyeuses, ni le jour ni la nuit, ils ne quittèrent un instant le travail.

La ville de Montauban, toujours si dévouée à son ancien maître, ne resta pas indifférente à l'élan patriotique de ses héroïques voisins. Quoique ayant pour garnison huit cents cavaliers catholiques, elle aspirait ardemment à suivre l'exemple qui lui avait été donné. Montfort, instruit de ces dispositions hostiles, exigea d'elle des otages, et envoya, pour la surveiller, son sénéchal d'Agénois et l'évêque de Lectoure. Cette précaution, loin d'intimider les habitants, les porta à désirer plus impatiemment de s'affranchir de leurs liens. Ils prièrent le comte de Toulouse de les aider dans cette tentative, et lui promirent, s'il les secondait, de faciliter l'entrée de ses troupes dans la ville. Raymond, en effet, fit partir secrètement cinq cents hommes d'armes qui arrivèrent

à Montauban avant la naissance du jour, et furent aussitôt introduits dans ses murs.

Ces forces, jointes à environ trois mille habitants faisant partie de la milice, s'assurèrent sans opposition des carrefours et des rues principales, placèrent des gardes autour des maisons occupées par l'évêque et le sénéchal, en un mot ne négligèrent aucune des précautions que conseillait la prudence ; et pourtant, lorsque l'entreprise semblait toucher à une fin heureuse, elle eut, au contraire, le dénoûment le plus funeste. Doit-on croire à une trahison, ainsi que le prétendent quelques historiens, ou la catastrophe fut-elle amenée par le hasard? Rien dans les chroniques ne nous éclaire sur cette étrange péripétie ; toutes seulement s'accordent à dire que les Français dispersés dans la ville accoururent à la hâte, défirent leurs ennemis, dégagèrent les personnes retenues chez elles, et, après avoir livré Montauban aux flammes, en massacrèrent la population entière.

Il est bien difficile d'admettre que des hommes isolés et pris au dépourvu aient pu l'emporter sur des troupes réunies et maîtresses des communications importantes. D'un autre côté, si les croisés avaient été prévenus, à l'avance, de l'attaque projetée contre eux, comment seraient-ils restés çà et là dans leurs logis, au lieu de se préparer à recevoir leurs adversaires? Dans l'impossibilité d'expliquer cet événement, contentons-nous du récit que nous ont laissé les auteurs contemporains.

Grâce à l'activité déployée par les Toulousains, les machines destinées à ruiner le château Narbonnais furent achevées bientôt; et, pour la seconde fois, nous allons voir, dans cette guerre si fertile en circonstances étranges, Raymond, tout en étant assiégé par Montfort dans sa capitale, assiéger Montfort dans la citadelle qui lui servait de point d'appui et d'arsenal.

Le comte employa l'hiver à battre en brèche cette forteresse, tandis que le général catholique continua à attaquer, sans succès, des fortifications improvisées, dont la force ne consistait que dans le courage de ses défenseurs.

Simon, ne conservant plus de doute sur l'inutilité de ses efforts, demanda des secours à la cour de Rome, et pressa le pape d'amener, par ses remontrances, les provinces dont l'Église l'avait reconnu possesseur, à se soumettre enfin à l'autorité de leur nouveau maître; il se plaignit aussi au saint-siége du jeune roi d'Aragon, qui, en violation des traités, donnait à Raymond VI les moyens de soutenir la guerre contre lui.

23 octobre 1217. Honoré III ordonna au cardinal Bertrand, son légat, de rappeler Jacques et ses peuples à l'exécution des volontés du concile de Latran, et de les excommunier s'ils persistaient à agir contrairement à leurs devoirs. Lui-même écrivit dans le même sens au jeune prince, le 28 décembre suivant, et l'engagea à ne pas oublier *que*

le saint-siége, pour le rendre à ses sujets, l'avait tiré des mains de ceux qu'il appelait ses ennemis.

Le pape ne se borna pas à cette recommandation; il fit défense à Raymond-Roger de combattre le comte de Montfort, pria Philippe-Auguste d'envoyer dans les provinces du Midi ceux de ses vassaux qui n'iraient pas à la terre sainte, prescrivit à tous les évêques de France d'encourager les fidèles de leur diocèse à se croiser contre les Albigeois, et, s'adressant au fils de Raymond VI, lui reprocha *de le voir imiter la malice de son père. Apprenez donc, par les disgrâces de votre maison, à devenir sage,* lui disait-il en terminant, *et ne vous rendez pas Dieu contraire, en étant vous-même contraire à Dieu.*

De son côté, Foulques, pendant l'hiver, avait déployé tant d'ardeur dans l'accomplissement de sa mission, Avril 1218 qu'au commencement de 1218 Montfort reçut, de toutes les parties du royaume, des renforts considérables. Ils étaient conduits par l'évêque de Rodez; par Anissaud de Caumont, Othon de Montaud, Géraud et Roger d'Armagnac et par deux chevaliers flamands, Amand de Chisouin et Michel de Harnes. L'auteur de la *Cansos* et l'historien Langlois prétendent que ces nouvelles milices portèrent l'effectif de l'armée catholique à cent mille hommes. Il y a peut-être de l'exagération dans ce chiffre, mais il est hors de doute que les croisés se trouvèrent alors en très-grand nombre, et qu'il fallut une résolution bien ferme de la part des Toulousains pour n'être

ni effrayés par l'arrivée de tant de forces ni moins confiants dans le succès de leur cause.

Simon, impatient de terminer une guerre déjà trop prolongée, et pour ses intérêts et pour sa gloire, disposa ses troupes autour de Toulouse de manière à menacer à la fois différentes portions de sa circonférence. Décidé à emporter à tout prix la porte Montolieu, il fit entasser sur ce point une énorme quantité de fascines, et, au moment où l'attaque allait commencer, on mit le feu à cet immense bûcher.

Les habitants, dans l'impossibilité de se défendre contre un pareil incendie, reculent devant cette fournaise, qui dévore au loin les barricades, les tours, les machines, et alors Montfort, avec sa fougue impétueuse, se précipite dans le passage que lui tracent les flammes. Rien ne le détourne de son chemin, rien ne le fait hésiter. Il brave tout, triomphe de tout, franchit des espaces embrasés, renverse les obstacles échappés à la destruction, et il ne s'étonne de tant de périls que lorsqu'il n'en a plus à vaincre. Mais, quand il s'est ouvert une trouée, quand, à ses yeux étincelants d'espoir et de fureur, apparaît l'intérieur de Toulouse, qu'il n'a plus devant lui ni murs, ni fossés, ni palissades, qu'il croit pénétrer au cœur de la ville maudite, tout à coup une barrière insurmontable se présente et l'arrête. Cette barrière, ce sont les Toulousains eux-mêmes, qui de leurs corps forment un rempart à la place de l'enceinte en bois qui

vient d'être détruite. Deux fois, Montfort et ses compagnons déterminés, cherchent à ébranler cette muraille vivante ; toujours repoussés, toujours vaincus, ils sont obligés de revenir sur leurs pas, et harassés, accablés, soutenus seulement par la rage, ils regagnent le château Narbonnais où les assauts réitérés de Raymond ne leur laissent pas même le temps de penser à leur défaite.

Quelques jours après, une tentative semblable eut lieu contre la porte Saint-Cyprien, et là encore les habitants résistèrent avec un rare courage aux attaques d'une armée qui, convaincue que ses ennemis étaient des hérétiques, croyait mériter le ciel en étant appelée à les combattre.

Une circonstance particulière vint ajouter aux déceptions du général catholique. Dans l'intention de tenter une nouvelle escalade, il avait fait construire à grands frais une tour en charpente, à cinq étages, qui devait en même temps servir à combler les fossés et à dominer les défenses intérieures de la ville. Cependant, lorsque, après plus de trois semaines de travail, on voulut employer la machine, elle ne répondit pas aux espérances que l'on en avait conçues.

Enfin arriva la Saint-Jean-Baptiste, fête pendant laquelle s'observait *la trêve de Dieu.* Tandis que l'ordre venu d'en haut apaise un instant une lutte acharnée, Montfort, qui se dit armé par le ciel même, se révolte contre l'expression de sa volonté. Il maudit cette paix

bien courte assurément, mais pourtant longue à sa vengeance; il lui tarde de vaincre, il lui tarde de répandre le sang... Il n'entendra que trop tôt le signal du combat et du carnage! Il ne sait donc pas qu'il est une heure pour la justice divine? Il ne voit donc pas se lever sur sa tête la main puissante qui menace et qui punit?

25 juin 1218. Le 25 juin, le lendemain de l'anniversaire respecté par les deux partis, les Toulousains se rassemblent en silence avant le jour. Leur dessein est de surprendre les Français dans leur sommeil et de prévenir, par une agression inopinée, un assaut dont ils redoutent les suites.

Ils sortent sans bruit, et, lorsque toute leur cavalerie est au delà des fossés, les gens d'armes de Foix, de Comminges, d'Aragon, de Catalogne, de Toulouse, Raymond la partage en deux corps; l'un doit incendier la tour, dont la masse imposante donne des inquiétudes aux assiégés, et l'autre aller droit à la cavalerie catholique, que l'on espère trouver encore plongée dans le sommeil.

Les troupes s'ébranlent, les trompettes sonnent, et l'espace entre l'enceinte et les lignes des assaillants est rapidement parcouru; mais les croisés sont debout, ils veillent, ils les attendent. Partout l'action s'engage avec impétuosité, partout la vigueur de la défense neutralise la furie de l'attaque. Chacun a devant soi un ennemi

digne de lui faire face, et le courage, égal dans tous les rangs, ne suffit plus pour décider de la victoire.

Montfort, suivant un témoin oculaire (1), disait les matines dans sa tente, au moment où les Toulousains exécutèrent leur sortie. Le général alors se revêtit en hâte de ses armes; néanmoins il voulut ensuite entendre la messe, et, lorsqu'on vint lui apprendre avec quelle opiniâtreté l'on se battait de part et d'autre, cela ne lui fit pas interrompre ses prières. Enfin le sire de Gourdon, arrivant l'informer que les Catholiques commençaient à perdre du terrain et s'inquiétaient de son absence : « *J'irai*, répondit Simon, *lorsqu'à mes yeux se sera montré notre Rédempteur*. » En effet, quand le prêtre eut élevé l'hostie consacrée, Montfort resta recueilli un instant, et, après avoir récité le cantique de Saint-Siméon (2), il demanda son cheval de bataille et courut se précipiter au plus rude de la mêlée.

Il suffit de sa présence pour rétablir le combat. Sa taille de géant, sa voix tonnante, le fatalisme qui illumine ses regards; tout en lui contribue à jeter l'épouvante parmi les Toulousains. Vainement Raymond, le comte de Foix, Roger-Bernard s'efforcent, par leur exemple, de ranimer leur confiance; à la vue de Montfort, dont l'appa-

(1) Pierre de Vaux-Cernay.

(2) Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace.
Quia viderunt oculi mei salutare tuum, etc.

rition rappelle Machabée chassant devant lui les armées d'Antiochus, leurs troupes reculent effrayées jusqu'à l'entrée de la ville. Cependant, arrivées aux fossés, elles se souviennent de leurs devoirs, et, revenues d'une fascination passagère, elles arrêtent les Catholiques à l'aide des pierriers placés dans leurs retranchements, et à leur tour, les obligent à rétrograder. Accablé sous une grêle de projectiles, Montfort lui-même est contraint de chercher un abri près d'une de ses machines, et là, entouré de quelques-uns des siens, il attend que cet ouragan ait perdu de sa violence pour reprendre son attaque et pénétrer dans Toulouse.

Contemplant la cité rebelle dont il médite la ruine, Montfort se rappelle depuis combien d'années il poursuit le but marqué par ses désirs. Que de fois pourtant son attente a été déçue! Mais l'Europe lui prête son secours; un seul mot, l'*hérésie*, lui donne des armées, qui se renouvellent sans cesse. Comment ne triompherait-il pas! les croisés, en pensant combattre pour leur foi, travaillent à son élévation et à sa puissance. Déjà il songe au plaisir d'humilier un rival, au bonheur d'assouvir sa haine; il voit le jour où rien ne manquera à sa renommée, où tout assurera l'illustration de sa race. Que lui reste-t-il à demander à la fortune? lorsqu'on s'est fait comte de Toulouse, rien n'empêche de se faire roi.

Au moment où ces rêves de grandeur prêtent à ses

traits si durs l'expression d'une joie sauvage, une pierre lancée par un mangonneau siffle, fend les airs, frappe avec la rapidité de la foudre, et l'homme qu'enivraient tant d'espérances, le chef si glorieux de ses victoires, le prince si fier de son avenir, est là, privé de vie, gisant sur le sol, n'attendant plus qu'une tombe. Météore éclatant et éphémère, il a passé ainsi que passe la tempête.

Montfort, atteint au milieu du front, n'eut, dit Vaux-Cernay, que le temps de recommander son âme à Dieu; après quoi, il expira. Un de ses chevaliers, pour cacher à l'armée cette perte irréparable, étendit sur lui son manteau; et, comme si la mort eût craint qu'on ne lui ravît celui qui trop longtemps déjà avait séjourné sur la terre, cinq flèches tirées de la place traversèrent au même instant son corps inanimé.

Gui, son frère, quoique gravement blessé, le fit porter dans la tente du légat, où le cardinal et l'évêque Foulques, qui ne pouvaient ajouter foi à ce fatal événement, cherchèrent, par tous les moyens, à ranimer une existence pour eux si précieuse. Soins inutiles! Montfort, leur créature, leur instrument, leur complice, avait cessé d'appartenir à ce monde. Le héros de la croisade n'était plus qu'un cadavre.

Ainsi finit l'un des capitaines les plus fameux du XIIIe siècle, mais aussi le plus impitoyable, le plus dévoré de la soif des honneurs, de la puissance et des richesses. La plupart des anciens historiens font de lui un portrait

où, presque toujours, l'éloge l'emporte de beaucoup sur le blâme. L'auteur de l'*Histoire générale du Languedoc*, le plus rigoureux peut-être à son égard, dit : « *Il a mêlé quelques défauts à un plus grand nombre de vertus.* » Puis il ajoute : *Il était dur, fier, inflexible, colère, vindicatif, sanguinaire et cruel.* On voit, en effet, qu'il lui fallait des vertus peu communes pour couvrir ou atténuer ce que l'on veut bien appeler *ses défauts.* Don Vaissette, il est vrai, prête à Montfort, indépendamment de ses qualités militaires, *une piété louable, un cœur généreux, bienfaisant et libéral.* Mais, même en lui accordant ces mérites, que, par plus d'une raison, on serait en droit de lui disputer, nous ne pensons pas que cette concession pût encore faire reconnaître les *vertus* de ce conquérant, ambitieux, rapace, dévot sans religion, tyran sans pitié et féroce par instinct. Malheur à la société qui porte dans son sein de telles illustrations! il en coûte, pour les admirer, trop de larmes et trop de sang.

Voici comment Guillaume de Tudèle raconte les derniers moments du général catholique (1) :

Mais ceux de la ville ont le dessus;
De l'intérieur des palissades, ils tiennent (ferme) contre ceux du dehors,
Les blessent, rabattent leurs aigrettes, leurs ornements d'or;

(1) Pero ilh de la vila lor son tant sobrancers
Que de dins en las cledas foro contra engalers
E firen lor abaton los cristals els ormers

Et telle de ceux-ci devient la détresse,
Qu'ils n'en peuvent plus souffrir le péril ni le tourment.
Ils abandonnent l'attaque des fortifications; mais (plus loin),
sur les destriers,
Recommence le combat mortel avec un tel jeu d'épées,
Que les pieds, les poings et les bras volent par quartiers,
Et que, de sang et de cervelles, la terre est vermeille.
Sur la rivière combattent de même les servants et les nautoniers;
Et dans la plaine, à Montolieu, le carnage est complet.
Don Bartas a piqué de l'éperon jusque sous la voûte de la porte,
Lorsque arrive au comte un écuyer criant :
« Seigneur comte de Montfort, vous semblez par trop endurant,
Par trop bonhomme de saint; de quoi vous recevez aujourd'hui
grand dommage.
Les hommes de Toulouse ont défait vos chevaliers,

Mas aicels de la fora venc aitals desturbiers
Quelh no podon suffrir los perilhs turmenters
E laichen las gueridas mas de sobrels destriers
Recomensal martiris ab aitals glaziers
Que pes e punhs e braces hi volan a cartiers
E de sanc ab cervelas es vermelhs lo terriers
E per laigals combaton sirvent e nautoniers
E fora a Montoliu es lo chaples pleniers
Quen Bartas esperona trol bocal dels porters
Ab tant venc vas lo comte cridan us escuders
Senher coms de Montfort trop paretz talieners
Huei prendretz grand dampnatge car etz tant sentorers
Quel omes de Tholoza an mortz los cavalers

Vos bonnes troupes, vos meilleurs guerriers à la solde.
Là bas sont morts Guillaume, Thomas, Garnier,
Don Simonet du Caire, et blessé y est Gautier.
Don Pierre de Voisin, don Aymar, don Raynier
Tiennent (encore) à la bataille et protégent les hommes armés de targes ;
Mais, pour peu que durent pour nous la détresse et la mort,
Vous n'aurez jamais la seigneurie de cette terre. »
(A ces paroles) le comte soupire et tremble, il devient triste et noir,
Et dit : « Mon sacrifice est fait. O Jésus, roi de droiture,
Faites de moi aujourd'hui un mort en terre ou que je sois vainqueur ! »
Cela dit, il envoie à ses hommes de guerre,
Aux barons de France et à ceux à sa solde,
L'ordre de venir tous ensemble sur leurs coursiers arabes
(vers Montolieu) ;
Et il en arrive bien soixante mille,

E las vostras mainadas els milhors soldadiers
E lai es mort Wes. e Thomas e Garniers
En Simonetz del Caire ei es nafratz Gauters
En P. de Vezis en Aymes en Rayners
Contraston la batalha e defendols targiers
E si gaires nos dura la mortz ni lencombriers
Jamais daquesta terra no seretz heretiers
El coms trembla e sospira e devenc trist e ners
E ditz ai sacrifizi Jeshu Crist dreiturers
Huei me datz mort en terra o que sia sobrers
Ez en apres el manda diire als mainader
Ez als baros de Fransa ez als sieus logadiers
Que tuit vengan essems els Arabitz corsers
Ab aitant ne repairan ben LX. milhers

En tête desquels tous le comte s'élance le premier impétueusement,
Avec son porte-enseigne, don Sicard de Montaut,
Don Jean de Berzy, don Foulques, don Riquier,
Après lesquels vient la grande foule des porte-bourdons.
Les cris (des hommes), le signal des trompettes et des cors,
Le sifflement des frondes, le choc des pierriers,
Ressemblent à un ouragan, à une tempête, à des tonnerres
Dont tremblent la ville, la rivière et la grève.
Ceux de Toulouse sont pris alors d'une telle épouvante,
Que plusieurs sont abattus dans les fossés du chemin
(Ou repoussés dans la ville). Mais ils ont bientôt repris courage;
Ils sortent (de nouveau) à travers les jardins et les vergers;
Les servants et les archers ressaisissent la place;
Et là, des flèches menues et des gros traits,

El coms denant los autres venc abrivatz primers
En Sicartz de Montaut el sieus gonfanoniers
En Joans de Brezi el Folcautz en Riquers
Ez apres las grans preichas de totz los bordoners
E lo critz e las trumpas el corns el senharers
Lo glazis de las frondas el chaples dels peiriers
Sembla vens o auratge troneires o tempiers
Si quen trembla la vila e laiga el graviers
Ez a lor de Toloza venc tal espaventers
Que motz en abateron els fossatz viauders
Mas en petida dora es faitz lo recobriers
Car ilh salhiron fora entrels ortz els vergers
E perprendon la plassa sirvens e dardacers
De sagetas menudas e de cairels dobliers

Des pierres arrondies et des grands coups à plein,
Telle des deux côtés est la chute,
Qu'elle semble vent, pluie ou cours de torrent.
De l'amban gauche un archer lance (une flèche)
Qui frappe à la tête le destrier du comte Gui
(Si fort), qu'elle lui entre à moitié dans la cervelle ;
Et, quand le cheval se retourne, un autre archer,
De son arc garni de corne (lance une autre flèche)
(Qui) atteint dont Gui au côté gauche, tellement
Que l'acier lui est resté dans la chair nue
Et que son flanc et son braguier sont vermeils de sang.
Le comte (de Montfort) vient alors à son frère qu'il aimait fort
Il descend à terre proférant des paroles amères :
Beau frère, fait-il, mes compagnons et moi,

E de peiras redondas e de grans colps marvers
Dentrambas las partidas es aitals lo flamers
Que sembla vens o ploia o perilhs rabiners
Mas de lambau senestre dessarra us arquiers
E feric Gui le comte sus el cap del destriers
Que dins la cervela es lo cairels meitaders
E can lo cavals vira us autre balestriers
Ab arc de corn garnit lintrec de costal (ers)
E feric si en Gui els giros senestriers
Que de dins la carn nuda les remazuts lacers
Que del sanc es vermelhs lo costatz el braguers
El coms vinc a so fraire quelh era plazentiers
E dechen a la terre e ditz motz aversers
Bels fraire dit lo coms mi e mos companhers

Dieu nous a pris en haine, il protége les Routiers;
Et pour votre blessure je me ferai frère de l'hôpital.
Tandis que don Gui converse et se lamente (avec son frère),
Il y a (dans la ville) un pierrier, œuvre de charpentier,
Qui de Saint-Sernin, de là où est le cormier, va tirer sa pierre.
Il est tendu par les femmes, les filles et les épouses;
La pierre (part), elle vient tout droit où il fallait.
Elle frappe le comte Simon sur son heaume d'acier d'un tel coup,
Que les yeux, la cervelle, le haut du crâne,
Le front et les mâchoires en sont écrasés et mis en pièces.
Le comte tombe à terre mort, sanglant et noir.
Aymar et Gaucelin piquent à lui
Et l'ont couvert bien vite, et par prudence,
Avec une cape bleue; mais l'épouvante est déjà (partout) répandue, etc...

Ha Dieus gitatz en ira ez amparals roters
Que per aquesta plagam farai Ospitalers
Mentren Guis se razona e deve clamaders
Ac dins una peireira que fec us carpenters
Que de sant Cerni traita la peira el sorbers
E tiravan la donas e tozas e molhers
E venc tot dreit la peira lai on era mestiers
E feric si lo comte sobre lelm ques dacers
Que olhs e las cervelas els caichals estremiers
El front e las maichelas li partic a cartiers
Els coms cazec en terra mortz e sagnens e niers
Cela part esperonan Gaucelis en Aimers
Ez an cubert lo comte coitos e scienters
Ab una capa blava e crec lespaventers.......

Faur., p. 566.

Il est inutile de dire quelle joie causa à toutes les provinces au delà de la Loire la mort de celui qui y avait attiré tant de calamités. A Toulouse l'ivresse fut à son comble.

.... Dans la ville est entré un messager
Qui leur a raconté la nouvelle, et telle est l'allégresse que tous
courent aux églises,
Allument les cierges sur les candélabres,
Et s'écrient avec joie : « Que Dieu est miséricordieux ;
Qu'il a remis parage en clarté et le fera désormais triompher ;
Que le comte, qui était pervers et tueur d'hommes,
Est mort sans pénitence, parce qu'il frappait du glaive. »
Mais les cors, les trompettes, les cris de la joie commune,
Les carillons, les volées et le chant des cloches,
Les tambours, les tympans, les grêles clairons
Font retentir la ville et les places (1).

(1) E lains en Toloza intrec us messatgers
Quels comtec las noelas ez es tals lalegriers
Que per tota la vila corron ves los mostiers
Ez alumnan los ciris per totz los candelers
Ez escridan la joya car es Dieus merceners
Car paratges alumpna es er oimais sobrers
El comte quera malignes e homicidiers
Es mortz ses penedensa car era glaziers
Mas li corn e las trompas el gaug cominalers
Els repics e las mautas els sonetz dels clochiers
Los tabors els tempes els grailes menuders
Fan retendir la vila e los pazimenters.

Faur., p. 572.

Les Toulousains s'applaudissaient avec raison de la chute de leur plus cruel ennemi, car, malgré leur dévouement sans bornes, ils se trouvaient au moment d'éprouver les terribles effets de sa colère. Disposant d'un nombre de troupes considérable, Montfort s'était emparé de toutes les communications qui conduisaient à la ville, et les habitants, sur le point de manquer de vivres, voyaient avec effroi les horreurs de la famine s'ajouter incessamment à leurs fatigues et à leurs souffrances.

Il est certaines localités du Midi où le nom de Montfort, après six siècles écoulés, n'a pu être effacé de la mémoire des populations. A Castelnaudary, le jour de la Fête-Dieu, jour où l'on croit qu'eut lieu la bataille livrée près de cette ville, tous les corps de métiers, rangés sous leurs bannières, assistent à la procession, portant une sorte d'étendard orné des attributs de leur profession, et, de chaque côté de ce pavillon, sont deux bergers de la montagne Noire, qui jouent sur leur cornemuse *la Marche de Simon de Montfort* (1).

Toulouse, d'après l'annotateur de l'*Histoire générale du Languedoc*, a longtemps aussi conservé un chant de triomphe dont la date remontait à l'époque des Albigeois. On l'appelait *la Mort del Loup* ; ce chant n'était autre chose qu'une improvisation populaire :

(1) Baron Trouvé, *Description générale et statistique du département de l'Aude.*

Montfort
Est mort!
Est mort!
Est mort!
Vive Toulouse!
Cité glorieuse
Et puissante!
Reviennent noblesse et honneur.
Montfort
Est mort!
Est mort!
Est mort (1)!

Tandis que les croisés, encore dans la stupeur, n'osaient envisager les conséquences de la perte de leur chef, les Toulousains, au contraire, sortaient de leurs retranche-

(1) Montfort
Es mort!
Es mort!
Es mort!
Viva Tolosa!
Ciutat gloriosa
E poderosa!
Tornan lo paratge e lonor
Montfort
Es mort!
Es mort!
Es mort!

ments pleins de confiance et d'espoir, et obtenaient, sur les dévastateurs de leur patrie, la victoire la plus complète. Les Catholiques, découragés, consternés, se retirèrent avec précipitation, laissant leurs blessés sur le champ de bataille et abandonnant leurs tentes, leurs approvisionnements et leurs bagages.

Cependant le cardinal-légat, de l'avis des évêques, proclama Amaury de Montfort le successeur de son père (1) pour toutes les possessions qu'il tenait de l'Église, et les seigneurs et chevaliers auxquels Simon avait inféodé des domaines ou des priviléges prêtèrent aussitôt serment de fidélité.

Après cette reconnaissance solennelle de ses droits, Amaury eut d'abord la pensée de maintenir le blocus de Toulouse, mais la difficulté de se procurer des vivres, la désertion de ses soldats, le manque d'argent, et l'empressement que mettaient les croisés à regagner leurs foyers, l'obligèrent bientôt à renoncer à ce dessein. Sur les instances de son oncle Gui, il se décida même à suspendre toute opération jusqu'au printemps suivant,

(1) Montfort eut quatre fils de sa femme Alix de Montmorency : Amaury, Gui, Robert et Simon. Amaury succéda un moment à son père et prit, comme lui, le titre de duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne. Gui, ainsi que nous l'avons dit, était devenu comte de Bigorre par son mariage avec Pétronille de Comminges. Robert mourut sans avoir contracté d'alliance, et Simon, reconnu en Angleterre comte de Leicester, fut la souche de la branche de ce nom.

époque à laquelle il espérait réunir des forces suffisantes pour reprendre le siége et amener enfin les populations à reconnaître son autorité.

Par suite de cette détermination, Amaury évacua le château Narbonnais, qu'il savait ne pouvoir garder long-
27 juillet 1218. temps, y mit le feu, et, à la tête de son armée, il prit la route de Carcassonne; emportant avec une grande pompe religieuse les restes de son père, auxquels, à son arrivée, il fit des obsèques royales (1).

Quand Amaury se fut acquitté de ce devoir, il réunit les chefs de la croisade, dans le but de les intéresser à sa cause et de les entraîner à lui continuer leur concours. Il chercha à leur prouver que, tout le pays étant soumis, à l'exception d'une seule ville, ce serait aller contre les volontés de Rome et ne pas recueillir les fruits de longs et pénibles travaux, que de laisser à Raymond sa capitale, et l'autoriser ainsi à faire, de cette place importante, un lieu de protection pour tous les hérétiques du Midi. L'assemblée entière reconnut la vérité de ces observations, mais chacun en particulier, à commencer par le comte de Soissons, usa d'un prétexte quelconque pour motiver son départ; de sorte qu'il ne resta

(1) Le corps du comte Simon demeura deux ans exposé dans une des chapelles de la basilique de Carcassonne; on le transporta ensuite en France, avec celui de Gui, le second de ses fils, et l'un et l'autre reçurent la sépulture au monastère des Hautes-Bruyères, de l'ordre de Fontevrault, à 1 lieue de Montfort-l'Amaury.

réellement, dans les provinces conquises, que les aventuriers devenus possesseurs d'une portion du territoire, et qui, pour conserver les avantages obtenus par leur épée, devaient, sous peine de les perdre, consacrer leur épée à les défendre.

Le comte de Saxe, encore sous les étendards de la croisade, se sépara également d'Amaury en lui conseillant de traiter de la paix avec Raymond. Le légat, témoin des adieux de ce prince, ne put entendre ce conseil sans en montrer de la colère, et, poussé par son indignation, il s'écria : « *J'aimerais mieux être brûlé vif que de ne pas tirer vengeance de la mort du chef qui vient de nous être ravi.* »

Raymond, pendant le siége de Toulouse, fit un testament, daté du 30 mars 1218 (1), par lequel il institua son fils son légataire universel, et prescrivit de remettre aux mains des hospitaliers et templiers, pour être distribués aux pauvres, tous les revenus à percevoir sur les *métairies*. Mais, le 15 juillet suivant, il signa une autre donation, dont on ne trouverait guère d'exemple en dehors du XIII[e] siècle. Pour mériter le pardon de ses fautes, il légua sa propre personne à l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. Catel cite textuellement cet acte (2), qui nous a paru assez curieux pour en donner ici une traduction.

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*
(2) *Histoire des comtes de Toulouse*, I, II, p. 318.

« Comme la mémoire des hommes est fugitive, et le
« dernier jour incertain, moi Raymond, par la grâce de
« Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis
« de Provence, fils de dame Constance, voyant et consi-
« dérant les bienfaits et aumônes qui sont prodigués,
« chaque jour, aux pauvres de Jésus-Christ, dans la
« maison des hospitaliers de Jérusalem, et craignant
« le jour du dernier jugement; pour le salut de mon
« âme et la rémission de mes péchés, je me donne moi-
« même, c'est-à-dire je donne mon corps à Dieu tout-
« puissant, à la bienheureuse Marie sa mère, à saint
« Jean et à l'hôpital de Jérusalem, fondé en l'honneur
« de celui-ci. Je confesse et reconnais que depuis long-
« temps déjà j'avais fait ce vœu, et je promets au Sei-
« gneur Dieu, et à vous, A. de Cabanes, supérieur de
« la maison des hospitaliers de Jérusalem établie à
« Toulouse, que je ne prendrai l'habit nulle autre part
« que dans le susdit hôpital; et, si je venais à mourir
« avant ma réception, je veux être enseveli dans cette
« maison.

« Et moi A. de Cabanes sus-nommé, au nom de mon-
« seigneur Bertrand, prieur de Saint-Égide, et au nom
« de toute la communauté du susdit hôpital, je te re-
« çois, monseigneur Raymond, comme frère de l'hôpi-
« tal, participant à tous les biens, tant spirituels que
« temporels, qui adviendront aux maisons des hospi-
« taliers de Jérusalem, en deçà comme au delà de la

« mer; et pour Dom Bertrand, prieur de Saint-Égide,
« et pour toute la communauté, je vous promets, à vous
« comte Raymond sus-nommé, que, quand vous vou-
« drez recevoir l'habit religieux, les frères dudit hôpital
« vous le donneront et vous recevront frère, suivant les
« formes et les règles de cette maison. Mais, pour plus
« ample précaution et sûreté, j'ordonne de munir et
« sceller cette page de mon sceau.

« Fait à Toulouse, le cinquième jour du mois de juil-
« let, Ve férie, régnant Philippe, roi des Français, et
« Raymond, comte de Toulouse, l'an 1218 de l'incar-
« nation. Sont témoins Damatius Cruselle, et Aribert,
« chapelain du seigneur comte, et P. de Ricaldo et
« Deatus Aleman, frère Girome Papais, hospitalier, et
« Pierre Arnault, notaire du seigneur comte, qui, par
« son ordre, a écrit cette charte. »

Amaury répartit le peu de forces à sa disposition entre les villes et les châteaux encore en son pouvoir, et il se confia ensuite au zèle du légat pour obtenir les secours qui lui devenaient si nécessaires.

Ce zèle, en effet, ne lui fit pas défaut. Le cardinal chargea plusieurs prélats d'aller convaincre le saint-siége de la nécessité d'appeler la chrétienté entière à une croisade contre les Albigeois, et il envoya de nouveau l'évêque Foulques près du roi Philippe-Auguste pour implorer son appui en faveur du fils de Montfort.

Le temps qui devait s'écouler avant que ces démarches pussent amener quelque résultat ne fut pas perdu pour les seigneurs du pays. Tous cherchèrent à rentrer dans la possession des domaines qui leur avaient été enlevés par la conquête, et la plupart d'entre eux ne tardèrent pas à voir le succès répondre à leurs justes désirs. Dans de telles circonstances, le jeune Raymond ne demeura pas non plus inactif. N'eût-il pas eu le plus haut intérêt à relever son nom d'une humiliante déchéance, sa valeur seule l'aurait entraîné à se montrer digne du pays qui mettait en lui son espoir. A la tête d'un corps de cavalerie, il se porta dans l'Agénois, occupa Condom, Marmande, Aiguillon, et partout sa présence devint le signal du soulèvement des populations, qui ne crurent mieux prouver leur attachement à leurs anciens maîtres qu'en massacrant toutes les garnisons des Catholiques.

Janvier 1219. Le Rouergue et le Quercy le reçurent avec le même enthousiasme, et manifestèrent également leur fidélité par de sanglantes représailles (1).

Pendant que, de toutes parts, les provinces témoignaient leur dévouement au jeune comte, Sancie, sa

(1) L'expédition de Raymond dans le Rouergue est attestée par une donation qu'il fit à Najac, petite ville dépendant aujourd'hui du département de l'Aveyron, *le dimanche de l'Épiphanie*, à Pierre de Mèze et à Pons de Caux. Cet acte eut pour témoin le comte d'Astarac, qui venait d'abandonner le parti de l'Église.

femme, sœur de Pierre d'Aragon, se rendait à Nîmes, où elle était accueillie avec non moins de sympathie et de joie. Heureux d'être replacés sous l'autorité de la maison de Toulouse, les habitants s'empressèrent de lui faire hommage, et Sancie, dans sa reconnaissance, leur accorda, au nom de Raymond VI et de son mari, une amnistie entière pour le passé. Elle sanctionna aussi les priviléges de la ville, et fit preuve de beaucoup de discernement et de sagesse en confirmant tous les arrêts des tribunaux créés par Simon de Montfort.

Raymond VI, de son côté, profitait de ce moment de repos pour aller à Perpignan terminer une vieille querelle entre lui et le seigneur de Sauve; il attachait d'autant plus d'importance à se réconcilier avec cette famille, qu'elle était alliée à celle d'Anduse, très-considérée et très-puissante dans le bas Languedoc.

Quant au comte de Foix et à Roger-Bernard, ils regagnèrent la vallée de l'Ariége, et, aimés comme ils l'étaient de leurs vassaux, ils recouvrèrent promptement leur héritage paternel. La ville de Mirepoix seule ne leur ouvrit pas ses portes. Cette forteresse était devenue le refuge des Catholiques dispersés dans le pays, et sa garnison nombreuse, aussi bien que la position de son château, avait fait concevoir à Gui de Lévis, qui y commandait, l'espérance de s'y maintenir jusqu'à la rentrée en campagne du fils de Simon de Montfort.

Bien qu'on fût au cœur de l'hiver, Raymond-Roger n'hésita pas à entreprendre le siége de cette place. Elle se défendit vaillamment; néanmoins le comte de Foix, par son activité et sa hardiesse, sut vaincre toutes les résistances; et Gui de Lévis, malgré son attachement à la cause de l'Église, se vit dans la nécessité de consentir à une capitulation.

La reddition de Mirepoix ayant délivré entièrement les environs de la présence des Catholiques, Raymond-Roger, pour protéger les opérations du jeune comte de Toulouse, résolut, sans plus attendre, de se porter sur le Lauraguais.

Toujours déterminé et aventureux, il eut bientôt saccagé une grande partie de la province; mais, arrivé près de Castelnaudary, il regretta de s'être si imprudemment aventuré. Les croisés, répandus de ce côté en nombre considérable, se concertèrent pour agir simultanément contre leur ennemi commun, et le comte de Foix, assailli tout à coup par des forces très-supérieures aux siennes, n'eut que le temps de se jeter, avec son butin, dans le château de Baziége, où il fut aussitôt bloqué étroitement.

Le vieux paladin serait resté enfermé dans cette place, si le fils de Raymond, instruit de sa position difficile, n'avait volé à son aide avec le comte de Comminges. Ces princes, animés d'une ardeur égale, convinrent alors, après avoir laissé reposer leurs troupes,

d'attaquer les Catholiques, qui, sans s'inquiéter de leur réunion, n'en continuaient pas moins à camper devant Baziége.

Commencement de l'année 1219.

Les croisés, qui eux aussi avaient l'intention d'engager une affaire générale, se préparèrent à combattre; ils étaient commandés par Jean de Brigier, le vicomte de Lautrec, et les deux frères Foucaud, connus par leur naturel féroce et leur bravoure sauvage.

Le jeune comte de Toulouse, impatient de se mesurer avec ses ennemis, voulait être le premier à se porter à leur rencontre; mais Arnaud de Villemur, dont on respectait la sagesse et l'expérience, fit valoir avec tant d'autorité les intérêts du pays, que, se soumettant à ses conseils, Raymond confia l'avant-garde au comte de Foix, le corps de bataille au comte de Comminges, et se résigna à conduire la réserve.

Ces dispositions prises, les trois comtes sortirent de Baziége, et Raymond-Roger se précipita à toute bride sur les Catholiques qu'un fossé séparait de lui. Soit que cet obstacle oblige ses cavaliers à se désunir, soit qu'une résistance imprévue arrête un élan qui manquait d'ensemble, le comte de Foix, rudement accueilli, est dans la nécessité de revenir sur ses pas. Il se préparait à réparer son échec, lorsqu'un secours sur lequel il était loin de compter le mit à même de prendre une prompte revanche. Dans ce moment arrivait Roger-Bernard, qui, à la nouvelle du blocus de Baziége, s'était empressé

d'accourir pour dégager son père. Ce renfort ne tarda pas à changer la face du combat. Malgré leur défense vigoureuse, les croisés sont enfoncés; les hommes se mêlent, se saisissent, s'étreignent; celui dont les coups sont mal assurés paie de sa vie la faiblesse de son bras. Cependant, après une lutte meurtrière et longtemps prolongée, Guiraud de Séguret, commandant de l'avant-garde catholique, doit forcément lâcher pied et céder le terrain.

Dès que Jean de Brigier et le vicomte de Lautrec voient les leurs ébranlés, ils se hâtent de les soutenir avec le gros de leurs forces, et bientôt ils ont tiré vengeance des pertes qu'ils viennent d'éprouver. Déjà Raymond-Roger et Roger-Bernard, épuisés par de prodigieux efforts, plient devant ces nouveaux escadrons; mais le comte de Comminges se présente à son tour, et les chances, encore une fois égales, permettent aux deux partis d'espérer l'emporter.

Tandis que toutes les troupes étaient engagées, à l'exception des réserves, les frères Foucaud exécutèrent une manœuvre qu'ils crurent être décisive. Au lieu d'appuyer leurs compagnons d'armes, ils se dirigèrent l'un par la droite, l'autre par la gauche, en faisant un long détour, et tombèrent ensuite à l'improviste sur les flancs de leurs ennemis. Déconcertés par cette apparition inattendue, et en même temps pressés par ceux qui les attaquent de front, les adversaires des Catholiques se troublent, hési-

tent, et à la guerre l'hésitation est presque toujours l'annonce d'une défaite.

Heureusement, le fils du comte de Toulouse, qui jusqu'alors avait eu besoin d'une grande fermeté de caractère pour rester simple spectateur de la lutte, peut maintenant n'écouter que son courage ; il s'élance au plus fort du péril, et aucun chevalier français ne résiste à son ardeur impétueuse. Tous ceux qui se trouvent sur son chemin sont ou désarçonnés ou percés de part en part. Guiraud de Séguret, reconnaissant Raymond à son armure éclatante, le désigne à haute voix aux gentilshommes qui l'entourent en leur disant : « *Courez sus! c'est en lui qu'est le sort de la bataille.* » Raymond a entendu ces paroles, et s'adressant aux siens : « *Frappez, francs chevaliers! frappez fort!* s'écria-t-il, *l'heure est venue de l'extermination de nos ennemis.* » Ces quelques mots produisirent un effet magique ; presque aussitôt la fortune se prononça en faveur de ceux qui commençaient à faiblir. Les Catholiques, désespérés de se voir arracher la victoire, se jettent avec rage sur celui-là seul qui la leur dispute. Efforts inutiles ! le jeune comte tient tête à tous. Malheur à qui le provoque ou l'approche ! Guiraud de Séguret ne tarde pas à l'éprouver lui-même. Ayant pu joindre le prince, il lui porte un coup de lance si violent, que l'arme se brise sur sa cuirasse. Raymond, à peine ébranlé de ce choc terrible,

saisit son adversaire par son heaume, et, le renversant sur la croupe de son cheval, le contraint à se déclarer son prisonnier.

Raymond parvint à se réunir aux comtes de Foix au moment où ceux-ci, revenus de leur surprise, reprenaient peu à peu l'avantage. Son concours acheva d'assurer leur supériorité, et, tranquilles sur ce point, ils coururent ensemble secourir le comte de Comminges, qui se ressentait encore de la charge de flanc exécutée contre lui. Leur présence de ce côté change promptement l'état des choses. Les Catholiques, accablés par le nombre, ne tardent pas à s'effrayer; cette terreur se répand de proche en proche, et bientôt les croisés, stupéfaits, éperdus, ne songent qu'à éviter le sort qui les menace. Chefs et soldats cèdent à leur effroi. Poussés par le sentiment involontaire qui naît souvent de la surprise et de l'irréflexion, ils cherchent, en fuyant, à se soustraire à la mort semée autour d'eux. Jamais désordre ne fut plus grand; jamais déroute ne fut si complète et si désastreuse.

On prétend que le vicomte de Lautrec déserta l'un des premiers le champ de bataille; aussi préserva-t-il ses jours; mais Jean de Brigier, Sicard de Montaud, les deux Foucaud, et beaucoup d'autres chevaliers, demeurèrent au pouvoir de Raymond. Ce prince fit pendre Guiraud de Séguret, et d'après ses ordres on enferma

les prisonniers dans divers châteaux, jusqu'à leur échange avec des seigneurs du pays (1).

La bataille de Baziége est un des faits d'armes les plus remarquables de cette guerre si fertile en combats héroïques. Le jeune Raymond s'y conduisit avec une vaillance à prouver aux Toulousains que le sang des Guillaume, des Taillefer et des Saint-Gilles continuait à animer le descendant de ces chefs illustres. Pourquoi montra-t-il plus tard que la cour voluptueuse de son père avait laissé en lui des germes de découragement, d'indifférence et de mollesse!

Pendant que Raymond VI et son fils recouvraient glorieusement le patrimoine de leurs ancêtres, il se formait encore des orages qui, pour apparaître à peine, ne devaient pas tarder à éclater sur leurs têtes.

A l'annonce des échecs successifs éprouvés par les Catholiques, Honoré III, inquiet et chagrin, s'était empressé d'ordonner aux évêques de France de prêcher dans leurs diocèses une nouvelle croisade contre les Albigeois. Non-seulement aussi il avait proclamé Amaury de Montfort l'héritier des domaines concédés par l'Église à son père, mais il avait écrit à Philippe-Auguste pour l'engager à soutenir des droits déjà reconnus par lui, et pour le supplier de confier à son

(1) Pierre de Vaux-Cernay, — la *Chron. prov.*, — l'*Histoire générale du Languedoc*, — *Histoire des croisades contre les Albigeois.*

fils le soin d'aller achever la destruction des hérétiques.

Le roi, avant la réception de la lettre du pape, songeait à envoyer le prince Louis dans le Midi ; mais l'intention de venir en aide à Amaury n'entrait pour rien dans cette pensée. Depuis longtemps ce monarque, circonspect autant qu'habile, nourrissait le dessein secret de joindre le comté de Toulouse à sa couronne. Une seule chose le faisait hésiter à mettre ce projet à exécution ; l'embarras d'une guerre intérieure, tandis qu'Othon et Jean sans Terre appelaient ses armées au dehors.

Délivré de toute crainte à l'égard de l'empereur, également rassuré au sujet de l'Angleterre qu'il venait de réduire à demander la paix, ses regards alors se portaient au delà de la Loire.

Il reconnaissait, il est vrai, par le dévouement de ces contrées à leurs anciens souverains, que les Languedociens et les Provençaux n'étaient pas arrivés à ce degré d'épuisement et de détresse qui les ferait consentir facilement à changer de maître, et surtout à perdre leur nationalité. Cependant, une bataille gagnée, la capitale prise, des événements au-dessus des prévisions humaines, pouvant amener certaines chances propices à ses vues, il avait jugé qu'il était bon que son fils, pour être en mesure d'en profiter, se rendît sur les lieux avec des forces imposantes. D'ailleurs la présence de l'héritier du trône parmi des peuples qu'il était essentiel de s'atta-

cher présenterait des avantages pour l'avenir, et, dans tous les cas, il importait de montrer au pays le drapeau de la France. Enfin, aux yeux de Philippe-Auguste, soutenir, en apparence, les prétentions du fils de Montfort, c'était entrer dans les intentions de la cour de Rome, par conséquent se mériter ses faveurs, et aplanir les obstacles qu'elle élèverait peut-être lorsqu'il s'agirait de réunir toutes les provinces méridionales à son royaume.

Ces différentes considérations engagèrent donc ce souverain à faire partir le prince Louis pour l'Aquitaine.

Dès que le comte Raymond eut connaissance de cette résolution, il usa de tous les moyens pour empêcher le roi d'y donner suite ; mais ses démarches devaient rester sans résultats. Convenait-il à la politique du monarque français de laisser à la maison de Toulouse sa position indépendante et sa puissance ?

Le pape, de son côté, qui craignait de voir Philippe céder à des liens de famille ou à de vieux souvenirs d'amitié, lui écrivit que la moindre concession le déconsidérerait aux yeux de l'Europe et nuirait aussi à son salut. « Ce serait, lui dit-il, dans une lettre en date du « 15 mai, aller directement contre les statuts que l'Église « a dressés depuis longtemps, et même contre votre hon- « neur. Car déjà vous avez reconnu Simon de Montfort, « d'illustre mémoire, et après lui notre cher fils Amaury, « comte de Toulouse. Votre Excellence sait assez que le « but des Toulousains et de leurs alliés est de rendre

« inutiles, ce qu'à Dieu ne plaise! tous les préparatifs « que vous avez faits pour cette affaire. »

Il n'y eut, en effet, rien de changé dans les ordres de la couronne. Le prince se mit en marche, accompagné des comtes de Bretagne et de Saint-Pol, de l'archevêque d'Auch, des évêques de Saintes, de Noyon, de Senlis, de Tournai; de trente-trois barons, de six cents chevaliers et de dix mille archers; sans compter les arbalétriers et *autres gens de trait.*

Encouragé par l'appui qu'il trouvait de toutes parts, Amaury se dirigea, à cette époque, sur Avignon, pour tâcher de reprendre quelques-uns des châteaux qui s'étaient soumis au comte de Toulouse; et ensuite, plein de confiance dans le secours qu'il ne tarderait pas à recevoir, il alla assiéger la ville de Marmande; ce qui, au reste, était, en quelque sorte, se porter à la rencontre du prince Louis.

Nous emprunterons à l'auteur de la *Cansos de la crozada* le récit des opérations des Catholiques contre cette place, à laquelle sa situation sur la Garonne donnait alors une importance assez grande (1).

Et le comte Amaury s'en est allé en Agénois,
Ayant en sa compagnie force clercs et chevaliers,

(1) E lo coms nAmaldrics sen vai en Agenes
Ez ac cumpanha cavalers o clergues

Des barons de la terre, des croisés et des Français.
Avec lui y allèrent le seigneur abbé à qui appartient Rocamador,
Ainsi que ceux du Quercy et de Clermont,
Don Amanieu de Lebret, du lignage d'Armagnac,
Puissant, vigoureux, gentil, des plus nobles Bazadois,
De largesse accomplie et seigneur de Soissy
Avec les hommes du pays et beaucoup d'autres.
Le comte Amaury a campé devant Marmande ;
De quoi se serait-il bien repenti, si le roi n'y était venu ;
Car la ville était gardée par Centul d'Estarac,
Un comte puissant, jeune, bardi et bien appris ;
Par Amanieu le Preux, le vaillant Audefroy,
Don Arnaud Blanchefort, Vézian de Lomagne ;
Par Amanieu de Boclon et don Gaston ; par don Sifroy

Els baros de la terra els crozats els Frances
E fo il senher abas cui Rocamadors es
Ab lor de Caerci e ab los Clarmontes
NAmaneus de Lebret del linh Armanhagues
Rics e galhartz e coindes del melhs de Bazades
E complitz de largueza e senher de Saishes
Ez ab motz baros dautres e ab els del paes
Ses lo coms nAmaldrics denan Marmanda asses
Mas el sen penedera si lo reis noi vengues
Car la vila gardavan Centholh dEstaragues
Us rics valens coms joves enarditz éz apres
Et el pros Amaneus el valens Azamfres
NArnautz de Blanchafort Vezias Lomanhes
NAmaneus de Boclo en Gastos en Sifres

Et don Guillaume Amanieu, tous les preux de Pampelune,
Les barons de la ville, les servants, le peuple,
Les damoiseaux, les archers, les Brabançons, les Thiois
Ont occupé les murs, les fossés et les tours,
Armés d'épées, de lances et de bons arcs turquois.
Le comte Amaury les a si fortement assaillis,
Que par terre et par eau la bataille s'est étendue.
Mais ceux de la ville se sont si bien défendus,
Ils ont, dedans et dehors, donné et reçu tant de coups
D'épée, de masse et d'armes tranchantes,
Que du sang et de la chair et des membres dru parsemés
Il est resté abondante pâture aux oiseaux et aux chiens.

. . . .

. . . .

En W. Amaneus elh doi Pampelones
Els baros de la vila els sirvens el pobles
El donzel el arquier el Braiman el Ties
Establiron la vila els fossatz els torres
Despazas e de lansas e de bos arcs turques
E lo coms nAmaldrics los a tant fort comes
Que per aiga e per terra es los glazis entes
El baro de la vila son saisi ben defes
Que dedins e de fora an tans colps datz e pres
Dels brans e de las massas delhs talhans Colonhes
Que sancs e carns e glazis hi rema tant espes
Que pro i romas vianda als auzels e als ches

. . . .

. . . .

Faur., p. 602.

Les assiégés se sont montrés si braves et de si ferme courage,
Qu'ils ont nuit et jour bataillé contre leurs adversaires.
Mais en peu d'instants leur détresse est à tel point montée,
Que le désordre n'en sera jamais réparé.
L'évêque de Saintes arrive, amenant la croisade ;
Don Guillaume des Roches, le sénéchal redouté,
Conduit les compagnies de guerre qui viennent avec leurs équipages et leurs bagages.
De tout côté à la ronde, tout le long du chemin battu,
Sont dressés des cabanes, des tentes, des pavillons,
Et des navires çà et là épars sur toute la rivière.
Bientôt après vient le moment
Où les assiégés se trouvent, par audace et folie, tous déçus,
Car le fils du roi de France arrive contre eux,
Ayant à sa suite vingt-cinq mille hommes armés d'écus,

Ab afortitz coratges se son si captengutz
Que la nog e lo dia son entrels contendutz
Mas en petita dora lor es tals mas cregutz
Que jamais lo dampnatges no sera revengutz
Que lavesques de Santas que la crozada adutz
En Wmes. des Rocas lo senescalcs temutz
Que menan las cumpanhas els avers els trahutz
Per tot a la redonda on es lo camis batutz
An los traps e las tendas els pavalhos tendutz
E pel mieg loc de laiga lo naveis espandutz
Apres no tarzec gaire ques lo temps avengutz
Cardimens e folatges los a totz deceubutz
Quel filhs del rei de Fransa lor es aparegutz
Ez a en sa companha XXV. milia escutz

Et de nobles cavaliers sur chevaux à beaux crins.
Il y en a dix mille, tous, hommes et chevaux, vêtus de mailles,
Et tous de fer et d'acier fourbi resplendissants.
De ceux qui sont à pied le compte en est perdu.
Ils marchent menant les charrettes, les bagages et les vivres,
Et occupent les campagnes, les jardins et les vergers.
Le fils du roi est, avec grande joie, descendu dans son pavillon ;
Et, quand ceux de la ville l'ont reconnu,
Ce n'est point merveille s'ils s'en sont éperdus,
Et si chacun se dit en lui-même qu'il voudrait n'être point né.
Dans le premier combat qui leur a été livré,
Les fossés et les lices leur ont été enlevés et pris ;
Leurs ponts et leurs barrières ont été renversés et brisés.
Après le combat, le parlement s'est assemblé,

De cavaliers mirables ab los cavals crinutz
E forou li X. milia ilh els cavals vestutz
Del fer e de lacier ques replendens e lutz
E de cels ca pe foron es lo comte perdutz
E menan las carretas els arnes els condutz
E perprendon las plassas e las ortas els frutz
E lo reis ab gran joya es al trap dechendutz
Can per lor de la vila es los reis conogutz
Ges non es meravilha si foron desperdutz
Cascus ditz el coratge que ja no fos nascutz
La primeira batalha quelh los an combatutz
Los fossatz e las lissas lor an pres e tolgutz
Els pons e las barreiras debrizatz e fondutz
Ez apres la batalha es parlamens tengutz

Et ceux de Marmande se tiennent pour sauvés ;
Car, volontairement et par convention publique,
Le comte Centul et les autres se sont rendus au roi.
Dans la tente royale, resplendissante d'or battu,
Les prélats de l'Église se sont présentés au roi,
Aux côtés duquel sont assis les barons de France.
Il s'appuie sur un coussin de soie,
Jouant avec son gant droit tout cousu d'or.
Les assistants parlent et s'étonnent d'abord entre eux, et le roi semble muet.
Mais l'évêque de Saintes, qui est de grande prudence,
Se prend, en présence de tous, à parler, et il est bien écouté :
« Puissant roi, dit-il, notre joie, nos honneurs et notre salut sont maintenant assurés.
« Tu t'es, du royaume de France, mis en marche et avancé

Perque cels de la vila cujan estre ereubutz
Cab volontat saubuda et a covens saubutz
Lo coms Centolhs e lautri se son al rei rendutz
Dedins lo trap domini ou es li or batutz
Li prelat de la glieiza son al rei atendutz
E li baro de Franza a denant lui asegutz
En I. coichi de pali ses lo reis sostengutz
E pleguet son gant destre que fo ab aur cozutz
E lus escoutec lautre e lo reis semblec mutz
Mas lavesques de Santas ques ben aperceubutz
Denant totz se razona e fo ben entendutz
Rics reis ara creihs joya e honors e salutz
Del regisme de Fransa est ichitz e mogutz

« Pour soutenir l'Église et son pouvoir miraculeux.
« Puis donc que tu soutiens et gouvernes l'Église,
« L'Église te commande, et pour rien au monde ses ordres ne doivent être changés,
« De livrer le comte, qui vient de se rendre à toi,
« Au comte Amaury ; c'est chose entre nous convenue,
« Afin qu'il le brûle ou le pende, à quoi tu l'aideras.
« Livre-lui aussi la ville, pleine d'hérétiques reconnus,
« Sur lesquels doivent descendre le glaive et la mort. »
Le comte de Saint-Pol, qui s'est fâché de cette demande, a répondu :
« Par Dieu ! monseigneur l'évêque, vous ne serez pas cru.
« Si le roi rendait le comte pour le faire périr,
« La noblesse de France en serait à jamais honnie. »
« Puisque le comte s'est rendu par convention, dit le comte de Bretagne,

Per governar la gleiza e las suas vertutz
E pos la santa gleiza governas e condutz
Aisit manda la gleiza e per re non o mutz
Que tu redas lo comte quez a tu ses rendutz
Al comte nAmaldrics car li es covengutz
Que larga o quel penda e tu que len aiutz
E lhivra li la vila per eretges saubutz
Que la mort e lo glazis lor es sobrevengutz
Ditz lo coms de Sent Pol que sen es irascutz
Per Dieu senher navesque non seretz pas crezutz
Si lo reis ret lo comte quel sia cofondutz
Lo barnatges de Fransa ner totz temps abatutz
Ditz lo coms de Bretanha pos quel fo receubutz

« La couronne de France faillirait à le trahir. »
« Seigneurs, dit alors l'évêque de Béziers, à telle convention
« Le roi se serait opposé s'il eût été consulté,
« Sachant que l'Église a pris le comte et le réclame. »
« Barons, répond le roi, puisque l'Église me dirige,
« Son droit ne lui sera par moi disputé.
« Le comte s'est brouillé avec l'Église,
« Que l'Église fasse ce qu'elle veut de ses accusés. »
Mais sur-le-champ lui répond l'évêque d'Auch :
« Par Dieu ! beau seigneur roi, si le droit est respecté,
« Le comte et les siens ne seront point trahis ni mis à mort;
« Car il n'est ni hérétique, ni traître, ni apostat.
« Bien au contraire, il a suivi la croisade et l'a maintenue.
« Bien qu'il ait ensuite mal agi envers l'Église,

Falhira la corona sils coms es deceubutz
Senher so ditz lavesques de Bezers defendutz
Sen er lo reis de Fransa sin era mentaugutz
Si ditz que santa gleiza lo ha cobratz e volgutz
Baros so ditz lo reis pos la gleiza madutz
Ja lo dreitz de la gleiza no sera contendutz
Pos lo coms ab la gleiza sera dezavengutz
Gleiza fassa ques volha dels seus encorregutz
Mas larsevesques dAugs li es tost respondutz
Per Dieu bel senher reis si dreitz es conogutz
Lo coms ni sa mainada non er mortz ni perdutz
Quel non es pas eretges ni fals ni descrezutz
Ans a la crotz seguida els seus dregs mantengutz
Sitot ses vas la gleiza malament captengutz

« Il n'est pourtant point hérétique, il n'a point failli contre la foi ;
« Et l'Église doit accueillir le pécheur soumis,
« Afin que l'âme ne soit point confondue ni perdue.
« D'ailleurs don Foucaud est à Toulouse, détenu captif,
« Et si le comte Centul est condamné, don Foucaud sera pendu. »
« Beau seigneur archevêque, vous serez cru,
« Dit Guillaume des Roches, et le comte ne périra point ;
« On le donnera, au contraire, en échange et pour rançon de don Foucaud. »
Ainsi le comte a été retenu sauf, avec quatre autres seigneurs.
Cependant un tumulte et des cris s'élèvent,
Et les barons de France courent vers la ville avec leurs armes tranchantes,
Et là commencent alors des massacres, une terrible boucherie.
Les barons, les dames et les petits enfants,

Car el non es eretges ni de la fe tengutz
Gleiza deu be recebre los pecadors vencutz
Que lesperitz nos perda ni sia cofondutz
En Folcautz a Toloza es pres e retengutz
E si lo coms se dampna nFolcautz sera pendutz
Bel senher narsevesques vos ne seretz crezutz
Ditz Wilmes de Rocas quel coms no er destriutz
Ans er nFolcautz pel comte lhivratz e rezemutz
En aquesta maneira es lo coms remazutz
Ab IIII. baros dautres e leval crist el brutz
E corron vas la vila ab los trencans agutz
E commensal martiris el chaplamens temutz
Quels baros e las donas e los efans menutz

Les hommes, les femmes, dépouillés et nus,
Sont au fil des glaives émoulus passés et taillés,
De sorte que la chair, les cervelles, les poitrines,
Les membres, les corps par moitié tranchés et fendus,
Les foies, les cœurs arrachés et déchirés,
Sont au milieu des places, épars, comme s'il en avait plu ;
Et du sang qui a été versé,
La terre, le sol et les marais sont restés vermeils.
Il n'est échappé ni homme, ni femme, ni jeune, ni vieux,
Ni créature quelconque, à moins qu'elle ne soit (bien) cachée :
La ville est détruite et le feu y est mis.

Els homes e las femnas totz despulhatz e nutz
Detrencan e detalhan am los brans esmolutz
E la carns e lo sancs e los cervels els brutz
E membres e personas meitadatz e fendutz
E fetges e coradas decebratz e romputz
Estan per meg las plassas co si eran plogutz
Car de lo sanc espars qui lai ses espandutz
Es la terra vermelha el sols et la palutz
Noi remas hom ni femna ni joves ni canutz
Ni nulha creatura si no ses rescondutz
La vila es destruita e lo focs escendutz.

Faur., p. 620.

On voudrait déchirer de l'histoire d'un peuple les pages où sont consignés de tels faits. Un fils de Philippe-Auguste, un descendant de Charlemagne (1), permet de

(1) Par sa mère Éléonore de Hainaut.

discuter froidement, en sa présence, si l'on égorgera une garnison à laquelle on a promis *la vie et les bagues sauves !* L'héritier de la couronne de France laisse massacrer sous ses yeux la population *non combattante* d'une ville, femmes, enfants, vieillards (1), quand il lui suffisait d'un mot, d'un signe pour empêcher cette action atroce !..... Mais hâtons-nous de jeter un voile épais sur cet horrible tableau; l'exécration des siècles en a fait et en fera justice.

Aussitôt la prise de possession de Marmande, le prince Louis se dirigea sur Toulouse. Il espérait que sa qualité, les forces dont il disposait, la terreur inspirée par son odieuse expédition porteraient les habitants de cette ville à se soumettre ; il ne tarda pas à mieux juger de leur dévouement à toute épreuve et de leur admirable courage. Le jeune Raymond, prévoyant les intentions du prince, s'était jeté dans la place avec mille chevaliers et un nombre considérable de miliciens, presque tous habiles arbalestriers ; les jours et les nuits avaient été employés à élever de nouveaux retranchements, et, au lieu de redouter l'approche de l'armée royale, les braves Toulousains étaient impatients de se mesurer avec elle.

Le premier soin de Raymond fut de désigner, pour commander sur chaque point, les chefs qui convenaient

(1) Environ cinq mille âmes.

au rôle que l'ouvrage occupé par eux était appelé à jouer. Guillaume de Tudèle nous fait connaître les noms de la plupart de ces postes et ceux des chevaliers chargés de leur défense. La *Chronique provençale* nous a transmis les mêmes particularités ; mais, comme les deux relations présentent entre elles des différences assez grandes, nous rapporterons ce que dit, à ce sujet, la *Cansos de la crozada,* écrite, nous le répétons, par un témoin oculaire.

Ces détails méritent d'autant plus d'être rappelés, qu'il existe encore des descendants de quelques-uns des personnages dont parle l'historien contemporain. Cette circonstance seule suffirait, assurément, pour donner de l'intérêt à notre citation. S'il est des hommes dignes d'être honorés toujours, ce sont ceux qui se sacrifient si noblement au bonheur et à l'indépendance de leur patrie.

« Don Dore de Barasc, dans lequel fleurissent mérite « et jouvence ; don Arnaud de Montagut, vaillant et cou- « rageux ; les nobles Bernard de Roquefort et Arnaud « de Barasc, avec leurs belles compagnies de guerre, « pleines de hardiesse, défendent la barbacane du « *Bazacle.*

« Don Guillaume de Minerve, qui a été bien enseigné « de guerre ; Guillaume de Belafar, doué de sens et de « valeur, et, conjointement avec eux, le brave Arnaud « Feda, tiennent en sûreté la barbacane *comtale.*

« L'expert don Frataire, de noble et courtoise con

« duite, et avec lui Bernard de Pène, qui est franc, « libéral et dépensier; Guillaume Frotain; le joyeux don « Bertrand de Moustier, occupent, tout prêts à frapper, « la barbacane du *Boussan*.

« Le bon Roger-Bernard, qui restaure ceux qui per- « dent; riche de sens et de bravoure, d'intelligence et de « savoir; don Bernard Ameil, qui s'est, l'un des pre- « miers, présenté; Jordan de Cabaret; don Chabert, « brave à la défense; et don Aimeric de Roche-Noyée, « hardiment s'établissent dans la barbacane *des Croix*.

« Don Arnaud de Vilamur, qui est la force et l'audace « même, puissant, vigoureux et sage, promettant et don- « nant; son neveu, Guillaume Plunaut, qui le suit fidè- « lement; don Guillaume Arnaudon, celui qui vite et « bien fit les machines et les traits lors des premières « attaques, prennent de même une barbacane à dé- « fendre.

« Don Arnaud; Bernard le Fort; don Espas de Lo- « magne, qui est arrivé à la course avec ses belles com- « pagnies, comme ami et défenseur de la ville, retien- « nent pour eux la barbacane la plus exposée.

« Après cela, don Amalvis, qui sait combattre et don- « ner; le bon Hugues de la Motte, qui ne se lasse point « à frapper; Bertrand de Pestillac, garderont la barba- « cane de *Pozamile*, endurant les fatigues et les périls et « la guerre.

« Pelfort, le preux et le sage, l'adroit et l'avenant;

« don Ratier de la Caussade, qui est bon ami, dur et
« poignant adversaire ; don Ratier de Bosne ; Jean de
« Martin, se chargent avec courage de la barbacane de
« *Matabo*.

« La *porte Gaillarde*, celle où se livraient les combats,
« par laquelle, chaque jour, sortaient vaillamment les
« hommes de Toulouse, servants et chevaliers, pour
« engager les batailles, les attaques, les mêlées dont les
« places et les champs restaient ensanglantés, ceux de
« la ville la tiennent pour la défendre et la garder contre
« ceux qui vont et viennent, entrent et sortent, avec
« monseigneur le jeune comte, celui dans lequel sé-
« journe haute valeur, qui restaure noblesse, qui triom-
« phe des orgueilleux, colorant et dorant les perdants
« et les perdus.

« Don Bertrand de Toulouse, don Hugues d'Alfar,
« bien armés, sont postés dans la barbacane de *Ville-*
« *neuve*.

« Don Bernard de Comminges, le bel, le bon et le
« noble, le preux et le sage, celui qui sait gagner et
« donner, conjointement avec son cousin Bertrand de
« Comminges ; don Arnaud ; Raymond d'Aspel, avec les
« cavaliers de Montaigon, qui sont là, intrépidement,
« défendent la barbacane *nouvellement faite*.

« Le bon Hinard de Pontis, le vaillant et le preux ;
« son oncle don Marestang, riche au mérite ; don Roger
« de Montaut, qui bien commande et bien guerroie ;

« l'avenant et brave don Roger de Noër, ont occupé fiè-
« rement la barbacane du *Perthuis*.

« Tandis que Raymond-Hunaut, plein d'adresse et
« d'avenance, et don Jordan de Lantar, au ferme vou-
« loir, s'établissent dans la barbacane de *Saint-Estève*.

« Le seigneur de Puylaurens; don Sicard, le prompt;
« don Hugues de Monteilh, conjointement avec don
« Padern, occupent lestement la barbacane de *Monto-*
« *lieu*.

« Après tous ceux-là, Bernard Meuder, avec les siens
« seulement, troupe peu nombreuse, vivant de quête et
« de pillage, prend à défendre fortement la barbacane
« de *Montgaillard*.

« Le vicomte Bertrand, jeune garçon qui apprend,
« et don Bartas avec lui, soigneusement et d'un cœur
« ferme, garderont la barbacane du *château*.

« Don Bernard de Montaut, au cœur intrépide; don
« Guillebert de Labe; don Fredol, bons défenseurs,
« avec leurs belles compagnies de parents et d'amis,
« garderont bravement la barbacane du *vieux pont*.

« Le seigneur de l'Isle; Bernard Jordan, le vaillant;
« don Bertrand Jordan; don Othon le courtois, de bon
« concert avec Guiraud de Gordon, et avec don Ber-
« nard Bainac, qui est franc et libéral; don Escot, qui
« a le gouvernement des fortifications et des machines,
« fermes et constants, à la tête de leurs belles troupes,
« défendront noblement la barbacane du *pont neuf*.

« Sur le *pont de Bazacle,* nouvellement construit, ont « été portés les meilleurs archers, qui tirent habile- « ment, pour défendre la rive du fleuve et les abreu- « voirs, et empêcher tout navire et tout ennemi d'en « approcher (1). »

Le chroniqueur ajoute :

Les barons avaient juré, *sur les reliques des saints,*
Que ni pour fatigue, ni pour assaut,
Ni pour coups, ni pour blessures, ni pour épouvante,
Ni pour danger de mort, ni pour glaive, tant qu'il vivra,
Aucun d'eux n'abandonnera son poste (2).

Et ce sont ces hommes qui invoquent *les reliques des saints,* en témoignage de leurs serments, qui courent dans les églises remercier le Christ et la Vierge de leurs succès, que Rome appelle des *hérétiques,* et qui, mis par elle au ban de la chrétienté, doivent, jusqu'au dernier, périr par le fer ou par le feu.

17 [ju]in 1219. Le prince Louis arriva devant Toulouse le 17 juin

(1) Fauriel, p. 637 et suiv.

(2) Li baro tuit essems an jurat sobra sens
Que per nulha temensa ni per envazimens
Ni per colpo ni per plagas ni per nulhs espevans
Ni per mort ni per glazis mentre sian vivens
Nezus de lor nos parta de son establimens.

1219, accompagné d'Amaury de Montfort et du cardinal-légat. Il ordonna immédiatement d'occuper toutes les communications conduisant à la ville, établit ses troupes, dressa ses machines, et prit les dispositions nécessaires pour mener le siége avec autant d'activité que de vigueur.

Ses opérations contre la place s'annoncèrent cependant d'une manière fâcheuse. En vain fit-il pleuvoir sur elle une grêle de pierres et de flèches ; en vain essaya-t-il de forcer les passages qui lui paraissaient les plus faibles ou les moins bien gardés : partout il fut repoussé, obligé de renoncer à son entreprise. N'éprouvant que des échecs dans ses attaques partielles, il voulut donner un assaut général, et cette nouvelle tentative, plus malheureuse encore que les autres, lui coûta ses meilleurs soldats. Il eut même à regretter la perte de l'un des chefs les plus ardents de la croisade, l'évêque de Cambrai. Enfin, après un mois et demi d'efforts inutiles, voyant son armée s'affaiblir dans une proportion toujours croissante, n'ayant plus ni confiance dans sa force ni espoir dans sa fortune, il prétendit avoir dépassé déjà le temps qu'il avait résolu de servir sous les bannières de l'Église, et il se retira précipitamment, abandonnant à
12 l'ennemi ses camps, ses approvisionnements et ses ma-
août 1219. chines de guerre. Louis se contenta de laisser au fils de Montfort deux cents hommes d'armes qui consentirent à s'enrôler pour un an.

Cette conduite, de la part d'un prince réputé pour sa valeur, a fait dire à un ancien historien (1) qu'il s'était entendu secrètement avec le comte de Toulouse; toutefois rien ne porte à admettre cette assertion, et il est, au contraire, présumable qu'en ce qui concerne son départ si prompt il ne fit que se conformer aux instructions de son père (2).

Dès la disparition des troupes royales, Raymond VI, pour reconnaître le dévouement des Toulousains, leur concéda différents priviléges, tels que l'exemption des
10 septembre 1819. tailles et impôts, à l'exception des droits sur le sel, le vin et le pain; et il partit ensuite pour l'Albigeois avec son fils. Après avoir reçu l'hommage de plusieurs seigneurs de cette province, le jeune comte se rendit à Nîmes, où il confirma la charte donnée par sa femme, au commencement de l'année, en faveur des habitants de cette
23 décembre 1219. ville; mais ce prince dut bientôt revenir sur ses pas

(1) Bern. Guid.

(2) Cette résolution subite s'explique de la manière la plus facile. Philippe-Auguste, croyant Raymond VI dans une situation désespérée et ses peuples aux abois, avait pensé que le moment était venu de mettre à exécution le projet nourri par lui depuis si longtemps d'annexer les provinces méridionales à son royaume. La défense vigoureuse de Toulouse lui ayant montré son erreur, il se décida aussitôt à ne pas engager son armée dans une guerre qui pouvait être longue et difficile, et à attendre encore une occasion meilleure. Aussi va-t-il se refuser à toutes les sollicitations de Rome pour envoyer de nouvelles troupes contre les Albigeois. Une lettre de ce prince au comte de Champagne, citée par nous plus loin, fait connaître fort clairement la politique qui le dirigea alors.

pour s'opposer aux brigandages exercés dans les environs de Toulouse par les frères Foucaud, qui avaient été échangés contre des chevaliers de la garnison de Marmande.

Voici en quels termes l'auteur de l'*Histoire des croisades* parle de ces aventuriers, aussi cruels que rapaces (1) :

« Ces deux frères, indignes du monde catholique,
« extorquaient des sommes excessives des prisonniers
« de guerre. Tomber dans leurs mains, c'était au
« moins perdre tous ses biens ; différer à livrer l'argent
« qu'ils demandaient, c'était s'exposer à la rigueur
« de la soif et de la faim dans le fond d'un cachot ;
« mourir dans leurs prisons, c'était assez pour être jeté
« à la voirie. Leurs soldats enlevaient publiquement les
« femmes. On dit que, mécontents d'un homme riche
« et de son fils qui ne leur fournissaient pas assez tôt
« une grosse rançon, ils obligèrent le père à pendre son
« propre fils, et le hissèrent ensuite lui-même à une
« potence. »

Raymond, étant parvenu à s'emparer de ces misérables, leur fit trancher la tête. Cette expédition, qui débarrassait le pays de deux hommes fort redoutables, ne contribua pas peu à engager plusieurs châteaux demeurés au pouvoir de Montfort à arborer l'étendard de leur

(1) Langlois.

ommen-ement de ...n 1220. ancien seigneur. Dans le nombre fut celui de Pervian, aux environs de Béziers, dont le jeune comte prit possession avant de revenir à Toulouse assister aux couches de sa femme et se concerter avec son père sur les moyens d'arriver à l'entière délivrance de leurs États.

Pendant ce temps, la position d'Amaury devenait de plus en plus difficile. Héritier de toutes les conquêtes des croisés, à peine maintenant s'il lui reste quelques places, encore les lui faut-il disputer à des princes qu'il croyait dans l'impuissance de revendiquer jamais leurs droits. Chaque jour venait ajouter à ses embarras et à ses craintes. La ville de Lavaur, emportée d'assaut, voyait ses défenseurs passés au fil de l'épée, en expiation du meurtre horrible de l'infortunée Guiraude. Le château de Puylaurens se rendait à discrétion; mais là, grâce était faite à la garnison et à la veuve de l'un des frères Foucaud, ainsi qu'à ses enfants. D'un autre côté, Montauban ouvrait avec joie ses portes à
...uin 1220. Raymond VI (1), et Castelnaudary, que n'avait pu soumettre une armée nombreuse, suivait l'exemple donné autour d'elle par la plupart des villes.

La perte de cette forteresse, la gardienne du Carcassès,

(1) Raymond, en reconnaissance des services de son fidèle allié le comte de Foix, lui inféoda cette ville et concéda à son fils, Roger-Bernard, tous les biens dépendants de Castelnaudary, ainsi que ceux des frères Guillaume et Pierre de Martin, qui, des premiers, avaient déserté sa cause.

fut ce qui porta à Amaury le coup le plus sensible; aussi prit-il la résolution d'user de ses dernières ressources pour en redevenir maître. Il réunit ses forces, pria son frère Gui, comte de Bigorre, de lui amener toutes les troupes dont il lui serait possible de disposer, et, assuré de ce secours, il vint commencer un siége que la pru-
15 juillet 1220. dence lui commandait d'ajourner.

Cependant le jeune Raymond avait eu le temps d'accourir, et Roger-Bernard s'était empressé de le rejoindre. Contre de tels défenseurs, Amaury devait conserver peu d'espoir. Malgré la vigueur de ses attaques, il ne put, sur aucun point, obtenir le moindre avantage. Ses adversaires, au contraire, en le harcelant sans cesse, en ne lui laissant jamais un moment de repos, finirent par le lasser et l'affaiblir. Un jour, une nuit ne se passait pas sans quelque alerte ou quelque combat. Une fois entre autres, Raymond tomba si brusquement sur les Catholiques, qu'il pénétra jusqu'au milieu d'eux et
27 juillet 1220. leur causa des pertes considérables. Le comte Gui, qui, dans cette rencontre, cherchait à rétablir l'ordre parmi les siens, fut jeté à terre d'un coup de lance et emmené, blessé grièvement, au château. Étant mort quelques heures après, Raymond fit mettre son corps dans un cercueil recouvert d'un drap de pourpre et le renvoya à Montfort avec tous les honneurs dus à son titre et à sa naissance.

Toutes les chroniques contemporaines accordent des

éloges à ce prince. C'était, disent-elles, un jeune seigneur brave, bien fait, pieux, et de la plus haute espérance ; aussi serait-il difficile de peindre la consternation des croisés lorsque le clergé de Castelnaudary sortit de la ville processionnellement, avec le cercueil du comte, qu'entouraient des chevaliers français prisonniers, auxquels Raymond, en témoignage d'estime pour un ennemi malheureux, avait accordé la liberté sans rançon. Amaury, loin d'apprécier la noblesse d'une conduite dont cette guerre affreuse donnait pour la première fois l'exemple, ne pensa qu'à tirer vengeance de la mort de son frère, et, dans l'effusion de sa douleur, il jura de rester devant Castelnaudary jusqu'à ce qu'il s'en fût emparé. En effet, huit mois après, il continuait à en battre l'enceinte. Mais enfin ses troupes, harassées, découragées, convaincues que leur chef, fidèle à l'engagement pris avec lui-même, ne se retirerait que lorsqu'il n'aurait plus un soldat, abandonnèrent successivement leurs drapeaux, et Amaury, menacé de demeurer seul sous les murs de la place, se vit contraint de renoncer à son entreprise et de se rapprocher du cardinal-légat, qui était alors à Carcassonne.

Commencement de mars 1221.

Tandis qu'il s'épuisait en efforts inutiles pour recouvrer Castelnaudary, Béziers et ses environs échappaient à son autorité et se replaçaient sous celle de leurs premiers maîtres. L'infortuné Roger, on se le rappelle, avait laissé un fils en bas âge que le comte de Foix, son

parent, s'était fait un devoir de recueillir. Plein d'affection pour l'unique héritier du vicomte, Raymond-Roger avait mis à profit les circonstances pour reprendre possession, au nom de son pupille, des domaines appartenant à sa famille, et c'est aux acclamations des habitants que s'était accompli cet acte de réparation et de justice.

Raymond et Roger-Bernard, après le départ d'Amaury, allèrent, avec le comte de Foix, délivrer le Lauraguais, maintenu jusque-là sous le joug de l'étranger. Dans cette province, la plupart des places accueillirent leurs compatriotes en libérateurs, et celles où les croisés étaient en nombre suffisant pour contenir la population furent enlevées de vive force. Une seule d'entre elles, Montréal, dans le diocèse de Carcassonne, opposa une résistance assez longue. Elle avait été donnée en apanage par Simon de Montfort à Alain de Rouci (1), l'un des chevaliers qui, à la bataille de Muret, ôtèrent la vie au roi d'Aragon. La ville proprement dite, bien que défendue avec courage, ne tarda pas néanmoins à être prise, par suite de l'appui que les assaillants trouvèrent à l'intérieur; quant au château, il fallut, pour s'en rendre maître, détruire une partie de ses murailles. Alain de Rouci, homme d'une grande vaillance, défendit la brèche en personne, et, s'il n'eût été tué d'un coup de hache

(1) Il lui avait aussi inféodé le château de Termes et tout le Termenois.

par Raymond-Roger, cette citadelle aurait probablement prolongé longtemps sa défense. La mort de ce chef amena sa chute; toutefois la garnison obtint la vie sauve.

Amaury arriva au secours de Montréal au moment où les conditions de la capitulation recevaient leur exécution. Obligé de revenir sur ses pas, il rentra à Carcassonne, le cœur ulcéré d'avoir perdu encore un de ses plus fermes soutiens et une de ses meilleures forteresses.

25 mars 1221. Nous savons, par une charte du 25 mars 1221, relative à divers priviléges accordés aux habitants d'Avignon en récompense de leurs services, que le jeune Raymond parcourait, à cette époque, la vallée du Rhône; mais il rejoignit bientôt son père dans le haut Languedoc, où ce prince s'occupait activement de rassembler des troupes. Menacé d'une invasion prochaine, plus redoutable peut-être que celle dont il venait de triompher, le vieux comte de Toulouse se préparait à y faire face et adressait un nouvel appel à ses braves et fidèles vassaux.

Honoré III, en apprenant la mort de Simon de Montfort et la retraite précipitée du prince Louis, n'avait pas désespéré, pour cela, de la puissance papale. Il remplaça, en qualité de légat, le cardinal Bertrand par le cardinal Conrad, ancien abbé de Cîteaux, et écrivit au comte de Foix et au jeune Raymond pour les engager, de la manière la plus impérative, à cesser une opposition coupable et à déposer les armes. Il exhorta particulière-

ment ce dernier à rentrer dans l'unité de l'Église, à donner sur-le-champ des gages de sa soumission et à jurer d'obéir désormais à ses ordres. Il lui assigna même un délai pour l'accomplissement de sa volonté. « Si, « avant un mois, lui manda-t-il, vous n'êtes pas venu à « résipiscence, soyez certain que nous vous priverons « des pays situés en deçà du Rhône qui vous ont été « réservés. Et ne vous glorifiez pas des heureux succès « que vous avez eus jusqu'ici, comme si vous pouviez « prévaloir contre Dieu, parce que, si nous vous ôtons « ce pays, vous ne pourrez le garder longtemps, étant « excommunié; car il est aisé de dépouiller celui qui ne « possède pas à juste titre. »

D'un autre côté, Honoré sollicitait vivement Philippe-Auguste de prêter encore son appui à la croisade qui allait être entreprise contre les Albigeois, et, pour que la dépense nécessitée par cet armement ne devînt pas un motif de refus, il l'autorisa à percevoir le vingtième du revenu de toute l'Église de France. Le roi accepta cette offre et leva une armée considérable aux frais du clergé de son royaume; mais, au lieu de l'envoyer dans le comté de Toulouse, il dirigea le prince Louis, qui la commandait, sur les provinces appartenant à la couronne d'Angleterre.

Le pape se montra très-irrité de voir ainsi sa bonne fois surprise; cependant l'adroit monarque sut appuyer sa conduite de raisons assez spécieuses pour apaiser ce

moment de colère ; d'ailleurs, ne faisant, selon lui, qu'ajourner l'exécution de sa promesse, il fallut bien que l'Église se contentât de ses excuses. En attendant, le pontife, qui ne pouvait demeurer dans l'inaction après avoir proclamé l'urgence d'une croisade, s'employa activement à réunir des forces imposantes sous ses bannières. Chaque évêque demanda à son diocèse de l'argent et des hommes; plusieurs même résolurent d'accompagner les nouveaux pèlerins, et, vers la fin de juillet, l'archevêque de Bourges, les évêques de Clermont et de Limoges passèrent la Loire avec leurs nombreuses recrues.

A l'approche des croisés, dont les colonnes couvraient toutes les principales communications du Languedoc, Amaury ne doute pas de l'emporter enfin. Dès l'arrivée des troupes, il se met à leur tête, et, impatient de tirer vengeance de ses défaites, il marche sur l'Albigeois, où il ne possédait plus aucune place importante.

Pour agir méthodiquement, il va d'abord attaquer Clermont-sur-Garonne; mais à peine a-t-il commencé le siége de ce château, que des symptômes d'insurrection se manifestent dans l'Agénois. Agen, lui dit-on, n'attend qu'un signal pour se soustraire à son autorité. Dans le but de prévenir une défection dont les suites lui deviendraient fatales, il mande près de lui les consuls de cette ville, use de tous les moyens propres à les attacher à ses intérêts, et il pousse la précaution jusqu'à leur faire

renouveler leur serment de fidélité. Néanmoins ni ses promesses ni ses menaces n'empêchent les habitants de
22 août 1221. se déclarer en faveur de la maison de Toulouse, et le jeune Raymond, après une entrée triomphale à Agen, oblige Amaury, malgré les renforts qu'il a reçus, à se retirer devant lui.

On conserve dans les archives de Montauban la charte promulguée alors par le jeune comte pour assurer de sa protection la population agénoise, dans le cas où elle viendrait à être menacée par un ennemi quelconque. Cette pièce, ajoutée en original aux preuves publiées par les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, nous a paru assez curieuse pour que nous en donnions ici une traduction :

« Que tous sachent que nous Raymond, fils du sei-
« gneur Raymond, par la grâce de Dieu duc de Nar-
« bonne, comte de Toulouse, marquis de Provence et
« fils de la reine Jeanne, avons mandé et accordé à la
« commune d'Agen, prise homme par homme ou collec-
« tivement, que nous lui serons loyal et droit seigneur;
« qu'aucun tort ne lui sera fait ni par nous, ni par nos
« hommes, ni enfin par notre conseil, et que, si quelque
« autre le lui faisait, nous la défendrions de notre corps,
« de nos biens, de nos amis; que les habitants d'Agen
« et de sa banlieue seront considérés comme nos féaux
« et amis.

« Et nous leur mandons et assurons que si quelque

« ennemi, soit Montfort, soit tout autre, allait les as-
« siéger, nous entrerons dans la cité et nous défendrons
« la ville, ainsi que ses habitants, de nos corps, de nos
« biens, de nos amis et à nos frais; et sur toutes ces
« choses nous leur mandons, en outre, que, si la cité
« était exposée à la guerre et qu'elle demandât garnison,
« nous nous engageons à lui fournir vingt chevaliers
« armés de pied en cap, trente sergents d'armes montés
« et dix arbalétriers aussi à cheval; et que, si la guerre
« exigeait des forces plus grandes, nous ferons tout ce
« qui serait en notre pouvoir pour y mettre une gar-
« nison plus nombreuse, qui serait entretenue par nous
« avec le produit de l'impôt du sel.

« Nous voulons encore que nul habitant d'Agen ne
« soit imposé dans aucun lieu soumis à notre autorité,
« quels que soient son métier et l'affaire qui l'occupe.

« Et afin que tout ceci soit plus authentique, nous
« avons fait sceller la présente charte de notre sceau et
« nous avons donné pour caution les capitouls de Tou-
« louse, qui l'ont aussi scellée du sceau de Toulouse.

« Passé et donné en la ville de Toulouse, le dimanche
« septième jour de l'issue du mois d'août de l'an de
« l'Incarnation de Notre-Seigneur 1221 (1). »

(1) Coneguda causa sia a tots et que nos Ramons fils del senhor Ramon per la gracia de Dios, duc de Narbonne, comte de Tolosa, marchès de Provenso, et fils de la dona regina Joanna, avem mandat et autredad a la universitad d'Agen, de tosts entro a ung, ou de ung entro

On prétend que le fils de Montfort, serré de près par Raymond, voulut plus d'une fois se mesurer avec son adversaire, et que le cardinal et les prélats dirigeant la croisade l'en empêchèrent toujours, soit à cause de leur peu de confiance dans ses talents militaires, soit parce qu'ils craignaient de livrer les intérêts de l'Église aux chances hasardeuses d'une bataille. Au surplus, les évêques ne tardèrent pas à abandonner Amaury pour retourner dans leurs diocèses, et cette armée, levée avec

à tosts, que nos vos senher et legals adreiturers lor sian, et que tort ni fors a no lor fassa, ni nos ni hom per nos, ni per nostra conseilh ans si autre o fascia nos los deffendriam ab corps et ab bens, et ab amics ils gardaren dins Agen et de fora, que nostres léals amics, et lor mandam et los autreiam que si nuls homs que fos lors ennemics, lo coms de Montfort ou autre que lor metez seti que nos nos metrem dins la ciutat et deffendrem la villa els habitans de la villa, ab corps et ab bens et ab amics, a nostre mission; et sobra totas aquestas causas mandam lor et lor autreian, que si la ciutat aura guerra que mestier lor aga garnisos que nos lor baylarem garniso de XX cavaires garnits del tot, et de XXX servents armats à caval, et de X balesters à caval; et si guerra era tans grans que mas graignes obs garnisos, nos metrem lo mays a nostre poder et asso devem a nostra messio far, et aquesta sobradicta garniso dels XX cavaires garnits del tot, et dels XXX servents armats à caval, et del X balesters à caval, autreiam et cressem que devem far per la renda del sale et de las eminas et de las punheras; autreiam et valem que nuls hom d'Agen no sia mercads per authorn en tota nostra terra, en tant que nos poder agam, si per causa coneguda no era, que els meteys o agués a far; et que aysso plus ferm, nos avem fait sagelar la présenta carta ab nostre sagel, et lor n'avem dad amendador lo capitol de Tolosa et la avem faita sagelar de lor sagel de Tolosa.

Aysso tot fo pausat et autregad en la ciutat de Tolosa VII dias all'issio del mes d'aoust en dimercles, en l'an de l'Incarnacion de nostre senhor MCCXXI.

tant de peines et à si grands frais, se trouva de nouveau
7 novembre 1221. entièrement désorganisée. Réduit à une défensive rigoureuse, Amaury se rendit d'abord à Narbonne; mais il fut bientôt obligé de s'enfermer dans Carcassonne pour éviter de tomber au pouvoir d'un ennemi, maître de la campagne, et auquel il devenait impossible de résister davantage.

De son côté, Raymond, délivré de toute inquiétude, revint à Toulouse, où, conjointement avec son père, il régla diverses questions d'administration inté-
Mars 1222. rieure, et, au printemps de l'année 1222, il visita le Gévaudan et le Quercy, qui alors réclamaient sa présence.

Pendant ce temps, Honoré III, très-courroucé de l'inutilité des remontrances et des menaces qu'il avait adressées au jeune comte de Toulouse, écrivait, au sujet de ce prince, la lettre suivante à son légat :

« Notre cher fils Bertrand, ayant fait attention que
« Raymond, fils de Raymond, ci-devant comte de Tou-
« louse, ne se contentait pas d'imiter la méchanceté de
« son père, mais le surpassait de beaucoup, lui a ôté,
« par sentence, tous ses droits sur les domaines qui
« avaient appartenu ou qui appartenaient à son père dans
« l'étendue de sa légation; nous confirmons cette sen-
« tence comme juste, ainsi qu'elle est amplement
« énoncée dans les bulles expédiées par nous. »

« Donné au palais de Latran le xxv octobre, la vi[e] année de notre pontificat (1). »

Le pape en cette circonstance appela encore Philippe-Auguste à prêter à l'Église le secours de ses armes. Il lui peignit les affaires de la foi comme étant dans un péril imminent, et lui montra les soutiens de l'erreur triomphant de toutes parts des serviteurs du Christ.

Ce tableau n'était pas fidèle. Le pays, depuis le commencement de la guerre, n'avait eu d'autre pensée que de combattre une agression injuste. Qui ne le reconnaîtrait comme nous? Quand, par suite d'une invasion des nations du Nord, il voyait ses villes livrées au pillage, ses habitants massacrés, son territoire partagé entre des aventuriers ignorants et avides de richesses, pouvait-il se préoccuper d'une hérésie presque naissante, d'une secte qui ne comptait, pour ainsi dire, de succès que parmi les hautes classes de la société? Le saint-siége, en cherchant à rejeter sur des motifs religieux la révolte de ces provinces contre les troupes de l'Église et contre Montfort, savait, à coup sûr, n'être pas dans le vrai; mais il ne voulait pas démentir sa politique première. Il se serait bien gardé de parler des horreurs commises par les croisés, de la nécessité où se trouvait la population d'en empêcher le retour, de l'attachement des nationaux à leurs princes, à leurs institutions, à leurs li-

(1) Raynald, an 1221. Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

bertés. Nous ne saurions donc, à l'exemple de plusieurs historiens, attribuer les avantages obtenus sur les Catholiques par Raymond VI et son fils aux progrès toujours croissants de la doctrine nouvelle, et, bien que les registres de l'inquisition de Toulouse fassent mention d'une assemblée tenue par les hérétiques en 1221 (1), assemblée à laquelle assistèrent *cent députés de différentes villes,* nous ne conclurons pas, d'un fait si peu important et particulier à certaines localités, que le soulèvement général du pays fut amené par le *grand développement* de la secte albigeoise. Ces levées en masse n'eurent d'autre cause que les exactions et les cruautés des armées envahissantes, et le désir bien légitime, nourri par les peuples d'au delà de la Loire, de chasser les étrangers, auteurs de leurs désastres et de leur misère.

Cependant, si les excommunications lancées par le cardinal Conrad restaient inaperçues et sans force, les démarches d'Honoré III près de Philippe-Auguste n'obtenaient pas un résultat plus heureux. L'attention du roi se portait de nouveau du côté de l'Angleterre; au moins devons-nous le supposer par la réponse de ce prince à Thibaud, comte de Champagne, qui lui demandait l'autorisation de marcher contre les Albigeois :

(1) A Pieussan ou Pieusse, dans le Razès. On sait que la capitale de ce comté était alors Limoux, qui fait aujourd'hui partie du département de l'Aude.

« J'y consens, sauf toutefois le service que vous me « devez; car, ajoutait le monarque, nous ne voulons « pas nous lier dans cette affaire par aucune promesse, « parce que nous sommes sur le point d'avoir la guerre « avec le roi d'Angleterre, et que le traité que nous « avons conclu avec lui ne doit durer que de la fête de « Pâques prochaine en un an. Il ne convient pas de nous « livrer à d'autres entreprises, et nous devons laisser « toutes celles qui nous détourneraient de notre défense « et de celle du royaume, laquelle doit nous occuper « principalement (1). »

A cette époque, les Catholiques ne possédaient plus que les villes de Narbonne, de Carcassonne, de Limoux et quelques châteaux sans importance; encore ces points fortifiés ne pouvaient-ils se prêter secours. Réduit à cette extrémité, deux moyens se présentaient à Amaury pour sortir d'une position si critique; capituler et abandonner honteusement le pays où il pensait commander en maître, ou bien céder à la France tous ses droits sur le comté de Toulouse et acquérir ainsi un dédommagement en rapport avec la grandeur du sacrifice. S'arrêtant à ce dernier parti, il chargea les évêques de Nîmes et de Béziers d'aller faire, en son nom, l'offre de cette cession. Il instruisit en même temps de sa détermination la cour de Rome et pria le pontife d'agir dans ce sens auprès de

(1) Voir les pièces annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*

Philippe-Auguste ; ce que nous prouve la lettre écrite au roi par le pape.

« Cher fils,

« Vous savez combien l'Église est ébranlée dans ce « temps-ci, surtout dans le pays d'Albigeois, sur les li- « mites de votre royaume. Les hérétiques la combattent « ouvertement, prêchent publiquement contre la foi, « tiennent des écoles d'erreur, et élèvent leurs évêques « contre les nôtres.

« Personne n'ignore les soins que l'Église romaine « s'est donnés pour déraciner cette peste de vos États, « non-seulement par des mesures ecclésiastiques, mais « aussi par des secours temporels. Vous n'ignorez pas « que la puissance séculière est obligée de réprimer les « rebelles par le glaive matériel, lorsque le spirituel ne « peut pas arrêter leur malice, et que les princes doi- « vent chasser les méchants de leurs États, à quoi ils « peuvent être contraints de droit par l'Église, s'ils sont « coupables de négligence.

« Comme nous écrivons aux autres princes de purger « leurs terres de ces sectaires, et que cette peste fait de « nouveaux progrès dans votre royaume, en sorte que « les ennemis de la foi semblent prévaloir et triompher « des fidèles, il est du devoir de Votre Excellence, si vous « voulez avoir quelque égard pour votre honneur et « pour le salut de votre âme, ainsi qu'il convient, de « combattre aussi puissamment que promptement les

« hérétiques de votre royaume et leurs fauteurs, de crainte « que, si vous différez davantage, la foi n'y soit anéan- « tie, que le reste du pays, qui est encore au pouvoir « des Catholiques, ne soit entièrement perdu, et que l'er- « reur ne se communique dans le voisinage, ce qui est « fort à appréhender. Vous comprendrez, sans doute, « par là à quels périls sont exposés et l'Église et vos « États.

« Afin, donc, qu'on n'attribue pas le renversement de « la foi, comme on nous le reproche souvent, soit à votre « faute, soit à nous, qui avons dû vous avertir de chasser « les hérétiques, nous vous prions, nous vous exhortons, « autant qu'il est en nous, et nous vous enjoignons, pour « la rémission de vos péchés, du commun conseil de « nos frères, d'*unir à votre domaine* tous les pays que le « comte de Montfort a tenus de vous en fief de ce côté- « là, puisque ce comte n'est pas en état de les défendre « et qu'il vous les a déjà offerts soit par les évêques de « Nîmes et de Béziers, ses ambassadeurs, soit par ses « lettres, qu'il nous a communiquées, pour les posséder « dans la suite, vous et vos héritiers, à perpétuité.

« Travaillez en diligence et conjointement avec nous, « comme il appartient à la magnificence royale, à accé- « lérer cette affaire, en sorte que vous n'aliéniez jamais « ce pays de votre domaine et de celui de votre fils. Au « reste, soyez assuré que nous avons excommunié depuis « longtemps Raymond, ci-devant comte de Toulouse,

« son fils, et leurs associés ; qu'ils ont été avertis avec
« douceur, et qu'ils ne veulent pas se corriger comme
« ils doivent, mais qu'ils persévèrent dans leur méchan-
« ceté. Soyez certain que, pendant tout le temps que
« vous vous emploierez de bonne foi à l'accomplissement
« de cette affaire, qui est celle de Jésus-Christ, nous vous
« secourrons par la levée du vingtième et par les indul-
« gences accordées à ceux qui se croisent contre les Al-
« bigeois, et que nous vous protégerons pour la défense
« de vos États, si quelqu'un voulait entreprendre de les
« attaquer. »

L'offre d'Amaury et les promesses du saint-siége servaient merveilleusement les projets longtemps caressés par la couronne ; mais nous avons dit ce qui avait empêché jusque-là Philippe-Auguste de réaliser sa pensée la plus chère, et moins que jamais il ne pouvait songer à l'accomplissement de ses desseins. Raymond VI et son fils l'emportaient sur des armées nombreuses ; tout le pays, de la Loire aux Pyrénées, rentrait avec joie sous leur obéissance, et, lorsque l'Angleterre se préparait à reprendre les armes contre lui, il devait éviter avec soin de jeter dans les bras de Henri III un auxiliaire puissant, rendu plus redoutable encore par ses dernières victoires et par l'élan patriotique de ses peuples.

16 juin 1222. Presque au même moment le jeune Raymond écrivait à ce monarque :

« J'ai recours à vous, seigneur, comme à mon unique

« refuge, comme à mon seigneur et maître, et, si j'osais « le dire, comme à mon proche parent, vous suppliant « d'avoir pitié de moi et de me faire rétablir en vue de « Dieu, dans l'unité de la sainte Église, afin que, après « avoir été délivré de l'opprobre d'une honteuse exhéré- « dation, je reçoive de vous mon héritage.

« Seigneur, j'atteste Dieu et les saints que je m'étu- « dierai à faire votre volonté et la volonté de vos repré- « sentants. J'aurais été très-volontiers me présenter moi- « même devant vous ; mais ne le pouvant à présent, « quoique je le souhaite avec ardeur, je prie Votre « Majesté d'ajouter foi à ce que vous diront, de ma part, « Gui de Cavaillon et Jonard Aldigarius, porteurs de « cette lettre (1). »

Le roi de France, quoique résolu toujours, comme l'a dit un historien célèbre, *à mettre la royauté de fait au niveau de la royauté de droit* (2), demeura neutre entre ces sollicitations contraires, et l'on attribua à sa modération et à l'intérêt que lui inspirait un jeune prince, ce qui n'était réellement que le résultat de ses embarras, de sa prudence et de sa politique.

Après la vie la plus orageuse, après toutes les tortures morales qu'il soit donné à l'homme de souffrir, Raymond VI, malgré les rigueurs de la fortune, atteignait

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) M. Guizot, *Histoire de la civilisation en France.*

enfin le but de ses désirs. Rentré dans le palais de ses pères, redevenu possesseur de ses États, l'avenir semblait chercher à le consoler de ses longs et cruels chagrins. La renommée de son fils, l'amour de ses peuples, tout se réunissait pour lui faire oublier ses mauvais jours. Mais, tandis que déjà il voyait sa cour brillante d'autrefois, rendez-vous des plaisirs et des arts, où princes et souverains venaient applaudir au génie et rendre hommage à la beauté, il touchait à l'heure suprême qui finit nos derniers rêves.

Août 1222. Vers le milieu du mois d'août de l'année 1222, Raymond VI succomba presque subitement à la suite d'une congestion cérébrale, et, comme si la tombe eût voulu réunir deux hommes restés fidèles à leurs engagements et à leur amitié, au mois de mars ou d'avril de l'année suivante, Raymond-Roger, comte de Foix, termina aussi sa carrière glorieuse. Tous deux pères de leurs sujets, tous deux les représentants de la nationalité méridionale, ils avaient combattu avec la même persévérance l'oppression et l'injustice; après une existence également tourmentée, également incertaine, également remarquable par la constance et la réciprocité de leur affection, ces dignes soutiens des libertés du pays ne pouvaient être séparés jamais. Ensemble ils avaient connu les illusions de la jeunesse, les déceptions de l'âge mûr, les humiliations de la défaite, les enivrements du triomphe;

ensemble ils avaient vécu, ensemble ils devaient mourir (1).

Ajoutons, pour compléter le parallèle entre ces princes, qu'ils ne furent pas plus hérétiques l'un que l'autre, mais que l'un et l'autre méritaient le reproche d'avoir toléré dans leurs possessions la prédication de l'erreur albigeoise. La réplique naïve d'un chevalier nommé Pons Aymar de Rodèle, citée par D. Vaissette, leur serait parfaitement applicable : « Pourquoi, puisque vous êtes bon catholique, lui demandait l'évêque Foulques, n'avez-vous pas chassé les hérétiques de vos domaines? — Monseigneur, répondit avec bonhomie le chevalier, nous avons été élevés en frères; nous avons des parents parmi eux, et notre ambition se borne à vivre tranquillement et en paix. »

Raymond VI, alors dans sa soixante-sixième année,

(1) Le comte de Foix, âgé de soixante-douze ans, mourut au château de Pamiers. Suivant Olhagarai, il dit, dans ses derniers moments, à Roger-Bernard : « Cher fils, vivez vertueusement; gouvernez en père « votre peuple, et soyez le premier vassal des lois, afin de donner « l'exemple de l'équité, de la magnanimité et de la clémence. Soyez « prudent prince, valeureux guerrier, bon mari, patient chef de famille, « ménager, économe et impartial justicier. »

D'après D. Vaissette, le comte de Foix dicta son testament le 14 mai 1222. Par cet acte, il institua son fils aîné héritier du comté et de ses dépendances, et légua à Aymeri, son second fils, tous les domaines revenant à la maison de Foix dans les diocèses de Narbonne et de Carcassonne. Aymeri étant retenu en otage depuis l'an 1209 par le comte de Montfort, il ordonna à Roger-Bernard de payer la rançon de son frère jusqu'à la valeur de 500 marcs d'argent.

sortait de l'église de Notre-Dame-de-la-Dorade, à Toulouse, où il se rendait chaque jour, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie. On le transporta dans une maison du faubourg Saint-Sernin, et l'on s'empressa d'aller chercher l'abbé de cette paroisse, appelé Jordan, *homme très-versé dans les saintes lettres*. Le comte, dit Guillaume de Puylaurens, avait perdu l'usage de la parole; mais il conservait sa connaissance. Tendant la main au prélat, il lui fit comprendre, par l'expression de sa physionomie, le plaisir que lui causait son arrivée. De leur côté, les frères de l'Hôpital ne tardèrent pas à accourir. L'un d'eux le recouvrit de son manteau, sur lequel une croix était figurée, et le mourant, en témoignage de ses sentiments chrétiens, baisa plusieurs fois avec ferveur ce symbole de la rédemption ; il le pressait encore de ses lèvres lorsque le dernier soupir s'exhala de sa poitrine.

Les Hospitaliers, malgré l'abbé et les chantres de Saint-Saturnin, qui prétendaient retenir les restes du défunt, parce que le décès avait eu lieu sur le territoire de leur église, emportèrent avec eux le corps du comte, sans doute en vertu du testament, en date du 30 mars 1218, qui a été rapporté par nous; mais ils n'osèrent l'inhumer sans un ordre du pape, car l'excommunication enlevait le droit de sépulture dans une terre consacrée.

Nous ne répéterons pas les diatribes que répandirent,

à cette époque, les historiens de la croisade sur le comte de Toulouse. Pierre de Vaux-Cernay, entre autres, se signale par une violence de langage digne d'un moine ignorant et fanatique. Nous nous contenterons de citer un des paragraphes de ce chroniqueur :

« Enfin le comte a protégé les Routiers dont il s'est « servi pour piller les églises, piller les monastères « et ruiner ses voisins. C'est ainsi que s'est toujours « comporté ce membre du diable, ce fils de perdition, « le fils aîné de Satan, cet ennemi de la croix, ce persé- « cuteur de l'Église, ce défenseur des hérétiques, cet « oppresseur des Catholiques, ce parjure dans la foi, cet « homme plein de crimes, ce réceptacle de toutes sortes « d'iniquités (1). »

L'expression de cette haine aveugle et furibonde est, selon nous, la meilleure preuve que ni les croyances les plus pures ni la religion la plus vraie ne pouvaient désarmer la rage des ennemis de ce prince, et qu'il faut chercher ailleurs que dans son indulgence à l'égard des Albigeois la cause de ses persécutions et de ses infortunes. Malgré son exagération bien connue, le jésuite Langlois ne s'est cependant pas associé aux accusations ridicules dirigées par les auteurs contemporains contre le comte de Toulouse.

Suivant cet historien : « Raymond n'avait rien de mé-

(1) Petr. Val., c. IV.

« diocre dans ses bonnes ni dans ses mauvaises qualités.
« Il possédait l'art de tenir ses voisins attachés à ses inté-
« rêts. L'adversité ne l'abattait point ; on aurait cru que
« la fortune le rendait plus grand à proportion qu'elle le
« persécutait davantage. Les siéges qu'il soutint dans
« Toulouse, où de puissantes armées ne purent le forcer,
« sont des marques certaines de son courage ; la ma-
« nière dont il reconquit la capitale de ses États, après
« l'avoir perdue, est encore plus glorieuse (1). »

Raymond VI est un de ces princes auxquels il faut départir, dans une mesure presque égale, et l'éloge et le blâme. Loyal, bon, généreux, secourable, disposé à encourager le mérite, toujours prêt à récompenser le talent, il portait à ses peuples une affection qui suffirait seule pour honorer sa mémoire. Brave comme l'étaient ses aïeux, il dut, plus d'une fois, à son épée son salut et sa puissance. Malheureusement, la cour voluptueuse où s'était écoulé son jeune âge avait énervé son âme, et le goût des plaisirs, l'habitude de la mollesse, le livrèrent sans défense aux attaques de ses ennemis. Dans un temps de tranquillité et de paix, ses défauts eussent passé inaperçus ; mais, au milieu des circonstances difficiles que lui réservait le sort, ils apparurent plus graves et plus condamnables. Comme nous l'avons dit déjà, son indécision, sa timidité tinrent souvent au désir d'éloigner les

(1) *Histoire des croisades contre les Albigeois.*

calamités qui menaçaient les siens; pourtant plus de volonté et plus de vigueur auraient épargné à son pays une guerre longue et barbare. Par suite des qualités qu'on lui reconnaîtra sans doute, et de l'affaiblissement moral dont il est impossible de ne pas l'accuser, sa vie présente un singulier assemblage de grandeur et de faiblesse, de courage et de lâcheté, un contraste étrange de déterminations énergiques et de concessions indignes d'un noble cœur. Possesseur encore de ses États et fier de l'illustration de ses ancêtres, nous l'avons vu se soumettre aux plus honteuses humiliations et, la corde au cou, flagellé de la main d'un prélat, consentir à avouer des torts dont il savait n'être pas coupable. Connu par sa clémence, il demeure insensible aux plus tendres inspirations de la nature, ordonne la mort de son frère, et, froidement, assiste à son supplice. Il fuit nombre de fois devant Montfort sans oser l'attendre et le combattre, et il dispute ensuite glorieusement une ville ouverte à des forces considérables; il ne craint pas de tenir tête au fils de Philippe-Auguste et aux armées de France.

Des oppositions si tranchées dans la conduite de Raymond ne pouvaient manquer de le faire juger fort diversement par les historiens. Les uns, plus frappés de sa ténacité dans la défense que de son manque de résolution dans l'attaque, se sont déclarés ses ardents apologistes; les autres, furieux de sa persistance à lutter contre l'Église quand il l'assure sans cesse de sa soumis-

sion, l'ont condamné de la manière la plus sévère et l'ont même accablé d'invectives. Nous croyons qu'il ne mérite ni tant d'admiration ni tant d'outrages. Raymond, selon nous, avait toutes les qualités propres à s'attirer l'amour de ses sujets, tout ce qui distingue l'homme appelé à commander à ses semblables; malheureusement, livré de trop bonne heure à lui-même, abandonné à l'enivrement de ses désirs et de ses passions, il ne prouva que par intervalle ce dont il était capable, et ne montra pas toujours, comme il l'aurait dû, la force et l'élévation de caractère qui sont les vertus d'un chef et les premiers devoirs d'un prince.

Nous avons dit que le comte de Toulouse avait épousé d'abord, en 1172, Ermesinde, fille du comte Bernard Pelet; puis Béatrix, sœur du vicomte de Béziers; et, en troisièmes noces, Bourguigne de Lusignan, fille du roi de Chypre. On sait aussi que, après avoir répudié successivement les deux dernières princesses, il s'unit, en 1196, à Jeanne d'Angleterre, et enfin, en 1200, à Éléonore d'Aragon.

La mort prématurée de Jeanne exerça une grande influence sur les destinées de Raymond. Cette sœur de Richard, digne du monarque surnommé *Cœur de lion,* lui aurait évité, par ses conseils et son courage, plus d'un embarras et plus d'une faute. Éléonore ne lui fut ni moins dévouée ni moins fidèle; mais, par sa timidité et

par sa douceur, elle ne sut, devant les cruelles atteintes du sort, que souffrir, se plaindre et pleurer (1).

Raymond VI laissa deux enfants légitimes, Raymond et Constance. Sa fille, unie fort jeune à Sanche VI, ayant été répudiée par ce roi de Navarre, épousa ensuite Pierre-Bernard de Sauve, seigneur d'Anduze. On connaît à Raymond plusieurs enfants naturels : Bertrand, dont nous avons déjà parlé, qui hérita d'un apanage et devint le vicomte de Bruniquel ; Guillaumette, mariée à Hugues d'Alfaro, chevalier navarrais ; et Raymonde, qui prit le voile dans le monastère de Lespinasse, de l'ordre de Fontevrault.

Raymond VI accorda toujours une protection particulière aux lettres et aux arts. Mais l'envahissement de ses États par des armées composées de peuples différents, parlant des idiomes divers, appartenant à des nations plongées encore dans l'ignorance, porta un coup sensible à la langue provençale et, en général, à l'instruction. Les croisades contre les Albigeois, nous le répéterons, furent, en quelque sorte, une invasion nouvelle des barbares du Nord dans les provinces méridionales, et si cette invasion profita aux vainqueurs, marche or-

(1) Aussitôt son veuvage, elle se retira dans le diocèse d'Uzès, où Raymond lui avait, sans doute, assigné son douaire, et elle garda en sa possession le domaine de Milhau, dans le Rouergue, que, lors de son mariage, elle avait apporté en dot. (Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*)

dinaire des choses en pareil cas, elle arrêta chez les vaincus les progrès remarquables qu'ils devaient à leur intelligence naturelle, à l'activité de leur imagination et à leurs rapports depuis longtemps établis avec les contrées asiatiques et africaines, où la civilisation était alors très-avancée.

Cependant, grâce aux encouragements et à la munificence du comte de Toulouse, la poésie romane conserva, même à l'étranger, de sa réputation et de sa faveur, et, malgré la situation déplorable du pays pendant la dernière moitié de l'existence de ce prince, plusieurs trouvères de son temps parvinrent à acquérir une renommée fort grande. Nous allons faire connaître ceux qui, à tort ou à raison, ont joui, à cette époque, de plus de célébrité.

Guillaume Reinals, chevalier de la ville d'Apt, dans le comté de Forcalquier, sortit de son obscurité sous Raymond V; mais ce fut au commencement du XIIIe siècle, c'est-à-dire sous Raymond VI, qu'il eut beaucoup d'admirateurs. Ses œuvres se distinguaient par un tour épigrammatique et mordant, et aussi par les chants composés pour chacune d'elles. Il est l'auteur d'un sirvente qui, seul, au moment où la guerre entre les Albigeois et les Catholiques était des plus acharnées, eût suffi pour le rendre populaire. L'extrait suivant donnera une idée de son genre d'esprit et de sa manière d'écrire.

« Une faible et vile tourbe armée de surplis, qui jamais ne fit un pas en avant (pour combattre), enlève aux nobles leurs tours et leurs palais. Elle devient si formidable qu'elle a créé contre leur autorité une justice nouvelle (l'inquisition) où elle ne veut point qu'on entende, si ce n'est de travers.

« Je vois la méchanceté s'élever très-haut, tandis que le mérite et l'honneur tombent déchiquetés. Je vois le monde renversé par la faute de ces vilains : le bouc attaque hardiment le loup ; la perdrix poursuit l'autour ; c'est l'agneau qui garde le berger. Je vois le faible tenir le ferme, et le fort déchoir et tomber ; la charrue aller devant les bœufs, et Noël après le nouvel an. »

Raymond de Miravals, dont la vie se trouve, avec celles de tous les troubadours provençaux, dans les manuscrits de la bibliothèque impériale, nous offre quelques traits assez curieux sur les mœurs du XIIe et du XIIIe siècle. Nous allons laisser parler l'auteur de la biographie, et nous nous contenterons de le traduire.

« Miravals fut très en faveur près de Pierre II, roi d'Aragon, du vicomte de Béziers, de Bernard de Saissac, et des principaux seigneurs du pays. Il était si poli, si galant, que toutes les grandes dames désiraient attirer ses regards et en cherchaient l'occasion avec empressement. Elles ne se croyaient dignes de louanges que lorsqu'il leur accordait des éloges. Parmi celles qui fixèrent son attention, il distingua particulièrement *la louve de*

Penautier (1). Cette dame, spirituelle, savante et belle, tenait dans ses chaînes tous les seigneurs qui l'approchaient, entre autres le comte de Foix, Olivier de Saissac, Pierre-Roger de Mirepoix et Aymeri de Montréal. Raymond de Miravals fit des chansons en son honneur, cependant elle ne souffrit ses assiduités que par amour-propre; elle ne se sentait aucun penchant pour lui, et, parmi ceux qui s'empressaient autour d'elle, le comte de Foix était le seul qu'elle eût remarqué. Raymond de Miravals, pour se consoler de cet échec, s'attacha à la femme du vicomte de Minerve, qui était jeune et jolie, et il la célébra dans ses vers. Mais il chanta aussi Adélaïde de Boisesson, femme de Bernard de Boisesson, seigneur du château de Lombers en Albigeois. Cette dame, d'une beauté rare, fut flattée de ce qu'un troubadour en renom lui adressât ses vœux; car c'était alors une distinction d'autant plus enviée par les femmes, qu'elle établissait leur réputation et leur valait, de toutes parts, des compliments et des hommages. En effet, le comte de Toulouse, le vicomte de Béziers et les plus hauts personnages du pays cultivèrent bientôt l'amitié d'Adélaïde, et le roi d'Aragon, en entendant Miravals vanter ses charmes, en devint si follement épris, qu'il envoya à cette dame des présents d'une valeur

(1) La femme que Pierre Vidal avait si éperdument aimée.

considérable, entretint avec elle une correspondance suivie, et se rendit enfin à Lombers tout exprès pour la connaître. Pierre II, dit-on, eut sujet d'être content de son voyage; aussi Miravals quitta-t-il de dépit la cour de ce prince. Comme Adélaïde de Boisesson ne l'avait traité d'une manière encourageante que par vanité, elle ne se fit aucun scrupule de s'amuser à ses dépens. Liée avec Ermengarde de Castres, épouse d'un *vavasseur* (1) de cette ville, fort avancé en âge, elle parvint à convaincre Miravals que son amie consentait à briser ses nœuds et à lui donner sa main, s'il voulait rompre l'alliance qui le retenait enchaîné à dona Caudairanca. Miravals accepta cette proposition avec joie et renvoya sa femme, sous prétexte qu'elle savait *trouver*, et qu'il suffisait d'un faiseur de vers dans un ménage. Celle-ci, feignant un grand courroux de se voir répudiée, en prit occasion pour s'unir sur-le-champ au chevalier Guillaume Brémon, qui inspirait ses compositions poétiques et, dans le même moment, Ermengarde de Castres, dont Miravals se flattait de posséder le cœur, se mariait avec Olivier de Saissac, pour lequel elle avait une très-vive tendresse.

Notre troubadour, au désespoir d'être devenu la fable du pays, demeura deux ans entiers sans vouloir faire

(1) Seigneur de fief.

des chansons; enfin Brunissende, femme de Pierre-Roger de Cabaret, l'ayant choisi pour son chevalier, il recommença à écrire : mais, accablé par le chagrin, il y renonça de nouveau, lorsqu'il sut le vicomte de Béziers mort; Raymond VI, son protecteur, dépouillé de l'Albigeois, de Beaucaire, d'Argence et de Saint-Gilles; presque toute la noblesse anéantie ou obligée de se réfugier à Toulouse; et aussi, sans doute, quand il se rappelait le mariage de sa femme et la trahison de sa maîtresse. Cependant il reprit goût au travail lors du voyage que fit le roi d'Aragon pour s'entendre avec son beau-frère et consoler ses sœurs Éléonore et Sancie.

Raymond de Miravals mourut très-vieux et très-pauvre en 1218. Nostradamus parle d'un de ses tensons intitulé, *las lauzours de Proensa* (les louanges de la Provence), dans lequel il discute avec Bertrand d'Allamanon, autre trouvère de son temps, son interlocuteur, si l'on doit donner la préférence à la nation provençale ou à la nation lombarde. Nous avons plusieurs chansons ou poëmes de ce maître de la gaie science.

Cadenet, fils d'un seigneur sans fortune, naquit dans le château dont il portait le nom, situé sur les rives de la Durance. Dans la guerre du comte de Toulouse, en 1165, contre le comte de Forcalquier, le château de Cadenet fut pris, saccagé et ruiné de fond en comble. Un chevalier, Guillaume de Lantar, emmena prisonnier à

Toulouse le jeune Cadenet ; puis, s'intéressant à son sort, l'éleva avec soin et eut pour lui l'affection d'un père.

Cadenet, qui se fit appeler *Baguas*, se mit à courir le monde, s'imaginant arriver dans quelque cour à la fortune et à la gloire, mais il erra longtemps sans voir se réaliser ses espérances. Enfin, reprenant son nom, pour être au moins connu de ses compatriotes, il trouva quelques protecteurs qui vinrent à son aide et le tirèrent de son obscurité.

En général, ses chansons étaient triviales et galantes. Les envois s'adressent aux comtesses d'Armagnac, de Provence, d'Angoulême, et à la reine Éléonore, femme de Raymond VI. Parmi celles de ses compositions qui nous sont parvenues, nous citerons la suivante :

« Si je pouvais forcer ma volonté à suivre ma raison, Amour ne m'aurait pas soumis à son empire. Ce n'est pas qu'on soit plus vertueux sans amour ; car qui aime bien ne croit jamais assez bien faire ; qui n'aime pas ignore cette noble émulation et ne s'attire jamais autant d'estime que l'amant heureux ou aspirant à le devenir.

« Quelque beau qu'il soit d'aimer, je n'y reviens que malgré moi ; non que je dédaigne de me signaler par des actions glorieuses, mais on ne sert que par force un seigneur dont il n'y a ni assistance ni grâce à espérer. Tout seigneur qui sans cesse exige de ses sujets et ne cherche

qu'à les ruiner ne sera obéi qu'autant que la *féauté* (1) y oblige.

« Une chose a un peu soulagé ma peine ; c'est qu'avec la déloyauté on ne prospère pas. On ne peut s'élever, par son moyen, à une gloire éminente sans tomber à la fin dans l'infamie. Souvent, au contraire, j'ai vu la loyauté élever des hommes de bas état. Ainsi c'est folie de craindre le travail pour acquérir de la considération ; un bonheur arrive bientôt quand il doit arriver.

« Mon bonheur tarde bien, il est vrai, et marche lentement ; mais les grands honneurs s'achètent cher, et ce qui vaut peu s'obtient plus aisément. Avec plus de peine on obtient avec plus de gloire. Quand on n'y réussirait pas, toujours est-il beau de s'être bien comporté.

« Du moins, je vous ai aimée, madame, pour un bien qu'on ne saurait me refuser ; car mon cœur est content dès que je peux étendre votre gloire. Quand s'offre, à mes yeux, tout château ou homme du pays où vous régnez, je me sens comblé de joie, et, quand je vais à votre demeure, je crois, dans mon impatience, reculer en avançant, jusqu'à ce que je sois auprès de vous.

ENVOI.

« Éléonore, reine débonnaire, en qui la fine gloire

(1) La fidélité.

abonde de plus en plus, sait si bien dire et si bien faire, que tout ce qu'elle dit est cru en tous lieux. »

Bertrand de Paris. Le seul sirvente qui reste de lui nous montre comment les troubadours traitaient les jongleurs.

« Si je le pouvais, je vous rendrais beau et bon ; mais je vois que j'y perds ma peine et je veux que vous alliez chercher un autre maître. Votre ignorance vous égare et vous confond, etc... »

Hugues Brunet, destiné à la cléricature, se consacra à la poésie. Il fut accueilli avec faveur par le comte de Toulouse, le roi d'Aragon, le comte de Rhodez, le dauphin d'Auvergne et Bernard d'Anduze. Son portrait a été esquissé en ces termes : *Il sut plaire à tout le monde en disant aux fous des folies, aux sots des sottises, aux gens d'esprit des choses spirituelles.*

Perdigon est un de ceux qui, partis de plus bas, sont arrivés le plus haut par leur talent. Fils d'un pauvre pêcheur du Gévaudan, doué d'une belle voix et d'une figure agréable, il parvint à faire très-bien les vers et à jouer parfaitement du violon. Il s'attacha de bonne heure au Dauphin d'Auvergne et ensuite au roi Pierre II d'Aragon. Loin de se montrer reconnaissant des bontés de ce dernier prince, il composa, après la bataille de Muret, un poëme pour célébrer la mort de son protecteur et le triomphe des croisés. Cette conduite le déshonora aux yeux de tous, et ses amis mêmes ne voulu-

rent plus ni le voir ni l'entendre. Lorsque le comte de Montfort et Guillaume de Baux eurent été tués, il se vit réduit à aller s'enfermer dans un cloître ; encore il lui fallut, pour y être admis, la protection particulière du gendre de Guillaume de Baux. Que ne vivait-il quelques siècles plus tard ! Au lieu d'avoir des torts à expier, il eût obtenu des récompenses.

Elias Carols débuta par être ouvrier en or et en argent et dessinateur d'armoiries. Plein d'ambition, il s'adonna aux muses, mais, sans grandes dispositions, il resta poëte et chanteur médiocre. Son principal mérite était de fort bien copier les chansons, paroles et musique.

Pierre Durand. Nous ne connaissons rien de cet émule de Guillaume de Miravals.

Le *moine de Montaudon.* Né d'une famille noble, dans un château de l'Auvergne appelé Vic, il se fit moine à l'abbaye d'Orlac, et devint prieur de Montaudon ; ce qui ne l'empêcha pas de cultiver les lettres. Il passe en revue, dans une de ses œuvres, tous les troubadours contemporains, et n'en trouve pas un digne de ses éloges. Son existence s'est probablement prolongée longtemps, car son examen critique comprend des trouvères qui ont vécu sous Raymond V, Raymond VI et Raymond VII.

Pierre Cardinal, devait être chanoine de la cathédrale du Puy ; il préféra se livrer à la littérature. Pierre attaqua dans ses vers, avec une indépendance remarquable, et les désordres des prélats et l'inconduite des

seigneurs. Il faisait peu de chansons, mais excellait dans les sirventes. L'austérité de ses mœurs et la franchise de sa parole lui obtinrent l'estime de tous les partis. Parlant, dans une de ses compositions, des moines de Saint-Gilles, dont l'abbaye venait d'être saccagée, il s'écrie :

« Au lieu d'aller en procession, ils seront obligés désormais d'être armés et de marcher en ordre de bataille ; de sonner de la trompette guerrière, au lieu de chanter au lutrin. En guise de manteau et de robes noires, il faudra qu'ils portent des cuirasses ; au lieu de réciter des épîtres, ils jetteront des pierres à revers ; au lieu du psautier, ils auront des piques et des massues. Ce sera le temps où il n'y aura plus ni loi ni règle, où les clercs iront aux tournois, les femmes feront le sermon, et où l'on n'aura pas de quoi vivre si l'on est honnête. »

Il dit ailleurs : « Comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, votre courage fait honneur au monde. Tout le pays, depuis la mer de Narbonne jusqu'à Valence, est plein de méchants et de perfides; mais vous les méprisez autant que ces ivrognes de Français, qui ne vous font pas plus peur que la perdrix à l'autour. »

Confiant dans la valeur du comte et dans la justice de sa cause, il lui prédit la victoire sur Simon de Montfort, son redoutable adversaire.

« L'archevêque de Narbonne et le roi de France ne

sont pas assez habiles pour faire un homme d'honneur d'un méchant homme. Ils peuvent bien lui donner de l'or, de l'argent, des habits; quant à de la bonté, il n'y a que Dieu qui en donne..... Savez-vous quel sera son partage dans toute cette guerre? Les cris, l'effroi, le spectacle terrible qu'il aura vu; les pertes et les maux qu'il aura soufferts; ce sera, je vous l'assure, l'équipage avec lequel il retournera du tournoi. »

Bernard de la Barthe. Tout porte à croire que cet improvisateur n'est autre que l'archevêque de même nom, qui fut dépossédé du siége d'Auch par les légats du pape, parce qu'ils l'accusaient de servir les intérêts du comte de Toulouse. Le sirvente suivant, dans lequel il parle de Raymond VI et de l'absolution humiliante qu'il reçut à Saint-Gilles, semble nous en offrir une preuve. Au milieu des violences de cette époque, la modération et la droiture de son langage suffisaient pour appeler sur la tête de ce prélat toute la colère des délégués du saint-siége.

« Feuilles ni fleurs, été ni hiver, ne me font chanter ou cesser de chanter; je chante lorsque j'entends les heureux augures qu'on tire de la réconciliation du duc, comte et marquis (1) avec l'Église et les Français. Paix bonne et solide, faite de bonne foi, entre bonnes gens, bien résolus d'oublier le passé et de lier une étroite

(1) Les titres de Raymond VI.

amitié, me plaît fort; non pas une paix forcée; car de mauvaise paix il naît plus de malheurs que de biens. On doit trouver de l'équité dans la cour d'un roi, et, dans l'Église, selon l'Écriture, de la miséricorde, de la clémence à pardonner sincèrement les plus grandes fautes... »

Hugues de Saint-Cyr, né à Tegra dans le Quercy, avait pour père un vavasseur, nommé Arnaud de Saint-Cyr. Ses frères l'envoyèrent étudier à Montpellier, désirant qu'il embrassât la carrière ecclésiastique; la vocation du jeune Hugues le conduisit à être poëte. Il fit divers couplets, étant près du comte de Rhodez, du vicomte de Turenne et du Dauphin d'Auvergne. Après un assez long séjour en Gascogne, il vint demeurer à Poitiers, chez Savaric de Mauléon, qui se chargea de son entretien; de là il passa à la cour d'Alphonse, roi de Castille, et à celle de Pierre, roi d'Aragon; enfin il parcourut la Provence et la Lombardie, et, s'étant marié, il renonça au métier de jongleur.

Aymar lo negrès. Aymar le noir, né au château d'Albi, était, selon les chroniques, *fort poli et beau diseur*, ce qui lui valut d'être aimé de tous. Pierre d'Aragon et Raymond VI, ou, comme on le disait alors, *le comte de Toulouse qui fut déshérité*, l'honorèrent de leur protection, et ce dernier prince lui donna des maisons et des terres. Quatre de ses chansons nous sont parvenues.

Savaric de Mauléon, riche seigneur du Poitou, signalé,

de son temps, comme un des troubadours les plus renommés.

Guillaume de Berguadon, vicomte de Berguadon en Catalogne. Il chanta dans ses vers Éléonore d'Aragon, comtesse de Toulouse.

Elias de Barjols, né à Payols, dans l'Agénois, était fils d'un marchand; bien que Nostradamus en ait fait un gentilhomme. Ayant de l'esprit et une belle voix, il abandonna le négoce pour tirer parti des dons qu'il tenait de la nature. Cependant en 1222, soit par dégoût du monde, soit par désespoir d'amour, il entra chez les moines de Saint-Benoît à Avignon, qui s'occupaient particulièrement de la construction des ponts ; aussi les appelait-on les *frères pontifes* (1).

Enfin des grands seigneurs se montrèrent dignes aussi de figurer parmi les poëtes de cette époque. Dans le nombre nous citerons Raymond-Roger, comte de Foix, dont il nous reste plusieurs chansons.

Malgré la lutte terrible qui depuis si longtemps désolait le Languedoc et la Provence, ni la crainte d'une soldatesque effrénée, ni la méfiance que devaient inspirer les trahisons n'avaient pu détruire chez les peuples leurs habitudes hospitalières. Non-seulement la cabane, aussi bien que le château, s'ouvrait au trouba-

(1) C'est à cette institution singulière que nous sommes redevables du pont du Saint-Esprit sur le Rhône.

dour et au jongleur, partout l'étranger écarté de son chemin, le voyageur arrêté dans sa route, trouvait sans peine un guide pour diriger ses pas, un abri pour s'y reposer de ses fatigues. Quels que fussent son rang, son parti, sa croyance, il se savait assuré d'un accueil bienveillant. Le même toit abritait le pèlerin et l'hérétique; le même gîte protégeait le conquérant et le proscrit. Le soir, près du foyer où se réunissait la famille, on se pressait en cercle autour de l'hôte amené par la Providence; on écoutait d'une oreille attentive les nouvelles qu'il apportait du comte de Toulouse ou des Catholiques, et si, arrivant de quelques contrées lointaines, il ne pouvait attirer l'attention par des faits particuliers au pays, il intéressait par le récit d'une action héroïque ou les caprices d'une beauté rebelle. D'autres fois une tromperie adroite, une aventure singulière suffisait pour offrir un vif attrait à la curiosité de l'auditoire; mais avec quelle avidité on recueillait les paroles du narrateur, lorsque lui-même, par un fortuné hasard, était tout à la fois trouvère, amant et guerrier. Alors l'enthousiasme devenait frénétique, et l'assistance entière, sous le charme de cette alliance heureuse, répondait par ses acclamations aux inspirations de la poésie, de la gloire et de l'amour.

Cependant, si les populations du Midi, malgré leurs longues souffrances, entendaient toujours avec bonheur les chansons et les sirventes, la poésie provençale, au

commencement du XIIIe siècle, n'en perdait pas moins peu à peu de son caractère original et naïf. Les lettres veulent l'indépendance et le calme; elles redoutent la tyrannie; elles s'effraient de l'instabilité des institutions. Pendant les efforts prolongés des provinces envahies par les troupes de l'Église, dispersées et fugitives, elles cherchèrent un ciel plus tranquille, une terre soumise à de plus douces lois. Franchissant les Alpes, elles se réfugièrent dans la classique Ausonie, et là, si elles ne jouirent pas d'une paix profonde, elles n'eurent à combattre ni contre les restrictions d'un pouvoir soupçonneux, ni contre les exigences et les menaces de l'absolutisme.

Tandis que la langue romane s'altérait chaque jour davantage, la langue italienne, loin d'être fixée et épurée, faisait, aux compositions des trouvères languedociens, des emprunts nombreux et profitables. Elle s'appropriait leurs expressions pittoresques, leurs tours animés, leurs images gracieuses; aussi atteignit-elle bientôt à ce degré de perfection qui devait immortaliser le Dante, ce génie profond et créateur, et mériter à Pétrarque l'honneur de donner à l'amour la pureté de la vertu.

Raymond VII, 21e comte de Toulouse. Août 1222.

Raymond VII avait vingt-cinq ans lorsqu'il succéda à son père. A son exemple, il se dit dans ses chartes: *par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence.*

Non-seulement il hérita de tous les domaines légués par son aïeul (1), mais encore de ceux que Raymond VI, pendant sa vie, avait ajoutés à ses États, c'est-à-dire :

1° Du comté de Melgueil ou Maguelone, dont sa première femme, Ermesinde, lui fit donation à sa mort;

2° Du comté d'Agénois, qui comprenait les diocèses d'Agen et de Condom, dot de Jeanne d'Angleterre, sa quatrième femme ;

3° Des vicomtés de Milhau et de Gévaudan, dot d'Éléonore d'Aragon (2).

Le premier soin du nouveau comte de Toulouse fut d'obtenir la sépulture ecclésiastique aux restes de l'auteur de ses jours. En suite de ses sollicitations, le pape nomma des commissaires pour s'enquérir, par les plus minutieuses recherches, des mœurs et de la conduite du prince qui, de son vivant, avait cherché vainement à faire entendre sa justification. Le jeune Raymond adressa alors à la cour de Rome un historique des plus circonstanciés et des plus complets de toute l'existence de son père. Cet exposé démontrait, d'une manière évidente, que le vieux comte avait manifesté, jusqu'à sa dernière heure, un attachement sincère aux croyances de ses ancêtres, et que, loin de protéger les hérétiques, il s'était, au contraire, plus d'une fois montré très-rigou-

(1) Voir tome III, p. 43.
(2) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

reux à leur égard. Mais l'Église, pour convenir de la vérité de ces conclusions, devait reconnaître que pendant quatorze ans, elle avait entraîné l'Europe dans une guerre horrible et injuste; il lui fallait désavouer Innocent III, blâmer son désir de ranger les souverains sous son obéissance, ou bien confesser l'erreur dans laquelle ses légats l'avaient tenu constamment. Cette situation faite au saint-siége lui rendait toute décision difficile, aussi préféra-t-il n'en prendre aucune; et même, beaucoup plus tard, lorsque Raymond VII, réconcilié avec Rome, demanda encore à Grégoire IX et à Innocent IV l'autorisation de permettre une inhumation depuis longtemps réclamée, on continua à garder avec lui un silence absolu sur cette question; et cependant, dans une seconde enquête, plus de cent témoins, *presque tous ecclésiastiques*, ne se contentèrent pas de déclarer le comte non coupable, ils lui prêtèrent tant de vertus, que, selon plusieurs historiens, *il aurait été considéré, en d'autres temps, comme étant mort en état de sainteté* (1).

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc* et l'*Histoire du couvent des Jacobins de Toulouse*, par le P. Porcin.

Dans cette dernière enquête, dirigée par l'évêque de Lodève et les deux inquisiteurs de Toulouse, on s'étendit longuement sur la charité de Raymond VI, sur ses donations aux abbayes, sa déférence envers les ecclésiastiques, son respect pour les ordres du saint-siége, qui l'empêchaient, depuis son excommunication, d'entrer dans les lieux consacrés, et lui faisaient faire, chaque jour, ses prières à la porte des églises. Enfin on rappelait qu'il était le véritable fondateur de la basilique de Saint-Etienne, puisqu'il en avait reconstruit la nef.

Ainsi l'on refusait au plus grand feudataire de France quelques pelletées de terre pour recouvrir ses ossements. Ainsi l'un des descendants d'une race illustre, l'honneur et la gloire de son pays, restait, après sa mort, exposé à la profanation et aux outrages. Ainsi le prince dévoué, durant sa vie entière, au bonheur et à l'indépendance de ses peuples n'obtenait pas une tombe pour protéger ses dépouilles mortelles. Ainsi le soutien éclairé des beaux-arts, le protecteur des lettres n'avait pas une pierre pour dire au passant : Raymond VI a vécu.

D'après le témoignage de l'abbé de Moissac (1), qui écrivait au milieu du XIVe siècle, le cercueil du comte, à cette époque, était toujours où l'avaient déposé les frères Hospitaliers, près du cimetière de Saint-Jean de Toulouse, et, selon lui, ces restes étaient à moitié rongés par les animaux immondes.

Sans attacher la moindre importance à une particularité dont on trouve facilement l'explication dans les caprices de la nature, nous croyons devoir rapporter les réflexions de quelques-uns de nos vieux historiens ayant trait à une observation que leur crédulité a voulu transformer en un fait merveilleux.

« J'ai vu, dit Bertrandi, écrivain du XVIe siècle, une chose digne d'admiration, et que tout le monde peut voir ; c'est que, si le corps ou les ossements de Raymond,

(1) Aymeri de Peyrat, *Chron. manus.*

que l'on a recueillis fort négligemment dans un cercueil de bois, sont aujourd'hui dispersés et comme abandonnés, sa tête est néanmoins gardée fort soigneusement par les frères de Saint-Jean de Toulouse. Le crâne, d'une parfaite conservation, a une fleur de lis si bien marquée sur l'os du derrière de la tête, qu'il est aisé de connaître que ce prince était venu ainsi au monde. Cette fleur est de la même couleur que la tête, qui est desséchée, et dans laquelle il n'y a aucune ride, *et elle fut peut-être un présage que le comté de Toulouse serait réuni à la couronne.* J'ai vu, avec tous mes compatriotes, le corps de ce comte enfermé dans un cercueil de bois au cimetière de Saint-Jean; mais présentement ce cercueil est brisé et les os sont dispersés. La tête est aussi dure que l'ivoire et de couleur roussâtre (1). »

On lit dans la Faille (2) : « On montre encore aujourd'hui la tête de Raymond VI dans le palais de Saint-Jean de Toulouse. Il n'y a rien de plus vrai que ce que Catel a remarqué, et je puis l'assurer pour l'avoir vu, qu'il y paraît sur le crâne une fleur de lis naturellement empreinte et la mieux formée qu'on puisse voir. Elle est de la grandeur d'une pièce de 30 sous. »

Langlois (3) raconte la chose dans des termes à peu

(1) Bertr., *de Gest. Tolos.*, fol. 28.
(2) *Ann. de la ville de Toulouse*, t. I, p. 126.
(3) *Hist. des crois. contre les Albig.*

près semblables, et Dom Vaissette lui-même, pensant devoir arrêter son attention sur cette circonstance futile, affirme également s'être convaincu du fait par ses propres yeux (1).

Les liens qui attachaient si étroitement les comtes de Toulouse et de Foix unissaient aussi, dès leurs plus jeunes ans, Raymond VII et Roger-Bernard leurs fils. Quand ceux-ci se connurent mieux, l'estime qu'ils conçurent l'un pour l'autre changea des habitudes d'enfance en une affection fraternelle. Les premiers au combat, les derniers à quitter le champ de bataille, ils étaient devenus rivaux dans leur dévouement à la patrie, sans oublier jamais les sentiments nés avec eux dans leur cœur.

Le jour de l'avénement de ces deux princes au pouvoir, ils se promirent de chasser Amaury de Montfort des quelques places restées en sa possession, et, pour être certains d'atteindre enfin ce but, ils levèrent, chacun de leur côté, des forces considérables.

1223. Dès que ces armées furent en état d'entrer en campagne, Roger-Bernard, à la tête de ses vassaux, s'empressa d'aller attaquer Verdun-sur-Garonne, et Raymond, avec les siens, se porta sur le château de Penne, dans l'Agénois, dont il commença aussitôt le siége.

Le cardinal Conrad, effrayé de ces dispositions mena-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*, t. III, p. 324.

çantes, écrivit à Philippe-Auguste, pour implorer de nouveau sa protection, et il associa à sa démarche les évêques de Nîmes, d'Agde et de Lodève qui, comme lui, s'étaient réfugiés à Béziers.

Dans cette lettre les prélats disaient au monarque : « Environnés des ennemis de la foi et de la paix, nous attendons la mort chaque jour. Nous avons, il est vrai, été consolés par les assurances d'un émissaire qui nous a appris que vous réunissiez à Melun les prélats et les barons de votre royaume pour délibérer avec eux sur les secours dont le pays d'Albigeois a besoin ; néanmoins le temps presse, les affaires de l'Église sont dans l'état le plus déplorable ; les ennemis assiégent Penne et Verdun, et partout les villes et les châteaux reçoivent à l'envi les défenseurs des hérétiques (1)..... »

Amaury venait d'être secouru fort à propos par l'évêque de Limoges. Décidé à s'opposer aux efforts de ses adversaires, il rassembla ses troupes et marcha sur-le-champ contre le comte de Toulouse.

Son début sembla lui promettre une expédition heureuse ; s'avançant par le diocèse d'Albi, il s'empara des châteaux de Lescure et de Labastide, qu'il détruisit de fond en comble. Cependant ses succès se bornèrent à la prise de ces forteresses. Arrivé devant Penne, il ne put ni forcer les retranchements de Raymond ni amener

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

ce prince à lui livrer bataille. Réduit à rester spectateur d'un siége dont il était dans l'impuissance d'empêcher les progrès, il proposa une trêve que le comte de Toulouse accepta sans conditions.

L'armistice si promptement accueilli donna lieu à un rapprochement des plus inattendus; Amaury et Raymond convinrent de se réunir à Saint-Flour, en Auvergne, pour terminer par un traité leur longue et sanglante querelle. Afin de mieux assurer une paix qu'ils désiraient également, ils arrêtèrent même, à l'avance, que Raymond épouserait une des sœurs d'Amaury de Montfort.

Cet engagement nécessitait la répudiation de Sancie, la sœur du roi Pierre II; mais on sait avec quelle facilité l'on recourait alors à de pareils expédients. D'ailleurs, dans cette circonstance, la chose présentait d'autant moins d'embarras, que déjà il existait, entre le comte de Toulouse et sa femme, une mésintelligence assez grande pour qu'ils vécussent séparés.

Par suite de l'accord conclu entre les princes, les deux armées quittèrent leurs positions sous les murs de Penne, rentrèrent dans les places qu'elles occupaient auparavant, et Montfort regagna Carcassonne, résidence habituelle de sa famille.

A peine était-il entré dans cette ville, que Raymond vint l'y voir inopinément, accompagné seulement de quelques gentilshommes. Cette confiance chevaleresque

dénote à coup sûr une loyauté qui éloignait de la pensée du comte toute idée de trahison, même de la part d'un ennemi; cependant si, sous ce point de vue, elle a mérité les éloges de plusieurs historiens, au moins révélait-elle une légèreté de caractère à laquelle il nous semble peu juste d'applaudir. Lorsqu'un prince tient en ses mains les destinées de son peuple, les démarches de cette sorte, qu'elles soient le fait d'un Louis XI, d'un Charles-Quint, ou d'un Raymond, parlent plus en faveur de celui qui résiste au désir d'en profiter, qu'elles ne prouvent la sagesse de l'homme assez imprudent pour livrer au hasard, et sans obligation aucune, le sort des autres et le sien.

Non content d'exposer ainsi sa liberté et peut-être sa vie, car l'exemple du malheureux vicomte de Béziers ne pouvait être sorti de sa mémoire, le comte eut encore la fantaisie étrange de se procurer un plaisir de nature à éveiller chez son compétiteur l'envie d'obtenir aussitôt et d'un seul mot ce qu'il poursuivait en vain depuis si longtemps et avec tant d'ardeur, la possession tranquille et assurée du comté de Toulouse.

La suite de Raymond avait été dispersée dans Carcassonne, et lui, logé au palais, était couché dans le même lit que Montfort; chose regardée, à cette époque, comme la marque la plus haute d'estime et de courtoisie. Tout à coup, au milieu de la nuit, tandis que la ville entière se livre avec confiance au sommeil, les cloches s'ébran-

lent, les trompettes sonnent; les habitants, effrayés, se précipitent hors de leurs demeures; ils se demandent quels dangers les menacent, quel ennemi ils sont appelés à combattre. Alors le bruit se répand qu'Amaury a fait jeter dans les fers l'hôte illustre placé sous sa sauvegarde. A cette nouvelle, les gens attachés à la personne du comte de Toulouse sont plongés dans la consternation. Les uns, saisis d'épouvante, courent aux remparts pour chercher à gagner la campagne, les autres volent au château pour sauver leur maître ou périr avec lui, et ces derniers restent stupéfaits, quand ils se trouvent en face des deux princes, qui, loin d'être posés en triomphateur et en victime, causent amicalement *et se gaudissent de la feintise* (1).

Malgré les témoignages d'affection que se prodiguèrent Raymond et Amaury durant le cours de cette visite, la conférence de Saint-Flour, qui eut lieu bientôt, ne conduisit à aucun résultat. Après bien des pourparlers, il fallut se séparer sans avoir pu s'entendre; mais on convint de reprendre les négociations, vers le commencement de juillet, à Sens, où le cardinal Conrad devait présider un concile.

Le motif de cette réunion des dignitaires de l'Église de France nous est expliqué par la lettre que le légat du pape écrivit le 2 juin aux évêques, et dont l'extrait suivant

(1) Se réjouissent de la ruse.

est rapporté par les auteurs de l'histoire générale du Languedoc.

« Nous disons ce que nous avons vu. L'Antechrist a déjà un précurseur que les Albigeois appellent leur pape. Il réside aux confins de la Bulgarie, de la Croatie, de la Dalmatie et de la Hongrie. Les Albigeois viennent en foule auprès de lui et le consultent comme un oracle. Cet antipape a établi un de ses vicaires en France, nommé Barthélemy de Carcassonne, parce qu'il est natif de cette ville. Ce dernier exerce son autorité sur l'Agénois, dont il a cédé le siége à un évêque de la secte, appelé Vigoureux de Bathone, et il s'est transféré dans le Toulousain. Ce Barthélemy se qualifie serviteur des serviteurs de la sainte foi, et s'immisce dans le gouvernement ecclésiastique jusqu'à ordonner des évêques. Nous vous enjoignons donc, par l'autorité du pape, de vous rendre à Sens, avec les autres prélats de France, le jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour nous donner conseil sur l'affaire des Albigeois et tâcher d'y apporter quelque remède. »

La conférence de Sens, aussi bien que celle de Saint-Flour, ne parvint pas à mettre d'accord Amaury et Raymond. Quant au concile, à peine était-il réuni, que le roi, désirant assister aux délibérations, demanda à ce que ses séances se tinssent à Paris. Les prélats s'empressèrent d'accéder à ce désir, mais, avant leur arrivée, Philippe-
14 juillet 1223. Auguste avait terminé ses jours.

Nous ne pourrions, sans sortir de notre cadre, chercher à tracer le portrait de ce monarque. D'ailleurs, sa vie a été déjà un sujet d'étude pour beaucoup d'historiens. Nous nous contenterons donc de dire qu'il eut le mérite fort rare de méditer mûrement ses projets, et de les exécuter avec rapidité et hardiesse. Aussi fut-il, de tous les rois de la troisième race, celui qui étendit le plus les limites de la France. S'il laissa à ses successeurs le soin d'annexer les provinces méridionales à la couronne, ce n'est pas, on le sait, que la volonté lui manquât; il préparait même de longue main les moyens d'atteindre à ce but; mais la réflexion lui montrait des dangers, et sa prudence lui commandait d'attendre.

« Je suis assuré, disait-il à ses derniers moments, qu'après moi l'Église sollicitera mon fils de se charger en personne d'une expédition contre les hérétiques. N'étant pas robuste, il ne pourra en supporter les fatigues; il succombera sous le poids de la tâche, et le royaume, demeurant ainsi abandonné à un enfant et à une femme, sera exposé à un éminent péril. »

Le regard pénétrant de ce souverain lisait à travers l'obscurité de l'avenir. Philippe ne se trompait ni sur la courte existence de Louis VIII, ni sur les intentions des grands, qui, pour reconquérir leurs droits féodaux, s'efforceraient d'abaisser la royauté en paraissant s'attaquer à la régente.

Philippe-Auguste prévoyait sans peine que, en se déclarant ouvertement contre la maison de Toulouse, un revers sur la rive gauche de la Loire compromettrait sa puissance au dedans comme au dehors. Il préféra donc une neutralité apparente, qui lui permettait de travailler secrètement et avec persistance à l'accomplissement de ses desseins. Quand il refusait au pape de coopérer à ses armements, il fournissait aux croisés de l'argent et des hommes; quand il encourageait les seigneurs de sa cour à servir sous les bannières de Montfort, il ne leur accordait que l'autorisation d'aller gagner des indulgences. Cette politique adroite ne se démentit même pas lorsqu'il sentit approcher sa fin. Alors il ne repoussait plus les démarches de Raymond VII, et, d'un autre côté, par son testament, il léguait 20,000 livres parisis (1) au compétiteur de ce prince, pour l'aider à combattre ses ennemis.

La mort du roi de France coupa court à tout projet d'arrangement entre Raymond et Amaury, et la trêve qu'ils avaient conclue étant expirée, ils se préparèrent à commencer une lutte nouvelle.

Bientôt les comtes de Toulouse et de Foix marchèrent sur Carcassonne. La prise de cette ville était pour eux de la plus haute importance. En assurant la délivrance entière des provinces, elle leur aurait permis de rendre

(1) Quelques auteurs disent 30,000.

toute l'ancienne vicomté des Trancavel au seul rejeton de son légitime possesseur. Ce jeune prince, recueilli et élevé, comme on l'a vu, par Raymond-Roger, n'avait encore, il est vrai, guère plus de quatorze ans; néanmoins son noble cœur aspirait à tirer vengeance d'un meurtre présent sans cesse à sa mémoire, et il est à supposer, quoique les historiens n'en parlent pas, qu'il fit ses premières armes devant les murs que son père avait si vaillamment défendus.

Les chroniques gardent un silence profond sur les opérations contre cette place; elles se contentent de dire que le siége fut long et opiniâtre. Enfin Montfort, qui, loin de s'enfermer dans Carcassonne, avait eu le bon esprit de tenir la campagne et de chercher à réparer ses pertes, obligea les assiégeants à se retirer.

Le comte de Toulouse ne s'attendait pas à trouver son adversaire en mesure de réunir tant de ressources. L'argent seul pouvait lui procurer des soldats, et il l'en croyait totalement dépourvu. Sans cela, probablement, il se serait montré plus circonspect. Quoi qu'il en soit, pour effacer l'impression produite par l'échec qu'il venait de subir, il courut remettre sous son autorité le comté de Melgueil, dont le saint-siége s'était saisi dès le commencement de la guerre.

Amaury ne sut pas profiter de son avantage. Au lieu de suivre pas à pas ses ennemis, de les empêcher de s'arrêter nulle part, par conséquent de compléter leurs

rangs et de s'approvisionner, il s'amusa à aller attaquer un château assez peu important pour qu'aucun document ne nous en ait conservé le nom. Encore ne le prit-il pas ; des pluies, des maladies, le manque de vivres, l'épuisement de ses finances, le forcèrent, à son tour, à renoncer à son entreprise et à rentrer précipitamment dans Carcassonne. Alors les mercenaires, recrutés avec beaucoup de peine, trompés dans leur attente, et surtout mécontents de ne pas recevoir leur salaire, refusèrent de le servir davantage, et ne voulurent écouter ni ses supplications ni ses promesses. Resté avec un très-petit nombre de troupes, plusieurs forteresses, retenues jusque-là par la crainte, n'hésitèrent plus à se prononcer contre lui, et il dut, sans pouvoir s'y opposer, être témoin de cette défection.

Dom Vaissette raconte un fait qui ne nous donne pas non plus une haute idée des forces dont le comte de Toulouse disposait en ce moment. Soixante chevaliers français retournaient dans leur patrie et s'acheminaient sans défiance par la route de Béziers. Raymond, informé de leur passage, les attendit au delà de cette ville, et, après leur avoir fermé tous les chemins, il les somma de se rendre. Les chevaliers, voyant que la résistance serait inutile, offrirent au comte de lui remettre leurs chevaux de bataille et leurs armes, mais demandèrent de les laisser continuer leur route sur leurs *pa-*

lefrois (1). Cette proposition fut rejetée avec hauteur, car il semblait ridicule que quelques individus, sans retraite possible, prétendissent dicter des conditions. Cependant, les chevaliers, résolus à essayer de se faire jour plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi, fondirent sur les Albigeois, les culbutèrent, et réussirent à leur échapper. Ils tuèrent même un écuyer du comte et le sénéchal d'Aragon.

Cet affaiblissement des partis tenait surtout à l'extrême rareté du numéraire. Ne pouvant entretenir leurs soldats, ils étaient abandonnés par eux. Nous allons en fournir la preuve. Aymeri, s'étant décidé à reconnaître le comte de Toulouse en qualité de duc de Narbonne, lui fit savoir qu'il était disposé à lui remettre cette ville. L'archevêque Arnaud, justement effrayé d'une détermi-

(1) On désignait alors par la dénomination de destrier le cheval vigoureux et dressé aux passes du tournoi, que l'on ménageait pour les combats. Le palefroi, cheval de parade, était la monture des dames. Il se distinguait par ses formes élégantes et par sa souplesse; généralement, l'amble était son allure ordinaire, ce qui engageait les chevaliers à s'en servir dans les voyages longs et qui n'offraient aucun danger. Il y avait aussi le palefrotin, petit de taille, mais fort et trapu.

On lit dans un vieux roman : « bien acesmé sor un gran destrier sist qui ol couvert e tête e crope e pis; » c'est-à-dire bien arrangé, assis sur un grand destrier dont la tête, la croupe et les pieds étaient couverts. En effet, on mettait sur les chevaux de bataille une housse en soie qui tombait jusqu'à terre, et sur laquelle étaient brodées richement les armoiries du maître. Cette housse, aussi bien que la cotte d'armes, était une des marques distinctives de la chevalerie.

nation qui devait amener la chute de Carcassonne et l'expulsion définitive des croisés, se hâta d'appeler dans la place Gui de Montfort, qui accourut l'occuper avec une compagnie à ses ordres. Mais il ne suffisait pas d'avoir établi une garnison à Narbonne, il fallait l'y maintenir, et pour cela l'argent devenait nécessaire. Les expédients auxquels on eut recours pour s'en procurer nous font connaître à quel degré de misère était arrivé le pays.

Le clergé en masse, en y comprenant l'archevêque, ayant reconnu la nécessité d'un emprunt, se porta caution de son remboursement, et, malgré toutes ses promesses, aucun prêteur ne répondit à cet appel. Amaury, à son tour, offrit d'engager son patrimoine pour 3,000 livres dont il était débiteur envers ses chevaliers, et, s'il le fallait, de demeurer lui-même en otage, pourvu que les habitants le reçussent sous leur sauvegarde, et cette tentative n'eut pas un résultat plus heureux que la première. Enfin, l'archevêque, après bien des démarches infructueuses, parvint, en donnant en garantie une portion de ses domaines, à trouver un juif qui consentit à lui avancer une faible somme, très-éloignée de subvenir à la solde des hommes d'armes amenés par le frère du comte Simon.

Arnaud, et la plupart des évêques du Midi, en présence d'une détresse si grande et des dangers qui menaçaient les Catholiques, se rendirent à Carcassonne, afin

d'aviser aux moyens de parer à cette crise. Amaury, voyant tous ceux qui l'entouraient sur le point de le quitter, voulut encore, pour satisfaire ses créanciers, mettre à leur disposition et sa personne et les biens qu'il possédait en France ; de son côté, l'archevêque renouvela la proposition qu'il avait faite au nom des ecclésiastiques de son diocèse ; mais, sur cent chevaliers témoins des embarras de la situation, trois seulement déclarèrent qu'ils resteraient sous les drapeaux de la croisade. L'histoire a signalé ces hommes désintéressés et fidèles à leur cause. Ce sont Gui de Montfort, Lambert de la Tour et Gui de Lévis, le maréchal de la Foi.

Pendant ce temps, le cardinal Conrad, envoyé en France, comme on le sait, pour y suivre les affaires du saint-siége, était allé à Rome rendre compte de sa mission. Il annonça au pape que Louis VIII, le jour de son couronnement, avait donné l'assurance que son premier soin serait d'éteindre l'incendie allumé dans les provinces méridionales, et qu'en attendant Amaury recevrait 10,000 livres pour lui permettre de continuer la guerre.

Le pape écrivit aussitôt au roi pour le louer de ses bonnes intentions, et dans une seconde lettre il chercha à le convaincre de la nécessité de prendre lui-même le commandement des forces destinées à porter les derniers coups aux hérétiques. Afin de lui ôter tout motif d'excuse, il l'instruisit de son dessein de prolonger la trêve

conclue entre la France et l'Angleterre; et, comme argument décisif, il ajouta :

« Au reste, ayant appris qu'Amaury, comte de Toulouse, est prêt à vous offrir tous les droits qu'il a sur ce pays pour l'unir à votre domaine, acceptez ces offres, et possédez-le ensuite à perpétuité, vous et vos héritiers. Nous avons excommunié depuis longtemps Raymond, autrefois comte de Toulouse, son fils et leurs fauteurs, mais bien loin de se corriger, quoique nous les ayons avertis avec douceur, ils persévèrent avec obstination dans leur malice, etc... »

Enfin, Honoré, dans l'espoir de décider le roi Louis, le prévint qu'il autorisait la levée d'un vingtième sur les revenus du clergé de France, ce qui l'aiderait à agir avec vigueur contre les Albigeois. Cependant ni ces efforts ni ces promesses n'améliorèrent la position d'Amaury. Enfermé dans Carcassonne, n'osant se risquer hors des murailles de cette ville, ses approvisionnements s'épuisaient, et, lorsqu'il n'y eut plus de vivres dans la place, il se résigna à entrer en arrangement avec le comte de Toulouse. Sur son invitation, Raymond se rendit devant Carcassonne avec le comte de Foix, et, après de courts pourparlers, les princes convinrent d'un traité auquel les conditions suivantes devaient servir de base :

janvier 1224. 1° Amaury s'emploierait sincèrement à la conclusion de la paix, mais il aurait jusqu'à la Pentecôte pour consulter ses amis de France.

2° Durant cet intervalle, les églises demeureraient en l'état où elles se trouvaient, et l'archevêque de Narbonne, ses suffragants, l'évêque d'Agen et tous les prélats conserveraient ce qu'ils possédaient.

3° Une trêve de deux mois serait observée à l'égard des places encore au pouvoir des Catholiques, c'est-à-dire Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, la Roque de Valsergue en Rouergue, et le château de Termes. Quant à Carcassonne, Minerve et Penne d'Agénois, on ne stipula rien à leur sujet. Toutefois, en s'interdisant d'attaquer les premières places pendant la trêve, les comtes de Toulouse et de Foix resteraient libres d'en prendre possession si elles se soumettaient à eux volontairement.

4° Raymond et Roger-Bernard se réservaient, en outre, la faculté d'occuper immédiatement les villes de Narbonne et d'Agde, promettant de ne porter aucune atteinte aux priviléges des églises et des habitants, et de ne réclamer leurs anciens droits qu'après l'expiration de la trêve.

5° Ces mêmes comtes s'engageaient à rendre aux chevaliers et seigneurs du Midi les domaines dont ils avaient été dépouillés pour avoir suivi le parti d'Amaury. Devaient être compris spécialement dans cette clause Armanieu d'Albret, Raymond de Capendu, Béranger Montlaur, la comtesse de Rhodez et son fils, Raymond-Arnaud de Saissac et les habitants de Carcassonne, de Narbonne et de Béziers, pourvu qu'ils jurassent foi et

hommage au comte de Toulouse et lui demeurassent fidèles.

6° Enfin Raymond et Roger-Bernard s'obligeaient à payer 10,000 marcs d'argent à Amaury, si celui-ci parvenait à faire conclure aux deux comtes et à leurs alliés une paix définitive avec l'Église (1).

5 janvier 1224. Le lendemain de la signature de ce traité, Amaury quitta pour toujours, avec le petit nombre de Français restés attachés à sa fortune, le pays où s'était écoulée sa jeunesse ; l'héritage que, depuis son enfance, on l'avait habitué à regarder comme assuré à lui et aux siens. Indépendamment de l'humiliation que l'on éprouve à s'avouer vaincu, bien des sentiments pénibles durent contrister son cœur lorsqu'il jeta un regard d'adieu sur un séjour qui lui rappelait quatorze ans de victoires; sur cette demeure souveraine où il laissait toutes les espérances de sa vie. Disons-le cependant, au jour de l'adversité, Amaury montra de la dignité et de la reconnaissance. Quittant sa capitale en prince déchu, ses derniers actes témoignèrent au moins que, s'il n'avait ni ambition, ni génie, ni qualités guerrières, son caractère n'était pas dépourvu d'élévation et de noblesse. Avant de consacrer, par l'apposition de son sceau, l'abandon de son autorité et de ses droits, il inféoda le château de

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc* et *les Chartes du comté de Foix*.

Casouls à l'évêque de Béziers, en souvenir du dévouement de ce prélat, et celui de Termes à Arnaud, archevêque de Narbonne; sans doute parce qu'il avait été le premier à provoquer une croisade dont le nom de Montfort devait retirer gloire et puissance.

Après cette renonciation entière et formelle, Amaury, sans s'arrêter dans aucune ville, prit sur-le-champ la route de la France. Aussitôt son départ, les évêques de Nîmes, d'Usez, de Béziers et d'Agde, qui se trouvaient alors à Carcassonne, se retirèrent à Montpellier, d'où ils écrivirent à Louis VIII, pour l'instruire des événements, lui faire une apologie pompeuse de Montfort et surtout pour l'exhorter à remettre aux mains de ce prince des provinces qui ne pouvaient, suivant eux, appartenir jamais aux ennemis de l'Église.

De leur côté, les comtes de Toulouse et de Foix s'assurèrent de Carcassonne et livrèrent cette place à Trancavel, qui, en rentrant dans la résidence de sa famille, reprit aussi les titres de vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne, de Rasez et d'Albi. Au surplus, il recouvra fort promptement tout le patrimoine de ses ancêtres, et à l'exception du château de Lombez, qu'il fallut enlever de vive force, de toutes parts les populations se replacèrent avec bonheur sous sa suzeraineté. A Béziers, particulièrement, lorsque les habitants apprirent le retour du fils de leur ancien seigneur, ils se ruèrent sur le palais construit dans cette ville par Simon

de Montfort, et, voulant effacer jusqu'aux dernières traces d'une domination qui leur était odieuse, ils n'y laissèrent pas pierre sur pierre.

Le premier soin du jeune vicomte, quand il se retrouva en jouissance de son patrimoine, fut de témoigner à Roger-Bernard sa gratitude pour l'intérêt si tendre que lui et le vieux comte de Foix n'avaient cessé de lui montrer, et il confirma, en présence de la noblesse et des notables de Carcassonne, la donation de tous les domaines de la vicomté qu'avait faite depuis longtemps son père à Raymond-Roger, dans le cas où il viendrait à mourir sans héritier direct.

Enfin Raymond VII atteignait le but de ses longs travaux! Partout son autorité était reconnue; partout les peuples applaudissaient au triomphe de ses armes. Heureuses de retrouver leur indépendance, leurs lois, leurs priviléges, les provinces méridionales rendaient grâces au ciel de la délivrance de la patrie, et, fières d'avoir reconquis leur liberté, oubliaient à l'avance, dans un avenir glorieux et tranquille, un passé tout couvert de deuil et de misère. Laissons-les un moment sous le charme qui les console et les abuse; elles ne sentiront que trop tôt le poids des fers que déjà l'ambition leur prépare.

Amaury de Montfort, très-bien accueilli à la cour de Louis VIII, abandonna à ce monarque tout le territoire dont le comte Simon avait été investi par le saint-siége;

mais il introduisit dans cette cession une clause, dictée évidemment par le roi lui-même. Quel que fût le désir de ce souverain d'accomplir, sans plus attendre, le dessein que son père avait ajourné par prudence, il craignait de s'aventurer dans une guerre à laquelle Honoré III ne contribuerait que par des secours spirituels, et, attachant de l'importance à être en mesure d'imposer des conditions à la papauté, il inspira à Amaury une restriction qui, effectivement, lui en fournissait les moyens.

Février 1224. « Amaury, seigneur de Montfort, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

« Sachez que nous nous démettons, en faveur de notre seigneur Louis, illustre roi de France, et de ses héritiers, à perpétuité, pour en disposer à leur volonté, de tous les priviléges et dons que l'Église romaine a accordés à Simon, notre père de pieuse mémoire, au sujet du comté de Toulouse et des autres pays d'Albigeois, *supposé que le pape accomplisse toutes les demandes que le roi lui fait, par l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres.* Sinon, sachez et tenez pour certain que nous ne céderons rien à personne de tous ces domaines.

« Fait à Paris, l'an 1223 (1224) au mois de février. »

L'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres s'efforcèrent alors de décider le roi à réunir immédiatement à son royaume les provinces méridionales et à se mettre à la tête des troupes chargées

d'aller en prendre possession. Ils lui promirent, au nom du pape et du sacré collége, de le laisser maître de tous les trésors de l'Église et de lui procurer les ressources dont il aurait besoin. Mais Louis voulait plus encore, et d'ailleurs la parole de ces prélats n'était pas à ses yeux une garantie suffisante. Il assembla son conseil et, après en avoir délibéré, il demanda à Honoré l'exécution préalable des articles suivants :

« Le roi désire

« 1° Que lui et tous ceux qui iront en Albigeois jouissent des indulgences accordées à ceux qui se croisent pour la terre sainte.

« 2° Que les archevêques de Rouergue, de Reims et de Sens aient le pouvoir d'excommunier les personnes et de jeter l'interdit sur les terres de tous ceux, soit régnicoles, soit étrangers, qui l'attaqueront ou attaqueront les domaines de ceux qui seront dans son armée et sur les terres de ceux qui se feront la guerre et qui ne voudront pas convenir d'une paix ou d'une trêve, suivant ses ordres.

« 3° Que ces prélats aient le pouvoir de contraindre, par les censures, ceux qui se seront engagés à aller servir avec lui en Albigeois, à payer les sommes dont ils seront convenus.

« 4° Qu'ils aient le pouvoir d'excommunier les personnes et de jeter l'interdit sur les terres des barons de France et des autres vassaux du roi, qui n'iront pas ser-

vir en personne en Albigeois, ou qui, n'étant pas en état de marcher, ne paieront pas un subside convenable pour chasser de l'Albigeois les ennemis de la foi ; puisque les barons sont tenus, par leur hommage et par leur serment de fidélité, de servir le roi contre ceux qui attaquent le royaume et que l'État n'a pas de plus forts agresseurs que les hérétiques ; et enfin que toutes ces censures ne puissent être levées qu'après une satisfaction due et raisonnable.

« 5° Que la trêve entre la France et l'Angleterre, dont le pape, le roi de Jérusalem et le roi d'Angleterre demandent la prorogation, soit prolongée pour dix ans, parce que le roi ne sait pas combien durera cette affaire, et qu'il sera obligé de s'épuiser d'hommes et de finances.

« 6° Le roi demande que le pape lui fasse expédier une bulle authentique, par laquelle il déclare que, l'un et l'autre, Raymond père et fils et leurs héritiers à perpétuité, ont été et sont exclus de la possession du comté de Toulouse, de ses dépendances et de tous les autres domaines situés dans le royaume ; que leurs associés ont été privés de la vicomté de Béziers, de Carcassonne et de ses dépendances ; et qu'enfin ceux qui les auront aidés ouvertement durant la guerre, qui s'opposent à cette affaire, qui s'y opposeront dans la suite, et qui font ou qui feront des hostilités, ont perdu toutes leurs terres situées dans le royaume. Il demande, de plus, que les trois archevêques dénoncent publiquement cette exclu-

sion, et que toutes ces terres lui soient confirmées et à ses héritiers, à perpétuité, ou à ceux à qui il les donnera, s'il veut en disposer, sauf la réserve de l'hommage, tant pour lui que pour ses héritiers, comme étant le seigneur principal.

« 7° Il demande qu'on lui donne l'archevêque de Bourges pour légat, avec pouvoir, entre autres, de réconcilier à l'Église ceux qui feront une satisfaction convenable; que la légation de ce prélat s'étende sur tous les archevêques et évêques des pays qui s'opposent à la foi catholique et des autres provinces qui peuvent apporter quelque utilité ou quelque obstacle à cette affaire; que ce prélat ait enfin la même autorité qu'exerçait Conrad, évêque de Porto, légat d'Albigeois, et que l'on prêche dans tout le royaume pour le secours de la terre d'Albigeois; le tout nonobstant tout appel quelconque.

« 8° Comme les dépenses dans lesquelles le roi doit s'engager pour cette affaire sont immenses, il exige que l'Église lui fournisse, pendant dix ans, soixante mille livres parisis, par an, pour y être employées dans ce pays.

« 9° Il demande que le pape agisse auprès de l'empereur, pour que les peuples des terres de ce prince, voisines de l'Albigeois, ne lui causent aucun préjudice dans cette affaire, ou ne lui apportent aucun empêchement, ou qu'il lui soit permis, du consentement de l'empereur,

de les attaquer comme les autres, sauf le droit de ce prince. »

« Si on m'assure, ajoute le roi, l'exécution de ces articles, j'irai en personne en Albigeois, et je travaillerai de bonne foi à cette affaire. La cour romaine me laissera alors la liberté, ainsi qu'à mes héritiers, d'établir notre résidence dans le pays, d'y aller et d'en revenir comme nous voudrons. Enfin j'enverrai mes chers et féaux, l'archevêque de Bourges et les évêques de Langres et de Chartres, pour proposer ces demandes et les faire agréer; en sorte que, si elles ne sont pas approuvées actuellement, je ne serai tenu d'aller en Albigeois que quand je le jugerai à propos. »

Ces conditions entraient trop bien dans les vues du saint-siége pour que le roi doutât un moment de leur acceptation; aussi, dans cette persuasion, écrivit-il aux villes du Midi qui avaient montré aux croisés le moins de répugnance, ou qui étaient restées le plus longtemps soumises à son autorité, pour les engager à demeurer fidèles aux sentiments qu'il se plaisait à leur supposer. La lettre adressée par lui aux habitants de Nîmes suffit pour nous éclairer sur la forme et le but de cette sorte de circulaire.

Février 1224. « Notre ami et féal Amaury, comte de Montfort, nous a assuré de vive voix, et nous l'avons su de plusieurs autres, que nous vous avons de grandes obligations. Nous sommes bien aise de vous apprendre que le pape nous a

prié de nouveau d'apporter tous nos soins, pour l'amour de Jésus-Christ et pour l'honneur de l'Église, à combattre les hérétiques et les ennemis de la foi dans le pays d'Albigeois. Nous sommes donc résolu, du commun conseil de nos barons, d'aller en personne contre les hérétiques, et, si Dieu le permet, de nous mettre en marche trois semaines après Pâques, pour attaquer vigoureusement et unir à notre domaine toute la terre d'Albigeois ; et c'est pourquoi nous vous prions instamment de garder soigneusement la ville de Narbonne et tous les environs, comme vous l'avez fait par le passé, et de conserver ce pays au service de Dieu et au nôtre, pour l'amour de nous. Donné à Paris, au mois de février de l'an 1224 (1).»

Le comte de Toulouse, en apprenant les intentions du roi, en fut, avec raison, très-vivement alarmé. Épuisé par une lutte de quatorze ans et des sacrifices inouïs, les provinces méridionales, malgré leur dévouement et leur courage, se trouvaient hors d'état d'opposer au monarque français une résistance bien longue, surtout lorsque ce prince s'assurait de la neutralité des principaux souverains de l'Europe et, par conséquent, n'aurait aucun sujet de craindre d'être détourné de ses projets par une autre guerre.

Raymond agit donc avec sagesse quand, au lieu de chercher à tenir tête à un ennemi trop redoutable pour

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*

songer à le combattre, il tâcha d'ébranler sa résolution ou, au moins, de gagner du temps, ce qui, en politique, a sauvé bien des fois les causes les plus compromises. Dans ce but, il s'adressa d'abord au roi d'Angleterre, son cousin germain, qui, en effet, prit, sans hésiter, sa défense. Henri III ordonna à l'évêque de Lichfield, son ambassadeur à Rome, de soutenir avec chaleur les intérêts d'un prince qui ne méritait en rien d'être traité en hérétique, et d'employer tous les moyens en son pouvoir pour amener enfin sa réconciliation avec l'Église.

Fort satisfait déjà de cette intervention, le comte de Toulouse écrivit au souverain pontife une lettre des plus respectueuses et l'informa qu'il allait envoyer près de sa personne des ambassadeurs qui, chargés de recevoir ses ordres et de les lui transmettre à l'instant même, faciliteraient ainsi les communications entre eux, et lui permettraient d'obéir à ses volontés avec ponctualité et promptitude.

Cependant ni cette preuve de soumission, ni les démarches du roi d'Angleterre ne seraient parvenues à changer les déterminations du pape à son égard, si de graves événements ne lui étaient venus en aide.

Raymond ne pouvait trouver une occasion plus favorable pour être entendu d'Honoré III. Dans ce moment, les nouvelles de la Syrie jetaient l'Europe dans une consternation profonde, et le saint-siége, justement épouvanté, se voyait contraint de laisser de côté

les questions les plus sérieuses pour porter toute son attention au delà des mers. Quelques mots sur la situation des Chrétiens en Orient expliqueront cette inquiétude si générale.

Honoré, en succédant à Innocent III, semblait s'être fait une règle, en bien comme en mal, de continuer la politique de son prédécesseur ; mais il ne possédait ni sa résolution ni son génie. A son exemple, il avait cherché à soulever l'Europe contre le comte de Toulouse, et nous venons de dire le résultat de ses efforts ; ainsi que lui, il s'était déclaré le chaleureux protecteur de la croisade contre les Sarrasins ; et les libérateurs du sépulcre, après avoir perdu la Palestine, étaient à la veille d'être chassés entièrement du pays.

Déjà les Chrétiens n'occupaient plus Jérusalem, et, quoique parlant sans cesse de la nécessité de reconquérir la cité sainte, ils tournaient, au contraire, leurs armes du côté des villes maritimes, qui leur offraient l'avantage de rester en communication avec l'Europe, et qui, d'ailleurs, passant pour renfermer de grandes richesses, étaient devenues les seules conquêtes dignes de leurs désirs cupides.

La jalousie, la haine, la débauche, toutes les passions honteuses et dégradantes remplaçaient alors chez les croisés leurs anciennes vertus chevaleresques. Toujours prêts à se provoquer, à en venir aux mains, ils ne con-

naissaient que l'or et le plaisir ; il n'y avait plus parmi eux que corruption et désordre.

L'arrivée du roi de Hongrie, du duc de Bavière, du duc d'Autriche, du comte de Hollande et du roi de Chypre, fit taire un moment les querelles et rallia les chefs sous un même drapeau. Mais ce retour au devoir et à la discipline n'eut qu'une courte durée. Cependant, jamais, dit un historien arabe, il ne s'était vu, depuis le règne de Saladin, une armée si nombreuse sur le territoire du prophète. Malek-Adel, le successeur de ce prince illustre, venait de partager volontairement son empire entre ses quinze fils, et, bien qu'ils restassent tous rangés sous son autorité, cette division du pouvoir donnait aux Chrétiens une supériorité réelle sur leurs ennemis.

Les croisés ne surent pas profiter de cette circonstance heureuse. Au lieu de s'établir plus solidement sur les points qu'ils occupaient, au lieu de reprendre les places tombées en la possession des Musulmans, ils ne songèrent qu'à s'étendre dans le pays, s'imaginant ainsi ajouter à leur bien-être. On leur parlait des bords du Nil comme de la terre promise ; leurs penchants rapaces leur inspirèrent l'envie de s'emparer de ces contrées si belles. Plusieurs chefs blâmèrent vivement un projet qui, indépendamment de ses dangers, les éloignait du but de la croisade ; néanmoins, malgré le départ du roi de

Hongrie, qui, découragé, regagna ses États, et sans tenir compte de la mort du roi de Chypre, l'expédition fut résolue.

L'armée, ayant à sa tête Jean de Brienne, roi de Jérusalem, le duc d'Autriche et le comte de Hollande, alla débarquer à l'entrée de l'une des embouchures du Nil, non loin de Damiette. La vue de cette ville et de la campagne circonvoisine frappa les Chrétiens de surprise et d'admiration. Ils se crurent transportés dans un nouvel Éden. La place opposa une résistance vigoureuse; mais le manque de vivres, et surtout l'épuisement de la garnison par les maladies, finirent, en assez peu de temps, par amener sa chute (1).

Ce succès ne fit qu'exciter les croisés à tenter d'autres entreprises. Après de vifs débats, l'on convint de remonter le Nil jusqu'à la ville du Caire, dont la conquête promettait des trésors incalculables. Cette question n'était pas la seule à résoudre; il s'agissait de savoir à qui serait confié le commandement supérieur de l'expédition, et, à ce sujet, il s'éleva des discussions violentes; chacun voulait donner des ordres, personne ne se souciait d'obéir. Le cardinal Pélage, légat du pape, dont la mission devait être de maintenir l'harmonie sous les ban-

(1) Matthieu Pàris et tous les chroniqueurs du temps disent que les croisés trouvèrent dans Damiette des matières en or et en argent pour des valeurs considérables. Cet auteur rapporte les lettres écrites par le maître de la milice du temple sur la prise de cette ville.

nières du Christ, devint, au contraire, la principale cause de la discorde. Les croisés étant, selon lui, les soldats de l'Église, il soutint que la conduite des troupes lui appartenait de droit. Irrité, à juste titre, de cette prétention, le roi de Jérusalem quitta l'armée avec les siens et s'en retourna à Ptolémaïs.

Tandis que les Chrétiens, à l'aide de leurs bâtiments de transport, s'engageaient dans les méandres du fleuve, les fils de Malek-Adel, qui régnaient sur les provinces de Syrie et sur l'Yémen, le sultan de Damas et tous les princes, depuis l'Euphrate jusqu'à la mer Rouge, se portaient au secours de l'Égypte.

On était à cette époque de l'année où le Nil, cessant d'être enfermé dans ses limites habituelles, va se précipiter par les issues qui lui seront ouvertes, pour s'épandre sur le territoire et aller au loin fertiliser les campagnes. Lorsque le sultan du Caire vit les Chrétiens assez avancés dans le Delta pour ne plus pouvoir rebrousser chemin, il fit lever les écluses qui retenaient encore les eaux, et tout le pays se transforma bientôt en un lac immense où seulement de loin en loin apparaissait la cime d'un palmier, comme ces bouées qui, au milieu des mers, indiquent un bas-fond ou un écueil. Les Chrétiens, surpris par cette inondation subite, sans communications, sans nourriture, marchant au hasard, poursuivis par les flots débordés, périrent en grand nombre, trouvant la mort au moment où ils croyaient toucher à

un terrain solide, ou massacrés par les Sarrasins quand, accablés de fatigue, ils atteignaient les plateaux élevés qui leur offraient un refuge.

Dans une position si désespérée, un traité de paix semblait impossible à obtenir ; aussi les Infidèles refusèrent-ils d'abord d'écouter aucune espèce de proposition ; cependant, craignant de voir débarquer en Syrie l'empereur Frédéric, dont sans cesse on leur annonçait l'arrivée, ils consentirent à accorder une capitulation aux quelques Chrétiens échappés à cette horrible catastrophe. Ils eurent même l'humanité de distribuer des vivres à tous les malheureux qui regagnaient, par détachements isolés, la ville de Ptolémaïs.

La restitution de Damiette aux Musulmans et la destruction presque entière d'une armée forte, dit-on, de soixante-dix mille hommes, telles étaient les nouvelles reçues par Honoré le jour que lui parvint la lettre du comte de Toulouse. En d'autres circonstances, le pape eût repoussé avec hauteur la preuve d'obéissance que lui donnait ce prince. Rendu plus circonspect par un désastre auquel il était loin de s'attendre, il l'accueillit, au contraire, avec bienveillance, et prescrivit à l'archevêque de Narbonne de s'employer activement auprès de Raymond pour l'amener à ne plus souffrir un hérétique dans ses États.

rs 1224. Vers la fin de mars, le souverain pontife écrivit au roi Louis qu'il avait chargé l'archevêque de Bourges et

les évêques de Chartres et de Langres de lui porter sa réponse relativement aux sectaires du Languedoc, mais que, pressé par l'empereur Frédéric de venir au secours de la terre sainte, et, reconnaissant lui-même l'urgence de préserver les Chrétiens d'Orient d'une ruine inévitable, il ajournait la mission de ces prélats, et lui envoyait à leur place le cardinal Conrad, qui le convaincrait de la nécessité où il se trouvait de modifier ses intentions premières. Par la même occasion, le pape le priait d'user de son autorité sur le comte de Toulouse, pour le faire accéder à toutes les propositions de Rome, et il ajoutait :

« On tient pour certain qu'il redoute tellement votre puissance, que, s'il sait que vous avez véritablement le dessein de vous déclarer contre lui, il n'osera affronter ce danger et se soumettra absolument aux ordres de l'Église, que d'ailleurs il offre déjà d'exécuter ; mais ce doit être à condition qu'il chassera entièrement les Albigeois du pays ; qu'on réparera les dommages causés aux églises et aux ecclésiastiques ; qu'on maintiendra à l'avenir la liberté ecclésiastique, et qu'on aura égard, dans le traité de paix qui sera conclu, à l'honneur de notre très-cher fils Amaury, comte de Toulouse, qui s'est exposé, de même que son père, d'illustre mémoire, pour le service de Dieu et du saint-siége. C'est pourquoi nous ne pouvons lui manquer en aucune manière. En agissant ainsi, vous procurerez le salut de plusieurs, et cette discorde, qui peut être un grave

obstacle au succès de notre établissement à la terre sainte, étant étouffée, vous pourrez servir utilement ce pays. Vous ne sauriez acquérir une plus grande gloire qu'en obligeant Raymond, grâce à la seule terreur de vos armes et sans effusion de sang, à obéir au saint-siége (1). »

Un ancien historien assure que les présents offerts par les ambassadeurs de Raymond, tant en son nom qu'en celui de Henri III, ne contribuèrent pas peu à rendre les cardinaux, et le pontife lui-même, plus indulgents à l'égard du comte de Toulouse, et moins ardents à continuer une guerre à laquelle l'albigéisme servait seulement de prétexte; mais, si rien ne dément cette assertion, rien non plus, nous devons le dire, ne nous en prouve la vérité. Quoi qu'il en soit, ces ambassadeurs, qui avaient à leur tête le vicomte de Cavaillon, furent accueillis par le pape d'une manière fort gracieuse, et Honoré écrivit à Raymond que, après les avoir entendus, il s'était décidé à envoyer en France et en Provence, en qualité de légat, le cardinal Saint-Ange, pour terminer les affaires intéressant la religion. Il lui recommanda, s'il voulait mériter la protection de Dieu, de suivre fidèlement les instructions de celui qui possédait son estime et sa confiance.

De son côté, le cardinal Conrad, nommé légat près de

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc*.

l'empereur Frédéric, communiqua au roi, avant de partir pour son nouveau poste, la lettre dont il était porteur, et fit savoir à ce prince que le pape, afin d'activer la croisade prêchée en faveur des Chrétiens d'outre-mer, révoquait les indulgences accordées à ceux qui marcheraient contre les Albigeois.

Le refus du saint-siége d'adhérer à ses propositions et l'annonce d'une mesure de nature à entraver ses projets sur les provinces méridionales causèrent à Louis VIII le plus vif mécontentement. Il invita le cardinal à assister à un parlement général convoqué, à Paris, pour
Mai 1224. le 5 mai, et, en présence de cette assemblée, il lui remit une réponse à ses communications. Quelques lignes de cette pièce mettront fort clairement en évidence la mauvaise humeur du monarque.

« Puisque le pape ne juge pas à propos d'acquiescer aux demandes raisonnables que nous lui avons faites touchant l'affaire des Albigeois, nous protestons publiquement, devant tous les prélats et les barons de France, que nous n'en sommes plus chargé. Quant à la paix, à laquelle le pape veut que nous portions le comte Raymond, soit par menaces, soit par exhortations, nous avons répondu au seigneur cardinal, évêque de Porto, qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les articles de foi, ni de traiter, dans cet accord, de ce qui la regarde. Mais nous consentons que l'Église romaine, à laquelle l'examen des matières de foi appartient, s'accorde avec Ray-

mond comme elle le jugera à propos, sauf notre droit et nos fiefs, sans la moindre diminution ; et de telle sorte que l'on n'impose point à Raymond de fardeau inusité. Enfin nous avons déclaré à ce prélat qu'il ne nous parlât plus, à l'avenir, de cette affaire, dont nous sommes entièrement déchargé. »

On voit que, dans son dépit, le roi, après s'être montré disposé à dépouiller, pour son propre compte, Raymond VII de tous ses États, ne voulait pas, lorsqu'il ne devait en résulter aucun avantage pour lui, que l'Église en exigeât le plus léger sacrifice.

Cette querelle entre le monarque français et le souverain pontife fournit une occasion au comte de Toulouse de s'occuper activement de sa réconciliation avec l'Église. L'archevêque de Narbonne, se conformant aux inten-
n 1224. tions du pape, réunit à Montpellier un certain nombre d'évêques, et appela Raymond à cette espèce de concile préparatoire. Une très-courte discussion, dégagée, cette fois, de subtilités et de manœuvres perfides, suffit pour éclairer l'assemblée, et l'on convint de plusieurs articles d'après lesquels le comte s'engageait

1° A rester fidèle à la foi catholique, telle qu'elle était enseignée et prêchée par l'Église romaine, et à ne pas permettre qu'il y fût porté atteinte dans ses États ;

2° A chasser entièrement les hérétiques de ses provinces, d'après les jugements de l'Eglise ; à leur infliger des punitions sévères et à confisquer leurs biens ;

3° A observer et faire observer la paix dans tous ses domaines, et à en expulser les Routiers ;

4° A restituer aux églises et aux ecclésiastiques tous les droits dont on les avait dépossédés ;

5° Enfin à payer, en différents termes, 20,000 marcs d'argent pour réparer les dommages et injures envers les églises et indemniser honorablement le comte de Montfort. Bien entendu que le saint-siége engagerait Amaury à renoncer à ses prétentions sur les domaines de la maison de Toulouse et sur ceux de ses alliés, et qu'il lui ferait annuler tous les actes relatifs aux cessions obtenues par lui, tant des papes que du roi de France et de Raymond VI.

Ces articles, qu'acceptèrent aussi le comte de Foix, le vicomte de Béziers et les principaux seigneurs du pays, furent revêtus du sceau des parties consentantes et remis aux mains de l'archevêque de Narbonne, qui les soumit à l'approbation de la cour de Rome. La décision du saint-siége pouvant être connue le 21 août suivant, Arnaud, afin de terminer l'affaire sans retard, convoqua les évêques pour cette même époque.

Raymond, intéressé à ne laisser subsister aucun doute sur la sincérité de l'engagement qu'il venait de prendre, restitua aussitôt à l'évêque Théodose, en présence de l'assemblée, la ville d'Agde, dont il s'était emparé récemment, et même les châteaux qui dépendaien de ce territoire. Il renonça à ses droits sur ces domaines,

et releva les habitants de leur serment de fidélité envers lui.

Le concile une fois dissous, il profita de ce moment de liberté pour se rendre dans son comté de Rouergue et de là dans le Quercy.

La réponse du pape ne se fit pas attendre. Elle était conçue en ces termes :

« Nous n'avons rien à vous mander sur la conduite que vous avez tenue vis-à-vis du noble homme Raymond, fils de feu Raymond, comte de Toulouse, et sur l'écrit qu'il vous a remis, scellé de son sceau et du sceau de quelques autres, dans lequel sont contenus les articles qu'il a promis d'exécuter. Mais, comme il a été réglé qu'on tiendrait une nouvelle conférence le jour de l'octave de l'Assomption, après laquelle on doit nous envoyer une ambassade solennelle, ainsi que vous l'avez fait savoir par vos lettres, nous vous ordonnons de vous employer efficacement, afin de l'engager à exécuter de telle sorte ce qu'il a promis et toutes les autres choses, que l'ambassade qu'il doit nous envoyer puisse lui être utile. Ayez soin surtout de nous mander ce qui se sera passé à cette conférence (1). »

Ainsi, nous en avons la preuve, le pape se montrait disposé à donner enfin la paix aux provinces méridionales; malheureusement les intrigues de Montfort et

(1) *Histoire générale du Languedoc.*

celles des prélats, qui devaient leur élévation et leur fortune aux croisades contre les Albigeois, ne furent pas longtemps à altérer ces dispositions bienveillantes. Plusieurs évêques, auxquels Raymond VI avait dû remettre des villes ou des châteaux, en garantie de certaines promesses, ne se souciaient pas de s'en dessaisir, quoique les engagements contractés à leur égard eussent été fidèlement remplis. Nous citerons, entre autres, l'évêque de Viviers, qui s'était emparé, de cette façon, du château de l'Argentière. Pour confisquer à leur profit les biens de la maison de Toulouse, les prélats insinuèrent adroitement à la cour de Rome que, malgré les marques de repentir du comte, ce prince ne protégeait pas moins, en secret, les hérétiques, et que, s'il acquiesçait à quelques restitutions envers l'Église, c'était uniquement afin d'empêcher le roi Louis d'entrer un jour dans ses États.

De son côté, Amaury, fort inquiet de la tournure que prenaient les négociations, chercha, par tous les moyens, à les faire échouer. Il écrivit aux archevêques d'Arles et d'Auch et à tous les évêques appelés au prochain concile, pour les exhorter à défendre les vrais serviteurs du Christ d'une manière digne d'une si sainte cause. « Vous avez commencé cette lutte avec courage, leur disait-il, finissez-la avec gloire. Surtout n'ayez pas hâte d'atteindre au terme de vos efforts. » Et il ajoutait : « Le roi est sur le point d'entreprendre cette affaire et de la conduire à sa fin, c'est pourquoi je vous

conjure de ne consentir ni à un accord ni à une paix qui puisse nous porter préjudice, avec Raymond, fils de feu Raymond, comte de Toulouse, et de vous y opposer, puisqu'il en rejaillirait beaucoup de scandale et une ignominie éternelle sur le clergé, sur le peuple et sur l'Église universelle (1). »

Montfort, évidemment, n'était, en cette circonstance, que l'instrument dont se servait Louis VIII pour arriver à ses desseins. Impuissant, sans le secours du roi, à reconquérir les États dont il venait d'être chassé, il ne pouvait, après avoir cédé à ce souverain tous ses droits sur le comté de Toulouse, prétendre être remis par lui en possession de ce qui ne lui appartenait plus; et pourtant la lettre que nous venons de citer est signée : Par la grâce de Dieu, *duc de Narbonne*, *comte de Toulouse*. En effet, à ce titre seulement Amaury était en position de s'adresser à ceux qui allaient décider du sort des provinces méridionales; mais il savait fort bien n'agir que dans les intérêts du monarque, et il n'avait d'autre intention, sans doute, que d'obtenir de lui quelque compensation pour le sacrifice qu'il était supposé faire à la couronne. Aussi, un peu plus tard, le verrons-nous investi d'une dignité accordée d'ordinaire à la plus haute faveur ou aux plus grands services.

Cependant, malgré ses démarches et ses intrigues, le

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

concile de Montpellier se réunit le jour désigné par Arnaud et par le pape ; c'est-à-dire le 25 du mois d'août.
Août 1224. Presque tous les archevêques, évêques et abbés du pays s'y trouvèrent. Les historiens désignent, entre autres, les archevêques d'Arles et d'Auch ; les évêques d'Agen, de Nîmes, de Béziers, de Rodez, de Carpentras ; les abbés de Grand-Selve, de Moissac, de Belle-Perche, de Caunes, de Saint-Sernin de Toulouse, etc. Comme on le pense bien, le comte Raymond, le comte de Foix et le vicomte de Béziers ne manquèrent pas de se rendre à cette assemblée, à laquelle assistèrent aussi tous les barons et seigneurs dévoués à leur cause. Ces princes, à l'ouverture du concile, durent déposer, entre les mains de l'archevêque de Narbonne qui le présidait, la déclaration suivante, conservée en entier par les chroniques contemporaines[1] :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'an de son incarnation MCCXXIV, le XXV août, nous, Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, marquis de Provence, désirant ardemment faire la paix avec la sainte Église romaine, à l'honneur de Dieu, de la même Église, et de notre très-saint Père en Jésus-Christ, Honoré, souverain pontife ; nous vous offrons d'un cœur pieux, et avec une véritable dévotion, tant pour nous que pour nos vassaux et nos alliés, à vous, seigneur Arnaud, archevêque de Narbonne, et par vous à la sainte Église romaine et au pape, tout ce que nous

avons offert et promis à la sainte Église romaine dans l'autre conférence, savoir que nous garderons la foi catholique, etc... Cependant, personne ne s'étant présenté ni dans cette conférence, ni dans l'autre, pour le comte de Montfort, avec lequel nous n'avons pu traiter, ainsi que notre saint Père le pape Honoré l'avait ordonné, nous ne pouvons rien répondre présentement là-dessus; mais, comme nous allons envoyer une ambassade solennelle au pape, on pourra traiter pleinement avec nos ambassadeurs, tant sur cet article que sur tous les autres qui regardent notre réconciliation, et conduire le tout, avec la grâce de Dieu, à une heureuse fin; accordons et promettons de ratifier à jamais et d'observer fidèlement tout ce qui sera fait et ordonné, par la volonté du pape, avec nos ambassadeurs au sujet de notre affaire. Et quoique nous croyions avoir fait restitution, pour la plus grande partie, aux églises et aux ecclésiastiques, ainsi que nous l'avions promis dans l'autre conférence, nous promettons néanmoins, maintenant, de leur restituer entièrement tout ce qui peut rester, suivant le jugement du pape ou de l'archevêque de Narbonne, ou enfin de chaque évêque dans son diocèse. Quant à nos sujets de Toulouse qui ont été chassés (1), nous les rappellerons et les rétablirons dans leurs biens de la manière que le pape le jugera à propos. Enfin, si tout ce que nous avons offert au

(1) Les *Faiditi.*

pape ne suffit pas, comme c'est régner que de servir la sainte Église, nous exécuterons humblement et fidèlement tout ce qu'il voudra nous ordonner, sauf la domination de notre très-sérénissime seigneur roi de France, et du seigneur empereur ; et nous donnerons des cautions suffisantes, au jugement du pape, pour le parfait accomplissement de toutes ces choses. Et nous, Roger-Bernard, par la grâce de Dieu, comte de Foix ; et Trancavel, par la même grâce, vicomte de Béziers, nous promettons de les exécuter de la même manière dans nos domaines et de les garder à perpétuité, comme notre seigneur le comte de Toulouse a promis de les observer à jamais, tant pour lui que pour nous et pour ses autres confédérés.

« Donné à Montpellier, le jour et l'an marqués ci-dessus. »

Cette pièce est le seul document qui nous ait été conservé sur une réunion où de si grands intérêts durent se débattre, ce qui porte à croire qu'il y eut peu d'opposition aux articles adoptés dans la première conférence. Les chroniques du temps se contentent de nous apprendre que, aussitôt la clôture du concile, l'archevêque de Narbonne et le comte de Toulouse envoyèrent, de concert, une ambassade à Rome pour faire connaître au pape les résultats de la délibération. Cette ambassade, à la tête de laquelle fut placé l'archevêque d'Arles, se composait de plusieurs évêques, chevaliers et clercs.

écembre 1224. Raymond retourna à Toulouse attendre la décision du saint-siége, et, vers la fin de décembre, il se rendit sur les frontières du Quercy, au château de Salvagnac, pour y conclure le mariage de Bertrand, son frère naturel, avec la fille de Mainfroi, seigneur de Rabastens.

Quatre mois s'étaient écoulés déjà depuis l'assemblée de Montpellier, et le comte ignorait encore la détermination prise à son égard. Son ambassade était parvenue facilement jusqu'à Honoré III; le pontife, de concert avec le sacré collége, avait même donné, pendant quelques jours, une attention particulière aux différentes questions soumises à son appréciation souveraine; mais il vint des envoyés de la France, et, comme par un coup de baguette, les choses changèrent de face.

Louis, dont la seule crainte était de voir la maison de Toulouse rétablie dans ses États, oublia bien vite et ses griefs contre Rome et sa déclaration récente de ne plus vouloir se mêler de ce qui regardait les hérétiques. Il chargea des hommes de confiance de renouer les négociations à ce sujet, et aussi d'empêcher celles qui s'entamaient, sans sa participation, d'arriver à leur fin. Le choix de Gui de Montfort pour chef de cette ambassade disait assez que la royauté attachait moins d'importance à anéantir une hérésie qu'à déposséder une famille puissante.

Si Innocent III, malgré la fermeté de son caractère, avait été trompé souvent par les insinuations adroites de son entourage, comment Honoré aurait-il résisté aux manœuvres habiles pratiquées autour de lui? Abusé par l'opinion d'un concile composé, en grande partie, des prélats les plus hostiles au comte de Toulouse, il négligea les intérêts de la terre sainte, en laissant la France en dehors de la croisade prêchée contre les Sarrasins, et, fâché de s'être écarté un instant de la ligne de conduite qu'il s'était tracée d'abord, il s'empressa de revenir sur ses pas. Les représentants de Raymond à la cour de Rome, découragés, chagrins, convaincus de l'inutilité de leurs démarches, reprirent la route du Languedoc sans avoir retiré le moindre fruit de leur voyage.

Nous avons dit que le cardinal Saint-Ange, nommé légat en France et en Provence, avait eu pour mission de travailler au rétablissement de la paix. C'était un homme adroit, astucieux, plus disposé à suivre les errements de ses devanciers qu'à se montrer conciliant et Février 1225. juste. Le pape lui prescrivit, particulièrement, de ne pas perdre de vue la situation du jeune Montfort et de mettre tous ses soins à amener une trêve entre le roi d'Angleterre et le roi Louis, afin de permettre au monarque français de porter son armée entière contre les ennemis de l'Église. Honoré, à la même époque, écrivit aussi à Amaury, et il ne se borna pas à l'informer des in-

structions qu'il adressait à son sujet; il lui envoya une somme considérable pour l'aider à défendre ses droits.

Arrivé à Paris, le cardinal Saint-Ange tint plusieurs conseils où furent discutés les moyens de triompher des sectaires ; mais ces délibérations ne donnèrent lieu à aucune mesure remarquable, et l'on finit par décider qu'il se tiendrait à Bourges un concile devant lequel seraient mandés le comte de Toulouse et le comte de Montfort.

Raymond ne se méprit pas sur les dispositions du cardinal à son égard. Prévoyant, dès lors, tous les embarras qu'allait lui créer l'avenir, il chercha à s'assurer des protecteurs et des soutiens. Henri III, dans cette circonstance, ne lui fit pas défaut et, cette fois encore, il lui prouva son amitié.

Ce prince, il est vrai, était intéressé à se ménager un allié qui, dans ses guerres contre la France, pouvait opérer en sa faveur une diversion puissante. Ce motif acquérait même, en ce moment, d'autant plus d'importance, que, bien loin de consentir à lui rendre les provinces enlevées à son père par Philippe-Auguste, Louis sem-
Août 1225. blait se préparer à tenter bientôt des conquêtes nouvelles. Conduit, par conséquent, à désirer, de son côté, une alliance intime avec Raymond, il lui écrivit, le 14 août, la lettre suivante :

« Le roi, à son cousin duc de Narbonne, comte de

Toulouse et marquis de Provence, salut, avec la plénitude du plus sincère attachement.

« Vous pouvez avoir appris des ambassadeurs que vous avez à Rome et de ceux que vous avez en France, auprès du roi et du légat, avec quelle ardeur les nôtres ont soutenu vos intérêts dans ces deux cours. Vous n'ignorez pas non plus la vivacité avec laquelle les Français ont cherché à nous chagriner et à nous déprimer, ainsi que nos prédécesseurs et les vôtres. Cela doit vous avertir d'être attentif à ne pas vous laisser surprendre par les artifices qu'ils pourraient employer pour rompre notre union, que les liens du sang doivent rendre encore plus étroite. Pour la fortifier davantage, nous avons mandé à nos chers et féaux, Richard, comte de Poitiers, notre frère Guillaume, comte de Salisbury, et Philippe d'Aubignac, ou, du moins, ce dernier, en cas que l'éloignement ou quelque autre obstacle ne permettent pas aux deux autres de vous aller trouver avec les présents ambassadeurs, Alexandre de Bassingburg et maître Guillaume de Tornour, pour vous remettre le traité de ligue et de confédération que nous avons projeté et qu'ils avaient devers eux depuis longtemps, et recevoir de votre part une semblable obligation.

« Il sera bon cependant de mettre ces deux actes en dépôt dans quelque maison religieuse, pour plus grande sûreté, afin d'y avoir recours quand il sera temps, parce que, s'ils venaient présentement à être publiés, il pour-

rait nous en arriver du préjudice sans qu'il nous en revînt aucun avantage. Mais, si vous souhaitez qu'on fasse actuellement l'échange des deux actes, il en sera ce qu'il vous plaira.

« Nous vous conseillons de bonne foi de travailler efficacement et de toutes vos forces à obtenir la paix avec l'Église ; et, par la grâce de Dieu, nous nous armerons, autant qu'il sera possible, pour venir à votre secours et pour défendre votre honneur. Les dangers des chemins sont cause que nous ne vous envoyons pas une ambassade plus solennelle pour terminer cette négociation (1). »

Le concile convoqué à Bourges se réunit, dans cette
vembre ville, le 29 novembre 1225. Suivant une ancienne chro-
1225. nique, il s'y trouva quatorze archevêques, cent treize évêques et cent cinquante abbés ou prieurs. Dom Vaissette ne cite, parmi les archevêques, que ceux de Lyon, de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges et d'Auch. Afin d'éviter toute mésintelligence et toute discussion, on convint de n'observer aucune préséance. Le comte de Toulouse et Amaury furent entendus des premiers.

Si l'assemblée eût été présidée par Arnaud, il y a lieu de croire que cet archevêque de Narbonne, revenu à des sentiments d'équité, aurait conduit les débats de manière à amener le maintien des décisions prises à Montpellier

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

trois mois auparavant ; mais celui qui le remplaça (1), le cardinal Saint-Ange, montra, au contraire, à l'égard de Raymond, les dispositions les plus malveillantes.

Ce prince renouvela les promesses qu'il avait déjà faites et sollicita, avec une humilité profonde, sa réhabilitation par l'Église. Rappelant ensuite tout ce qui militait en sa faveur, il demanda à être reconnu le légitime maître des biens, titres et dignités qu'il tenait de ses aïeux, et consentit à donner les garanties que l'on exigerait pour la sincérité et la fidélité de ses engagements.

Amaury, à son tour, prouva, d'après les actes émanés de la cour de Rome et de Philippe-Auguste, que Raymond VI et son fils, excommuniés, déchus à jamais de leur pouvoir, n'avaient plus rien à prétendre de leurs anciens États ; que Simon de Montfort, son père, avait été proclamé duc de Narbonne et comte de Toulouse ; que lui, son héritier, était légalement en possession de ses domaines, et que, par conséquent, à lui seul appartenait ce que revendiquait, sans raison, un prince depuis longtemps condamné, et mis hors du droit commun par le saint-siége et par le trône.

Les deux compétiteurs se livrèrent bientôt, en pré-

(1) Le cardinal Saint-Ange présida le concile après l'ancien abbé de Cîteaux ; toutefois le successeur d'Arnaud au siége archiépiscopal de Narbonne fut Pierre Amelin.

sence de l'assemblée, à une discussion animée, violente même, qui ne pouvait tourner qu'à l'avantage de la couronne. Amaury proposa à son adversaire de s'en remettre au jugement des douze pairs de France. La concession était insidieuse, car l'influence du souverain et l'esprit de rivalité qui régnait entre les grands vassaux faisaient assez prévoir quelle serait leur décision ; mais Raymond sut éviter le piége. Il répondit que, pour être jugé par les pairs, il faudrait, au préalable, que le roi consentît à recevoir son hommage.

Enfin le cardinal, usant de son autorité discrétionnaire, coupa court à cette dispute. Il prétendit non recevables les termes employés par Raymond pour assurer l'Église de son obéissance, et, prononçant la clôture des informations, il ordonna à chaque archevêque de réunir en séances particulières les évêques de sa province ecclésiastique, et d'étudier mûrement avec eux les différentes questions soumises à leurs lumières et à leur conscience; il leur prescrivit, en outre, de lui adresser par écrit le résultat de leur délibération, et surtout, sous peine d'être excommuniés, de garder, sur l'opinion qu'ils auraient à lui transmettre, le secret le plus impénétrable; le pape et le roi devant en être instruits d'abord.

Ainsi se sépara le concile. Raymond, dans l'ignorance de son sort, retourna à Toulouse, où probablement il ne tarda pas à apprendre que, d'après la déclaration du légat Saint-Ange, les archevêques et évêques

avaient été d'avis de ne pas l'absoudre des accusations accumulées sur son compte.

Louis, entraîné par le désir d'ajouter à ses États des provinces qui doivent en doubler l'étendue, ébloui par l'éclat dont il va entourer son règne, n'hésite plus à tourner ses armes contre l'un des premiers pairs de son royaume, contre un proche parent, un de ses amis d'enfance, et qui jamais n'a manqué ni aux obligations des grands vassaux envers la couronne, ni aux devoirs de famille entre la descendance capétienne et la maison de Toulouse. Charmé de pouvoir s'autoriser d'un prétexte que sanctifie sa conscience, il ira combattre un prince accusé, sans raison, d'avoir protégé l'hérésie, dans tous les temps soumis à l'Église, et dont, mieux que personne, il connaît l'attachement à la religion de ses pères. Avons-nous besoin de le dire! si la guerre est la dernière raison des rois, cette raison, pour cela, n'est pas toujours la meilleure.

Cependant Louis ne voulut commencer ses préparatifs que lorsque le légat lui aurait promis que le pape menacerait le roi d'Angleterre de l'excommunication, s'il attaquait, pendant son absence, les domaines qu'il possédait, soit justement, soit injustement; et il exigea, en outre, que le saint-siége, dans cette lutte, le soutînt par tous les moyens possibles (1).

(1) Voir Matthieu Pâris et l'*Histoire générale du Languedoc.*

Cette assurance lui ayant été donnée, le roi convoqua
Janvier 1226. à Paris, le 28 janvier 1226, tous les notables du royaume, princes, barons et prélats. Les historiens citent dans le nombre de ceux qui assistèrent à ce conseil : le cardinal Saint-Ange, les archevêques de Reims, de Bourges, de Sens, de Rouen, de Tours; les évêques de Beauvais, de Langres, de Laon, de Noyon, de Senlis, de Thérouenne, de Chartres, de Paris, d'Orléans, d'Auxerre et de Meaux; Philippe, comte de Boulogne et de Clermont; Pierre, comte de Bretagne; Robert, comte de Dreux; les comtes de Chartres, de Saint-Pol, de Rouci et de Vendôme; Mathieu de Montmorency, connétable de France; Robert de Courtenay, Enguerrand de Couci; le sénéchal d'Anjou; Jean de Nesle; les vicomtes de Sainte-Suzanne et de Châteaudun; Savari de Mauléon, Thomas et Robert de Couci, Gautier de Joigny, Gautier de Rinel, Henri de Sully, Philippe de Nanteuil, Robert de Poissy, Pons de Montfaucon, et Bouchard de Marly.

Louis VIII demanda à l'assemblée son opinion sur la campagne qu'il se proposait d'entreprendre, et elle fut unanime non-seulement pour approuver une expédition contre les hérétiques, mais pour engager le roi à la commander en personne. Tous aussi promirent de l'aider de bonne foi, comme étant leur seigneur-lige.

L'entreprise résolue, le cardinal Saint-Ange excom-

munia, au nom du pape, Raymond, comte de Toulouse, et ses alliés, et le déclara *hérétique condamné*. Il confirma en même temps la possession de ses domaines au roi de France et aux héritiers de ce prince, à perpétuité. Amaury et Gui de Montfort cédèrent de nouveau au monarque français leurs droits au comté de Toulouse, et Amaury, en échange des provinces abandonnées par lui, reçut de Louis VIII l'assurance d'être élevé à la dignité de connétable.

Le 30 janvier 1226, le roi prit la croix des mains du légat. Les princes et les barons tinrent à honneur de l'imiter, et le cardinal s'empressa d'envoyer des prédicateurs dans la France entière pour entraîner les populations à suivre l'exemple qui leur était donné par le
Février 1226. monarque. Le 5 février suivant, il recommanda aux archevêques et aux évêques du royaume d'entourer ces missionnaires de leur protection, et d'inviter leurs diocésains à tous les sacrifices dans les intérêts de la guerre projetée. Cette circulaire se terminait ainsi :

« Nous vous ordonnons de publier dans vos provinces l'excommunication contre Raymond VII et les Albigeois, d'y faire prêcher la croisade, et d'exhorter vos suffragants à prendre la croix avec vous. Nous vous apprenons que le roi sera à Bourges, à la tête de son armée, un mois après Pâques, prêt à marcher contre les hérétiques, et que nous y serons avec lui..... »

Nous rapporterons ici ce que dit, à ce sujet, Matthieu Pâris, écrivain contemporain (1).

« En ce temps-là le légat romain fit prêcher dans toutes les Gaules qu'on eût à s'armer et à se croiser contre le comte de Toulouse et ses sujets, qu'on disait tous infectés d'hérésie. En conséquence, beaucoup de prélats et de laïques, excités bien plus par la crainte du roi de France et par la faveur du légat que par le zèle de la justice, prirent la croix. Il paraissait, en effet, que c'était un grand abus que d'aller déclarer la guerre à un fidèle chrétien, surtout étant constant et notoire à tous que ce comte avait prié avec instance le légat, dans le concile de Bourges, de venir lui-même dans toutes les villes de ses États, et de s'informer dans chacune si on y professait la foi catholique, avec offre de faire une justice sévère, suivant le jugement de l'Église, de tous ceux qui auraient des sentiments contraires à la foi, et, supposé qu'il se trouvât quelque ville rebelle, de la contraindre de tout son pouvoir à faire une satisfaction convenable. Quant à sa propre personne, il offrait, en cas qu'il eût manqué en quelque chose (quoiqu'il ne

(1) Malgré ses inexactitudes et la lourdeur de son style, Matthieu Pâris, comme historiographe, acquit au XIII[e] siècle une réputation immense. Favori de Henri III, il mit quelque partialité dans ses jugements à l'égard de l'Église romaine ; mais, par la droiture de son caractère, il mérita l'estime de tous les princes étrangers, même du roi saint Louis, qui lui en donna plus d'une preuve.

se sentît coupable en rien), de satisfaire entièrement à Dieu et à l'Église, comme un fidèle chrétien, et de répondre aux articles de la foi sur lesquels le légat jugerait à propos de l'interroger. Le légat méprisa ces offres, et le comte, quoique bon catholique, ne put trouver grâce auprès de lui, à moins qu'il ne consentît à abandonner ses domaines, et à y renoncer pour toujours, tant pour lui que pour ses successeurs. »

Cette persévérance à poursuivre avec acharnement une famille, dont le seul tort était de commander à des peuples riches, éclairés et libres, saisira tout homme impartial d'indignation et de dégoût. Raymond VI avait été victime d'un pape bien au-dessus de son siècle, et qui, peut-être, obéissant moins à l'ambition qu'à une grande pensée, voyait, comme nous l'avons dit, dans la domination universelle de l'Église, un moyen de donner à l'Europe, encore barbare, l'ordre et la civilisation. Mais l'adversaire de Raymond VII n'est pas un de ces personnages privilégiés et rares qui font tout excuser par les inspirations de leur génie; c'est un monarque surnommé, on ne sait pourquoi, *le Lion*, car son courage n'a guère été mis à l'épreuve, et qui, au lieu d'avouer hautement ses désirs de conquête, se couvre du masque de la religion pour arriver, par le mensonge, à un triomphe facile.

Et le cardinal Saint-Ange! quel rôle joue-t-il dans cette

odieuse comédie? Il veut bien absoudre l'hérétique déshérité, mais non pas l'hérétique qui gouverne les contrées comprises entre le Rhône et les Alpes; les Pyrénées et la Garonne. Dépouillé de ses États, Raymond, à ses yeux, redeviendra un Chrétien orthodoxe : puissant et riche, c'est un Albigeois opiniâtre; c'est l'ennemi irréconciliable du saint-siége et de Dieu. Aussi a-t-il eu soin d'exiger des archevêques et des évêques, sous peine d'excommunication, le plus profond secret sur leurs votes écrits et scellés; ce qui lui laissait toute liberté d'adresser à Paris et à Rome un avis convenu et arrêté d'avance, au lieu de l'opinion des trois cents prélats réunis à Bourges.

Quant à Honoré, il n'a vu qu'un intérêt vulgaire dans ce qui était, pour Innocent III, l'intuition des peuples à une vie intellectuelle.

Le légat employa son activité et son zèle à hâter les préparatifs de l'armement, et, pour subvenir à la dépense, il ordonna un impôt d'un dixième sur les revenus ecclésiastiques du royaume; ce qui lui permit d'assurer au roi, pendant cinq années consécutives, 100,000 livres par an; il lui promit même, dit-on, si cette somme devenait insuffisante, de mettre à sa disposition tous les trésors de l'Église.

ars 1226. Le roi convoqua son parlement le 29 mars 1226, et, dans cette assemblée solennelle à laquelle assista le cardinal Saint-Ange, on convint du plan d'opération

contre Raymond et les Albigeois. Louis voulut se diriger par la rive gauche du Rhône, tant à cause de la facilité des transports pour l'approvisionnement de l'armée que pour profiter de la sûreté des communications. D'ailleurs, des députés d'Avignon étaient venus lui proposer de franchir le fleuve sous la protection de leur ville, et la certitude de pénétrer ainsi au cœur des États de Raymond, sans avoir d'obstacles à vaincre, le confirma dans son projet. En conséquence, l'ordre fut envoyé aux vassaux du royaume de se trouver en armes, à Bourges, le quatrième dimanche après Pâques, le désir du souverain étant d'arriver à Lyon le jour de l'Ascension.

Tandis que Louis se préparait au dedans les moyens de faire une guerre heureuse, il négociait au dehors auprès des puissances voisines pour empêcher qu'aucune d'elles ne vînt le détourner de son entreprise. Le roi d'Aragon, trop pieux pour s'exposer à la colère de Rome, ne se contenta pas de s'engager à ne pas secourir le comte de Toulouse, son oncle, il défendit à ses sujets de donner asile à ceux que les armes des croisés contraindraient à se réfugier en Espagne. Hugues Sanche, comte de Roussillon, loin de montrer des intentions hostiles, offrit spontanément ses domaines pour coopérer à l'extinction de l'hérésie. Mais Henri III n'était pas si bien disposé, et sa neutralité avait une autre importance. Déjà il équipait une flotte considérable, et Louis devait

craindre que, tout en cherchant à protéger un cousin germain et un vassal, il ne songeât à reprendre les provinces qui, peu de temps auparavant, lui avaient été enlevées par Philippe-Auguste. Le pape, auquel il fit part de ses appréhensions, s'empressa d'écrire au roi d'Angleterre la lettre suivante :

29 avril 1226. « ..... Comme il est plus sage de prévenir les maux que d'y porter remède lorsqu'ils sont venus, si vos ambassadeurs eussent été plus attentifs à ce que nous leur avons dit touchant la conclusion de la trêve, soit maintenant avec le roi de France, soit autrefois avec le feu roi son père, vous ne seriez pas dans l'embarras où vous vous trouvez. Enfin nous avons attendu longtemps les ambassadeurs qu'on nous destinait au sujet de l'extirpation de l'hérésie du pays d'Albigeois, afin que le noble homme Raymond, fils du feu comte de Toulouse, s'il est véritablement catholique, comme il l'assure, purgeât ce pays de l'erreur qui s'est étendue dans le voisinage et dans les provinces éloignées; mais nous n'avons point avancé, quoiqu'on ait travaillé assez longtemps. C'est pourquoi le concile général ayant statué que, si un seigneur temporel, après en avoir été requis par l'Église, néglige d'extirper l'hérésie de ses domaines, il soit excommunié par le métropolitain et ses provinciaux; que, s'il ne satisfait pas dans l'année, le souverain pontife délie ses sujets du serment de fidélité, et que ses États soient abandonnés au premier occupant

catholique qui s'en saisira, lequel les possédera dans la foi orthodoxe, nous avons été contraint d'envoyer, de notre cour, Romain, cardinal-diacre de Saint-Ange, à cause que cette affaire appartient spécialement à l'Église romaine, parce qu'elle est gardienne de la foi, dont la perte est moins supportable que celle de toute autre chose. De là il est arrivé que le roi de France, animé, comme nous le croyons, d'un véritable zèle, a pris la croix avec tous les prélats et les barons de son royaume, pour exterminer les hérétiques du pays ; et, parce que votre personne nous est chère, nous vous exhortons à ne donner aucun secours à Raymond ; car, outre qu'il est excommunié avec ses fauteurs, vous rendriez votre foi suspecte, vous seriez enveloppé dans le même anathème... Ne faites donc pas la guerre au roi de France, ni par vous, ni par votre frère, ni par quelque autre, tant que ce prince sera occupé à l'affaire de la foi et employé au service de Jésus-Christ, pour ne pas l'obliger à faire diversion, etc. »

Le pape, au reste, terminait cette lettre en déclarant qu'il veillerait à ce que cette expédition ne portât aucune atteinte aux droits de Henri et aux intérêts de sa couronne (1).

Malgré les menaces du saint-siége, le roi d'Angleterre ne se montrait pas moins résolu à soutenir le comte de

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*

Toulouse, et à profiter de l'occasion que semblait lui offrir la fortune de reprendre possession du Maine, de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine; mais son conseil l'engagea avec tant d'insistance à différer son départ, qu'il se résigna à attendre. Un astrologue renommé, ayant annoncé, dit-on, la défaite du monarque français dans un avenir très-prochain, cette prédiction fut érigée en raison d'État et fit suspendre l'embarquement des forces anglaises.

Sans alliés, sans ressources, les malheureuses provinces du Midi, ravagées depuis quatorze ans par une guerre qui a dépeuplé les villes et les campagnes, pourront-elles, après tant d'efforts héroïques, défendre encore leur nationalité et leur indépendance? Ce n'est plus un ramassis de pèlerins sans courage, d'étrangers sans corrélation, d'aventuriers sans discipline qu'il s'agit maintenant de vaincre; c'est une armée de cinquante mille cavaliers, tant chevaliers qu'écuyers, et de quatre-vingt mille fantassins, tous appartenant au même pays, réunis sous les mêmes couleurs, poussés par la haine qu'inspire une rivalité jalouse, et excités par une pensée religieuse, ou plutôt par un fanatisme qui donne de la force au plus faible.

Cependant tout le danger n'est pas là. Un ennemi non moins à craindre, car on ne peut le saisir et le combattre, travaille, au sein des États de Toulouse, à jeter le découragement et l'inquiétude. Louis, malgré l'inéga-

lité de la lutte, ne s'est pas contenté de rassembler des soldats, il s'est ménagé d'autres moyens pour prévenir les revers. Partout il entretient des relations secrètes; partout il a des agents qui répandent d'effrayantes nouvelles, et cherchent à rallier à la cause royale les esprits timides et irrésolus. Si l'histoire inscrit dans ses fastes les noms restés fidèles aux saintes inspirations de la conscience et aux nobles enseignements de l'honneur, elle doit signaler aussi les hommes parjures à leurs serments et coupables envers leur patrie. Le temps ne saurait faire oublier cette flétrissure; c'est un crime que les siècles se refusent à absoudre.

Parmi ceux qui n'attendirent pas l'approche des Français pour montrer leur pusillanimité ou leur trahison, les chroniques citent : dans le Lauraguais, le sire de Laurac, qui envoya par écrit sa soumission à Louis VIII; dans la vicomté de Narbonne, Raymond de Roquefort; dans le diocèse de Béziers, Pons de Thézan, Béranger de Puyserguier, Pons et Flotard d'Olargues, Pierre de Cornaillan, Guillaume de Vintron, Pierre de Villeneuve; dans le Gévaudan, Odilon Guarin, seigneur de Châteauneuf, et Guillaume de Meschin, qui mirent à la disposition du roi les fiefs provenant de l'église de Mende et de l'abbaye de Saint-Gilles, et s'engagèrent à bien accueillir son armée si elle passait par le Gévaudan ou le Velay; enfin, dans la Provence proprement dite, Pierre Bermond, seigneur de Sauve, l'un des plus proches parents du comte, qui fit

hommage au roi de France, même pour ses domaines aux environs d'Alais (1).

Quant à Bernard V, comte de Comminges, il règne de l'obscurité sur la conduite qu'il tint alors. Plusieurs historiens ont cru que son manque de zèle dans un moment suprême lui avait mérité le silence gardé à son sujet par les contemporains ; d'autres pensent que, étant mort en 1226, ce fut son fils Bernard VI qui, au mépris des souvenirs laissés par son père, ne craignit pas de trahir ses devoirs et de contribuer à l'asservissement de son pays.

En présence d'un si grand péril, le cœur le plus ferme pouvait faiblir; cependant, malgré l'abandon des siens et de ses alliés, Raymond ne s'abandonna pas lui-même. Conservant son énergie, il prit, dans ces circonstances décisives, toutes les mesures qu'aurait dictées une vieille expérience. Afin de s'attacher par de nouveaux bienfaits la population de sa capitale, il confirma solennellement ses priviléges, et porta à 1 lieue de Toulouse les limites de sa banlieue. Se rendant ensuite à Agen, il promit à cette ville de la défendre en personne, si le roi de France, la croisade, ou tout autre venait à l'attaquer; aussi les habitants lui témoignèrent-ils leur reconnaissance en jurant, à leur tour, de ne faire, sans son consentement, ni paix ni trêve avec ses ennemis, et de ne

(1) Ville du bas Languedoc, dans le département du Gard.

pas se regarder comme déliés de leur serment de fidélité, lors même que l'Église les en relèverait. Il se réconcilia avec l'abbé de Moissac, renforça, par des actes de générosité, les liens qui toujours l'avaient uni au comte de Foix, et, bien que l'attachement de Roger-Bernard le mît à l'abri du soupçon, il concéda à ce prince, en fief héréditaire, le château de Saint-Félix de Caraman, avec une quinzaine de forteresses ou de villages qui en dépendaient. Usant aussi de précautions pour son marquisat de Provence, où il avait contracté une multitude d'engagements, il donna en garantie à ses créanciers les châteaux de Beaucaire et de Malaucène, le comtat Venaissin en entier, et tous les domaines qu'il possédait dans la vallée du Rhône.

Sans se décourager devant les lâchetés et les défections, Raymond fit un appel à ses vassaux, à ceux que n'ébranlaient ni les dangers ni les promesses. Si le nombre en était peu considérable, il se composait d'hommes sûrs et éprouvés dans les combats. Parmi eux figuraient : Pons de Villeneuve, dont la famille avait brillé, de siècle en siècle, à la cour de Toulouse; Pons Azémar, Othon de Torride, Sicard de Montaud, Roger de Mirepoix, Pierre de Durban, Arnaud de Villemur, Raymond d'Amont, Pierre de Fenouillet, Bernard de Dufort, tous animés du même dévouement et de la même ardeur. Pourquoi la mort a-t-elle moissonné déjà autour du drapeau national tant de chefs si dignes de le défendre?

Pourquoi la chevalerie est-elle veuve d'une génération de preux et de héros !.....

Écoutez les troubadours : leurs chants sont maintenant graves et solennels. Sous le marbre élevé par la reconnaissance de leurs concitoyens, ils voient d'illustres guerriers qui frémissent d'indignation à l'approche des hommes du Nord. Leurs ombres glorieuses se dressent silencieuses, mais menaçantes ; elles échappent aux mystères de la tombe, reparaissent sous leurs armures resplendissantes, et, entraînant sur leurs traces les nobles cœurs, elles montrent, à ceux qu'enflamme la vue de l'étranger, comment un peuple brave sait être grand et libre.

Lorsque Raymond eut réuni ses troupes, son premier soin fut de se porter sur le comtat Venaissin, que devait traverser le roi Louis. Il fit détruire les récoltes, effondrer les sources, abattre les vergers, couper les routes, labourer les prés ; en un mot, il changea en un désert le pays le plus fertile et le plus riche.

Le comte, au reste, ne négligea rien pour dédommager, autant que la chose lui était permise, les victimes de ce mal nécessaire. Il envoya dans des lieux hors de toute atteinte les enfants, les femmes et les vieillards, se chargea de pourvoir à leur entretien, et leur assura des secours en argent proportionnés à leurs sacrifices. Quant aux hommes adultes, on les transforma en soldats et on les répartit dans les différentes places des environs.

Cependant l'armée royale s'était rassemblée à Bourges à l'époque désignée, et le cardinal Saint-Ange, le zélé promoteur de la croisade, n'avait pas manqué de se rendre au rendez-vous. Là se trouvèrent aussi tous les chevaliers dont s'enorgueillissait la France : Robert de Dreux, les comtes de Saint-Pol et de Vendôme, Robert de Courtenay, Humbert de Beaujeu, Enguerrand et Robert de Couci, Jean de Nesle, Étienne de Sancerre, Archambaud de Bourbon, Bouchard de Marli et son frère le connétable de Montmorency, couvert encore des lauriers de Bouvines. Amaury et Gui de Montfort figuraient également parmi les croisés. Ces deux ennemis de Raymond n'allaient plus conquérir des États, mais aider à une spoliation dont ils espéraient retirer avantage.

Mai 1226. Le roi arriva à Lyon le 28 mai et ne s'y arrêta que le temps nécessaire pour veiller à l'embarquement de ses approvisionnements et de ses machines. Rejoint par une foule de retardataires et par beaucoup de prélats, entre autres par l'archevêque de Reims et l'évêque de Limoges, il se remit en marche sur Vienne et Valence, ainsi que, d'avance, il en avait été décidé.

Sa venue répandit partout l'épouvante. A peine eut-il passé la Drôme, que plusieurs villes du Midi, effrayées par un déploiement de forces si considérables, s'empressèrent d'envoyer des délégués à sa rencontre pour l'assurer de leur obéissance. Nîmes fut de ce nombre; les magistrats, sans stipuler aucune condition, mi-

rent aux mains de leur évêque les postes susceptibles d'opposer quelque résistance. En se confiant ainsi à la générosité du souverain, ils pensaient conserver leurs franchises municipales; ils ne tardèrent pas à être désabusés à cet égard. Lorsqu'un peu plus tard le roi entra dans Nîmes, il prit possession de la place, ordonna d'évacuer sur-le-champ les arènes, et ne daigna même pas indemniser, d'une manière convenable, ceux qu'il expulsait de leurs demeures. Les habitants de Puylaurens et de Castres, qui n'avaient pas non plus attendu l'armée royale pour protester de leur soumission, n'obtinrent pas ensuite d'être traités avec plus de ménagement.

A Montélimar, Louis reçut une seconde députation d'Avignon. Cette cité, peu rassurée sur les intentions du monarque, fit dire au cardinal Saint-Ange que, suivant sa promesse, elle fournirait au roi les moyens de franchir le Rhône, mais qu'elle prétendait être respectée et ne recevoir dans son enceinte ni chefs ni soldats. Le cardinal acquiesça aussitôt à cette demande, et, le 7 juin, les croisés dressèrent leurs tentes non loin de la ville.

La veille de ce jour, qui se trouvait être la fête de la Pentecôte, le légat, dans une cérémonie imposante, excommunia de nouveau Raymond VII, et jeta l'interdit sur ses États et sur les domaines des princes dévoués à sa cause.

Bien que dans l'intérieur d'Avignon il y eût un pont en pierre, les habitants, pour empêcher l'armée catholique de traverser la ville, en avaient construit un second, en bois, au delà de leurs remparts. De cette façon, ils restaient fidèles à la parole donnée à Louis VIII, ils évitaient tout contact avec des étrangers insolents, et ils ne se livraient pas sans défense à un maître dont on ignorait les desseins.

Juin 1226. Le 8 juin, trois mille hommes, sous les ordres du comte de Blois, profitèrent du passage laissé à leur disposition pour aller s'établir sur la rive droite du fleuve. Il semblait que les autres corps dussent suivre ce mouvement; cependant, au lieu de leur faire prendre la même route, le roi et le cardinal signifièrent aux Avignonais qu'ils entendaient diriger le reste des troupes par leur ville et par le pont de pierre.

Cette exigence éveilla plus encore les craintes de la population avignonaise; elle pensa qu'il entrait dans les vues du monarque de s'emparer de leur place, et que, une fois chez eux, il les punirait de leur ancien attachement à la maison de Toulouse. Sans s'arrêter aux conséquences d'un refus, ils firent savoir au roi que, s'il voulait les favoriser de sa présence, accompagné seulement des seigneurs de sa cour, ils seraient heureux de lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, mais qu'ils ne pouvaient admettre son armée dans leurs murs. Cherchant néanmoins à adoucir cette déclaration bles-

sante pour la couronne, ils témoignèrent de leurs intentions pacifiques en envoyant, avec leur réponse, cinquante otages et les clefs de plusieurs de leurs châteaux.

Cette marque de soumission ne satisfit pas le roi. S'appuyant sur des promesses selon lui inviolables, il persista dans sa volonté, et, pour rassurer les habitants, il s'engagea, par écrit, à respecter leurs personnes, leurs fortifications et leurs biens. Ces assurances ne changèrent rien à la détermination des Avignonais, et, pressentant quelles seraient les suites de leur résistance, ils ne laissèrent plus sortir de la ville les vivres que les croisés venaient y acheter.

Louis, irrité de tant de hardiesse, éclata alors en menaces; mais, loin d'en être intimidée, la population, qui se prétendait vassale de l'empire, ne craignit pas de se déclarer contre les Français. Elle tomba sur leurs postes, en enleva quelques-uns, et, rompant le pont en bois que les croisés avaient négligé de garder, interrompit ainsi momentanément les communications entre l'armée et les troupes de la rive droite.

Cette agression inattendue coupa court aux pourparlers. Le légat, furieux, assembla les évêques, et, après les avoir consultés, enjoignit au roi et aux croisés, en vertu du vœu qu'ils avaient fait, de purger la ville d'Avignon de toute hérésie et de venger l'injure soufferte par les bannières de l'Église.

Le 10 juin, le roi investit la ville et en commença

l'attaque par trois points différents. Les habitants, de leur côté, se préparèrent à soutenir un siége. Ils étaient bien approvisionnés, avaient les machines de guerre utiles à la défense, et la garnison se sentait assez forte pour arrêter longtemps l'armée la plus nombreuse.

Louis reconnut bientôt à quel ennemi il avait affaire. Prévoyant une résistance longue, et redoutant de voir l'empereur finir par se prononcer en faveur d'une ville qui relevait de lui, il fit connaître à ce prince les raisons qui l'obligeaient à assiéger Avignon. « Moi et mes barons, écrivit-il à Frédéric II, sommes des pèlerins, unis devant Dieu, pour combattre les hérétiques, les recéleurs et les fauteurs d'hérésie. » Le roi et le cardinal Saint-Ange chargèrent l'évêque de Beauvais, l'évêque de Cambrai et l'abbé de Saint-Denis de porter cette lettre à l'empereur et de convaincre ce monarque que jamais ses droits ne seraient méconnus par eux.

L'archevêque de Narbonne reçut en même temps l'ordre de parcourir les provinces pour les amener à se soumettre.

Ce prélat réussit dans sa mission, mieux peut-être qu'il ne l'espérait lui-même; car il devait craindre que l'exemple d'Avignon n'excitât un élan patriotique difficile à comprimer. Mais le pays était épuisé et abattu. D'ailleurs, dans la domination du roi de France les peuples méridionaux trouvaient des garanties que ne leur présentait pas un autre maître, et leur amour-propre

n'avait pas autant à souffrir que lorsqu'il leur fallait supporter le joug d'une famille comme celle de Montfort, dont l'élévation venait de leurs défaites et de leurs désastres.

Carcassonne fut une des villes qui se décidèrent des premières à témoigner de leur soumission. Malgré la présence du comte de Foix qui occupait le château, elle envoya au roi Louis son serment d'obéissance. Albi ne tarda pas à adresser aussi le sien, et, chaque jour, des députations apportèrent successivement les clefs de Saint-Gilles, de Marseille, de Beaucaire, de Narbonne, de Termes, d'Arles, de Tarascon, d'Orange et de beaucoup d'autres places. Le marquis de Provence, comte de Forcalquier, y mit moins de façon ; il vint lui-même offrir ses services. Il jura au roi de l'aider, lui et les siens, dans la portion de son territoire limitrophe du Rhône, contre Raymond, *dit comte de Toulouse*, et ses fauteurs, avec promesse de garder et faire garder tout le pays que le roi pourrait posséder au voisinage de ce fleuve, *sauf son honneur et la fidélité qu'il devait à l'empereur*. Louis s'engagea, à son tour, envers lui, de n'accorder ni paix ni trêve à Raymond, *fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse*, sans avoir soin de l'y comprendre.

L'empressement du comte de Forcalquier eut pour imitateurs : Gui, seigneur de Tournon ; Restaing de Sabran ; Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel ; Bernard

Pelet, seigneur d'Alais, et Héracle de Montlaur, seigneur d'Aubenas (1).

Il était à croire qu'une défection si générale jetterait du trouble dans l'esprit des Avignonais; il n'en fut rien. Ils continuèrent à se défendre avec une confiance qui déjouait tous les calculs de leurs ennemis. Vainement leurs murailles s'écroulent sous l'action non interrompue des machines les plus puissantes; vainement les assauts se succèdent presque sans intervalle, la garnison suffit à tout. Elle répare les brèches, repousse les attaques, et, quand les croisés se rappellent avec chagrin leurs échecs, elle énumère avec bonheur ses succès. Déjà bien des chevaliers de distinction ont trouvé la mort lorsqu'ils croyaient toucher à la victoire; le comte de Saint-Pol, entre autres, a été renversé sans vie, comme il s'élançait dans le chemin de ronde, et, malgré ces pertes si cruelles, le chef le plus expérimenté n'oserait prédire le jour du triomphe.

Cependant Raymond a si bien ruiné les contrées environnantes qu'il est impossible d'en retirer quelques subsistances. Le roi, il est vrai, a fait descendre, par le Rhône, des approvisionnements considérables; mais on ne s'imaginait pas rester si longtemps sur le même

(1) D. Vaissette, sur la foi d'un ancien auteur, dit que Bernard VI, comte de Comminges, se rendit également auprès du roi et resta au camp d'Avignon jusqu'à la fin du siége de cette ville.

point, et ils ont été promptement épuisés. D'ailleurs on comptait, pour les renouveler, sur les ressources locales, et il était difficile de s'attendre à la dévastation complète du territoire. On ne sut donc bientôt comment nourrir les troupes, et les privations auxquelles elles furent soumises ne tardèrent pas à amener à leur suite tous les maux qui en sont le complément ordinaire; les fièvres, la nostalgie, le découragement, en un mot la désorganisation et l'affaiblissement rapide de l'armée. Il fallut alors envoyer au loin chercher des vivres, et cette sorte de maraude, pour être ordonnée et dirigée par les chefs eux-mêmes, ne s'accomplissait pas sans réduire les habitants à la misère. Exaspérés par les brigandages dont elles devenaient victimes, les populations prirent les armes, se jetèrent sur les détachements qui parcouraient le pays, et ne firent quartier à aucun des hommes que le sort mettait entre leurs mains.

Raymond avait prévu ce résultat. Trop habile pour se hasarder en rase campagne avec le peu de forces à sa disposition, il se tenait dans les montagnes aux environs d'Avignon, prêt à profiter des occasions que lui offrirait la fortune. Instruit exactement des moindres mouvements des croisés, il les évitait lorsque leur nombre ne lui laissait pas des chances favorables, et tombait comme la foudre sur les partis qu'il savait pouvoir combattre avec avantage. Il défendait ainsi sa cause sans compromettre les braves qui lui restaient fidèles,

et, s'il devait céder à ses adversaires, il leur faisait au moins acheter chèrement la victoire.

En butte aux entreprises d'un ennemi insaisissable, aux prises avec la famine, accablés par des chaleurs précoces, exposés aux miasmes délétères qui s'exhalaient des chevaux morts et des cadavres demeurés sans sépulture, les assiégeants, dit un chroniqueur contemporain (1), se virent, chaque jour, décimés par des maladies pestilentielles. Le roi et le légat, effrayés des suites que pouvait avoir un plus long séjour devant Avignon, résolurent de s'emparer à tout prix de cette place, et donnèrent des ordres pour un assaut général.

Chacun était à son poste et n'attendait plus que le signal de l'attaque, lorsque le comte de Blois, toujours campé sur la rive droite du Rhône, demanda du renfort, si l'on voulait qu'il fît, de son côté, une diversion utile. Un corps considérable lui fut envoyé aussitôt; mais ces troupes, impatientes d'arriver à leur destination, s'avancèrent avec un tel empressement sur le pont, qu'il se rompit sous leur poids, et près de 3,000 hommes, précipités dans le fleuve, périrent engloutis par les flots.

Cette catastrophe frappa l'armée de stupeur. Les Avignonais, au contraire, voyant dans cet événement une preuve manifeste de la protection du ciel, laissèrent

(1) Matthieu Pâris.

éclater de vifs transports de joie. Si l'on en croyait Matthieu Pâris, ils sortirent de la ville, culbutèrent les croisés sur tous les points, et leur firent éprouver une perte de 2,000 hommes.

Une journée si désastreuse pour les Français explique suffisamment l'opiniâtreté que montra ensuite la garnison; cependant, suivant divers historiens, il faudrait attribuer à d'autres causes la prolongation du siége. Ils pensent que Raymond VII, attaché par des liens de famille à presque tous les souverains de l'Europe, entretenait secrètement des intelligences avec les principaux chefs de l'armée du roi. Plus d'une considération semble, en effet, accréditer ce qui n'est au reste, de la part de ces écrivains, qu'une simple conjecture. Quelques-uns des princes qui, à l'exemple du souverain, s'étaient croisés contre les hérétiques avaient bientôt reconnu qu'on en voulait beaucoup moins aux Albigeois qu'à la personne du comte de Toulouse. D'autres se sentaient humiliés d'aider à spolier un des grands vassaux du royaume, parce qu'il plaisait à la cour de Rome de disposer de ses États, et au roi de s'en rendre maître. Enfin il en était qui, reconnaissant dans les projets de Louis VIII une ambition dont eux-mêmes deviendraient peut-être victimes, ne se souciaient guère de compromettre leurs armes pour amoindrir le pouvoir féodal au profit de l'autorité royale.

Ceux sur lesquels planent plus particulièrement les

soupçons de Matthieu Pâris sont : Pierre Mauclerc, comte de Bretagne ; Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême ; et Thibaut, comte de Champagne. Thibaut surtout autorisa par sa conduite les doutes qui s'élevèrent à son sujet ; car il n'arriva au camp d'Avignon que longtemps après le commencement du siége, et il en partit avant la reddition de la place. Malgré les instances et même les ordres formels du roi, il ne voulut pas rester au delà des quarante jours exigés pour le service de la couronne, suivant la coutume de France.

Louis, décidé à tous les sacrifices pour s'emparer d'Avignon, continua à en pousser le siége avec vigueur. Enfin les habitants, après une résistance de trois mois, réduits à l'extrémité, n'ayant à espérer aucun secours, se
Septembre 1226. résolurent, le 12 septembre 1226, à ouvrir leurs portes au cardinal Saint-Ange. Selon Guillaume de Puylaurens, ils jurèrent fidélité à l'Église et donnèrent trois cents otages en garantie de leur parole ; mais leurs murailles n'en furent pas moins rasées, et une complète soumission ne les préserva pas de châtiments sévères. Les Français, dit le même auteur, eurent d'autant plus à s'applaudir d'avoir pris possession d'Avignon, que, quinze jours après, la Durance, étant sortie de son lit, inonda complétement le camp des croisés et les aurait obligés à abandonner leur entreprise.

Les pertes de l'armée ont été estimées fort diversement par les historiens ; les uns les évaluent à 2,000 hommes,

les autres à 22,000. Quoique D. Vaissette prétende ce dernier chiffre extrêmement exagéré, il est impossible, en tenant compte des soldats noyés dans le Rhône et de ceux, en nombre considérable, qui périrent par suite des maladies, que cette expédition n'ait pas coûté aux assiégeants environ 20,000 hommes. Indépendamment du comte de Saint-Pol, plus de 200 chevaliers *portant bannières* trouvèrent la mort sous les murs d'Avignon, et l'évêque de Limoges y paya de sa vie l'honneur de conduire au combat les nouveaux défenseurs de la foi.

Matthieu Pâris nous a transmis, sur la prise de cette ville, des détails qui ne s'accordent en rien avec les autres relations contemporaines. Dans l'intérêt de la vérité, nous reproduirons les paroles de cet annaliste.

« Le légat et les prélats, qui étaient au siége d'Avignon, voyant qu'on ne pouvait rien avancer, et qu'au contraire on était exposé à de grandes calamités, firent avertir les habitants, de l'avis des principaux de l'armée, qu'ils eussent à députer douze d'entre eux au camp pour traiter de la paix. Ces députés étant arrivés, ils entrèrent en conférence. Le légat leur promit que, si leurs compatriotes voulaient se rendre, on leur conserverait leurs biens et leurs priviléges; mais les Avignonais refusèrent de se rendre aux Français, dont ils avaient éprouvé, disaient-ils, plusieurs fois l'insolence

et la dureté. Enfin le cardinal obtint, par caresses, qu'ils lui permettraient d'entrer dans leur ville, avec les prélats, pour s'informer par lui-même si le rapport désavantageux qu'on avait fait au pape, touchant leur foi, était fondé, les assurant, par serment, qu'il avait ainsi traîné le siége en longueur pour tâcher de sauver leurs amis. Les Avignonais, se fiant à cette promesse et ne soupçonnant rien de sinistre, permirent au légat et aux prélats d'entrer dans la ville avec leur suite, sous la condition promise, qu'ils convinrent d'observer de part et d'autre; mais les Français, qui étaient avertis, entrèrent pêle-mêle avec eux, nonobstant la religion du serment, et, s'étant saisis des portes de la ville, ils y introduisirent le reste de l'armée, emprisonnèrent les habitants, dont ils tuèrent un bon nombre, mirent la ville au pillage, détruisirent les murailles, etc. »

Maître d'Avignon, le roi de France prit possession de tout le Venaissin. Ce comtat, qui avait pour limites le Dauphiné et la Durance, la Provence et le Rhône, relevait de l'empereur; néanmoins Louis ne s'arrêta pas à cette considération et y fit reconnaître son autorité.

Rien ne le retenant plus de ce côté, il passa sur la rive droite du Rhône et s'avança dans le pays sans avoir ni combats à livrer ni rigueurs à exercer envers les populations. Cependant Limoux osa probablement lui op-

poser de la résistance, car il ordonna d'abattre les remparts de cette place, de raser la ville et de la reconstruire, non au haut de la colline, d'où elle commandait la campagne environnante, mais sur les bords de l'Aude, à l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui. Il imposa, en outre, les habitants d'une taille annuelle de 200 livres melgoriennes.

Le roi, accompagné du cardinal Saint-Ange, de l'évêque Foulques et d'autres prélats, se dirigea ensuite sur Béziers, y resta quelques jours, et de là se rendit à Carcassonne, où il reçut le serment de fidélité du comte de Comminges, de Bernard de Marestang et de plusieurs barons du voisinage. Peu de temps après, le comte de Comminges et l'abbé des Feuillants lui amenèrent aussi la soumission de Guillaume de Maurens, d'Odon de Pressac, de Guillaume Bernard de Marguefave, de Bertrand-Jourdain et de Bernard-Jourdain de l'Isle.

Octobre 1226. Vers le milieu d'octobre, le roi quitta Carcassonne pour aller à Pamiers, où il avait convoqué tous les évêques et tous les barons ralliés à sa cause. Nous ignorons les motifs de cette assemblée solennelle et nous ne sommes pas mieux éclairé au sujet de ces délibérations. Nous savons seulement qu'il fut décidé, par cette espèce de concile, que quiconque, après trois avertissements, se laisserait excommunier, aurait à payer une amende de neuf livres et un denier ; et que, si l'excommunié était

contumace, ses biens, au bout d'un an, seraient mis sous le séquestre.

Ces mesures semblent indiquer que les foudres de l'Église avaient perdu beaucoup de leur puissance, et que, pour conserver encore de l'action sur les peuples, il fallait ajouter à la menace spirituelle une peine temporelle devenue plus redoutable et plus efficace.

Tandis que le roi prenait les mesures nécessaires pour s'assurer la possession des provinces occupées par ses troupes, et que de tous côtés les seigneurs du Midi venaient déposer en ses mains leur serment d'obéissance, le comte de Foix, loin de chercher à séparer ses intérêts de ceux du malheureux Raymond, signait, au contraire, avec lui un nouveau traité qui devait resserrer davantage une alliance déjà soumise à de nombreuses épreuves; nous en rapporterons les dispositions principales.

1° Le comte de Toulouse et le comte de Foix se remettent réciproquement tous les griefs qu'ils peuvent avoir l'un contre l'autre ;

2° Ils promettent de ne conclure ni paix ni trêve avec l'Église, ou avec le roi de France et leurs alliés, sans leur consentement mutuel ;

3° Raymond donne à Roger-Bernard, et à ses serviteurs, les droits et les seigneuries qui lui appartiennent sur les châteaux de Perelle, de Castelverdun, de Quier, de Rabat et d'Alzen, ainsi que sur la terre de Bernard-Amalie de Pailhers, à condition que le comte de Foix et

ses descendants rendront hommage de ces domaines à lui et à ses successeurs ;

4° Raymond confirme, en faveur de Roger-Bernard, la donation qu'il lui avait déjà faite du château de Saint-Félix et de ses dépendances, et prend l'engagement de l'en mettre en possession ;

5° Enfin le comte de Toulouse promet au comte de Foix, en cas que Trancavel, vicomte de Béziers, vienne à décéder sans postérité légitime, de lui donner l'investiture de tous les domaines que ce vicomte tenait de lui en fief, dans les vicomtés de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et d'Agde, dans le Rouergue et le diocèse de Lodève, et de lui prêter assistance et conseil pour les terres de ces provinces qui ne relevaient pas du comté de Toulouse.

Ces stipulations furent convenues et jurées en présence de Sicard de Montaud, de Pons de Villeneuve, d'Othon de Terride, de Pons Azémar, de Pierre de Durban, de Bertrand de Dufort, d'Arnaud de Villemur, de Raymond d'Amort, de Pierre de Fenouillet, de Pierre-Roger de Mirepoix, et de plusieurs autres seigneurs que nous regrettons de ne pouvoir citer ; car la foi gardée à l'infortune est, de tous les titres à l'estime des hommes, le plus digne de servir à jamais de leçon et d'exemple.

Louis VIII, après avoir reçu le serment de fidélité des évêques du Narbonnais, quitta Pamiers pour aller à

Beaupui, où il accepta l'hommage-lige du comte de Roussillon pour les vicomtés des Fenouillèdes et de Pierre-Pertase. Il se dirigea ensuite sur Castelnaudary, sur Puylaurens, sur Lavaur et sur Albi.

Dans la halte qu'il fit à cette dernière ville, il se rencontra avec Agnès de Montpellier, mère du jeune Trancavel. Sous l'autorité des Montfort, cette dame avait dû renoncer à son douaire, moyennant une rente de trois mille sous melgoriens; le roi, substitué aux droits du comte Simon et de son fils, accorda à la veuve du vicomte Roger cent quarante livres annuelles.

Les approches de l'hiver engagèrent alors le roi à s'occuper de son retour en France. Il mit des garnisons dans les places, dans tous les châteaux, et il organisa une réserve destinée à rester dans les provinces méridionales pour les maintenir dans le devoir et les défendre contre les tentatives du comte de Toulouse. Le commandement de ces forces fut laissé à Humbert de Beaujeu, chevalier qui, par sa naissance, son mérite et sa bravoure, avait, à juste titre, la confiance du monarque. Amaury de Montfort demeura, à ce que l'on croit, aux ordres de ce nouveau chef, pouvant lui être utile par sa connaissance pratique du pays et des individus.

Ayant ainsi pourvu à ce qui intéressait la conservation de ses conquêtes, Louis se mit en route pour l'Auvergne, avec le reste de ses troupes, accompagné du cardinal

Saint-Ange, des prélats et des seigneurs qui l'avaient suivi dans son expédition ; mais avant de s'éloigner du Languedoc, comme s'il eût voulu donner au saint-siége un gage de sa ferveur, et sans doute aussi intimider les sectaires, il ne craignit pas de devenir complice d'une atrocité à laquelle rien ne l'obligeait à prendre part. Il fit brûler vif à Caunes, dans les environs de Narbonne, un évêque albigeois, nommé Pierre Isarn, jugé et condamné par l'autorité ecclésiastique du diocèse.

L'armée royale arriva en Auvergne vers les derniers jours d'octobre. L'épidémie, qui s'était déclarée parmi elle au camp d'Avignon, continua à sévir dans ses rangs lorsqu'elle l'eut quitté ; et, pendant sa marche, le nombre des victimes s'accrut dans une proportion de plus en plus inquiétante. Chefs et soldats furent également frappés par le fléau : en peu de temps il avait enlevé le comte de Namur, Bouchard de Marli et l'archevêque de Reims.

Le 29 octobre, Louis, en entrant à Montpensier, château situé à 5 lieues de Clermont, se plaignit d'une indisposition légère, et le mal se développa avec tant de rapidité, que, cinq jours après, l'état du prince ôtait tout espoir à ses serviteurs.

Pressentant sa fin prochaine, le roi appela près de lui les archevêques de Bourges et de Sens, les évêques de Beauvais et de Chartres, le comte de Boulogne, le comte de Blois, Enguerrand de Couci, Archambaud de Bourbon, Jean de Nesle, Étienne de Sancerre, et plusieurs

autres prélats et seigneurs, et exigea d'eux le serment que, s'il succombait, ils rendraient aussitôt hommage à son fils aîné Louis, leur seigneur et roi, et le feraient couronner sans retard.

8 novembre 1226. Le 8 novembre, le roi n'existait plus. Ainsi, aux yeux des gens crédules, se vérifia cette prophétie de Merlin : « Le lion pacifique mourra dans le ventre (panse) de la montagne (mont-pensier). » La sagesse de Philippe-Auguste avait lu dans l'avenir bien mieux que le prétendu magicien du ve siècle.

On éprouve un certain embarras pour porter un jugement sur ce monarque. Placé dans l'histoire entre Philippe-Auguste et saint Louis, il est comme ces figures que les peintres laissent dans une demi-teinte pour faire mieux ressortir les personnages sur lesquels ils cherchent à concentrer l'attention. Écrasé par les hautes qualités de son père, effacé par les rares vertus de son fils, on se sent disposé à le ranger assez bas dans l'échelle des princes qui gouvernèrent une nation puissante; et cependant, pour n'avoir été que trois ans sur le trône, son règne ne manqua ni d'éclat ni de grandeur. Lorsque Henri III, après la mort de son plus redoutable adversaire, lui envoya demander la restitution de la Normandie, il répondit à cette proposition insultante en s'emparant du Limousin et du Périgord.

Il ne lui restait qu'à se rendre maître de Bordeaux et de la Gascogne pour chasser les Anglais du continent ;

mais, au lieu de poursuivre une œuvre commencée sous de si favorables auspices, il en fut détourné par les intrigues de la cour de Rome. Il ne vit pas que la conquête des provinces méridionales lui deviendrait bien plus facile quand il se serait délivré d'un voisin dangereux et qui pouvait entraver ses projets. Sa piété aveugle l'emporta sur les conseils d'une politique sage, et, si la reine n'avait pas été une femme d'un mérite exceptionnel, il aurait mis pour longtemps la France dans l'impossibilité d'obtenir une extension de territoire dont devaient dépendre un jour sa prospérité et sa force.

Heureusement, c'est aux mains de Blanche de Castille qu'allait être déposé le sceptre, et cette princesse, audacieuse autant que prudente, habile autant qu'éclairée, montra bientôt qu'elle était digne de devenir tutrice et régente. Sa beauté, sa grâce, son esprit brillant et solide lui attiraient l'admiration et le respect. Ce n'était pas assez de charmer et d'attacher; à tous les avantages de son sexe elle unissait encore les qualités de l'homme d'État.

On a prétendu que Louis avait été empoisonné par Thibaut, comte de Champagne, qui était éperdument épris de la reine. Cette accusation n'a pas le moindre fondement; toutefois, lorsque des auteurs ont voulu la combattre en regardant comme invraisemblable la passion du comte, parce que Blanche avait quinze ou seize ans de plus que ce prince, ils sont tombés dans une

erreur rendue évidente par le témoignage des contemporains. La chronique de Saint-Denis parle de cet amour en termes fort explicites. Thibaut ayant demandé à la reine une entrevue, il s'écria en la voyant : « Par ma foi, « madame, mon cœur vous appartient, et toute ma terre « est à votre commandement. Ne n'est rien qui vous « pust plaire, si que je ne fisse volonsters, et jamez, si « Dieu plait, contre vous, ni les vostres, ne n'irai. » Le chroniqueur dit ensuite : « D'illec se partit tout « pensif ; lui venait souvent en remembrance le doux « regard de la reine, et sa belle contenance ; lors si entra « dans son cœur la douceur amoureuse, et quand il lui « souvenait qu'elle était si haute dame, de si bonne « renommée et de si bonne vie et nette, si muoit sa « douce pensée en extrême tristesse. »

Au surplus, Blanche, tout en restant fidèle à ses devoirs, eut assez d'adresse pour retenir dans l'obéissance un prince ardent et orgueilleux, qui s'humiliait devant elle lorsqu'il se flattait de fléchir sa rigueur, mais conspirait contre le trône quand il perdait l'espoir de triompher d'une vertu austère. C'est ainsi qu'au milieu des périls de la minorité la plus orageuse elle empêcha un feudataire redoutable de secouer ses chaînes, et parvint à annihiler la ligue des grands vassaux de la couronne, qui cherchaient à mettre la puissance féodale à l'abri des empiétements de la royauté.

Dans les premiers temps de la mort de Louis VIII,

Blanche, menacée, chaque jour, par les comtes de Champagne, de Bretagne et de la Marche (1), ne pouvait porter son attention sur les provinces méridionales. Le comte de Toulouse profita de cette diversion heureuse pour rassurer ses partisans et réorganiser son armée. Il eut soin aussi d'instruire Frédéric II de la conduite tenue envers Avignon et les sujets de l'empire. Le roi avait informé ce prince, avec beaucoup de ménagements, de l'occupation, par ses troupes, de cette ville, du comtat Venaissin et du territoire d'Arles. Mais Frédéric n'était pas moins irrité de la violation de ses droits, et il s'en plaignit amèrement au saint-siége. Le pape, très-intéressé à ne pas se brouiller avec l'empereur, lui répondit, le 22 novembre, qu'il ordonnait au cardinal Saint-Ange d'avoir égard à sa réclamation. En effet, dans le courant de janvier 1227, le légat donna l'absolution aux populations de la rive gauche du Rhône, mais ce fut à la condition :

Janvier 1227.

1° De ne prêter aucun secours au comte de Toulouse et au comte de Foix ;

2° De défendre les domaines que l'Église possédait en deçà du fleuve ;

3° De n'admettre sur leur territoire ni Albigeois ni Vaudois ;

(1) Le comté de la Marche était borné, au nord par le Berry, à l'est par l'Auvergne, à l'ouest par le Poitou et l'Angoumois, et au sud par le Limousin.

4° De payer mille marcs d'argent à l'Église d'Avignon ;

5° D'achever la destruction de leurs murailles, de combler leurs fossés, et de n'établir aucune enceinte défensive sans l'autorisation de la cour de Rome et celle du roi de France ;

6° De raser trois cents de leurs maisons, au choix du légat, et d'abattre toutes les tours de la ville qui seraient désignées par lui ;

7° D'envoyer, au mois d'août suivant, trente chevaliers armés à la terre sainte, pour y servir à leurs frais pendant un an ;

8° De payer six mille marcs d'argent pour les affaires de la paix et de la foi ;

9° Enfin de livrer au roi de France toutes leurs machines de guerre.

On voit à quel prix l'Église faisait acheter son pardon ; et pourtant, malgré la haute protection du suzerain, le pays dut se soumettre et consentir à tout.

Au commencement de l'année 1227, Honoré III termina ses jours. Bien que considéré par d'anciens auteurs comme ayant été un homme savant pour son siècle, il nous semble, dans sa courte carrière, avoir suivi la politique de son prédécesseur, sans en comprendre l'élévation et sans en prévoir les difficultés. Il ne pesa d'un grand poids ni sur les souverains ni sur les peuples. Il fit prêcher inutilement des croisades contre les Sarrasins, et n'aurait pas été plus heureux en com-

battant les hérétiques du Languedoc, si les intérêts d'un puissant monarque ne s'étaient trouvés d'accord avec les vues de l'Église. Grégoire IX, neveu d'Innocent III, succéda à Honoré sur le trône pontifical.

A peine le nouveau pape fut-il en possession de la tiare, qu'il pressa vivement la cour de France de poursuivre l'entreprise commencée par Louis VIII. Son impatience tenait sans doute aux succès obtenus par le comte de Toulouse, succès dont le cardinal Saint-Ange devait s'alarmer d'autant plus, qu'étant loin du théâtre des événements il n'en avait connaissance que d'après les rapports, souvent exagérés, des évêques et des abbés des provinces méridionales.

Raymond VII, sans se laisser arrêter par la mauvaise saison, avait été assiéger le château de Hauterive-sur-l'Ariége; il s'était emparé, sans coup férir, du Lauraguais, de Castelnaudary, de Labécède, et, probablement, chaque jour remettait entre ses mains quelques-unes des conquêtes de l'armée royale; mais, par une singularité inexplicable, aucun des chroniqueurs contemporains ne parle des opérations du comte de Toulouse à cette époque; et cependant il s'agissait alors, pour lui, ou de recouvrer entièrement ses États, ou d'être à jamais effacé du nombre des princes souverains.

Un seul document jette quelque lumière sur cette partie de l'histoire du Languedoc; c'est la relation du concile provincial tenu à Narbonne par l'archevêque de

cette ville. Parmi les décisions de cette assemblée, on en remarque une surtout, qui fut nécessairement dictée par les démonstrations du pays en faveur de ses anciens maîtres.

« Nous statuons et ordonnons très-étroitement, dit le concile, de dénoncer excommuniés, tous les dimanches et fêtes, au son des cloches et à cierges éteints, Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse; le comte de Foix, et Trancavel, que l'on appelle vicomte de Béziers; les Toulousains hérétiques, leurs croyants, fauteurs, défenseurs et recéleurs; mais particulièrement ceux de Limoux, qui avaient juré fidélité au seigneur Louis, roi de France, d'heureuse mémoire, et qui ensuite se sont retirés de l'Église; avec tous ceux qui leur vendent des armes, des chevaux, des vivres, ou qui leur fournissent en secret des secours; et d'abandonner leurs biens et leurs personnes au premier occupant. »

Ce concile décréta aussi quelques autres dispositions qui méritent d'être reproduites. Il défendit aux juifs de prêter à un trop gros intérêt, d'avoir des nourrices et des domestiques chrétiens, et d'exercer des emplois publics. Il leur ordonna, en outre, de payer tous les ans, à leur paroisse, le jour de Pâques, une redevance de six deniers melgoriens par famille, et de porter sur leurs habits, en signe de distinction de caste, une roue en étoffe découpée, de 2 pouces de diamètre.

Suivant le cinquième canon, les testaments devaient

être faits en présence du curé, afin que ce membre de l'Église pût s'assurer de la foi du testateur.

Le douzième déclare les clercs exempts de taille, tant pour leur patrimoine que pour leur personne, et défend aux laïques, sous peine des censures ecclésiastiques, de les grever d'aucun impôt.

Le treizième s'oppose à l'établissement de nouveaux péages.

Le quatorzième enjoint aux évêques d'instituer, dans toutes les paroisses, des *témoins synodaux*, ou inquisiteurs de l'hérésie et autres crimes manifestes.

Après le sacre de Louis IX, la première pensée de Blanche de Castille fut de faire servir les désastres de la maison de Toulouse à l'agrandissement de sa patrie adoptive et à la splendeur du trône de son fils. Elle envoya des renforts aux troupes laissées dans les provinces méridionales, et donna ordre à celui qui les commandait d'achever l'œuvre commencée par le feu roi.

Humbert de Beaujeu entra donc en campagne vers l'été de 1227, et il se dirigea d'abord sur le château de Labécède, confié à la garde de Pons de Villeneuve et d'Olivier de Termes.

Le sire de Beaujeu s'était imaginé pouvoir emporter cette place de vive force; plusieurs tentatives inutiles lui apprirent à quels hommes il avait affaire, et il se décida à l'attaquer régulièrement. Il fallait, pour cela, occuper une colline qui dominait la forteresse du côté

de l'Est. Cette position, assez importante pour être vivement disputée, coûta à Humbert beaucoup de ses meilleurs soldats; néanmoins il parvint à s'y établir, et, de ce point, il cribla de ses projectiles les tours et les murailles. Bientôt aussi l'arrivée d'un corps considérable, conduit par l'archevêque de Narbonne et par l'évêque Foulques, permit aux assiégeants de compléter l'investissement de la place et de battre à la fois différentes parties de son enceinte.

Trois larges brèches ayant été ouvertes, les Français se portèrent bravement à l'assaut. D'autres que les deux chevaliers chargés de la défense de Labécède auraient cru avoir fait assez pour l'honneur de leurs armes; mais ces preux, qui comprenaient autrement le devoir, loin de songer à une capitulation, attendirent les Catholiques de pied ferme, et, à diverses reprises, les rejetèrent dans la plaine. Exposés à une grêle de pierres et de traits, ils défendirent leurs remparts sans s'effrayer du nombre des ennemis. Enfin l'obscurité sépara les combattants, et chaque parti, malgré sa ténacité et son courage, dut remettre au lendemain la solution d'une question trop facile à prévoir.

Cependant Pons de Villeneuve et Olivier de Termes, après s'être convaincus de l'impossibilité de s'opposer plus longtemps aux efforts de l'armée royale, s'arrêtèrent à une résolution digne de leur haute renommée. Ils sortirent de la place au milieu de la nuit, tombèrent sur

les croisés, égorgèrent leurs postes, traversèrent un camp où tout était confusion et surprise, et, gagnant la campagne, allèrent s'enfermer dans le château d'Issel, situé à peu de distance de Labécède.

Honteux d'avoir laissé échapper une garnison qu'ils voyaient déjà en leur pouvoir, les Français massacrèrent sans pitié les malheureux restés dans la forteresse, et maîtres d'une dizaine d'hérétiques, entre autres d'un diacre albigeois nommé Gérard de la Mote, ils ne leur accordèrent quelques heures de vie que pour avoir le temps de dresser le bûcher où ils devaient être dévorés par les flammes.

De Labécède, les croisés se rendirent dans le Carcassès, s'emparèrent du château de Cabaret et de plusieurs autres places, et, marchant ensuite sur l'Albigeois, ils entrèrent à la Grave-sur-le-Tarn, et ravagèrent pendant trois jours les environs de Cordes, petite ville assise au bord du Céron.

Ce sont là nos seuls renseignements sur les opérations de Humbert de Beaujeu. On dirait que les auteurs contemporains ont pris à tâche de ne répandre aucun jour sur cette partie intéressante de nos annales. S'il leur arrive de mentionner certains détails très-insignifiants, c'est pour se mettre en contradiction entre eux, par conséquent pour ajouter à notre incertitude.

Selon le sire de Joinville, après le couronnement de Louis IX, Raymond vint avec des forces considérables

attaquer la ville de Castel-Sarrasin, qui ne put être secourue assez tôt, parce que Gui de Montfort avait été blessé, à Vareilles, d'un coup de flèche dont il mourut. Suivant Matthieu Pàris, le comte de Toulouse obtint alors d'importants avantages; nous allons rapporter ses paroles.

« Vers ce temps, le roi de France envoya des troupes en Provence pour combattre le comte de Toulouse et le chasser du pays. L'armée française apprenant que ce comte était à Castel-Sarrasin, qui lui appartenait, résolut de l'y assiéger. Le comte, averti du dessein des Français, se mit en embuscade dans une forêt voisine, où il les surprit. Ces troupes se défendirent avec beaucoup de courage, mais elles eurent le malheur, outre les morts, de laisser prisonniers quinze cents chevaliers et deux mille sergents armés. Le comte fit dépouiller ceux-ci jusques à la chemise, et après avoir fait arracher les yeux aux uns, couper le nez et les oreilles ou enfin les bras et les pieds aux autres, il les renvoya ainsi pour jeter la terreur parmi ses ennemis. Quant aux chevaliers, ce prince, après s'être saisi de tous leurs équipages, les fit renfermer dans une étroite prison. Ce combat fut livré auprès de Castel-Sarrasin, le 18 de
Mai 1228. mai de l'an 1228; et, pour le dire en peu de mots, les Français furent mis en fuite ou faits prisonniers, trois diverses fois, en différentes occasions, durant cet été, par le comte de Toulouse. »

Dans la chronique de Guillaume de Nangis, au con-

traire, nous lisons : « Au commencement de son règne le roi envoya, par le conseil de la reine Blanche, qui sagement et honestement la gouvernait, chevaliers et évêques, à son grand ost, en la terre d'Audigeois (Albigeois) et reçurent Tolose et toute la contrée d'environ en la main du roi. »

Catel lui-même, cet historien si exact et si judicieux, tout en prouvant que Toulouse n'a pas ouvert ses portes à l'armée royale, admet néanmoins la dévastation de son territoire, et il nous dit : « Humbert de Beaujeu, en 1227, aux environs de saint Jean-Baptiste (le 24 juin), prit la résolution de s'en aller avec ses troupes vers Tolose, et l'assiégea du côté d'Orient, etc. (1). » Il y a là une erreur manifeste. C'est, comme nous le démontrerons bientôt, en 1228 et non pas en 1227, qu'eurent lieu le siége de cette ville et le ravage de sa campagne.

Ces remarques suffisent pour faire voir combien il est difficile de soulever le voile qui couvre la fin de cette guerre, si fertile en péripéties émouvantes et en retours de fortune imprévus. Toutefois une charte municipale nous apprend, à n'en pouvoir douter, que Raymond se trouvait au mois d'août à Gaillac, et exemptait les habitants de cette ville de leude et de péage. Ainsi son autorité était donc reconnue alors dans une partie de l'Albigeois, et elle devait même, selon nous, y être soli-

(1) *Histoire des comtes de Toulouse*, t. II, p. 331.

dement établie, car, autrement, l'acte dont il est ici question eût été sans valeur et illusoire.

Cependant un autre document, à peu près de la même date, nous prouve que le roi, après avoir pris possession de la province, y était maître aussi de quelques points. Cette pièce est un traité entre Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, les chanoines de sa cathédrale, Gaillard de Rabastens, prévôt de Saint-Salvi, Sicard, vicomte de Lautrec, et les bourgeois notables d'Albi, qui s'engagent à se soutenir mutuellement, *en présence de Philippe Beztisi, sénéchal en Albigeois pour le roi de France.*

Il est, au reste, aisé de s'expliquer comment des villes, des forteresses, et même des provinces entières, passaient alors si fréquemment de mains en mains. Raymond, dans l'impuissance de tenir tête aux Français en rase campagne, se réfugiait, quand il était suivi de trop près, dans une position ou dans une place en état de le protéger contre son redoutable ennemi. Le sire de Beaujeu, ayant ainsi le champ libre, s'étendait sans difficulté sur le territoire et l'occupait au nom de Louis IX ; mais, lorsque l'approche des neiges et des frimas l'obligeait à rappeler ses troupes dans leurs cantonnements, Raymond profitait de l'occasion pour sortir de sa retraite ; favorisé par les habitants, il courait à son tour le pays, et il remettait, sans beaucoup de peine, sous son obéissance ceux qui, la veille, avaient assuré le roi de leur soumission et de leur fidélité.

On demandera peut-être pourquoi les croisés n'imitaient pas leurs adversaires, et pourquoi ils suspendaient leurs opérations une partie de l'année. Nous répondrons qu'il a fallu les guerres de la fin du XVIII[e] siècle, où l'on s'était accoutumé à de grands sacrifices d'hommes, pour amener l'abandon d'un usage qui avait un noble but; la conservation des soldats. D'ailleurs, dans les temps reculés, le mauvais état des communications et l'absence de voitures convenables pour les transports rendaient presque impossible la marche d'une armée pendant l'hiver, tandis qu'un corps peu nombreux, certain de l'assistance des populations, pouvait aisément se mouvoir et pourvoir à ses besoins.

Raymond fit le siége de Castel-Sarrasin vers les fêtes
1228. de Pâques de l'an 1228. Humbert de Beaujeu s'empressa d'accourir avec ses troupes, mais il trouva le comte de Toulouse tellement entouré de retranchements, de fossés, de barricades, qu'il n'osa rien tenter contre lui, et se borna à demeurer en observation dans le voisinage. Espérant opérer une diversion utile, il alla attaquer le château de Montech, commandé par Othon de Terride et Othon de Lignières; pourtant la reddition de cette forteresse ne détourna pas le comte de son entreprise et n'empêcha pas Castel-Sarrasin de tomber en son pouvoir.

Le sire de Beaujeu, après être resté témoin inactif de la chute d'une place fort importante pour lui, se dirigea

sur Lavaur avec l'intention d'enlever le château de Saint-Paul; mais il renonça à ce projet et se décida à marcher sur Toulouse.

Il venait de recevoir différents renforts; les communiers de la Gascogne, et plusieurs détachements sous la conduite des archevêques d'Auch et de Bordeaux. Cependant, quelle que pût être sa confiance dans son armée, il ne songea pas à entreprendre le siége d'une capitale devant laquelle avaient échoué des forces beaucoup plus considérables que les siennes, et il voulut seulement profiter de sa supériorité pour ruiner entièrement le pays et le mettre dans l'impossibilité d'aider en rien les défenseurs de Toulouse.

Juin 1228. Commençant par le territoire de cette ville, il s'établit, vers la fin de juin, en un lieu appelé Pech-Almari, d'où il fit saccager les environs, sans épargner les vergers et les arbres. La dévastation complète sur ce point, il se transporta à Montaudran, et, partageant ses troupes en trois corps, il employa l'un à faucher les blés, l'autre à démolir jusqu'à la plus humble des chaumières, et le troisième à défoncer les communications et à arracher les vignes, une des richesses des habitants.

Trois mois entiers furent consacrés à cette tâche, digne plutôt d'une horde de barbares que d'une armée française (1). L'opération terminée, les prélats, les barons et

(1) Langlois, p. 410.

les communiers de la Gascogne, satisfaits d'avoir gagné à ce prix les indulgences accordées par le pape, s'en retournèrent dans leurs foyers. Quant aux autres troupes, elles se portèrent sur Pamiers, et continuèrent leur œuvre de destruction dans la plaine de Saint-Jean-de-Verges, et dans la vallée de l'Ariége, jusqu'au pas de la Barre.

Cet acte de vandalisme mit fin, pour l'année 1228, aux travaux du sire de Beaujeu. Après avoir établi de fortes garnisons dans toutes les places en état d'opposer quelque résistance, il congédia les croisés encore sous les drapeaux et répartit le reste de son armée dans les cantonnements qu'elle devait occuper pendant l'hiver.

Raymond VII eut donc un moment de répit; néanmoins il lui devenait difficile de se faire plus longtemps illusion sur les suites de cette lutte. Ses peuples étaient épuisés, harassés, incapables de soutenir désormais une guerre contre la France, et, d'un autre côté, il n'avait aucun secours à attendre ni de l'empereur, ni du roi d'Aragon, ni même de Henri III. Malgré tous les dangers de cette situation, quelques cœurs généreux persistèrent à servir sa cause. Il reçut à Gaillac, dans l'Albigeois, l'hommage de trente-deux chevaliers du château de Montaigu, et les seigneurs de Najac, en Rouergue, lui jurèrent de ne jamais séparer leur sort du sien.

Mais si, dans son infortune, ce prince conservait des

amis, chaque jour, pourtant, il en voyait diminuer le nombre. Tous ceux qui l'entouraient commençaient à désespérer de sa destinée, et les démarches actives des prélats, qui promettaient, au nom du roi, des donations, des honneurs, un avenir prospère, détachaient peu à peu de son parti ceux-là même dont le dévouement avait été le plus éprouvé. Cédant à ces suggestions adroites,
21 novembre 1228. Olivier et Bernard de Termes signèrent, en présence de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Carcassonne, de Gui de Lévis, de Pierre de Voisins et d'André, sénéchal des Toulousains, une convention par laquelle ils livraient leur château à Louis IX et s'engageaient à le remettre immédiatement en ses mains. Ce traité se terminait ainsi :

« Quant au reste du pays de Termenois et aux domaines de nos vassaux, tant chevaliers qu'autres, qui ont été ou qui seront réconciliés à l'Église, nous nous en reposons sur la miséricorde du roi, et nous les recevons en commande de la part de ce prince, de vous, Gui de Lévis, maréchal, comme nous les possédions lorsque le feu roi vint à Avignon. Enfin nous faisons serment d'être fidèles au roi et à ses héritiers, et de l'aider contre ses ennemis et ceux de l'Église. »

Pendant ce temps, d'après les ordres de Rome, le cardinal Saint-Ange, très en faveur à la cour de France, ne cessait d'exhorter la reine Blanche à poursuivre activement la conquête des provinces méridionales, et,

pour répondre d'avance à la question d'argent qu'il prévoyait lui être posée, il usait d'une grande rigueur envers les prélats peu disposés à payer l'impôt du décime destiné à pourvoir aux dépenses de la guerre.

écembre 1228. Dans les derniers jours de décembre, les nouvelles reçues de Syrie vinrent modifier les volontés du pape. Grégoire, justement alarmé au sujet des chrétiens d'Orient, écrivit à son légat, d'une manière formelle, d'employer toute son influence à amener un arrangeme entre Raymond VII et le roi Louis. Par cette lettre, il l'autorisait, dans le cas où, pour atteindre ce but, il faudrait convenir du mariage de la fille du comte de Toulouse avec un des frères du roi, à accorder les dispenses que nécessiteraient les liens de parenté existant entre les deux familles.

Le cardinal s'empressa d'autant plus d'obéir à cette instruction que ses propres sentiments étaient entièrement conformes à ceux du souverain pontife. Après s'être assuré des intentions de la reine et de son conseil, il députa à Raymond Élie Garin, abbé de Grandselve, auquel il confia le soin de cette importante affaire.

Élie trouva le comte à Baziége, dans le Lauraguais, à 4 lieues de Toulouse. Jamais moment n'eût été plus favorable au succès de sa mission. Parmi les grands vassaux de ce prince, il n'était guère que Roger-Bernard qui lui fût resté fidèle dans son malheur, et, de toutes les villes encore en son pouvoir, deux seulement, Foix

et Toulouse, pouvaient opposer une résistance sérieuse aux efforts des ennemis.

Cette situation, quoique très-critique sans doute, n'était pourtant pas désespérée ; car la démarche auprès de Raymond disait assez l'embarras du pape et du roi. Cependant le comte, malgré l'énergie déployée par lui jusque-là, accueillit avec un empressement irréfléchi et inconsidéré l'ouverture relative à un accommodement. Sans songer à s'expliquer les motifs de la proposition, sans rien stipuler relativement à son avenir, il se hâta d'entrer dans les vues du cardinal et prévint, en quelque sorte, les demandes de son envoyé. Dès les premiers mots du prélat, il convint avec lui de choisir pour médiateur le comte de Champagne, et promit de se rendre aux conférences qui s'ouvriraient à ce sujet à Meaux, en Brie, sur les terres de ce prince.

L'abbé de Grandselve, fort satisfait du résultat de sa négociation, repartit sur-le-champ pour la France, muni des pleins pouvoirs du comte de Toulouse. Dans cet acte, en date du 10 décembre 1228, Raymond s'exprime ainsi :

« Désirant de tout mon cœur rentrer dans l'unité de l'Église, et demeurer dans le domaine et le service de mon seigneur le roi de France, et de la dame reine, ma cousine, je leur envoie, ainsi qu'au cardinal légat de Saint-Ange, Élie, abbé de Grandselve, pour traiter avec eux de la paix à laquelle cet abbé a longtemps travaillé ; je l'établis mon procureur et promets,

du conseil de mes barons et spécialement des consuls de Toulouse, de ratifier tout ce qu'il approuvera avec le conseil et du consentement de mon cher cousin Thibaut, comte palatin de Brie et de Champagne. »

Raymond montrait peu de prudence en livrant ses intérêts à Thibaut, qu'il savait être épris de la reine, et disposé, par conséquent, à céder à ses désirs; mais le moment était venu où le comte de Toulouse, cessant de se confier à son épée, oublierait les enseignements de la sagesse, les devoirs que lui imposait son nom, et semblerait ne plus se souvenir de la gloire acquise par ses armes.

L'histoire nous offre de nombreux exemples de ces métamorphoses étranges. Des hommes que nous voyons sur un champ de bataille se jeter au-devant des périls, et, loin de chercher à éviter la mort, prendre plaisir à la braver, subissent à leur insu une transformation complète en se trouvant sur un autre théâtre. S'ils ont, par exemple, une lutte politique à soutenir, ils deviennent d'une timidité qui va jusqu'à la faiblesse, même plus d'une fois jusqu'à la couardise. Pour ces esprits plus positifs encore que résolus, le doute, l'incertitude sont les ennemis les plus à craindre. Il n'est rien qu'ils ne préfèrent à s'engager dans un labyrinthe dont les détours leur sont inconnus. L'appréhension de voir leur conduite mal interprétée, la pensée qu'en faisant fausse route ils peuvent entacher une réputation à laquelle ils ont tout

sacrifié, leur ôtent le sang-froid, le jugement, le courage, et les exposent à ce qu'ils redoutent bien autrement que la perte de la vie, à la déconsidération. C'est ce qui arriva au comte de Toulouse. L'épée ou la lance à la main, il avait défendu vaillamment son patrimoine; entraîné à discuter ses droits dans un conseil, il ne sut pas repousser des concessions indignes de lui.

Janvier 1229. L'abbé de Grandselve, s'étant entendu avec le comte de Champagne sur les principaux articles du traité confié à ses soins, s'empressa de les transmettre à Raymond, qui y donna son assentiment par une lettre datée du mois de janvier 1229. En conséquence, ce prince, le légat du pape, l'archevêque de Narbonne, presque tous les évêques des provinces méridionales, un certain nombre de députés de Toulouse, et plusieurs prélats appelés particulièrement à l'assemblée de Meaux, se réunirent dans cette ville au temps indiqué, et les débats ne tardèrent pas à s'ouvrir.

Des exigences inattendues indignèrent d'abord Raymond, mais l'habileté du cardinal Saint-Ange, qui était dévoué à la reine Blanche et même son confident et son conseil, vint facilement à bout de la résistance du comte; néanmoins, pour être plus sûr de triompher de l'opposition qu'il serait tenté de faire encore, le lieu des séances fut transféré à Paris, où l'influence de la régente ne pouvait manquer d'agir efficacement sur Thibaut et sur la plupart des négociateurs.

La reine assista aux conférences ayant toujours à ses côtés son fils Louis, à peine âgé de quinze ans, et elle exerça un tel ascendant sur toute l'assemblée, que l'on modifia l'accord, déjà convenu, de façon à en changer complétement l'esprit. En un mot, le traité définitif proclama la déchéance de la maison de Toulouse et imposa les conditions les plus humiliantes au dernier représentant d'une race héroïque et fière.

On dressa à l'instant même deux copies de cet acte; l'une au nom de Louis IX (1), l'autre au nom de Raymond VII, et l'on remit au jeudi saint la ratification publique et la cérémonie religieuse (2).

12 avril 1229. Le 12 avril 1229, le jeune roi se rendit avec pompe à l'église Notre-Dame de Paris, au milieu d'un peuple innombrable. Il était accompagné du cardinal Saint-Ange, de Raymond VII, de tous les grands officiers de la couronne, et suivi d'un cortége dont le développement et la magnificence excitaient l'admiration de la multitude. Des gradins élevés en demi-cercle, sur le

(1) On trouvera, à la fin de ce volume, une traduction du traité publié au nom du roi. Cette pièce ne diffère que par la forme de celle que nous transcrivons ici, mais nous avons pensé qu'il pouvait être utile de les comparer entre elles.

(2) Quelques auteurs modernes, ne tenant pas compte de l'usage établi en France, au XIIe et au XIIIe siècle, de commencer l'année le jour de Pâques, ont prétendu que ce traité avait été signé en 1228. C'est une erreur qu'il est facile de reconnaître, puisque l'acte expédié au nom du roi est daté « de la troisième année de mon règne. » D'ailleurs Albéric et Guillaume de Puylaurens ne laissent aucun doute à cet égard.

parvis de la cathédrale, et recouverts des plus riches étoffes, étaient occupés à l'avance par le cardinal évêque de Porto, légat en Angleterre; le cardinal Othon, légat en Dacie; les archevêques de Sens et de Narbonne; les évêques de Paris, d'Autun, de Nîmes, de Maguelone, de Toulouse, et par une foule de barons et de seigneurs du royaume.

Louis, arrivé devant la basilique, se plaça, avec Raymond et le légat, sur une estrade faisant face à l'élite de la noblesse et de l'Église, et il donna ordre à un clerc de lire à haute voix la charte suivante :

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE LOUIS IX ET RAYMOND VII, COMTE DE TOULOUSE.

« Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, à tous ceux à qui ces présentes parviendront, salut dans le Seigneur.

« Que tout l'univers sache qu'ayant soutenu la guerre pendant longtemps contre l'Église romaine et contre notre très-cher seigneur, le roi de France, et que, désirant de tout notre cœur d'être réconcilié à l'unité de l'Église et de demeurer dans la fidélité et le service du roi, nous avons fait tous nos efforts, soit par nous-même, soit par des personnes interposées, pour parvenir à la paix ; qu'elle a été conclue de la manière suivante entre

l'Église romaine et le roi d'une part, et nous de l'autre; et que nous promettons, entre les mains du cardinal-diacre de Saint-Ange, d'en observer fidèlement tous les articles.

« En conséquence, nous jurons :

« 1° D'être fidèle et obéissant au roi et à l'Église et de leur demeurer attaché jusqu'à la mort; de combattre les hérétiques, leurs croyants, fauteurs et recéleurs, dans les terres que nous et les nôtres possédons et posséderons, sans épargner nos proches, nos vassaux, nos parents, nos amis; de purger entièrement notre pays d'hérésie et d'aider à purger celui qui appartiendra au roi;

« 2° De faire une prompte justice des hérétiques manifestes, et de les faire rechercher exactement, ainsi que leurs fauteurs, par nos baillis, suivant l'ordre du légat; et, pour faciliter cette recherche, de payer pendant deux ans deux marcs d'argent, et dans la suite un marc, à chacun de ceux qui prendront un hérétique condamné comme coupable par l'évêque diocésain, ou par ceux qui auront pouvoir de le juger; et quant à ceux qui ne seront pas hérétiques manifestes, ou leurs femmes, de suivre les ordres de l'Église et des légats;

« 3° De garder la paix et de la faire garder dans tous nos domaines; d'en chasser les Routiers et les punir; de protéger les églises et les ecclésiastiques; de les maintenir dans leurs droits, immunités et priviléges; de faire respecter par nos sujets le pouvoir des chefs; de garder

et faire garder les sentences d'excommunication; d'éviter les excommuniés de la manière qu'il est marqué dans les canons; de contraindre ceux qui demeureront un an excommuniés à rentrer dans l'Église par la confiscation de leurs biens, jusqu'à ce qu'ils aient fait une satisfaction convenable ; de faire observer toutes ces choses par nos baillis; de punir ces officiers s'ils sont négligents; de n'en instituer aucun qui ne soit catholique; d'exclure des charges publiques les Juifs et ceux qui sont notés d'hérésie, etc.;

« 4° De restituer présentement les biens et les droits des églises et des ecclésiastiques, savoir : ceux qu'ils possédaient avant l'arrivée des croisés, et, quant aux autres, d'ester à droit, soit devant les ordinaires, soit devant le légat, ses délégués et ceux du saint-siége;

« 5° De faire payer la dîme et de la payer à l'avenir; de ne pas permettre que les chevaliers et autres laïques en possèdent, mais de la faire rendre aux églises et de remettre, entre les mains de personnes sûres, la somme de dix mille marcs d'argent pour réparer les maux qui ont été causés aux églises et aux ecclésiastiques, laquelle somme sera distribuée proportionnellement par ceux que le légat commettra;

« 6° De payer, outre cela, à l'abbaye de Cîteaux deux mille marcs d'argent qui seront employés en fonds de terre pour servir à l'entretien des abbés et des frères durant le chapitre général; mille marcs à celle de Grand-

selve ; cinq cents marcs à celle de Clairvaux ; trois cents marcs à celle de Belle-Perche, et autant à celle de Candeil, tant pour leurs bâtiments et en réparation des dommages que nous leur avons causés, que pour le salut de notre âme ; de payer, de plus, six marcs d'argent pour être employés aux fortifications et à la garde du château Narbonnais de Toulouse et des autres places que nous remettrons au roi et que le roi gardera pendant dix ans, pour sa sûreté et celle de l'Église ; et de payer enfin ces vingt mille marcs d'argent dans l'espace de quatre ans, cinq mille marcs tous les ans ;

« 7° De payer encore quatre autres mille marcs d'argent pour entretenir, pendant dix ans, quatre maîtres en théologie, deux en droit canonique, six maîtres ès arts, et deux régents de grammaire, qui professeront ces sciences à Toulouse ;

« 8° De prendre la croix des mains du légat, aussitôt que ce prélat nous aura donné l'absolution ; d'aller ensuite servir outre-mer, pendant cinq années consécutives, contre les Sarrasins, pour l'expiation de nos péchés, et de partir pour ce pèlerinage dans l'intervalle du passage qui doit se faire depuis le mois d'août prochain jusqu'au mois d'août de l'année suivante ;

« 9° De traiter en amis et de ne pas inquiéter ceux de nos sujets qui se sont déclarés pour l'Église, pour le roi et pour le comte de Montfort ou leurs adhérents, à moins qu'ils ne soient hérétiques, à condition que l'Église

et le roi traiteront de même ceux qui se sont déclarés contre eux en notre faveur, excepté ceux qui ne consentiront pas au présent traité.

« 10° Le roi, faisant attention à notre humiliation et espérant que nous persévérerons constamment dans la dévotion envers l'Église et dans la fidélité envers lui, voulant nous faire grâce, donnera en mariage, avec la dispense de l'Église, notre fille, que nous lui remettrons, à l'un de ses frères, et il nous laissera tout l'évêché (diocèse) de Toulouse, excepté la terre du maréchal (de Levis), que ce dernier tenait en fief du roi. Après notre mort, Toulouse et son évêché appartiendront au roi et à ses successeurs, à l'exclusion de nos autres enfants, en sorte qu'il n'y aura que les enfants du roi et de notre fille qui y auront droit.

« 11° Le roi nous laissera l'Agénois, le Rouergue, la partie de l'Albigeois qui est en deçà du Tarn, du côté de Gaillac, jusqu'au milieu de la rivière, et le Quercy; excepté la ville de Cahors, les fiefs et les autres domaines que le roi Philippe possédait dans ce dernier pays au temps de sa mort. Si nous mourons sans enfants nés dans un légitime mariage, tous ces pays appartiendront à notre fille, qui épousera l'un des frères du roi, et à ses héritiers; de telle sorte, cependant, que nous exercerons notre autorité de plein droit comme un véritable seigneur; sauf les conditions susdites, tant sur la ville et le diocèse de Toulouse que sur les autres

pays dont on vient de parler, et que nous ne pourrons à notre mort faire legs pieux, suivant les usages et les coutumes des autres barons de France. Le roi nous laissera toutes ces choses, sauf le droit des églises et des ecclésiastiques.

« 12° Nous laisserons Verfeil et le village de Lasbordes, avec leurs dépendances, à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers, conformément au don que le feu roi Louis, de bonne mémoire, père du roi, et le comte de Montfort, leur en ont fait; à condition, toutefois, que l'évêque de Toulouse nous rendra les devoirs auxquels il était tenu envers le comte de Montfort, et l'autre ceux auxquels il s'était obligé envers le feu roi. Toutes autres donations faites, soit par le roi, soit par le feu roi son père, soit par les comtes de Montfort, seront nulles et n'auront nul effet dans les pays qui nous resteront.

« 13° Nous avons fait hommage-lige et prêté serment de fidélité au roi, suivant les coutumes des barons du royaume de France, pour tous les pays qui nous sont laissés. Nous cédons formellement au roi et à ses héritiers, à perpétuité, tous nos autres pays et domaines situés en deçà du Rhône, dans le royaume de France, avec tous les droits que nous y avons. Quant aux pays et domaines qui sont au delà de ce fleuve, dans l'empire, avec tous les droits qui peuvent nous appartenir, nous les avons

cédés précisément et absolument, à perpétuité, à l'Église romaine, entre les mains du légat.

« 14° Tous les habitants de ces pays, qui en ont été chassés par l'Église, par le roi et par les comtes de Montfort, ou qui se sont retirés d'eux-mêmes, seront rétablis dans leurs biens, à moins qu'ils ne soient hérétiques condamnés par l'Église, excepté néanmoins dans les biens qui peuvent leur avoir été donnés par le roi, par le feu roi son père, et par les comtes de Montfort. Que si quelques-uns de ceux qui demeureront dans les pays qui nous sont laissés, spécialement le comte de Foix et les autres, ne veulent pas se soumettre aux ordres de l'Église et du roi, nous leur ferons une guerre continuelle, et nous ne conclurons avec eux ni paix ni trêve, sans le consentement de l'Église et du roi. Les domaines qu'on prendra sur eux nous resteront, après que nous aurons rasé toutes les places fortes, à moins que le roi ne veuille les garder lui-même, pendant dix ans, pour sa sûreté et celle de l'Église, après l'acquisition que nous en aurons faite, et il les retiendra alors pendant ce temps-là avec leurs revenus.

« 15° Nous ferons détruire entièrement les murs de Toulouse et combler ses fossés, suivant les ordres et les volontés du légat.

« 16° Nous en ferons de même de trente villes ou châteaux, savoir de Fanjeaux, Castelnaudary, Labécède,

Avignonet, Puylaurens, Saint-Paul et Lavaur (dans le Toulousain) ; de Rabastens, Gaillac, Montaigu et Puicelsi (en Albigeois) ; de Verdun et de Castel-Sarrasin (dans le Toulousain) ; de Moissac, Montauban et Montcuc (en Quercy) ; d'Agen et de Condom (en Agénois) ; de Saverdun et de Hauterive (dans le Toulousain) ; de Casseneuil, Pujol et Auvillar (en Agénois) ; de Peyrusse (en Rouergue) ; de Laurac (dans le Toulousain) et de cinq autres, suivant la volonté du légat ; les murailles et les fortifications de ces places ne pourront être rétablies sans la permission du roi. Nous ne pourrons élever ailleurs de nouvelles forteresses, mais il nous sera permis de bâtir de nouvelles villes, non fortifiées, dans les domaines qui nous resteront, si nous le jugeons à propos. Que si quelqu'une des places, dont on doit abattre les murs, appartient à nos vassaux, et s'ils s'opposent à leur démolition, nous leur déclarerons la guerre, et nous ne ferons ni paix ni trêve avec eux sans le consentement de l'Église et du roi, jusqu'à ce que ces murs soient entièrement détruits et les fossés comblés.

« 17° Nous jurons et promettons au légat et au roi d'observer de bonne foi toutes ces choses, et de les faire observer par nos sujets et vassaux ; nous obligerons les habitants de Toulouse, et tous ceux des pays qui nous sont laissés, à jurer de les garder soigneusement, et on ajoutera, dans leur serment, qu'ils s'emploieront efficacement pour nous obliger à les garder ; en sorte que, si

nous contrevenons à tous ou à quelqu'un de ces articles, ils seront aussitôt déliés du serment de fidélité qu'ils nous ont prêté; nous les délions, dès maintenant, de la fidélité et de l'hommage qu'ils nous doivent, et de toute autre obligation, et ils adhéreront à l'Église et au roi. Si nous ne nous corrigeons dans l'espace de quarante jours, depuis que nous aurons été averti, et si nous refusons de subir le jugement de l'Église dans les matières qui la regardent, et celui du roi dans celles qui le concernent, tous les pays qu'on nous laisse tomberont en commise en faveur du roi, et nous serons dans le même état que nous sommes maintenant par rapport à l'excommunication, et soumis à tout ce qui a été statué contre nous et contre notre père, dans le concile général (de Latran) et depuis.

« 18° Nos sujets et vassaux ajouteront encore, dans leur serment, qu'ils aideront l'Église contre les hérétiques, leurs croyants, leurs fauteurs et leurs recéleurs, et contre tous ceux qui seront contraires à l'Église, pour l'hérésie et le mépris de l'excommunication dans les pays qui nous sont laissés; qu'ils serviront le roi contre ses ennemis, et qu'ils ne cesseront de leur faire la guerre jusqu'à ce qu'ils soient soumis à l'Église et au roi.

« 19° Ces serments seront renouvelés de cinq ans en cinq ans, suivant l'ordre du roi.

« 20° Pour l'exécution de ces articles, nous remettrons entre les mains du roi le château Narbonnais, qu'il

gardera pendant dix ans, et qu'il pourra fortifier s'il le juge à propos. Nous lui remettrons aussi les châteaux de Castelnaudary, de Lavaur, de Montech, de Penne en Agénois, de Cordes, de Peyrusse, de Verdun et de Villemur. Il les gardera pendant dix ans, et nous paierons, chaque année, 1,500 livres tournois, pour la garde, pendant les cinq premières années, indépendamment des 6,000 marcs dont on a déjà parlé. Les autres cinq années, le roi les fera garder à ses dépens, s'il juge à propos de les tenir encore en sa main durant ce temps-là. Le roi pourra détruire les fortifications de quatre de ces châteaux, savoir : de Castelnaudary, de Lavaur, de Villemur et de Verdun, si cela lui plaît, ainsi qu'à l'Église, sans préjudice de la somme marquée pour la garde ; mais les rentes et les revenus, et tout ce qui dépend du domaine dans ces châteaux, nous appartiendront, et le roi en fera garder les forteresses à ses dépens, avec le château de Cordes. Nous y tiendrons des baillis qui ne soient pas suspects à l'Église et au roi, pour rendre la justice et faire la recette de nos revenus. Au bout de dix ans, le roi nous rendra les forteresses de ces châteaux et celui de Cordes, sauf les conditions susdites; et supposé que nous ayons rempli nos obligations envers l'Église et le roi. Nous livrerons au roi le château de Penne en Albigeois d'ici au 1er août, pour qu'il le garde pendant dix ans avec tous les autres, et, si nous ne pouvons le lui remettre dans cet intervalle, nous l'assiégerons et ne cesserons de faire la guerre à

ceux qui l'occupent, jusqu'à ce que nous l'ayons soumis, sans que cela retarde notre départ pour la terre sainte ; et, si nous ne pouvons nous en emparer d'ici à un an, nous en ferons donation aux templiers, ou aux hospitaliers, ou enfin à d'autres religieux ; et, si on ne trouve aucun religieux qui en veuille accepter la donation, il sera entièrement détruit.

« 21° Le roi décharge les habitants de Toulouse et tous les peuples du pays devant continuer à nous appartenir de tous les engagements qu'ils ont contractés, soit envers lui, soit envers le roi son père, soit envers les comtes de Montfort ou autres pour eux, des peines et des obligations auxquelles ils se sont soumis, s'ils revenaient jamais sous notre obéissance ou celle de notre père, et il les délie, autant qu'il est en lui, du serment qu'ils lui ont prêté. »

Cette lecture achevée, deux clercs apportèrent les Évangiles, et Raymond, debout, la main droite étendue sur le livre saint, jura d'observer fidèlement le traité que l'on venait d'entendre.

Il ne restait plus à ce prince qu'à recevoir l'absolution achetée au prix de tant de sacrifices. Cette dernière formalité n'était pas celle qui exigeait le moins de résignation et de courage. Raymond, avant de pénétrer dans l'église, où le roi avait été prendre place, se prépara à la scène ignominieuse dont son père, vingt ans auparavant, avait offert le spectacle dans la basilique de Saint-

Gilles. Écoutons Guillaume de Puylaurens, auteur contemporain.

« C'était une chose digne de compassion de voir un si grand homme, après avoir résisté à tant de nations, être mené jusqu'aux marches du chœur, en chemise, en haut-de-chausses et pieds nus. » Il aurait dû ajouter : conduit par le légat, qui le frappait de verges.

Enfin le cardinal, l'ayant fait agenouiller, le proclama bon Catholique, et le malheureux Raymond, qui s'était prosterné devant les autels, possesseur des plus belles provinces des Gaules, assez puissant pour que tous les monarques recherchassent son alliance, se releva simple baron, déchu de l'estime des princes, et pris en pitié par ceux-là qui naguère enviaient son destin.

Le traité entre Louis IX et Raymond VII confirme notre opinion sur une guerre au sujet de laquelle les historiens modernes ont émis des jugements très-divers, et même, il faut le dire, parfois très-erronés.

Lorsque apparurent les Albigeois, nous avons vu le saint-siége s'effrayer d'autant plus qu'une foule de sectes existaient déjà dans le voisinage des Alpes et des Pyrénées. Le manichéisme, venu d'Orient, s'était mêlé à la doctrine des Pauliciens, et cette fusion avait produit une hérésie qui tendait à devenir une religion nouvelle. Sa propagation pouvait être facile dans un pays où l'arianisme des Wisigoths avait laissé des ferments de haine contre l'orthodoxie catholique. D'un autre côté,

l'inconduite du clergé et les attaques continuelles des troubadours excitaient de plus en plus les esprits à désirer des réformes. La poésie popularisait alors les atteintes portées à l'Église; non par une moquerie déguisée et timide, comme celle des populations septentrionales, mais par une satire éloquente, hardie et passionnée, une verve qu'inspiraient le mépris et la colère.

Tout, d'ailleurs, contribuait à accroître le danger aux yeux de la cour de Rome. Des dissidents sans nombre agitaient la Hongrie, la Bulgarie, et jusqu'à l'Italie elle-même. Les préceptes philosophiques d'Abailard reparaissaient dans l'université de Paris, et l'islamisme regagnait sur différents points le terrain qu'il avait perdu. Innocent III crut donc d'un haut intérêt de s'opposer à l'ennemi qui s'avançait menaçant, et pour cela il s'adressa à l'Europe entière.

Cependant il fut bientôt rassuré à l'égard du comté de Toulouse. Dans ces contrées le mal n'était qu'à la surface; il n'avait pas altéré les croyances des classes inférieures de la société. Néanmoins le pape voulut profiter de l'élan imprimé par la première croisade pour donner à l'Église la force qui lui manquait encore, le pouvoir temporel.

La royauté capétienne saisit avec empressement l'occasion de dépouiller l'opulente maison de Saint-Gilles, qui régnait directement ou indirectement sur tous les peuples au delà de la Loire. Elle eut peu de peine à sou-

lever le Nord, barbare et pauvre, contre le Midi, industrieux et envié, et, avant que le courage ambitieux de Montfort eût triomphé de la valeur des Languedociens, la guerre avait cessé d'être religieuse. De la part de la France, il ne s'agissait plus que d'abattre une bourgeoisie trop fière de ses priviléges, et de doubler son territoire en étendue et en richesses; de la part du saint-siége, l'unique chose qui l'occupât, c'était sa suprématie et son omnipotence.

Obliger les rois et les empereurs à laisser la tiare disposer des trônes était une tentative qu'Innocent III, seul, pouvait concevoir et oser. L'habile pontife ne recula pas devant cette entreprise audacieuse. Il avait deviné aisément les intentions de Philippe-Auguste, mais elles entraient trop dans ses vues pour qu'il pensât à les combattre; au contraire, en portant adroitement ce prince à déposséder celui auquel l'unissaient une amitié étroite et des liens de famille, il servait ses propres desseins. Sans un soutien puissant il ne lui aurait pas été permis de s'attaquer au plus redoutable des grands vassaux de la couronne, et en faisant retomber sur un parent de ce prince la responsabilité de cette tâche il ne lui restait plus, après la chute de la maison de Toulouse, qu'à s'assurer le droit d'investir un autre de ses États.

Une croisade contre les Albigeois le conduisait nécessairement à ce but. S'adressant à la crédulité et au fana-

tisme, il réunissait des forces immenses, composées de tant d'éléments différents, qu'aucun souverain n'était autorisé à les regarder comme siennes; par conséquent, cette armée, entièrement aux ordres de l'Église, rendait le pape maître d'user, à sa volonté, de ses conquêtes.

Ainsi la religion devint le prétexte dont se couvrit la cour de Rome pour arriver à une spoliation sans motif et sans excuse. Nous disons le prétexte, car Raymond, on le sait, proposa souvent, et toujours sans succès, de fournir des preuves de son attachement à la foi de ses pères. Comment croire, s'écriait-on, aux assurances d'un hérétique! Pourtant, chose remarquable, le traité de paix, rapporté par nous en entier, ne parle ni de l'hérésie du comte, ni des conditions imposées à ce prince pour être relevé de son excommunication. Nulle part il ne lui est reproché quelque infraction à ses devoirs de chrétien. On veut qu'il poursuive les Albigeois et leurs fauteurs; on l'envoie à la terre sainte *en expiation de ses péchés;* mais pas un article ne l'accuse *d'hétérodoxie* et n'exige *l'abjuration de ses erreurs;* rien, en un mot, ne rappelle les reproches immérités qui lui furent prodigués si longtemps. Cependant, si l'on reconnaissait son innocence, pourquoi lui enlever la plus grande partie de ses États? si, au contraire, on était convaincu de sa culpabilité, pourquoi lui en accordait-on la moindre parcelle?

Il est impossible de se méprendre sur les vraies raisons de cette lutte. La politique prévoyante d'un roi, plus sage encore qu'ambitieux, et cherchant par l'extension de son royaume à donner à la France ses frontières naturelles ; les hautes conceptions d'un pape, homme de génie et de progrès, qui, ne voyant hors des cloîtres que misère, cruauté et ignorance, voulait unir à l'autorité spirituelle dont il était revêtu, le pouvoir temporel nécessaire à l'accomplissement de ses desseins ; telles furent les seules causes de l'invasion des provinces méridionales et de l'anéantissement d'une famille illustre.

Quant aux Albigeois, leurs doctrines différaient trop des préceptes que les siècles avaient appris à respecter, étaient trop étrangères aux habitudes et aux mœurs du pays, pour qu'ils parvinssent à entraîner les masses. Une partie de la noblesse et quelques riches marchands les protégeaient, par esprit d'opposition au clergé, dont le luxe effréné, la conduite scandaleuse, la domination insolente soulevaient un mécontentement plus vif de jour en jour; toutefois le peuple restait fidèle à ses croyances, et bien qu'on ait prétendu que « le monde assista alors au spectacle d'une société nouvelle, qui en face de Rome élevait autel contre autel, puissance contre puissance (1), » à aucune époque les hérétiques n'eurent

(1) Barrau et Darragon, *Histoire des croisades contre les Albigeois*, t. I, p. 5.

pour eux ni le nombre ni la force. Ce n'est pas tout encore, ces Albigeois, qui, par leurs prédications, devenaient l'occasion d'une guerre atroce, s'ils n'en étaient le motif, ne se crurent pas obligés de contribuer à la défense du territoire dont ils causaient la ruine pour y avoir trouvé un asile et des protecteurs. Ils subirent la persécution, supportèrent le martyre ; mais, lorsque les habitants couraient héroïquement à l'ennemi, loin de figurer les premiers sur les champs de bataille, ils ne savaient que fuir ou monter avec résignation sur un bûcher. Ces exécutions barbares, pour peu que le pays eût pris intérêt aux sectaires, auraient porté son exaltation au plus haut point, tandis qu'elles ne firent que mettre en évidence la férocité des chefs de la croisade, et n'ajoutèrent rien à la haine qui déjà s'était attachée à leurs noms. Si la résistance fut longue et acharnée, il faut donc l'attribuer uniquement à l'attachement des populations à leurs priviléges, à leurs coutumes, à leur indépendance et aussi à la reconnaissance qu'elles devaient à leurs princes.

Le légat proclama la rentrée en grâce de Raymond VII par un acte conçu en ces termes :

« Le noble Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, ayant été longtemps rebelle à l'Église et au roi, s'est enfin rendu à leurs ordres. Il est venu humblement et dévotement demander son absolution et implorer non pas leur jugement, mais leur clémence. Il a

juré solennellement en nos mains, devant la porte de l'église de Paris, le jour du jeudi saint, d'obéir absolument sur tous les points pour lesquels il avait été excommunié, aux ordres de l'Église et aux nôtres; et, de son consentement, nous lui avons déclaré que, s'il contrevenait à quelqu'un des articles qu'il a juré d'observer et qui sont contenus dans le traité de paix, il serait réduit, quant à l'excommunication, au même état qu'il était avant l'absolution, et soumis aux peines qui ont été prononcées contre lui et son père, soit dans le concile général, soit depuis.

« Donné à Paris, le 12 d'avril de l'an 1229. »

Le même jour, Raymond annonça, par une charte séparée, « que Thibaud, comte de Champagne et de Brie, son très-cher cousin, ayant ordonné que vingt citoyens de Toulouse demeureraient en otage dans le lieu qu'il plairait au roi ou au légat d'indiquer, jusqu'à ce que l'on eût démoli cinq cents toises de l'enceinte de cette ville et comblé une égale étendue de ses fossés, ces otages promettraient, par serment, de poursuivre, aussitôt leur délivrance, la destruction du reste de leurs murailles. »

Blanche, qui dans les affaires de l'État montrait autant de prévoyance que de pénétration d'esprit, voulut que l'héritier de Simon de Montfort confirmât d'une manière authentique la cession qu'il avait faite à la France des provinces sous la domination de son père. Amaury,

s'empressant d'acquiescer au désir de la reine, déclara « avoir cédé librement, absolument et à perpétuité, au roi Louis VIII, d'illustre mémoire, et à ses héritiers, tous ses droits sur le comté de Toulouse, la vicomté de Béziers et autres terres conquises en Albigeois ; avec promesse de ne jamais élever, par la suite, de prétentions sur tous ces domaines, pas même vis-à-vis de Raymond VII ou vis-à-vis des seigneurs ses vassaux. » Il ajouta « que le roi n'était tenu à aucun dédommagement envers lui, à moins que, daignant prêter attention à ses services, il ne lui donnât quelque chose de sa grâce et de sa libéralité. »

Louis, en effet, au mois de novembre 1230, éleva à la dignité de connétable Amaury de Montfort, quand la mort eut frappé Mathieu de Montmorency, auquel ce titre avait dû un si brillant éclat (1).

La puissante maison de Toulouse n'existait plus. Le royaume, qui à la fin du IXe siècle achetait à prix d'or aux Normands la délivrance de sa capitale, étendait maintenant ses limites jusqu'au pied des monts pyrénéens. Ce que n'avait osé Philippe-Auguste après d'éclatantes

(1) Amaury partit en 1230 pour la terre sainte. Fait prisonnier par les Sarrasins, il resta longtemps sans recouvrer sa liberté, et revenait en France lorsqu'il mourut, à Otrante, dans le courant de l'année 1241.

Inhumé à Rome, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, son cœur fut porté au monastère des filles de Haute-Bruyère, de l'ordre de Fontevrault, dans le diocèse de Chartres.

victoires, la politique d'une princesse espagnole et l'adresse d'un cardinal italien venaient de l'accomplir en un jour.

Si Innocent III eût occupé encore la chaire pontificale, cet événement aurait peut-être bouleversé l'Europe; Grégoire, conduit par une ambition vulgaire, se contenta de prendre possession des biens situés sur la rive gauche du Rhône, et ce qui devait préparer l'omnipotence de l'Église rendit à la race capétienne tout ce qu'avaient perdu les successeurs dégénérés de Charlemagne. Grâce à une femme, la France s'agrandissait des plus riches provinces de l'ancienne Gaule; pouvait opposer à ses ennemis un trône défendu par une gloire nouvelle; et les comtes de Champagne, de Bretagne, de la Marche, après avoir vainement essayé de l'affaiblir, reconnaissaient, trop tard, que la chute de Raymond VII assurait le triomphe de la royauté sur le pouvoir féodal.

Nous allons, d'après D. Vaissette, entrer dans quelques détails sur la part que fit au roi, à Raymond et au saint-siége le traité du 12 avril 1229.

Louis réunit à la couronne le domaine médiat ou immédiat de plus des deux tiers des contrées au delà de la Loire; c'est-à-dire, 1° à l'exception du comté de Toulouse, laissé à Raymond, tout le territoire entre le Tarn et le Rhône, avec le duché de Narbonne; 2° les comtés particuliers de Béziers, d'Agde, de Maguelone ou de Mel-

gueil, de Nîmes, d'Uzès et de Viviers; 3° les droits des comtes de Toulouse sur les comtés de Velai, de Gévaudan, de Lodève; 4° ce que l'on appelait alors la terre du maréchal (de Lévis), dans le diocèse de Mirepoix et de Pamiers; 5° toute la partie du comté d'Albigeois comprise dans le diocèse de Castres et dans celui d'Albi, sur la rive gauche du Tarn; 6° la vicomté de Gévaudan ou de Grezès, que Raymond tenait en engagement du roi d'Aragon; 7° tous les biens qui avaient appartenu à Trancavel et à différents autres seigneurs, tels que les vicomtés de Béziers, de Carcassonne, de Razès, d'Albi, etc.

L'Église, de son côté, acquérait le comté de Melgueil, dont elle s'était déjà saisie du vivant de Raymond VI (1), et s'appropriait le marquisat de Provence, qui s'étendait de la Durance à l'Isère.

On prétend que le pape, pour être sûr de conserver ces nouveaux domaines, n'en garda que le comtat Venaissin, et disposa du reste, où l'on comptait, dit-on, soixante et seize châteaux, en faveur d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, qui le reçut en fief, à la condition de servir l'Église romaine dans le Venaissin, avec 100 chevaliers et 400 fantassins (2). Au surplus, en 1234, Grégoire IX, reconnaissant que l'empereur Fré-

(1) Elle l'avait transmis en fief aux évêques de Maguelone.

(2) Fantoni, *Histoire d'Avignon.*

déric était le véritable maître de ce territoire, le rendit à Raymond, qui n'avait jamais eu le droit de le céder.

Quant au malheureux prince dont l'aveuglement avait consommé la ruine, on lui laissa le comté de Toulouse proprement dit et la province ecclésiastique de cette ville, qui se composait alors des diocèses de Pamiers, de Montauban, de Lavaur, de Saint-Papoul, de Rieux, de Lombez, de Mirepoix, avec la suzeraineté sur le comté de Foix; la partie septentrionale du diocèse d'Albi, sur la rive droite du Tarn; le Rouergue, dont dépendait la vicomté de Milhaud (1), et la suzeraineté sur le comté particulier de Rodez; le Quercy, excepté Cahors et quelques autres fiefs; enfin l'Agénois, que sa mère, Jeanne d'Angleterre, avait apporté en dot.

Raymond, en perdant le duché de Narbonne, qui lui donnait le premier rang parmi les six pairs laïques du royaume, se trouva ne plus occuper, comme comte de Toulouse, que la quatrième place dans la hiérarchie de

(1) On comprenait à cette époque, sous le titre de comté de Milhaud, la vicomté de ce nom et celle de Gévaudan. Séparées par le traité de paix, Raymond, comme nous venons de le dire, conserva la vicomté de Milhaud; quant à celle de Gévaudan, elle fut réunie au domaine de la couronne. Le comté de Milhaud ayant été remis en engagement à Raymond VI, par Pierre II d'Aragon, le roi Jacques, son fils, réclama avec raison une propriété dont on ne pouvait disposer, et, un peu plus tard, vint s'emparer de Milhaud de vive force. Pourtant Raymond reprit cette ville et elle lui resta définitivement.

ces hauts dignitaires (1); mais il s'était résigné à bien d'autres sacrifices. Le roi d'Angleterre fit de grands efforts pour l'empêcher de signer un arrangement si humiliant et si onéreux, il lui envoya même une ambassade qu'il autorisa à accéder à toutes ses demandes; cependant, soit que Raymond crût sa situation trop désespérée pour refuser les plus dures propositions, soit qu'il n'accordât aucune confiance aux promesses de Henri III, qui n'avait osé l'aider dans sa lutte contre les Français et venait de perdre en partie l'Aquitaine, il accepta des conditions dont une seule, dit Guillaume de Puylaurens, celle qui déshéritait ses enfants, aurait suffi pour payer sa rançon, s'il eût été fait prisonnier en bataille rangée.

Le comte de Toulouse, pour ne pas manquer à ses engagements envers Roger-Bernard, chercha à obtenir que ce prince fût compris dans le traité que la nécessité l'obligeait de conclure; n'ayant pu arriver à un résultat quelconque, il écrivit, le 25 avril, la lettre suivante à son fidèle allié :

« A noble homme Roger-Bernard, comte de Foix.

« Jouissons des biens temporels, de telle sorte que nous ne perdions pas les éternels.

« Étant venu de France pour conférer avec le cardinal

(1) Jusqu'en 1789 un pair de France portait, à la cérémonie du sacre, le titre de comte de Toulouse.

romain, légat du saint-siége, et notre très-cher seigneur le roi de France, nous nous sommes écarté, par le conseil du comte de Champagne et de nos autres amis, des articles que nous vous avions montrés, nous soumettant absolument aux désirs du roi et du cardinal. Et certes nous avons obtenu, par la grâce de Dieu, des clauses plus avantageuses que nous ne l'aurions espéré autrement. Nous avons beaucoup parlé avec eux de votre affaire, et nous y avons travaillé avec toute l'ardeur possible, comme le sait très-bien le comte de Comminges, votre beau-frère, mais nous n'avons pu terminer entièrement cette négociation à votre avantage. Néanmoins le cardinal envoie sur les lieux à nos instances, et principalement pour vous, notre vénérable et cher père, Pierre de Colmieu, avec un plein pouvoir. C'est un homme dont nous avons éprouvé la sagacité, la droiture, la religion, la douceur et la bonté dans toutes les occasions; c'est pourquoi nous vous conseillons de ne rien négliger pour le voir et de déférer à ses avis. Si vous y mettez de la bonne grâce, nous ne doutons pas que ce qui vous concerne ne parvienne à une heureuse fin. »

Roger-Bernard profita de cet avis, car, peu de jours après, le vice-légat, Pierre de Colmieu, et Mathieu de Marli, lieutenant de Louis IX, s'étant avancés avec des orces considérables dans le pays de Foix, le comte alla à leur rencontre à Saint-Jean-de-Verges et accomplit sans réserve, le 16 juin, les volontés du souverain et du légat.

Quant à Trancavel, le fils de ce vicomte de Béziers, si brave, si généreux, victime de sa confiance et de sa loyauté, il n'en est pas dit un mot dans l'arrangement entre le comte de Toulouse et le roi. Ce jeune prince assurément ne méritait pas son infortune. La trahison, qui lui avait enlevé son père, les malheurs de sa famille, tout, au contraire, appelait sur lui un intérêt particulier. Proche parent du comte de Toulouse, élevé par Raymond VI comme s'il eût été son fils, il devait au moins conserver une parcelle de son patrimoine, et cependant on n'hésita pas à lui ravir en entier l'héritage de ses ancêtres. On fit plus encore; on joignit à cette spoliation le mépris et l'insulte. Trop jeune pour être redoutable, sans armée pour soutenir ses droits, rien parlait-il en sa faveur! En le dépouillant de toutes ses possessions, son nom ne fut pas même prononcé.

Raymond ne se contenta pas de faire hommage à Louis IX, pour les domaines qu'il plaisait au monarque de lui laisser; il écrivit, le 13 ou le 14 avril, que, voulant n'autoriser aucun doute sur ses intentions, il se constituait prisonnier au Louvre, jusqu'à l'arrivée de sa fille auprès des commissaires envoyés à Carcassonne pour la recevoir, et la remise entre leurs mains du château Narbonnais, de ceux de Penne, de la Roque, de Peyrusse, de Cordes et de Verdun. « Alors, ajouta-t-il, lorsqu'il apparaîtra au roi et au cardinal-légat que j'ai exécuté ces deux articles, je m'en retournerai librement. De

même rentreront chez eux les citoyens de la ville de Toulouse demeurés en otage à la suite de la cour, quand le roi sera certain que l'on a rasé les 500 toises de murailles de la ville de Toulouse, les plus voisines du château Narbonnais, que le passage de ce château est libre et que les fossés sont comblés..... »

3 1229. En effet, Raymond ne quitta le Louvre que lorsqu'il eut obéi aux principales stipulations du traité de paix; et, le 3 juin suivant, Louis, autant pour le consoler du triste spectacle qu'il venait de donner à l'Europe que pour rendre plus éclatant, aux yeux de tous, le triomphe dont lui, roi de France, s'enorgueillissait à bon droit, arma le comte de Toulouse chevalier, en présence de sa noblesse. Il entoura cette cérémonie d'une si grande pompe, qu'à cette époque, remarquable par son luxe et son faste, barons et seigneurs s'émerveillèrent de tant de magnificence.

Raymond suivit ensuite la cour à Moret (1), où de son côté Jeanne ne tarda pas à le rejoindre, sous la conduite des envoyés de la couronne. Là on convint définitivement de tout ce qui intéressait l'alliance de cette princesse avec le prince Alphonse, frère de Louis IX; mais, l'âge des futurs époux ne permettant pas de conclure cette union avant quelques années (2), on se borna

(1) A 2 lieues de Fontainebleau.
(2) Ils étaient nés tous deux en 1220.

à célébrer leurs fiançailles, et, à cette occasion, des fêtes brillantes prouvèrent à la France le prix que le roi mettait à ce mariage.

Témoin obligé de ces réjouissances, de quels tourments Raymond ne devait-il pas être dévoré ! Chef d'une maison souveraine dont la grandeur excitait l'envie des monarques ; élevé dans un palais ouvert à toutes les gloires, où accouraient les héros, les poëtes, tous ceux que leurs travaux ou leurs talents signalaient à l'attention de l'Europe ; il est maintenant déchu de sa puissance ; rangé parmi les serviteurs de son ancien suzerain, il lui faut se conduire en sujet et parler en courtisan. Combien il dut se reprocher sa faiblesse au jour de ses succès, son abaissement au lendemain de la victoire !

Fin de septembre 1229. Libre enfin de se dérober à des plaisirs qui rendaient sa douleur plus amère, Raymond retourna à Toulouse. Cette ville, hélas ! n'était plus la capitale où le maître, attendu avec impatience, devait, à son entrée, fendre les flots pressés d'un peuple ivre de joie et d'amour. Le deuil était dans les cœurs, la consternation sur les visages, et, pour ajouter encore aux reproches que s'adressait, sans doute, le malheureux prince, on annonça bientôt le cardinal Saint-Ange, qui, attaché aux pas de sa victime, ne voulait s'en séparer qu'après lui avoir fait épuiser, jusqu'à la lie, la coupe des humiliations et des outrages.

Le légat marchait suivi de plusieurs milliers de croisés auxquels il avait été promis des indulgences, pour achever de soumettre le pays et aider à la démolition des places fortes. Les châteaux, les villes, les campagnes n'opposèrent aucune résistance, et, lorsqu'il eut été constaté que les articles du traité de paix avaient tous été exécutés sans la moindre opposition, les commissaires de la couronne reçurent le serment de fidélité du comte de Toulouse, et le mirent publiquement, au nom du roi, en possession des domaines qui lui étaient laissés.

vembre 1229. Le cardinal Saint-Ange réunit ensuite à Toulouse un concile, auquel assistèrent les archevêques de Narbonne, de Bordeaux, d'Auch; un grand nombre d'évêques et de prélats; Raymond VII et les autres comtes et barons des provinces du midi; le sénéchal de Carcassonne et deux consuls de Toulouse, un de la cité et l'autre du bourg.

C'est de ce concile que date réellement l'établissement de l'inquisition; tribunal abominable, opprobre des gouvernements qui s'en déclarèrent les soutiens, honte des nations qui, trop longtemps, consentirent à en subir les arrêts. Si l'on en croit certains auteurs, l'origine de cette institution monstrueuse remonterait bien plus haut. Il en est un, entre autres, qui, dans son admiration pour les juges qui ne connaissaient que des délateurs et des bourreaux, va jusqu'à l'Éternel pour trouver le principe de cette pensée sublime : « Dieu, dit-il, remplit les fonc-

tions de premier inquisiteur lorsqu'il foudroya les anges rebelles..... Moïse les remplit en son nom quand il punit les Hébreux dans le désert (1). »

Sans nous arrêter aux rêveries d'un esprit égaré par le mysticisme, nous signalons l'erreur des historiens qui ont cru voir les éléments de cette justice exceptionnelle au milieu des guerres civiles qui désolèrent l'Italie au XIIe siècle, et dans l'autorité confiée alors par les papes aux nonces et aux légats chargés de travailler à l'extinction des sectaires pauliciens. Suivant eux, l'envoi, à Toulouse, en 1198, de deux moines de l'ordre de Cîteaux. pour combattre l'albigéisme, n'était que l'application d'un système dont Rome avait eu à s'applaudir.

Les frères Guy et Régnier, il est vrai, eurent mission, à cette époque, de poursuivre énergiquement les hérétiques du Languedoc; toutefois, dans l'exécution de ce devoir, ils n'usèrent jamais que des armes spirituelles. Leurs instructions, nous l'avons dit, leur prescrivaient « d'obliger les comtes, barons et chevaliers à proscrire ceux qu'ils excommuniaient, et à se montrer rigides envers eux, s'ils persistaient à demeurer dans le pays après avoir été mis hors de l'Église. » En cela seulement consistaient les pouvoirs dont ils étaient investis, et Pierre de Castelnau lui-même, que certains

(1) Voyez le *Panégyrique du tribunal de la foi*, par le père Macedo, publié à Padoue en 1676.

auteurs prétendent être le fondateur de l'inquisition, en aucun temps non plus n'exerça les fonctions de juge. Ces délégués du saint-siége lançaient leurs foudres sur les schismatiques, les désignaient au seigneur de la contrée, appelaient sur eux ses rigueurs; mais, personnellement, jamais ils ne punissaient autrement les coupables.

Le concile de Toulouse donna une bien autre importance à l'Église; aussi faut-il réellement le considérer comme le point de départ du régime inquisitorial qui s'établit en Allemagne, au commencement du XIIIe siècle, et ensuite en Espagne, en 1248. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire avec quelque attention les résolutions de cette assemblée. Nous nous contenterons de rapporter les articles principaux :

« 1° Les évêques nommeront dans chaque paroisse une commission composée d'un prêtre et de deux ou trois laïques, à laquelle sera confié le soin de rechercher les sectaires et leurs fauteurs. Cette commission visitera minutieusement toutes les habitations, sans en excepter le moindre recoin, et fera son rapport à l'évêque, qui statuera définitivement sur les individus et enverra les coupables aux ordinaires seigneuriaux, qui leur infligeront les châtiments les plus sévères. »

Ainsi, on le voit, la justice laïque n'avait plus à informer sur les individus accusés d'hérésie, elle se bornait à prononcer la peine.

« 2° Toute personne est autorisée à rechercher les hérétiques, et, dans ce cas, les baillis prêteront main-forte à qui en aura besoin.

« 3° Les Albigeois *revêtus*, qui viendraient à reconnaître leurs erreurs, ne pourront habiter les lieux suspects d'hérésie. Ils se retireront dans une ville catholique, et, pour preuve de la sincérité de leur conversion, porteront deux croix sur la poitrine, l'une à gauche, l'autre à droite, d'une couleur différente de celle de leur habit. Ils ne jouiront pas, d'ailleurs, des droits civils, et n'exerceront aucun emploi public, à moins d'en avoir obtenu du pape une autorisation spéciale.

« 4° Ceux qui ne se seront pas convertis de leur propre mouvement, mais seulement par suite de violences ou de menaces, seront enfermés et nourris aux dépens de ceux qui posséderont leurs biens.

« 5° Les hommes, depuis quatorze ans et au-dessus; les femmes, depuis l'âge de douze ans, devront jurer, sur les saints Évangiles, de rester fidèles à la foi catholique et de dénoncer et poursuivre les sectaires. Ce serment sera renouvelé tous les deux ans.

« 6° Seront déclarés suspects d'hérésie ceux qui ne se confesseront pas et ne communieront pas trois fois l'an.

« 7° Il est fait défense aux laïques de garder en leur possession l'Ancien et le Nouveau Testament. Ils ne peuvent avoir que le Psautier, le Bréviaire ou les Heures

pour l'office divin ; encore ces livres ne devront-ils pas être traduits en langue vulgaire (1). »

Le concile prescrivit, en outre, différentes mesures de nature à assurer l'ordre et la tranquillité dans le pays. Il défendit de construire des forteresses ou de relever celles qui auraient été détruites, sans l'autorisation du légat. Il maintint les églises et les ecclésiastiques dans leurs immunités et priviléges ; exempta les clercs de la taille, excepté ceux qui étaient marchands ou marins ; se prononça contre l'établissement de nouveaux péages ; ordonna de se liguer par serment pour combattre les ennemis de la foi et de la paix, nommément Guillaume de Pierre de Pertuse, qui occupait le château de Puylaurens (2), le seul qui n'eût pas voulu ouvrir ses portes aux croisés ; intima aux barons, châtelains, chevaliers, citoyens, bourgeois et paysans de ne s'associer dans aucun autre but, sous peine d'une amende proportionnée à leur condition ; enfin il décida qu'à l'avenir la justice serait rendue gratuitement, et que tous les ans on publierait dans les provinces, aux Quatre-Temps, les résolutions du concile (3).

(1) On voulut sans doute, par cet article, prévenir les discussions que les sectaires engageaient constamment avec des adversaires peu en état de soutenir des disputes théologiques et qui ne tournaient pas toujours à l'avantage du parti orthodoxe.

(2) Sur le territoire des Fenouillèdes, qui appartient aujourd'hui au département de l'Aude.

(3) *Conc.*, t. II, p. 427 et suiv. — *Mém. de l'inq. de Carcassonne.*

Le cardinal Saint-Ange mit sur-le-champ à exécution les dispositions relatives aux Albigeois, et chargea chacun des évêques du concile d'examiner séparément tous ceux que leur indiquerait l'évêque de Toulouse.

Foulques, dont nous n'avons pas eu occasion de parler depuis longtemps, n'avait perdu ni son ardeur fanatique ni ses passions haineuses. Les tables de proscription présentées par lui continrent donc une foule de noms qui ne méritaient nullement d'y figurer, mais que de vieilles rancunes ou des raisons d'intérêt avaient suffi pour y faire inscrire. D'un autre côté, afin de se procurer des moyens de condamnation, le cardinal consentit à réhabiliter Guillaume de Solier, un des principaux sectaires *revêtus*, qui, converti récemment et de sa propre volonté, pouvait servir d'une manière utile dans cette enquête religieuse.

Les évêques s'occupèrent d'abord des individus soupçonnés seulement d'hérésie et finirent par ceux qu'on leur avait signalés comme schismatiques.

Ces recherches n'eurent pas les résultats qu'on s'en était promis. Parmi les accusés, quelques-uns parvinrent à triompher de la malveillance de leurs juges et furent renvoyés après une admonition sévère du cardinal; d'autres, prévoyant que les dénégations ne les sauveraient pas, s'avouèrent coupables pour obtenir leur grâce; en général, les inculpés repoussèrent chaleureusement les accusations portées contre eux et supplié-

rent le légat de les mettre en présence de leurs délateurs. Celui-ci se garda bien de souscrire à cette demande ; il se contenta de publier la liste de tous les témoins.

A la fin de décembre, le cardinal Saint-Ange se prépara à retourner à Rome. Avant de s'éloigner, il annula les chartes du comte de Toulouse, dans lesquelles se trouvaient des dispositions contraires aux droits de l'Église, et il remit aux mains de Foulques les pièces concernant les informations recueillies par les évêques au sujet des hérétiques. Pourtant il ne voulut pas se dessaisir de ce qui aurait été dans le cas de compromettre les auteurs des dénonciations aux évêques, et cette précaution ne fut pas inutile, car beaucoup de vengeances particulières s'exercèrent après son départ, et même des hommes appartenant aux classes supérieures de la société devinrent victimes de l'irritation que laissait dans les esprits le dénoûment de ce grand drame.

Au reste, la paix n'avait pas changé l'état des esprits ; personne ne se montrait satisfait de sa position. L'Église jetait les hauts cris de n'être pas payée de la dîme et de voir ses biens ravagés par les mécontents ; Raymond se plaignait de ce que, malgré un des articles du traité, le clergé ne lui rendait pas les donations faites par les Montfort aux dépens des domaines dont il restait le maître, et les habitants souffraient du peu de sûreté

qu'offrait un pays couvert de malheureux, aveuglés par le désespoir et entraînés par la misère.

Le roi, auquel Raymond avait adressé ses réclama-
Mai 1230. tions, écrivit à Guillaume de Cardillac, évêque de Cahors, pour l'inviter à surveiller l'exécution des conditions réglées par le légat et par lui, et il ajoutait, en parlant du comte : « Il vous est plus expédient de l'attirer par des bienfaits que de l'irriter par des chagrins; » langage qui donne la mesure de la considération accordée alors à ce prince. Il est probable que d'autres ennuis furent en ce moment suscités à Raymond, puisqu'il jugea nécessaire de se rendre à Paris; mais les historiens contemporains se taisent sur les motifs de ce voyage (1).

Selon Catel (2), Raymond, cette même année, se repentant de s'être livré à la merci de la couronne, entra dans une ligue formée contre Louis IX par le roi d'Angleterre, Thibaut comte de Champagne, le comte de la Marche et le comte de Bretagne. Bien que cet auteur s'appuie sur la chronique du sire de Joinville et sur certains passages de la vie de Grégoire IX, rien cependant ne vient à l'appui de son assertion, et nous savons,

(1) Au mois de juin de 1230, le roi autorisa l'évêque de Maguelone à recevoir le serment des licenciés et des docteurs nouvellement promus à la faculté de droit-canon et de droit civil de Montpellier, ce qui contredit les auteurs qui regardent l'université de cette ville comme n'ayant été complétement organisée qu'en 1289.

(2) *Histoire des comtes de Toulouse*, t. II, p. 346.

presque mois par mois, les actes du comte de Toulouse
ptembre 1230. pendant la dernière moitié de 1230. Il était de retour en Languedoc à la fin de juin, et le 26 septembre suivant il recevait l'hommage du comte de Foix pour ceux de ses domaines compris dans le diocèse de Toulouse. Raymond prit, à cette occasion, le titre de marquis de Provence, bien que le pape ne lui eût pas encore restitué ce marquisat. Il y fut, sans doute, autorisé par la cession que lui fit l'empereur Frédéric du comté de Forcalquier et de Sisteron, de la cité de Carpentras et de quelques autres portions de territoire qu'il ôta à Raymond-Béranger, comte de Provence, pour avoir soustrait déloyalement la ville d'Arles à l'autorité de l'empire (1).

Lui eût-on rendu toutes ses dignités et tous ses États, Raymond ne se serait pas relevé, aux yeux de ses peuples, de l'abandon volontaire qu'il en avait fait. Pouvait-on, d'ailleurs, lui pardonner son empressement à

(1) D. Vaissette prétend que cette circonstance devint la cause d'une guerre entre le comte de Toulouse et le comte de Provence, qui se prolongea durant trois ans; mais, d'après le sire de Joinville, une autre raison donna à cette querelle un caractère plus grave. Les Provençaux, maltraités par leur comte, le chassèrent de Marseille. Désirant se débarrasser de lui pour jamais, ils envoyèrent demander la protection du comte de Toulouse, son proche parent, qui vint, à la tête de sa noblesse, dans l'intention de les soutenir et de se mettre au lieu et place de Raymond-Béranger.

En 1233, dit la même chronique, le légat du pape assembla un concile à Béziers, pour tâcher de réconcilier les deux princes.

poursuivre les hérétiques, et jusqu'à ses anciens amis accusés faussement de l'être. Cette lâche complaisance lui valut, il est vrai, des amendements aux conditions obtenues de sa pusillanimité. La lettre suivante, écrite par le pape à Pierre de Colmieu, successeur du cardinal Saint-Ange, dit assez combien les sentiments de Grégoire IX s'étaient modifiés au sujet de celui qu'il regardait comme le plus grand ennemi de l'Église :

« Les ambassadeurs du noble homme Raymond, comte de Toulouse, nous ayant supplié de lui accorder un délai, tant pour son passage à la terre sainte que pour le payement des 10,000 marcs d'argent qu'il doit aux églises, en réparation des dommages qu'il leur a causés; attendu que, étant absous depuis peu de temps de ses erreurs, il ne peut disposer de ses domaines comme il le faudrait et qu'il ne saurait fournir aux frais nécessaires de son passage d'outre-mer pour le jour de Pâques prochain, parce que ses États sont entièrement épuisés; voulant favoriser son zèle envers Dieu et envers l'Église, nous lui accordons, pour le payement de cette somme, un délai qui durera autant que nous le voudrons. Quant au temps du passage, vous consulterez là-dessus le roi et la reine de France, et, après en avoir délibéré avec les prélats et les barons qu'il vous plaira de consulter et avoir considéré mûrement toutes choses avec eux, vous nous enverrez leur avis pour nous déterminer ensuite. »

Nous avons d'autres preuves des bonnes dispositions de la cour de Rome à l'égard de Raymond. Grégoire IX lui permit d'évoquer à son tribunal les procès qui lui seraient intentés par-devant la justice ecclésiastique ; il l'autorisa à faire payer la taille aux vassaux de l'Église comme à ses sujets propres, et, suivant ses désirs, il prescrivit à Pierre de Colmieu de prendre les informations relatives à l'inhumation de Raymond VI, dont les restes étaient jusque-là demeurés sans sépulture.

Cependant le pape, quoique favorable au comte, ne pouvait lui prêter appui aux dépens de l'abbaye de Cîteaux et des différentes maisons de cet ordre. Il lui ordonna donc de s'acquitter des sommes qu'il s'était en-
12 janvier 1231. gagé à donner à ces monastères, et chargea Gauthier de Marnis, évêque de Tournai, créé nouvellement légat, de veiller à l'exécution du traité de Paris. Ce prélat, à son
Mars 1231. arrivée à Castelnaudary, dans les derniers jours de mars, fit comparaître en sa présence le comte de Toulouse et tous ceux qui avaient des réclamations à élever contre lui, et Raymond, à la suite d'une enquête où son amour-propre dut être profondément blessé, satisfit aux demandes reconnues régulières et légitimes.

24 décembre 1231. A la fin de l'an 1231, la veille de Noël, mourut, nous ne dirons pas l'un des antagonistes les plus perfides des Albigeois, mais celui dont la haine poursuivit avec le plus d'acharnement la maison de Toulouse. Est-il besoin de

nommer Foulques, ce prélat intrigant, fourbe, vindicatif, cruel, qui, après avoir quitté la lyre pour la mitre, n'eut de repos que lorsqu'il eut vu la chute d'une famille longtemps sa protectrice, et autrefois vantée et encensée par lui? Fanatique sans religion, audacieux sans courage, indifférent au bien, plein d'ardeur pour le mal, tel était l'évêque de Toulouse, l'homme qui, pendant plus de vingt ans, employa ses talents et son adresse à plonger les peuples du Midi dans les horreurs d'une guerre impitoyable (1).

Il fut remplacé par Raymond de Falgar, provincial des frères prêcheurs, qui se montra digne de marcher sur les traces de son devancier. Comme lui, il déploya une extrême rigueur à l'égard des hérétiques, prit chaudement les intérêts des établissements religieux et s'appliqua à chercher des torts au comte de Toulouse, qui, malgré la soumission dont il faisait preuve, n'en demeura pas moins en butte aux attaques les plus inattendues et les plus injustes.

Au reste, depuis sa paix avec Rome, Raymond, au lieu de s'être acquis des soutiens parmi le haut clergé, n'avait trouvé que des adversaires rendus hautains et exigeants par la victoire et, en outre, mécontents d'une

(1) On inhuma Foulques près du maître-autel de l'abbaye de Grandselve, où il avait été religieux profès. Son tombeau existait encore en 1623. Voyez Catel, t. II, p. 346.

réconciliation qui leur enlevait l'espoir de s'enrichir des débris de ses biens. Aussi la plupart des prélats blâmaient-ils sans cesse sa tiédeur envers les Albigeois, ses empiétements sur les domaines ecclésiastiques, et maintes fois l'on ne se borna pas à des chicanes et à des menaces ; l'excommunication le frappa de nouveau.

Fatigué de cette lutte continuelle, Raymond s'en était plaint souvent au saint-siége, et, le 18 février 1232,
février 1232. Grégoire écrivit à l'évêque de Tournai d'engager les prélats à le traiter avec charité et douceur, « étant expédient, pour augmenter la piété du comte, de l'arroser bénignement, comme une jeune plante, et de le nourrir du lait de l'Église. » Pourtant cette recommandation ne changea rien à l'état des choses ; le clergé demeura hostile et agressif ; le comte, toujours sur la défensive, attendit et se résigna.

Bien que, par l'article 13 du traité de Paris, ce prince eût cédé « précisément et absolument à l'Église romaine les pays et domaines au delà du Rhône et compris dans l'empire, » il paraît que cette disposition, imposée alors dans l'ivresse de la conquête, et au sujet de laquelle Raymond ne fit aucune protestation, peut-être parce qu'il en savait l'illégalité, ne tarda pas à être considérée sous son véritable jour par Louis IX et par Grégoire lui-même, car le roi et la reine Blanche se joignirent à l'empereur Frédéric pour demander à la cour de Rome

la restitution du marquisat de Provence, dont le comte de Toulouse n'avait jamais été autorisé à se dessaisir. Le
4 mars 1232. pape répondit : « qu'en effet il reconnaissait les droits de l'empereur et ne s'était mis en possession de cette province que momentanément, dans l'intérêt de la paix et pour y affermir la foi catholique ; que néanmoins il aimait le comte de Toulouse comme un fils et souhaitait son avantage. Cependant, ajouta-t-il, il convient de ne rien finir, dans une affaire de ce genre, sans avoir examiné tout mûrement ; et, n'étant pas bien informé de ce qui est le plus expédient en cette circonstance, nous ordonnons à l'évêque de Tournai, légat du saint-siége, d'assembler les archevêques, les évêques, les abbés et les autres prélats de la légation, et, après en avoir délibéré avec eux, de nous envoyer leur avis, afin que nous procédions ensuite comme il conviendra, en sorte que nous tâchions de satisfaire à Dieu et aux hommes, et à tout ce qui vous pourra être le plus agréable. »

Le pontife manda à Raymond à peu près dans les mêmes termes, et dans l'intention d'expliquer sa conduite passée, « qu'il ne s'était servi de la verge, à son égard, que pour se gagner un fils, mais qu'il souhaitait ardemment accroître encore son élévation s'il s'en rendait digne, etc. »

Grégoire ne pouvait, effectivement, attacher beaucoup

de prix à un territoire qu'il lui aurait fallu disputer et à l'empire et à la France; d'ailleurs il avait obtenu par le fait, sinon par une déclaration écrite, ce que désirait Innocent III; le pouvoir de décider du sort d'un prince souverain et le droit de disposer de ses États. C'était là une victoire autrement importante que l'adjonction, aux biens de l'Église, d'une province située de l'autre côté des Alpes. Aussi ses actions ne démentirent-elles pas ses paroles. Il recommanda Raymond à l'évêque de Tournai, aux prélats de sa légation, et leur prescrivit de veiller aux intérêts du comte avec autant de soin que s'il s'agissait de ceux de l'Église.

Pendant son séjour à Toulouse, Raymond accorda différents priviléges aux habitants de Montauban, et, ayant eu l'occasion d'aller à Albi, il se réconcilia avec l'évêque de cette ville. Au mois de septembre, il se rendit à Bordeaux près du roi d'Angleterre, qui, accusant Louis IX de n'avoir pas observé les conditions de la trêve convenue entre eux, venait, avec une armée, le rappeler à ses engagements.

19 septembre 1232. Henri II instruisit l'empereur d'une résolution à ses yeux suffisamment justifiée, et, dans la lettre adressée par lui à ce monarque, une phrase nous prouve que Raymond, malgré ses revers, n'en conservait pas moins l'estime et la confiance du roi.

« A Bordeaux, où je suis, dit-il à Frédéric, j'ai conféré avec mon très-cher cousin Raymond, comte de

Toulouse, marquis de Provence (1), et j'ai pris son avis sur le rétablissement de mes affaires... »

Au mois d'octobre suivant, Henri autorisa le roi de Navarre à traverser la Gascogne; mais ce fut avec réserve expresse que le comte de Toulouse lui servirait de caution.

Janvier 1233. L'année 1233 commença sous de funestes auspices. Déjà notre plume a dû retracer bien des tableaux hideux, bien des scènes sanglantes, et cependant une calamité plus horrible que la guerre elle-même, un fléau plus redoutable que les excès d'une nation conquérante, s'apprêtait à frapper de malheureuses provinces affaissées sous le poids de leurs souffrances.

Les peuples consternés regardent avec surprise s'élever de toutes parts des bûchers et des échafauds. Pleins d'effroi, ils cherchent autour d'eux les victimes; dans la plus affreuse anxiété, ils se demandent quels doivent être les juges. Les victimes? elles se trouveront là où l'innocence ne saurait se faire entendre. Les juges? ce seront les inquisiteurs : des hommes sourds à la pitié; impassibles devant les tortures; soumis en aveugles à un devoir monstrueux, et dirigés par une conviction fanatique. Qui échapperait à leurs recherches? Ils pénétreront partout; ils visiteront, avec le même zèle, le pa-

(1) On voit, par cette qualification, que le roi d'Angleterre considérait aussi la cession du marquisat de Provence comme étant illusoire.

lais où s'étale le luxe, le réduit où se cache la misère. Ils poursuivront les familles jusque dans leur existence intérieure; ils scruteront les affections les plus intimes. Rien, pour la conscience incrédule des inquisiteurs, ne sera jamais l'expression de la vérité; ni l'aveu naïf d'un enfant, ni le dernier serment d'un vieillard. Pour être coupable, il ne faudra qu'un geste, une simple manifestation du cœur. Une femme répand des larmes en tremblant pour son époux; un fils lève les mains au ciel en songeant à son père; ces pleurs, cette invocation silencieuse deviennent des signes accusateurs; ils suffisent pour précipiter ces infortunés dans les flammes.

Grégoire IX, informé que des Albigeois, après avoir abjuré leurs erreurs, étaient revenus aux préceptes schismatiques, s'imagina que les évêques ne pourraient, à eux seuls, réparer le mal; pour alléger leur tâche, il chargea
vril 1233 les frères prêcheurs de l'exercice de l'inquisition vis-à-vis des sectaires. Non-seulement il confia à ces moines la surveillance du Toulousain, mais celle de la France entière, et principalement des diocèses de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne, de Vienne, d'Arles, d'Aix et d'Embrun; avec pouvoir de prononcer juridiquement contre les accusés, et de faire exécuter leurs sentences par l'autorité laïque. Il invita tous les prélats, comtes, vicomtes, barons et sénéchaux du royaume et de l'Aquitaine, à protéger les frères prêcheurs, et leur recommanda sur-

tout de seconder ces religieux dans leurs devoirs difficiles.

En suite des intentions du pape, l'évêque de Tournai, légat du saint-siége, installa à Toulouse deux inquisiteurs dominicains, Pierre Cellani et Guillaume Arnaud : il en établit également dans la plupart des grandes villes ; à Montpellier, à Carcassonne, à Cahors, à Albi, etc. Ainsi se trouva fondé un tribunal qui, durant plusieurs siècles, devait fournir le spectacle atroce de ces auto-da-fé devant lesquels les peuples, sous l'impression de la terreur, restaient sans voix pour maudire leurs bourreaux, sans force pour défendre leurs frères.

Raymond, afin d'éviter les récriminations de ces justiciers soupçonneux et vindicatifs, portait la condescendance jusqu'à les aider dans leurs odieuses investigations ; cependant l'évêque de Tournai, prétendant qu'il ne mettait pas à ses poursuites l'ardeur dont lui, légat, donnait l'exemple, se plaignit au roi de la froideur du comte pour le maintien de la foi, et de son peu d'empressement à se conformer au traité de paix. Louis, avant de prendre aucun parti, voulut connaître la vérité ; il appela à Paris et Raymond et l'évêque. Ce dernier se fit suivre de l'archevêque de Narbonne, de l'évêque de Toulouse et de quelques autres prélats.

Dans le courant de l'automne s'ouvrirent, à Melun, des conférences au sujet de cette discussion ; mais on ne put, à ce qu'il paraît, arriver à savoir de quel côté

étaient les torts, et, dans le but de prévenir de semblables dissentiments, on convint de charger deux commissaires, l'évêque de Toulouse, et un chevalier nommé Gilles de Flageac, de s'entendre avec le comte Raymond, relativement aux intérêts du catholicisme romain.

Vers la fin de cette année, le légat, ayant accompli le temps fixé à la durée de sa mission, eut pour successeur l'archevêque de Narbonne. Le pape, rassuré, sans doute. par les promesses et la conduite de Raymond, écrivit,
anvier 234. le 13 janvier 1234, à ce délégué de Rome, ainsi qu'aux archevêques et évêques des provinces méridionales, « de traiter, à l'avenir, avec douceur et modération le comte de Toulouse, qui, ajoutait le pontife, se montrait très-dévot envers le saint-siége, et fils spécial de l'Église. » Par la même occasion il leur défendit de l'excommunier et de jeter l'interdit sur ses terres, *aussi facilement qu'ils l'avaient fait jusqu'alors.*

Aussitôt leur arrivée, l'évêque Falgar et le chevalier de Flageac décidèrent les mesures à imposer au comte de Toulouse pour éteindre l'albigéisme, et Raymond,
Février 1234. subissant cette exigence nouvelle, publia, le 18 février 1234, dans le cloître de Saint-Étienne, en présence du légat, des barons de la province, du sénéchal de Carcassonne, et de beaucoup de prélats et de seigneurs, un édit, comprenant vingt et un articles, dont nous nous contenterons de rapporter les dispositions principales.

1° On recherchera avec soin les meurtriers de ceux qui poursuivent les hérétiques, et ils seront punis comme le mérite leur crime.

2° Là où se trouvent des Albigeois, les habitants paieront à ceux qui les auront livrés un marc d'argent pour chaque hérétique.

3° Les maisons qui depuis le traité de paix auront reçu un sectaire, mort ou vif, seront démolies. On rasera également celles où, du consentement du maître, auraient eu lieu des prédications coupables. Les biens de toutes les personnes demeurant dans ces habitations seront saisis au profit de qui de droit.

4° Les propriétés des sectaires demeureront confisquées, même au préjudice de leurs enfants et de leurs héritiers légitimes. Quant à leurs maisons, on les détruira de fond en comble.

5° Ceux qui contrarieraient les opérations des inquisiteurs ou qui ne seconderaient pas leurs recherches auront leurs biens confisqués et subiront, en outre, une punition corporelle.

6° Les mêmes peines seront appliquées aux Albigeois revêtus, eussent-ils rompu tout commerce avec leurs coreligionnaires, à moins, cependant, qu'ils ne produisent des preuves écrites de leur réconciliation avec l'Église.

7° Seront aussi passibles de la confiscation ceux qui, après avoir abjuré leurs erreurs, ne porteraient pas ou

cacheraient les deux croix cousues sur leurs habits des deux côtés de la poitrine.

Les autres articles concernent la sûreté et la tranquillité du pays.

Le comte ordonne de chasser les Faidits, les Routiers et les voleurs.

Il place sous sa sauvegarde les monastères, particulièrement ceux de l'ordre de Cîteaux, et veut que l'on traite avec la dernière rigueur ceux qui leur causeraient quelques dommages.

Il autorise de mettre un gardien dans toutes les maisons religieuses, afin de les protéger contre les vexations et les exigences des barons et des chevaliers.

Enfin il abroge sur ses terres et sur celles de ses vassaux tous les droits de péage dont l'existence remonte à moins de trente ans, et défend d'en établir aucun à l'avenir.

Raymond, après avoir apposé son sceau sur cette charte, chargea Gilles de Flageac de la porter au roi; voulant, sans doute, l'édifier, par là, sur son désir de maintenir la paix dans ses provinces, et surtout le convaincre de son attachement à la foi de ses pères.

En acceptant la responsabilité de cet acte et en permettant de publier en son nom les dispositions dont nous venons de donner un sommaire, le comte de Toulouse avait, en quelque sorte, abandonné aux mains des inquisiteurs le peu d'autorité qui lui restait. N'ayant

plus ni la possibilité de faire le bien ni la liberté nécessaire pour empêcher le mal, rien ne nécessitait sa présence dans ses domaines. D'ailleurs une considération sérieuse l'engageait à s'éloigner momentanément de Toulouse. On sait qu'il était depuis longtemps en guerre avec Raymond-Béranger, et, le jeune Louis IX devant épouser prochainement Marguerite de Provence, il devenait d'un grand intérêt pour lui de terminer une querelle dans laquelle le souverain serait bientôt entraîné à prendre part. Préférant, avec raison, laisser au roi le rôle d'arbitre plutôt que de l'obliger à se déclarer son ennemi, il se dirigea sur Lorrès, dans le Gâtinais (1), où s'était installée la cour.

Raymond profita de ce voyage pour se plaindre de la conduite du clergé à son égard, et particulièrement de ce que certains ecclésiastiques acquéraient des fiefs, contrairement à la coutume ordinaire et sans tenir compte de sa défense. Le roi prit cette observation à cœur et s'en expliqua catégoriquement avec les évêques; mais l'Église, à son tour, se prétendit maltraitée et lésée si souvent par le comte de Toulouse, que le pape pria
Mai 1234. Louis IX, par une lettre en date du 2 mai 1234, de nommer de nouveau des commissaires pour terminer ces différends sur les lieux.

Les pourparlers entamés alors avec le pontife donnè-

(1) A 6 lieues de Fontainebleau.

rent l'occasion au comte de rappeler qu'après s'être soumis à toutes les volontés du saint-siége il n'avait cependant pu obtenir encore qu'il lui rendît le marquisat de Provence. Le roi, pénétré de la justice de cette réclamation, renouvela ses instances près de Grégoire IX, et lui écrivit à ce sujet d'une manière pressante. Dans sa première lettre, Louis faisait remarquer au pape qu'il n'avait plus aucun motif pour retenir cette province; dans la seconde, le monarque, en revenant sur la convenance de cette restitution, ajoutait :

« Nous nous portons d'autant plus volontiers à réitérer nos sollicitations, que le comte n'a pour héritière qu'une fille unique qui doit épouser, avec votre dispense, notre très-cher frère ; c'est pourquoi nous regardons cette grâce comme si elle nous était faite à nous-même; il est d'ailleurs positif, ainsi que nous l'avons appris par le témoignage des prélats du pays, que le comte est fort attentif à rechercher et à punir les hérétiques. Nous vous prions, de plus, de vouloir l'écouter favorablement pour l'amour de nous, dans toutes ses justes demandes. »

Afin de hâter la solution de cette affaire, Raymond se décida à franchir les Alpes et à aller lui-même plaider sa cause à Rome. Suivant D. Vaissette, le comte serait arrivé au moment où Grégoire, chassé de sa résidence par les habitants, avait besoin d'un chef pour marcher contre les rebelles. Il accepta le commandement des troupes de l'Église, rétablit le pape sur la chaire de saint Pierre,

et dut ainsi à la reconnaissance ce que la meilleure justification ne lui aurait peut-être jamais valu.

Que le comte de Toulouse ait rendu ou non ce service à la papauté, il n'en est pas moins certain qu'il recouvra, vers le milieu de l'an 1234, le marquisat de Provence, et, au mois de septembre, en fit hommage à l'empereur, qui se trouvait alors à Montefiascone. Dans l'acte d'investiture délivré par Frédéric, on remarque ce passage :

Septembre 1234.

« Considérant la fidélité et la dévotion de mon très-cher allié et féal Raymond, comte de Toulouse, et ayant reçu de lui le serment d'hommage et de fidélité pour une portion de l'empire, je lui cède et confirme, de même qu'à ses héritiers, la terre de Venaissin et toutes les autres terres appartenant autrefois à ce comte et à ses prédécesseurs dans l'empire et dans le royaume d'Arles et de Vienne ; le restituant dans son ancienne dignité de marquis de Provence, que ses ancêtres possédaient ; avec défense de le troubler, lui et ses héritiers, dans la possession de ces domaines, sous peine de mille livres d'or..., etc. »

En effet, depuis ce jour, Raymond jouit paisiblement de ce territoire, et il le transmit ensuite à sa fille Jeanne, seule apte à lui succéder dans ses biens.

Pendant ce temps, les inquisiteurs travaillaient à leur œuvre criminelle et portaient la désolation et le deuil dans les provinces méridionales. Il n'était pas un coin de ces malheureuses contrées où n'apparût le bourreau ;

il n'était pas une famille qui n'eût à pleurer un parent ou un ami. A Cahors, ne pouvant poursuivre les vivants, on exhuma les morts, et leurs restes, arrachés à la tombe, furent traînés dans les rues jusqu'au bûcher, qui, trompant, cette fois, les calculs du fanatisme, rendit à la terre les cendres que lui avait ravies un sacrilége.

Tant d'horreurs tirèrent enfin le peuple de sa longue
Fin de 1235. résignation. Lorsqu'en 1235 les frères Cellani et Guillaume Arnaud voulurent donner à la ville de Toulouse le spectacle d'un nouvel auto-da-fé, les habitants se soulevèrent, et les consuls, triomphant de leur stupeur, se rangèrent du parti de leurs concitoyens.

Catel dit avoir vu, dans la bibliothèque des dominicains, une vieille chronique contenant des détails fort circonstanciés sur ce qui se passa en cette occasion à Toulouse (1). Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* ont probablement aussi puisé à cette source, car les deux relations ne présentent entre elles que des différences légères.

Le viguier ordonna aux dominicains de cesser leurs fonctions de juges et de quitter la ville. Au lieu d'obéir, Cellani et Arnaud restèrent à leur poste et continuèrent leurs enquêtes. Les consuls firent alors sortir de Toulouse les religieux chargés de rechercher les sectaires et de les traduire devant les frères prêcheurs. Ils croyaient

(1) *Histoire des comtes de Toulouse*, I, II, p. 358.

que ceux-ci, étant, par là, privés de tout moyen d'action, seraient obligés, à leur tour, de renoncer à leurs sentences inquisitoriales; il n'en fut rien.

Cependant, hésitant encore à employer la force, l'autorité urbaine imagina, pour se débarrasser de ces hôtes exécrés, de défendre, sous peine de punitions sévères, d'avoir les moindres communications avec les dominicains, et surtout de leur vendre ou livrer des subsistances. Pour assurer l'exécution de cette mesure, des soldats gardèrent les portes des maisons occupées par les frères prêcheurs. On espérait ainsi les amener à composition. Soins inutiles; pendant trois semaines, les inquisiteurs, approvisionnés en secret par des amis ou de fervents catholiques, supportèrent, sans faiblir, cette séquestration rigoureuse.

Les consuls, voyant que rien ne pouvait empêcher ce tribunal inique de continuer ses procédures, se décidèrent à agir avec plus d'énergie; on se saisit de la personne d'Arnaud, et on le conduisit au delà des remparts. Les dominicains, pour protester contre cette violence, lui formèrent un cortége jusqu'à la Garonne. De l'autre côté du fleuve, l'inquisiteur trouva les consuls, qui lui déclarèrent que, s'il voulait s'abstenir d'exercer son ministère, on le laisserait maître de demeurer à Toulouse, mais qu'autrement ils lui signifiaient, de la part du comte Raymond, de quitter le territoire soumis à son obéissance. Arnaud, pour toute réponse, se contenta de

prendre la route de Carcassonne, et à peine fut-il arrivé dans cette ville que, par l'entremise du prévôt de la cathédrale et de différents ecclésiastiques des paroisses, il appela à comparaître devant lui plusieurs habitants de Toulouse.

Les consuls, irrités de tant de persistance, firent enlever nuitamment quelques-uns de ces religieux opiniâtres et les mirent hors de la cité, en les prévenant qu'ils encourraient la peine capitale s'ils continuaient à montrer la même obstination. Néanmoins, peu effrayés de la menace, quatre frères prêcheurs citèrent les consuls eux-mêmes à Carcassonne pour répondre de leur conduite. Alors, poussés à bout, ces derniers se déterminèrent à éloigner de Toulouse tous les dominicains, sans en excepter l'évêque Raymond de Falgar, qui appartenait à cet ordre religieux.

Les frères prêcheurs, au nombre de quarante, sortirent processionnellement de Toulouse, le 6 novembre 1235, en chantant le *Credo* et le *Salve Regina*. Mais cette déconvenue n'abattit point leurs prétentions. De Carcassonne, les inquisiteurs excommunièrent onze capitouls de Toulouse comme fauteurs des Albigeois, et, par une singularité remarquable, le nom de Raymond ne figura pas dans leur arrêt. Pourtant, le comte étant revenu d'Italie depuis le mois d'octobre 1234, on ne pouvait imputer qu'à lui l'expulsion des frères.

6 novembre 1235.

L'oubli, il est vrai, ne tarda pas à être réparé. Les

Narbonnais, ayant, à leur tour, chassé les dominicains, envahi leur couvent et détruit les registres de l'inquisition, l'archevêque de cette ville et les évêques de Carcassonne et de Toulouse comprirent le comte Raymond dans l'anathème lancé par eux à cette occasion. Ce prince fut même excommunié de nouveau par les commissaires que le pape avait chargés de l'examen du conflit élevé entre lui et l'abbé de Moissac, relativement au droit de seigneurie. Au reste, la sentence, rendue à Tou-
16 mars 1236. louse le 16 mars 1236, n'eut guère plus de retentissement que les autres; aussi les choses restèrent-elles, en général, sur le même pied qu'avant les interdictions prononcées contre le comte et avec si peu de mesure.

Cette situation, qui mettait en péril l'autorité de l'Église dans les provinces du Midi, engagea l'évêque de Toulouse à se rendre à Rome pour y faire connaître l'état du pays, et surtout pour se plaindre d'avoir été renvoyé de sa ville épiscopale, aussi bien que les inquisiteurs et les dominicains ses confrères.

28 avril 1236. Grégoire, fort courroucé de ces nouvelles, écrivit aussitôt à Raymond une longue lettre, dans laquelle il commence par rappeler son application constante à extirper l'hérésie, le soin qu'il a eu d'envoyer sur les lieux, en qualité de légat, l'évêque de Tournai et l'archevêque de Vienne, et il ajoute :

« Mais ce que nous craignions est arrivé; cet archevêque et les autres prélats de sa légation nous ont ap-

pris que votre viguier et les consuls de Toulouse ont d'abord élevé des difficultés pour empêcher qu'on procédât contre les hérétiques, et que, après avoir insulté Guillaume Arnaud, frère prêcheur, qui remplissait dans cette ville, avec beaucoup de zèle, l'office d'inquisiteur, ils l'ont ensuite chassé violemment; qu'ils ont défendu dans la ville et le faubourg à toutes sortes de personnes de vendre ou donner aucune chose à notre frère l'évêque de Toulouse et à son clergé; d'avoir communication avec eux; de demeurer à leur service; de faire aucun présent ou aucune aumône aux frères prêcheurs. De plus, les consuls de Toulouse ont fait saisir par leurs gens, dans le temps que vous étiez dans la ville, la maison où l'évêque se trouvait alors malade, fait prendre ses chevaux et ses autres effets; ils ont blessé grièvement quelques chanoines ou clercs soit dans l'église, soit dans leur cloître, soit enfin dans la demeure épiscopale; ils leur ont fait d'autres insultes et ont mis des gardes dans toutes les maisons ecclésiastiques pour empêcher qu'on ne leur fournît les choses nécessaires à la vie; ils ont contraint l'évêque et les clercs de sortir de la ville; ils ont défendu d'y prêcher publiquement et d'y entendre la parole de Dieu; tout cela a été fait par votre ordre, comme ils l'assurent, vous qui étiez obligé, suivant le concile de Toulouse et le traité de Paris, de protéger les églises et les ecclésiastiques, de conserver leurs droits et leurs libertés, de concourir efficacement à la

punition des hérétiques, de payer une certaine somme à ceux qui se saisiraient de leurs personnes, de donner tous les ans un honoraire aux maîtres régents de Toulouse pendant un temps fixé, et d'aller servir outre-mer avec plusieurs bourgeois et chevaliers de vos domaines; vous avez supprimé cet honoraire, ce qui a fait, dit-on, cesser les études; vous avez établi des formules injustes, contraires à nos statuts et au droit, au sujet de l'inquisition contre les hérétiques, que vous avez, par là, favorisés; vous traversez cette recherche; vous permettez à plusieurs de ceux qui étaient déjà condamnés d'habiter dans le pays, et vous donnez retraite aux étrangers qui y viennent chercher un asile; vous avez, parmi vos conseillers ou domestiques, des gens suspects ou diffamés pour faits d'hérésie, vous les avez promus aux offices publics, et, comme on a lieu de le conjecturer par l'examen de vos faits, vous ne craignez pas de vous montrer fauteur des hérétiques, leur recéleur et défenseur, et vous ne vous mettez pas en peine de vous corriger, après en avoir été souvent averti : de là plusieurs ont abjuré la catholicité pour embrasser l'erreur; de là, enfin, d'autres ont causé des dommages considérables et fait divers outrages aux églises, aux ecclésiastiques et aux catholiques occupés à l'affaire de la foi, et vous avez refusé d'en faire justice après en avoir été requis plusieurs fois. Nos vénérables frères l'archevêque de Narbonne, les évêques de Toulouse et de Carcassonne et

ledit frère Guillaume ayant lancé plusieurs fois l'excommunication pour toutes ces choses, tant de leur autorité que de la nôtre, soit contre vous, soit contre lesdits consuls, et le même frère Guillaume ayant ordonné aux prêtres des églises de Toulouse et aux frères mineurs de cette ville de publier, les dimanches et les fêtes, cette sentence d'excommunication, les consuls ont chassé violemment ceux qui se disposaient à faire cette publication; ils ont fait de grandes menaces aux frères mineurs pour l'avoir faite et en ont battu quelques-uns jusqu'à l'effusion du sang. Ce n'est pas encore tout : vous et les consuls de Toulouse, vous montrant ennemis de la foi catholique, vous avez fait défendre publiquement de comparaître devant l'inquisition, pour répondre sur la foi ou sur autre chose, sous peine de punition corporelle et de confiscation des biens. Comme nous ne saurions passer sous silence tant d'attentats commis au préjudice de la foi, nous vous enjoignons de les corriger suivant l'ordre du légat, et de les faire réparer par les consuls de Toulouse et de vos autres sujets suivant le pouvoir qui vous en a été donné; de ne pas retarder davantage votre départ pour le prochain voyage d'outre-mer avec les mêmes bourgeois et chevaliers, et d'y servir pendant cinq ans, conformément au traité de paix; sinon nous ordonnons au légat de vous y contraindre, ainsi que les autres, par les censures ecclésiastiques, et de faire publier, tous les dimanches et fêtes, dans toutes les églises

de la légation, au son des cloches et à cierges éteints, lesdites sentences d'excommunication, jusqu'à ce que vous ayez fait une satisfaction convenable. »

Le comte, voulant montrer son obéissance au saint-siége, eut, à Carcassonne, une conférence avec l'archevêque de Vienne et les inquisiteurs, à la suite de laquelle il permit à l'évêque Falgar et aux dominicains de revenir à Toulouse. Cependant le légat maintint l'excommunication dont il avait été frappé, car Raymond, s'étant rendu bientôt auprès de l'empereur, le pape blâma Frédéric d'avoir accueilli à sa cour un prince mis par lui hors de l'Église.

Les historiens se taisent sur les motifs de ce voyage; ils n'en indiquent même pas la date précise; mais nous savons que Raymond était de retour à Toulouse le
Août 1236. 11 août suivant, puisque, ce jour-là, il reçut l'hommage-lige du vicomte de Turenne, qui reconnut tenir de ses ancêtres et de lui tous les fiefs possédés par sa famille. Il déclara, en outre, n'avoir jamais fait hommage, pour aucun de ses domaines, ni au roi Philippe, ni à son successeur, ni aux comtes de Montfort.

Raymond, affligé des malheurs qui pesaient sur ses sujets, pria le roi de demander à Grégoire IX l'annulation des pouvoirs exorbitants laissés aux dominicains et de l'autoriser à différer de deux ans son départ pour la terre sainte. Le pontife, sans accéder entièrement à ces
3 février 1237. désirs, prescrivit, le 3 février 1237, à l'archevêque de

Vienne, de révoquer les inquisiteurs sur le compte desquels Raymond aurait de justes sujets de plainte, et il consentit à ce que le comte ajournât son lointain pèlerinage jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1239; toutefois il exigea des garanties pour être assuré de son embarquement à cette époque. Il y a néanmoins lieu de s'étonner du sursis accordé par le saint-siége, car le pape et le roi avaient un intérêt égal à éloigner le comte de Toulouse. Grégoire désirait se débarrasser d'un prince souvent rebelle aux exigences du clergé et qui ne pouvait avoir perdu le souvenir de la véritable cause de sa ruine, et Louis, de son côté, attachait nécessairement beaucoup d'importance à ce que le comte de Toulouse allât, pendant quelques années, faire la guerre aux Sarrasins. Les grands vassaux de la couronne cherchant sans cesse l'occasion d'amoindrir l'autorité royale ou au moins de s'opposer à son accroissement, il craignait, avec raison, qu'un feudataire, injustement dépouillé, n'entrât un jour dans une ligue qui lui donnerait l'espoir de recouvrer sa puissance. Hugues de Lusignan, comte de la Marche, avait plus d'une fois levé l'étendard de la révolte, et sa femme Isabelle, veuve de Jean sans Terre, après avoir occupé un trône, ne se soumettait pas sans peine à un rôle secondaire. Il fallait donc empêcher que ces mécontentements et ces ambitions ne trouvassent de l'appui et, par conséquent, isoler les comtes de Toulouse,

de Comminges, d'Armagnac et de Foix, qui non-seulement disposaient de forces considérables, mais seraient probablement soutenus par les rois de Castille, d'Aragon et d'Angleterre.

Mai 1237. Peu de temps après, Raymond, appelé par les habitants de Marseille, se portait de nouveau contre le comte de Provence, et Béranger réclamait le secours du roi d'Aragon, son cousin. Jacques Ier, qui tâchait alors d'enlever aux Infidèles la ville de Valence, n'avait aucun moyen de venir en aide à son parent; il se borna à se plaindre à Grégoire IX de l'agression du comte, et le pape, comme on vient de le voir, déjà mécontent de Raymond, engagea le roi de France à intervenir dans la querelle. Il y était, selon lui, d'autant plus obligé, que le comte de Toulouse ne menaçait les domaines de Béranger que parce que ce prince s'était prononcé en faveur de Louis VIII, son père, lors du siége d'Avignon. Le pontife s'adressa aussi, dans le même but, aux comtes de Bretagne et de la Marche, prescrivit à son légat de ne rien négliger pour prévenir cette guerre, et ordonna aux peuples d'Avignon et de Marseille de déposer les armes.

Grégoire, en écrivant au roi, récapitula avec beaucoup d'aigreur tous ses griefs à l'égard du comte de Toulouse; il l'accusa de ne pas payer les honoraires des régents de l'université, d'avoir laissé ses baillis et officiers chasser un évêque recommandable par sa naissance et

par son âge (1), de s'être emparé du château et de la ville de Vaison, d'avoir rétabli le péage sur le sel, dans le comté de Venaissin, et enfin de s'être saisi des biens de différents monastères. « C'est, ajouta-t-il, parce qu'il est déjà excommunié pour toutes ces choses, qu'il ne craint pas d'en commettre de plus mauvaises encore, au mépris des chefs de l'Église. »

Il faut croire que la colère du pape, et sans doute aussi les observations du roi, coupèrent court aux projets du comte de Toulouse, car il suspendit ses démonstra-
in 1237. tions hostiles contre Béranger ; et, le 5 juin, il était de retour à Toulouse.

Cependant les inquisiteurs continuent leur horrible tâche avec une persévérance qui décèle le fiel dont leur cœur est empli. Ils ne respectent rien ; ils ne sont arrêtés par rien. Ici l'on exhume les cadavres et on les traîne sur la claie, là on inflige des traitements cruels sur la foi d'un dénonciateur inconnu ; sur tous les points les hérétiques, sans défense, sont poursuivis, condamnés et jetés vivants dans les flammes.

Parfois les autorités locales, indignées, essaient de s'opposer à tant d'infamies ; malheureusement le manque d'énergie du maître et la terreur que cause l'Église rendent leurs efforts impuissants et inutiles. A Toulouse, six individus, hommes et femmes, ayant été dé-

(1) L'évêque de Vaison, petite ville de Provence.

clarés schismatiques, furent livrés au viguier et aux consuls, pour être conduits au bûcher. Mais ceux-ci refusèrent de se prêter à l'exécution des coupables, et l'évêque Falgar, l'abbé de Massons-Verdun, le prévôt de la cathédrale et le prieur de la Daurade lancèrent contre eux l'excommunication, sans pouvoir, néanmoins, les amener à obéir (1).

Juillet 1237.

Averti, peut-être, par ces résistances partielles, le légat jugea prudent d'apporter des modifications aux formes judiciaires suivies jusque-là par les inquisiteurs. On promit, en son nom, de traiter avec indulgence les accusés qui, dans un certain temps, avoueraient leurs torts, et ceux qui, tout en méritant une punition, consentiraient à révéler leurs complices.

Pour atténuer l'effroi inspiré par les dominicains, l'archevêque de Vienne attacha, à chaque tribunal de cet ordre, des frères mineurs (2), moines généralement indulgents et doux; et il décida que les inquisiteurs, au

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Les frères mineurs ou cordeliers appartenaient à l'ordre de Saint-François.

Jean Bernardi, d'abord négociant à Assise, et qui, par la suite, devint saint François, ayant pris l'habit religieux, créa, en Italie, en France, en Espagne, et même en Orient, un grand nombre de communautés qu'il soumit à une règle sévère, et auxquelles il imposa la pauvreté, telle que la préconise l'Écriture. Ces moines étant revêtus d'une robe grise, on a dit, proverbialement, *gris comme un cordelier*, ce qui faisait allusion à la couleur de leur vêtement et non pas à leur intempérance, car on leur a reconnu toujours des habitudes austères.

lieu d'appeler devant eux les prévenus, à quelque partie du territoire qu'ils appartinssent, iraient, au contraire, informer sur les lieux, ce qui éviterait aux habitants un déplacement parfois très-long, et leur rendrait en même temps la défense plus facile.

Le légat désigna pour collègue à Guillaume Arnaud, Jean de Nétoya, provincial des cordeliers, de Provence; mais les devoirs de ce religieux ne lui laissant pas assez de liberté, il lui substitua Étienne de Saint-Tiberi, qui assista l'inquisiteur, « de la volonté et du consentement du comte de Toulouse. »

Octobre 1237.

L'esprit de modération dont l'archevêque de Vienne semblait vouloir donner l'exemple eut fort peu d'influence sur les autres prélats. Il nous est parvenu des arrêts de l'évêque de Toulouse et de l'évêque de Moissac, prieur des dominicains en Provence, qui sont encore empreints de l'exagération et du fanatisme des premières sentences inquisitoriales. On le verra par un seul fait. Pour n'être condamné, par ce tribunal, qu'à un simple pèlerinage, il fallait, à coup sûr, n'être coupable que d'une faute bien légère; pourtant, dans ce cas, les juges, poussés par leur ardeur ascétique, ordonnaient de visiter les lieux consacrés, nu-pieds, en chemise, et se frappant de verges.

Au reste, l'énoncé des peines infligées alors nous prouve que le schisme vaudois n'était pas éteint dans le pays, et que l'on reprochait à ses partisans de lire

l'Évangile dans la langue vulgaire. Ces vieux documents nous apprennent aussi que, parmi les Albigeois, des femmes dogmatisaient en public, et que celles désignées par la qualification de *parfaites* s'immisçaient dans les fonctions du sacerdoce, bénissaient le pain, absolvaient les péchés; en un mot, étaient presque assimilées aux ministres de la secte.

Quoique les populations du Midi supportassent depuis longtemps, par défaut d'ensemble et d'accord, tant de persécution et de cruautés, on arriva sans doute à craindre qu'il n'y eût de leur part une réaction violente, car la cour de France se résolut sagement à mettre un terme aux poursuites contre les hérétiques, et, à dater des derniers jours d'octobre 1237, les inquisiteurs n'exercèrent plus, nulle part, leur ministère (1).

Raymond, trop honnête homme pour approuver la conduite des dominicains, mais d'un caractère trop faible pour engager une nouvelle lutte avec le saint-siége, tantôt avait essayé de tenir tête à l'autorité inquisitoriale, tantôt s'était soumis humblement aux ordres du légat. Les menaces du pape, les excommunications

(1) Dans le courant de cette même année 1237, on voit, par des actes d'Amaury de Montfort, que ce prince chercha alors à rappeler ses anciens droits sur les territoires conquis par son père. Il signa même *duc de Narbonne et comte de Toulouse*. Cette prétention inexplicable, après le traité de Paris, ne fut prise au sérieux par personne et demeura, pour ainsi dire, inaperçue.

accumulées sur lui, jetaient le trouble dans ses esprits, et il ne sut souvent s'il devait rester sourd à ces avertissements de l'Église, ou accepter le joug qu'on lui imposait. Quand, à la voix du roi de France, l'orage déchaîné sur ses peuples se fut enfin calmé, il crut n'avoir rien de mieux à faire que de se réconcilier avec Grégoire IX ; et, pour atteindre plus facilement ce but, il fit connaître à l'archevêque de Vienne son intention d'envoyer à Rome quelques prélats dignes de confiance, qui se rendraient caution de ses regrets pour le passé et de son obéissance pour l'avenir. Le légat, accoutumé à voir le comte de Toulouse flotter toujours entre ses penchants et ses promesses, ne voulut pas, paraît-il, qu'il chargeât des ecclésiastiques de cette mission ; mais le pape, consulté à l'avance relativement à la mission elle-même, y avait déjà donné son autorisation et répondit « qu'il était du devoir du pontife d'imiter la clémence de celui qui souhaite le salut et non la mort du pécheur. »

Août 1238. L'année suivante, Raymond visita le Rouergue ; il y était appelé par un intérêt majeur. Le roi Jacques d'Aragon tenait en fief, de l'église de Maguelone, la seigneurie de Montpellier et ses dépendances ; pourtant Jean de Montlaur, évêque de Maguelone, prétendant que ce prince avait, plus d'une fois, attenté aux priviléges de son église, se déclarait dégagé de ses obligations antérieures, et libre, d'après cela, de disposer du fief

comme il le jugerait à propos. En conséquence, l'évêque mettait Raymond en possession de Montpellier et de son territoire, et le comte élevait d'autant moins de doute sur la légitimité de son investiture, que, de son côté, il se croyait des droits sur ces domaines. Au surplus, cette prétention, fondée ou non, n'empêcha pas le roi Jacques de continuer à se considérer comme étant le seul et véritable seigneur; nous ne tarderons pas à en avoir la preuve.

Dès leur arrivée à Rome, les ambassadeurs du comte de Toulouse s'empressèrent d'agir conformément à leurs instructions, et ils supplièrent le pape :

1° D'absoudre le comte de l'excommunication dont il était frappé;

2° D'ôter la poursuite des Albigeois aux frères prêcheurs, qui, dans leurs procédures, ne s'astreignaient ni aux lois civiles ni aux lois canoniques, et de laisser ces fonctions aux évêques, auxquels elles appartenaient de droit; ces chefs de l'Église étant, sous le rapport religieux, les véritables juges de leurs ouailles;

3° De dispenser le comte Raymond d'aller, outre-mer, servir pendant cinq ans contre les Sarrasins, afin qu'il ne parût pas, aux yeux de l'Europe chrétienne, accomplir forcément ce pieux pèlerinage; et de se contenter d'exiger qu'il profiterait du premier passage général pour se rendre en Orient, où il demeurerait autant de

temps que ses principes religieux le lui feraient juger convenable (1);

4° De lui permettre d'inhumer en terre sainte les restes du comte Raymond VI, son père ; l'enquête de l'évêque d'Albi et des abbés de Saint-Sernin et de Grandselve ayant constaté la fin pieuse et pénitente de ce prince.

Le pape se montra favorable en ce qui concernait l'excommunication, et prescrivit à l'évêque de Toulouse d'admettre le comte Raymond à la communion de l'Église, lorsqu'il se serait engagé, par serment, à réparer ses fautes. Quant aux autres demandes, nous ignorons quelle réponse y fut faite; mais déjà, on le sait, les poursuites de l'inquisition avaient été suspendues, et peut-être est-ce à cette circonstance qu'il faut attribuer le silence des chroniques sur ce qui est relatif aux frères prêcheurs.

1239. Vers le milieu de l'année 1239, le pape fit partir le cardinal Jacques, évêque de Palestrine, pour remplacer l'archevêque de Vienne comme légat *à latere*. Par une bulle du 9 juin, il le chargea d'annihiler les censures dont le comte de Toulouse avait été l'objet, et de lui

(1) Soit que Louis IX crût sa couronne plus affermie alors sur sa tête qu'au commencement de 1237, soit que l'époque du départ d'une nouvelle croisade fût assez rapprochée pour qu'il n'attachât pas une grande importance à cette question, le roi ordonna à l'évêque de Clermont, son ambassadeur à Rome, d'appuyer la demande du comte.

donner l'absolution dans la forme voulue. Il autorisa, en outre, ce prélat à relever Raymond de son serment d'aller à la terre sainte ; « mais ce ne sera, dit Grégoire, que lorsqu'il aura juré entre les mains du roi et des archevêques de Sens et de Rouen, auxquels nous adressons des instructions en conséquence, qu'il partira au premier passage général, avec les autres ultramontains, pour servir trois ans outre-mer, selon son rang et sa condition, ainsi que ses ambassadeurs nous l'ont offert en son nom. Il lui sera permis, par les présentes, de revenir, au bout de ce terme, dans son comté, à moins qu'il n'ait enfreint les choses susdites. Dans ce cas, cette permission ne pourra lui servir et sera regardée comme non avenue. »

En attendant les résultats de son ambassade à Rome, Raymond parcourut ses provinces et s'attacha à rappeler à l'obéissance ceux qui, dans les désordres de la guerre, s'étaient affranchis de leurs devoirs. Lorsque le concile de Latran l'avait dépouillé de tous ses États, le comte de Valentinois avait profité de l'occasion pour ranger sous sa dépendance différents fiefs du Vivarais. Dans le courant de février 1239, son fils, Aymar II, fit hommage pour ces domaines au comte de Toulouse et se reconnut son vassal.

Février 1239.

Au mois de mai suivant, Raymond reçut aussi, à Orange, l'hommage de l'évêque de Carpentras, et, après une course dans le Rouergue, il revint à Toulouse.

Le nouveau légat n'était pas encore dans cette ville. Lorsqu'il allait quitter Rome, l'empereur Frédéric, en mésintelligence avec le pape, l'avait empêché de traverser ses provinces, et s'était appliqué à mettre des entraves à sa mission. Cependant il parvint à gagner le Languedoc; mais, n'ayant pu se diriger par la Provence, il n'arriva guère avant le mois d'octobre.

Octobre 1239.

A peu près vers le même temps, le comte Raymond retourna dans la vallée du Rhône pour y conférer avec le roi d'Aragon. Jacques, sans s'occuper de la cession faite par l'évêque de Maguelone, vint s'établir à Montpellier avec sa cour; et, comme pour constater ses droits sur cette ville, il y séjourna beaucoup plus longtemps que les autres années. Il est probable que, si Raymond voulut alors réclamer cette suzeraineté, il dut convenir de la validité des titres du monarque espagnol, car, à dater de cette entrevue, les historiens ne parlent plus d'aucune contestation à ce sujet.

Dans un pays où la guerre avait si souvent déplacé l'autorité, où la force, chaque jour, était mise à la place de la loi, il n'existait nécessairement ni sûreté dans les transactions, ni stabilité dans les actes du pouvoir. L'intérêt du moment, l'exigence de la situation, décidaient des rapports politiques; l'allié de la veille devenait l'ennemi du lendemain. D'ailleurs, ces fiefs obtenus de souverains étrangers; cette obligation de servir des princes dont on ne dépendait que pour une

certaine partie du territoire, rendaient les relations de voisinage des plus précaires. Nous avons vu, en 1237, le comte Raymond, pressé par Jacques Ier, Grégoire et le roi Louis, être contraint de traiter de la paix avec le comte de Provence; maintenant l'empereur, mécontent de ce que celui-ci ne s'était pas hâté d'attaquer la Savoie dont il avait à se plaindre, prescrit de nouveau au comte de Toulouse de marcher contre Béranger, et même, par une charte datée de Crémone, dispose, en sa faveur, d'une portion de ses États.

Décembre 1239.

Raymond fut loin de se refuser à accomplir un pareil devoir. La détermination s'accordait trop bien avec des projets auxquels la nécessité seule l'avait fait renoncer. Il activa ses préparatifs; et, malgré les représentations du pape, qui, venant d'excommunier Frédéric, ne voyait pas sans peine qu'on obéît ainsi à ses volontés, il se mit en campagne au commencement de janvier 1240.

Janvier 1240.

Après s'être emparé du pont de Bonpas, sur la Durance, et y avoir établi un corps de troupes suffisant pour s'assurer le passage de cette rivière, il entra dans le comté de Provence et continua à s'avancer sans rencontrer d'obstacles. Béranger ne se dissimulait pas l'infériorité de ses armes; effrayé de l'approche des Toulousains, il cherchait autour de lui des auxiliaires.

Lors de la paix de 1229, des Français à la suite de Montfort et de Louis VIII, séduits par le climat et la

facilité de la vie, s'étaient fixés dans la vallée du Rhône. Béranger fit appel à ces anciens soldats aussi bien qu'à la noblesse du pays, qui, à cette même époque, avait prêté serment de fidélité au roi de France, et, avec ces défenseurs improvisés, il se crut en mesure de se porter à la rencontre de son adversaire.

Ces forces, bien conduites, auraient peut-être disputé le terrain au comte de Toulouse ; mal commandées, elles furent surprises et défaites complétement par ce prince.

Raymond, alors, soumit assez promptement une vingtaine de places et de châteaux sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhône, et, soutenu par les Marseillais, toujours prêts à se donner à lui, il alla assiéger la ville d'Arles, devant laquelle il passa l'été presque entier.

Cependant les rois de France et d'Angleterre, tous les deux gendres du comte de Provence, ne pouvaient rester indifférents à cette lutte. Henri III essaya d'apaiser la colère de l'empereur; quant à Louis, il prit la chose plus au sérieux : il dirigea aussitôt sur la vallée du Rhône sept cents chevaliers et un corps d'infanterie considérable, et demanda à Frédéric si c'était par son ordre que le comte de Toulouse faisait la guerre à ses sujets.

L'empereur, d'après la situation de ses affaires en Italie et en Allemagne, se souciait peu de se brouiller

avec son redoutable voisin, pour un motif, en réalité, sans une grande importance. Il répondit :

« Quand un certain nombre de Français établis près des domaines du comte de Toulouse ont marché inconsidérément au secours de Raymond-Béranger, dans l'intention, sans doute, de témoigner de leur dévouement au roi leur maître, y a-t-il lieu de s'étonner si cette agression a été repoussée et punie ; à la force on devait opposer la force ; mais pour prouver notre désir d'éviter tout sujet de conflit entre la France et l'empire, si le roi y consent, nous nous rendrons réciproquement ce qui a pu être enlevé par chacune des parties belligérantes, et nous nous tiendrons compte aussi des dommages éprouvés de part et d'autre, en suite de cette guerre (1). »

Raymond, de son côté, quels que pussent être ses regrets de se voir arracher un comté déjà, pour ainsi dire, en son pouvoir, n'était pas homme, dans l'espoir de s'assurer une portion de la Provence, à s'exposer au courroux de Louis IX ; il écrivit au roi pour expliquer la conduite de l'empereur, ou plutôt pour excuser la sienne, et il leva le siége d'Arles après, toutefois, avoir fait ravager l'île de la Camargue.

Le roi, satisfait de cet arrangement amiable, rappela ses troupes, et, pour quelque temps du moins, il ne fut

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

plus question, ni de la mésintelligence entre Marseille et son seigneur ni de l'attachement que gardaient à Raymond les populations du bassin inférieur du Rhône.

En se retirant de devant Arles, Raymond se porta sur Avignon où des troubles sérieux réclamaient sa présence.

Cette ville s'était constituée en république, et avait choisi pour podestat, c'est-à-dire pour magistrat chargé d'exprimer la volonté du pays, le comte Bernard, un protégé de l'empereur. Bien que nommé par le suffrage universel, l'élu des Avignonais n'avait aucune des qualités nécessaires pour gouverner ses concitoyens; son égoïsme, sa vanité, sa fourberie et son caractère despotique lui aliénèrent bientôt tous les esprits. Il fallait un autre chef à un peuple intelligent, fier des droits obtenus par ses longs efforts, et doué d'une imagination vive, souvent irréfléchie, allant parfois au delà du but, mais n'oubliant jamais que l'homme doit être libre pour s'élever et s'ennoblir.

Les Avignonais, partagés en deux camps, désiraient, les uns, se mettre sous le protectorat de Frédéric ; les autres, sous celui de Raymond-Béranger. Déjà les partisans de ce dernier couraient aux armes pour chasser le comte Bernard, représentant des intérêts de l'empire, lorsque l'arrivée du comte de Toulouse fit prendre subitement aux idées une face toute nouvelle. Raymond était généralement aimé; dès qu'il parut, il rallia les opinions les

plus contraires, et, sur la proposition des principaux habitants, il fut proclamé podestat.

Il voyait avec joie, dans ce succès, un dédommagement à sa récente déception, quand le comte Gautier, vicaire général de l'empereur dans le royaume d'Arles, le pria, par suite des instructions de son souverain, de lui abandonner le titre qui venait de lui être conféré. Cette demande était un ordre : quelque déplaisir qu'il lui causât, il ne pouvait refuser de s'y soumettre. Le comte de Toulouse feignit assez d'hésitation pour donner la mesure de son sacrifice, puis se résigna;
Août 1240. et, par un acte daté de l'Ile, en Venaissin (1), le 11 août 1240, il renonça à l'avantage que lui envoyait la fortune.

Lorsqu'il eut installé le nouveau podestat dans ses fonctions, il reprit le chemin de sa capitale. Ce voyage vers le Rhône, qui deux fois avait déjoué ses calculs et trahi son attente, devait encore devenir pour lui un sujet de contrariétés et d'embarras.

Le fils du vicomte de Béziers et de Carcassonne, Trancavel, ce prince dépouillé, d'une manière inique, de l'héritage de ses aïeux par le traité de Paris, et dont tous les malheurs provenaient de la maison de Toulouse, était allé chercher un asile en Aragon, près d'un monarque ancien allié de sa famille, et qui dans tous les

(1) Petite ville à 2 lieues de Cavaillon.

temps, quoique cédant à la nécessité et aux exigences de la politique, s'était sincèrement associé à ses infortunes et à ses espérances. Là, les yeux tournés vers sa patrie, il attendait impatiemment qu'il se présentât une occasion d'en appeler à son épée de l'injustice des hommes.

Il savait bien que le comte de Toulouse n'était pas l'auteur de sa disgrâce ; il connaissait son affection, son désir de le voir rétabli dans ses domaines. Si ce protecteur de son jeune âge avait semblé un jour l'oublier et le méconnaître, il en accusait son caractère faible, et irrésolu, mais non pas son cœur ; Raymond ne s'était guère montré plus soucieux de ses intérêts propres. Aussi Trancavel ne mettait-il pas en doute de retrouver en lui, dans des circonstances meilleures, un ami et un soutien.

Peut-être crut-il ce moment venu, quand il vit l'expédition dirigée sur la Provence commencer sous de si heureux auspices. Peut-être même, de son côté, le comte de Toulouse partagea-t-il cet espoir, et ne fut-il pas étranger à la levée de boucliers tentée par Trancavel, qui alors, à la tête d'un parti, franchit hardiment les Pyrénées.

Au surplus, que Raymond ait favorisé ou non cette entreprise, on n'en pensa pas moins qu'il s'était entendu avec le vicomte de Béziers, et le peu de solidité de ses

déterminations, la prompte disparition de ses éclairs de confiance et d'énergie nous permettent de croire que ce reproche n'était pas dénué de tout fondement.

Affligé de ses déconvenues successives, Raymond re-
Fin d'août 1240. gagnait lentement sa résidence, lorsque, à Pénautier, il trouva le sénéchal de Carcassonne qui venait réclamer son secours contre un ennemi déjà maître d'une portion considérable du diocèse de Narbonne.

En effet, Trancavel, reçu avec joie par ses fidèles vassaux et par beaucoup de seigneurs attachés autrefois à son père, s'était avancé rapidement dans le pays. Plusieurs châteaux lui avaient ouvert leurs portes, et, surpris d'une irruption si soudaine, les Français établis aux environs se réfugiaient dans Carcassonne, soit pour éviter une rencontre, soit pour contribuer à la défense de cette place. L'archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse furent des premiers à s'abriter derrière ces remparts, et tous deux s'employèrent activement à mettre cette ville en état d'attendre les renforts qu'ils se hâtèrent de demander au roi.

La démarche du sénéchal jetait le comte de Toulouse dans une grande perplexité. Il ne pouvait refuser de s'opposer à l'envahissement du territoire sans encourir la colère de la France; et pourtant Raymond VI, en séparant sa cause de celle de son neveu, le seigneur de Béziers, avait amené la mort du vicomte Roger et la

ruine des Trancavel. Maintenant, combattre l'héritier de ce malheureux prince, son parent, son frère d'armes, le fils adoptif du comte de Foix, n'était-ce pas faillir à ce que lui commandaient et son devoir et la reconnaissance ?

Raymond, dans cette lutte avec lui-même, fit ce que font ordinairement les esprits faibles; il ne décida rien, ne se déclara pour personne et s'attira le blâme de tous les partis. Il répondit au sénéchal qu'il délibérerait sur cette question avec son conseil, dès son arrivée à Toulouse, et il continua sa route sans presser sa marche, s'arrêtant même à Castelnaudary et ailleurs, dans l'intention, sans doute, de laisser aux événements le temps de se dessiner mieux.

Ce défaut de résolution eut nécessairement pour conséquence de prouver à Trancavel qu'il lui fallait des succès s'il voulait obtenir un jour l'appui du comte de Toulouse, et de confirmer les partisans du roi dans l'opinion que ce dernier ne se refuserait jamais à agir d'un commun accord avec les ennemis de la couronne.

Trancavel n'hésita pas cependant à se présenter devant Carcassonne, et, s'étant emparé du faubourg, il commença aussitôt le siége de la forteresse. S'il eût réussi dans son entreprise, tout le pays se serait certainement prononcé en sa faveur; une résistance, au contraire, de plus d'un mois permit aux troupes royales de venir au secours de cette place, et le vicomte de Béziers,

dans l'impuissance de tenir tête aux forces nombreuses qu'amenaient Jean de Beaumont, chambrier de France (1), et Gui de Lévis, autrement dit le maréchal de Mirepoix, dut renoncer à ses projets de conquêtes, se retirer précipitamment sur les Pyrénées et rentrer, sans combattre, en Espagne (2).

Lorsque la ville d'Albi, qui s'était soumise des premières à son ancien seigneur, eut prêté de nouveau son serment de fidélité à Louis IX, les troupes françaises accourues de l'intérieur du royaume repassèrent la Loire, et le roi, charmé du rétablissement de la paix, adressa des actions de grâces au Dieu des armées pour sa victoire sur les apostats hérétiques (3).

Raymond, afin de détruire les soupçons auxquels sa conduite ne pouvait manquer de donner lieu, se
8 décembre 1240. rendit à Montargis, où se trouvait la cour. Il y fut accueilli sans trop de mécontentement, la disparition du danger avait affaibli ses torts; mais il eut plus de peine à se réhabiliter aux yeux du légat.

Le saint-siége était alors en guerre avec Frédéric. Le pape, qui avait disposé, à son gré, des provinces méridio-

(1) Chambellan du roi.

(2) Ce prince ne fut plus dans le cas de reprendre les armes, et, ayant perdu tout espoir de recouvrer ses domaines, il fit, le 23 août 1246, sa soumission à Louis IX, qui, en échange de sa renonciation à la vicomté de Béziers et à celle de Carcassonne, lui assigna 600 livres de rente.

(3) *Gest. Lud.* IX.

nales, pensait pouvoir user encore de son omnipotence. Encouragé par un premier succès, il osait offrir la couronne impériale à Louis IX, pour son frère Robert, comte d'Artois (1).

Le cardinal Jacques, dans le but d'obliger le comte de Toulouse à rompre tous les liens qui l'attachaient à l'empire, se montra donc extrêmement courroucé de ses tergiversations, feignit de rester sourd à ses excuses, et ne se laissa fléchir que lorsque Raymond, pour être

ommencement de 1241.

pardonné, jura solennellement « d'obéir sans restriction aux ordres du pape et du légat, d'aider l'Église romaine fidèlement et puissamment contre Frédéric, *dit empereur*, et contre tous ceux qui soutiendraient son élection. » Il s'engagea, en outre, à assister, avec l'évêque de Toulouse, au concile qui se réunirait à Rome au sujet des affaires de l'Allemagne.

Pour être garants de ce traité, Raymond désigna le comte de Foix, le vicomte d'Auvillar et les consuls de Toulouse, d'Agen et de Montauban. En informant ces différentes personnes de l'engagement qu'il prenait en leur nom, il leur prescrivit de confirmer sa promesse

(1) On sait ce que saint Louis dit à cette occasion. « Comment le pape a-t-il déposé un si grand prince, qui n'a point été convaincu des crimes dont on l'accuse! S'il avait mérité de perdre sa couronne, ce ne saurait être que par le commandement d'un concile général. » Ainsi ce roi, si clairvoyant et si sage, concédait à l'Église, sinon au pape, le droit d'ôter et de donner les trônes.

1er mars 1241. devant l'évêque d'Agen, délégué à cet effet par le cardinal Jacques.

Le roi, peu confiant dans la parole du comte, voulut aussi avoir des gages de nature à le rassurer sur l'avenir. Raymond se soumit sans difficulté à ces conditions nou-

14 mars 1241. velles, et il déposa en ses mains le serment :

1° De le servir envers et contre tous;

2° De combattre, de bonne foi, les ennemis de ce prince dans le pays d'Albigeois;

3° De détruire, quand il en recevrait l'ordre, tous les châteaux construits par lui depuis la convention du 12 avril 1229;

4° De démolir la forteresse de Montségur aussitôt qu'elle lui aurait ouvert ses portes;

5° De renvoyer de ses États les *faidits* et tous les individus hostiles à la France;

6° D'aider à chasser des domaines du roi, tous les ennemis de la couronne;

7° De faire prêter à ses sujets, quand il y serait invité, le serment formulé par le traité de Paris;

8° Enfin d'abandonner, pendant deux ans, au souverain, les châteaux qui lui avaient été livrés en vertu de ce même traité.

Le roi exigea, en outre, que le comte de Toulouse se réconciliât avec Raymond-Béranger. La chose devenait sans importance pour le comte; aussi s'empressa-t-il d'accéder à cette intimation. D'un côté, il était affranchi de tout mé-

nagement vis-à-vis de l'empereur ; de l'autre, le mariage de Louis IX avec une des filles de Béranger lui ôtait jusqu'à l'espoir de s'emparer jamais du comté de Provence ; par conséquent, au lieu de prolonger une guerre inutile, il lui convenait, au contraire, de vivre en bonne intelligence avec un voisin qui, parmi ses protecteurs, comptait les rois de France, d'Aragon et d'Angleterre.

Rien ne retenant plus Raymond à la cour, il regagna sa capitale ; mais il en repartit bientôt avec l'évêque de Toulouse, dans l'intention de s'embarquer à Marseille pour aller ensemble au concile qui venait d'être convoqué à Rome.

A son passage à Lunel, le comte trouva dans cette ville le roi d'Aragon, et il est probable que cette rencontre avait été concertée à l'avance. Depuis l'année 1230, Raymond vivait éloigné de Sancie, sœur de Pierre II, et, désirant épouser une des filles du comte de Provence (1), il lui fallait expliquer au roi ce qui l'obligeait à une séparation légale et à former d'autres nœuds.

Le peu d'accord qui existait entre le roi d'Aragon et le roi Louis servit fort efficacement sa négociation. Raymond fit valoir, en faveur du mariage qu'il projetait, la nécessité d'avoir un fils habile à lui succéder, afin de soustraire ses domaines à sa fille Jeanne, devenue la femme du prince Alphonse, et il suffit de cette considé-

(1) Cette princesse se nommait également Sancie.

ration pour déterminer Jacques à approuver la répudiation de sa tante.

18 avril 1241. L'entrevue des deux princes n'eut pas seulement pour résultat de leur permettre de s'entendre sur ce point, elle amena entre eux la signature d'une alliance offensive et défensive.

Pendant son séjour à Lunel, Raymond vit arriver beaucoup de dignitaires de l'Église appelés aussi par le pape, mais qui, n'ayant osé se mettre en mer dans la crainte des bâtiments placés en observation sur les côtes de la Méditerranée, et ne pouvant se rendre par une autre voie près du saint-siége, se décidaient à reprendre le chemin de leurs résidences.

Frédéric, effectivement, apportait une attention particulière à empêcher la réunion d'un concile dont le véritable but était de lui disputer son titre d'empereur; aussi une flotte, armée par ses ordres, cherchait-elle à intercepter toute communication avec l'Italie. Néanmoins l'évêque de Toulouse, sans s'effrayer des obstacles devant lesquels reculaient un grand nombre de prélats français et espagnols, continua sa route jusqu'à Marseille, dans l'espoir d'y trouver une occasion de faire voile pour Rome. Le comte Raymond, dirigé par des raisons semblables, ne tarda pas à le rejoindre dans cette ville.

Ils se disposaient à courir les hasards d'une traversée difficile, sinon dangereuse, lorsqu'ils apprirent que

le cardinal Jacques, les archevêques de Rouen, de Bordeaux, d'Auch et de Besançon, les évêques de Carcassonne, d'Agde, de Nîmes, etc., partis sur des bâti-
3 mai 1241. ments génois, étaient tombés au pouvoir de Henri, roi de Sardaigne, fils naturel de l'empereur, et avaient été emmenés prisonniers dans le royaume de Naples.

Cette nouvelle, apportée par l'archevêque d'Arles et par l'évêque du Puy, les seuls qui eussent échappé à la catastrophe, changea les dispositions du comte de Toulouse. Il revint sur ses pas et retourna à Montpellier, où était encore le roi Jacques.

Selon D. Vaissette, il eut alors le désir de recouvrer les biens situés sur la rive droite du Rhône, qu'en 1229 il avait été contraint de céder. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que Raymond profita de la circonstance pour resserrer davantage ses rapports avec le roi d'Aragon, et que, cette fois, le comte de Provence participa au traité dont convinrent les deux princes.

5 juin 1241. Dans cette réunion presque improvisée, et où cependant furent prises des résolutions importantes, Béranger se fit fort d'amener la princesse Sancie à demander elle-même, aux délégués du saint-siége, son divorce avec le comte de Toulouse, et il s'engagea, dans le cas où elle s'y refuserait, à ne plus la laisser habiter sur ses domaines et à cesser de payer la pension qu'il consentait à lui faire. Béranger donna pour garants de sa parole le

roi Jacques, Raymond Gaucelin, seigneur de Lunel, et un chevalier nommé d'Albesc.

De son côté, le comte de Toulouse promit à la fille du comte de Provence une dot de 1,000 marcs d'argent, et 100 marcs, chaque année, durant la vie de cette princesse. L'évêque de Toulouse, le comte d'Ampurias, et plusieurs autres personnages, figurèrent comme témoins à la signature de cet acte.

Ayant embrassé la cause de Grégoire IX dans sa querelle avec l'empereur, Raymond ne doutait pas que le pape n'accueillît sa demande et ne prononçât sa séparation avec sa femme. En effet, le pontife, peu de temps avant de terminer ses jours, avait confié l'examen de cette affaire à l'évêque d'Albi et au prévôt de Saint-Salvi, l'un et l'autre dévoués au comte de Toulouse, en les autorisant à rendre à ce sujet une sentence définitive.

L'île de la Vergne, entre Tarascon et Beaucaire, devint le siége de la conférence relative à cette négociation. A la première séance du conseil, le comte déclara que Raymond, son père, ayant tenu la sœur de Pierre II d'Aragon sur les fonts baptismaux, ce fait seul suffisait pour empêcher son alliance avec cette princesse. Sancie, obligée d'assister à un débat aussi étrange que blessant, se contenta d'opposer au prétexte dont on osait se servir le silence le plus absolu. Alors les commissaires se trouvèrent suffisamment éclairés, prononcèrent la nullité du

mariage et reconnurent à Raymond le droit d'en contracter un autre.

Sancie, après cette décision, se retira au château de Padernes (1), où, l'an 1249, elle s'éteignit sous le poids de ses souvenirs et de ses chagrins.

Il est à remarquer que l'évêque de Toulouse, malgré les pressantes sollicitations du comte Raymond, refusa de paraître à la réunion de la Vergne et ne voulut participer en rien à un jugement dont il n'approuvait ni le fond ni la forme. Le roi, le comte Alphonse et la comtesse Jeanne, sa femme, lui surent gré de cette abstention et le lui témoignèrent par la suite.

Raymond s'applaudissait d'avoir rompu des nœuds contraires à ses désirs, quand l'arrivée du fils du comte de Foix, qui venait lui faire hommage, mêla à ce moment de satisfaction de noirs et tristes pressentiments. Le 4 juin, Roger-Bernard, le compagnon de ses succès et de ses revers, avait achevé sa carrière, laissant, dans tous les partis, la réputation d'un chevalier aussi loyal que brave. Cette mort inattendue ne pouvait manquer de faire faire au comte de Toulouse un retour pénible sur le passé; elle dut lui rappeler son père et Raymond-Roger, tous deux aussi amis d'enfance, tous deux ayant combattu avec une égale fidélité et un égal courage; tous deux, lorsque le malheur les avait frappés, terminant

(1) Dans le comtat Venaissin.

presque au même instant leur vie si orageuse. La fin prématurée de Roger-Bernard n'était-elle pas pour Raymond comme un avertissement venu d'en haut? L'identité de leur existence ne semblait-elle pas lui dire : Songe à ton heure dernière!..... Dans ce siècle superstitieux, les imaginations transformaient le hasard en oracle, et les événements les plus ordinaires devenaient une interprétation de l'avenir.

Au reste, si cette pensée se présenta au comte de Toulouse, il l'éloigna bientôt de son esprit, car il quitta Lunel pour aller à Aix consulter le roi d'Aragon et Béranger sur les moyens de hâter son mariage. Ces princes, animés des mêmes intentions, convinrent d'envoyer une ambassade à Rome pour demander les dispenses que nécessitaient les liens de famille entre les maisons de Toulouse et de Provence.

25 juin 1241. A peu près vers ce temps, Louis tint un parlement à Saumur, et en conférant la ceinture militaire au comte Alphonse, son frère, il lui abandonna à perpétuité les comtés de Poitou et d'Auvergne et les territoires d'Albigeois; ce qui rendit ce prince possesseur de tout ce que Raymond avait cédé au roi par le traité de Paris. Suivant quelques auteurs modernes, ce serait aussi alors qu'Alphonse aurait épousé la comtesse Jeanne, mais cette union avait été célébrée dans le courant de l'année 1237.

Le parlement de Saumur fournit à Hugues de Lusignan, comte de la Marche, l'occasion de laisser éclater

son mécontentement et son penchant à la révolte. Isabelle, sa femme, veuve de Jean sans Terre, ne pouvait, sans un profond chagrin, se voir réduite à un rôle secondaire après avoir tenu un sceptre. Entreprenante et ambitieuse, elle pressait son mari de profiter du moment où Louis IX n'était pas affermi sur son trône, pour reprendre à ce monarque ce qu'il devait aux usurpations de Philippe-Auguste (1) ; elle lui montrait les comtes de Toulouse, de Comminges, d'Armagnac, de Foix, les rois de Castille et d'Aragon, prêts à joindre leurs forces aux siennes, et surtout lui promettait le secours du roi d'Angleterre, son fils, dont l'unique pensée était de reconquérir ce que lui avaient fait perdre des guerres malheureuses.

Hugues, trop remuant pour rester sourd à ce langage, ne tarda pas à se prononcer contre Louis IX, et le comte de Toulouse, impatient de suivre son exemple, se prépara à entrer dans une ligue qui lui donnait l'espoir de recouvrer aussi tous ses domaines.

Effectivement, Hugues n'était pas un allié à mériter peu d'attention ; il comptait des souverains parmi les siens, et, indépendamment de ses provinces de la

(1) Par le traité de Vendôme, Louis devint maître de ce que son père avait enlevé à Hugues de Lusignan, et même de ses droits sur la Guienne. Le jeune roi, pour dédommager le comte de la Marche, lui accorda, il est vrai, pendant six années, une somme de 10,500 livres ; avantage, il faut le reconnaître, bien disproportionné avec ce qu'on lui ôtait.

Marche (1), il possédait encore le comté d'Angoulême, la Saintonge presque en entier, et de très-grands fiefs dans le Poitou. Néanmoins, si, par l'étendue de son territoire, il inspirait avec raison quelque confiance aux ennemis de la couronne, comment, pour des engagements sérieux à contracter avec lui, ne se défiait-on pas de son caractère indécis et versatile? Son semblant de hardiesse tenait à l'énergie de sa femme; abandonné à lui-même, son naturel timide l'emportait sur sa volonté et sur son courage. Décidé, en arrivant à Saumur, à rompre ouvertement avec le roi, il lui avait juré fidélité lorsqu'il s'était trouvé en sa présence; puis, peu de temps après, honteux de sa faiblesse, il assembla ses amis, ses vassaux, ses hommes d'armes, et alla camper à Lusignan, petite ville avec un château, située dans le voisinage de Poitiers. Louis, informé de cette déclaration de guerre inattendue, « *eût bien voulu être à Paris*, dit le sire de Joinville, *mais lui fut force de demeurer quinze jours avec son frère sans qu'il osât partir.* »

On comprend aisément l'embarras du monarque; n'ayant près de sa personne que les gens de sa maison et les serviteurs d'Alphonse, il s'était livré, pour ainsi dire, sans défense au prince audacieux qui ne craignait pas de se prononcer contre lui. Cependant, trop fier

(1) Le comté de la Marche avait pour limites au nord le Berry, à l'est le Bourbonnais et l'Auvergne, à l'ouest et au sud le Limousin.

pour endurer longtemps cette sorte de captivité, il prit une résolution digne de son esprit chevaleresque et de son âme intrépide. Seul, sans permettre à aucun de ses chevaliers de le suivre, il se dirige résolûment sur la tente du comte de la Marche, se présente en maître irrité et menaçant, étonne son vassal rebelle par l'assurance de son langage, et quand il le voit déconcerté, stupéfait, passant du courroux à l'indulgence, il veut bien signer un accommodement avec le coupable et consentir à oublier ses torts.

Les historiens ne nous disent pas les conditions de ce traité; toutefois il est à croire que le roi, heureux de l'issue de sa démarche, ne se montra ni très-exigeant ni très-sévère. Une fois sorti de cette situation périlleuse, il se hâta de regagner sa capitale.

Alphonse n'accompagna pas son frère à Paris; craignant l'influence exercée par Isabelle sur un prince irrésolu et facile à entraîner hors du droit chemin, il s'était établi à Poitiers pour observer sa conduite, et il eut bientôt à s'applaudir de sa précaution. Instruit que le comte de la Marche travaillait à soulever contre la France la noblesse de la Provence et du Languedoc, il l'invita à venir, aux fêtes de Noël, lui renouveler son hommage.

Hugues obéit à cette injonction; mais, s'il se rendit à Poitiers, ce fut à la tête d'un corps de troupes nombreux et dans une autre intention que de témoigner de son obéissance. « *Vous m'avez surpris et trompé*, dit-il

rudement à Alphonse, *pour m'engager, malgré moi, à prêter serment de fidélité; je ne vous reconnais point pour mon seigneur; vous n'êtes qu'un usurpateur qui avez envahi le Poitou sur Richard d'Angleterre. Je ne vous dois rien ni au roi votre frère* (1). » Ces paroles prononcées, il sort du palais d'un air hautain, va mettre le feu à la maison qu'il avait occupée, sans doute pour effacer toute trace de l'acte de soumission auquel il avait souscrit en venant à Poitiers, monte à cheval, et, avec tous ses hommes d'armes, traverse à grand bruit la ville qu'il laisse dans l'étonnement le plus profond.

Dès que Louis IX est informé de cet insolent défi, il convoque son parlement et le consulte sur le châtiment que méritait cette insulte à l'autorité royale. L'assemblée entière réclama la déchéance du comte de la Marche et déclara que l'on devait se saisir de ses domaines, comme s'ils faisaient retour à la couronne.

Lusignan, plein d'espoir dans le succès de sa tentative, se prépara activement à la guerre; il chercha des soutiens en France et en Espagne, leva des troupes et approvisionna ses places. Il envoya aussi presser le roi d'Angleterre de lui prêter son appui et lui fit dire que les provinces enlevées à son père n'attendaient que sa présence pour rentrer sous sa domination. Il se croyait si assuré du concours des rois d'Aragon, de Navarre, de

(1) Matthieu Pâris et Vally.

Castille, du comte de Toulouse et de différents seigneurs français, qu'il engageait Henri à s'occuper beaucoup moins d'amener des soldats que de réunir l'argent nécessaire pour l'entretien des armées nombreuses qui allaient accourir de tous côtés dans l'intérêt de sa cause.

Pendant ce temps, Raymond, retourné dans la vallée du Rhône, concluait, par procuration, son mariage avec Sancie de Provence. Sûr des dispositions bienveillantes de Grégoire à son égard, il attachait peu d'importance à la réponse de son ambassade à Rome, et priait le roi Jacques, qui était resté à Aix, d'épouser, en son nom, la fille de Béranger. Cette demande n'ayant pas rencontré d'opposition, le mariage eut lieu le
12 août 1241. 12 août 1241, devant les archevêques d'Aix, d'Arles, et les évêques de Riez, de Toulouse, de Carpentras, etc., mais conditionnellement, et *dans le cas où le pape enverrait les dispenses voulues avant la Septuagésime prochaine*, c'est-à-dire avant un délai d'environ six mois.

Raymond se rendit ensuite à Beaucaire, où il signa une charte relative à certains priviléges octroyés par lui aux habitants de Buzet (1). Nous ferons observer, à cette occasion, qu'il désigna, comme garants de ses promesses, Jacques d'Aragon et Raymond Béranger. Ainsi, chose remarquable, dans le moyen âge, à cette époque où le régime féodal laissait à chaque suzerain le pouvoir

(1) A 4 lieues est de Toulouse.

de gouverner ses sujets suivant son bon plaisir, et où l'on ne connaissait que des maîtres et des esclaves, le comte de Toulouse, non content d'accorder au pays des concessions libérales, ne croyait pas trop faire, afin d'ôter toute inquiétude sur ses intentions futures, en donnant pour caution de sa parole un comte de Provence et un roi. Nous sommes loin aujourd'hui de voir des princes, des souverains prêter l'appui de leur autorité et de leur nom pour assurer, à une bourgade pour ainsi dire ignorée et hors de leurs États, ses immunités et ses coutumes! Quels gouvernements, parmi ceux les plus vantés dans l'histoire, nous offrent un pareil exemple du respect apporté aux droits et à la dignité des peuples?

Cependant l'ambassade envoyée à Rome s'était trouvée arrêtée dans son chemin par une nouvelle inattendue. A son arrivée à Pise, elle apprit la mort de Grégoire IX.
21 août 1241. Prévoyant l'inutilité de sa mission auprès d'un pontife qui n'aurait à acquitter aucune dette de reconnaissance envers le comte de Toulouse, elle ne crut pas nécessaire de continuer son voyage et reprit la route de Marseille. Les événements prouvèrent qu'elle avait eu raison; car Célestin IV, qui remplaça Grégoire, mourut dix-huit jours après son élection, et Innocent IV, le successeur de Célestin, ne posa la tiare sur sa tête que dans le courant de l'année 1243.

Raymond, dans l'impossibilité de remplir la condition qui avait été mise à son mariage avec la fille de Béranger,

ne tarda guère, malgré l'empressement qu'il avait montré d'abord, à tourner ses vues ailleurs. Au reste, le comte de Provence, de son côté, ne parut pas non plus se souvenir davantage d'une union si vivement souhaitée par lui, car Sancie, très-peu de temps ensuite, épousa Richard, frère du roi d'Angleterre.

Raymond, vers le mois de septembre, quitta la vallée du Rhône, après avoir laissé le gouvernement du marquisat de Provence à Gaucelin, seigneur de Lunel, dans lequel il savait pouvoir mettre une confiance entière.

Sortant tout à coup de son obéissance apathique, le comte de Toulouse venait de prendre une grande détermination; il s'était décidé à se joindre aux ennemis de Louis IX, et à essayer de reconquérir ses possessions et son indépendance.

Octobre 1241. Dans cette pensée, il se lia, par un traité secret, avec le comte de la Marche, convint avec lui d'une alliance offensive et défensive, et, pour mieux cimenter cet accord, sollicita la main de sa fille.

Avant de tenter cette levée de boucliers, il était essentiel de chercher à avoir pour auxiliaires les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille; Raymond se chargea d'amener ces monarques à entrer dans la ligue contre le roi de France; et, voulant conduire lui-même une négociation si importante, il se rendit en Espagne, où il eut peu de peine à rallier ces princes à sa cause.

Pendant son séjour à Barcelone, il s'entendit aussi avec Trancavel, qui s'était retiré dans cette ville. Le vicomte de Béziers, par un acte daté du 9 octobre 1241, mit à sa disposition lui, sa fortune, ses vassaux, et s'engagea de ratifier toutes les mesures que le comte de Toulouse pourrait ordonner en son nom, de concert avec les trois seigneurs auxquels, en quittant le pays, il avait laissé ses pouvoirs.

Satisfait du résultat de son voyage, Raymond repassa les Pyrénées et revint par le comté de Comminges, où il accepta la soumission de Bernard VI, le successeur de Bernard V, mais non pas l'héritier de son attachement et de sa fidélité à la maison de Toulouse.

12 février 1242. Au commencement de l'année suivante, il reçut à Castel-Sarrasin l'hommage de Guillaume Gourdon, qui lui fit donation de tout ce qui lui appartenait dans les diocèses de Cahors et de Périgueux, se réservant seulement l'usufruit de ces domaines. Quelques jours plus tard, ayant sans doute l'intention de se rapprocher du comte de la Marche, il partit pour l'Agénois.

Arrivé au château de Penne, Raymond se sentit atteint d'une maladie grave qui éveilla ses scrupules et troubla sa conscience. Croyant toucher à sa dernière heure, il manda le chapelain, le curé du lieu et l'official d'Agen ; et après s'être accusé d'avoir porté préjudice à différentes églises, entre autres à celles de la Provence, d'Arles, du Mas-d'Agénois et de Vaison, il demanda l'absolution

de ses fautes et le retrait de l'excommunication prononcée contre lui.

Les ecclésiastiques appelés par le comte voulurent savoir, avant d'accéder à ses désirs, si réellement il était en danger de mort. Sur l'assurance positive des médecins, ils consentirent à le recevoir à la communion, lorsqu'il aurait juré d'obéir sans réserve à l'Église, d'extirper l'hérésie, etc., etc. Un acte dressé alors constata tout à la fois et ce pardon et ces promesses.

Cependant Raymond se rétablit en assez peu de temps,
14 mars 1242. et, à la nouvelle de l'ouverture des hostilités par le comte de la Marche, il s'empressa de retourner à Toulouse pour se préparer à soutenir ce prince. Continuant à traiter des affaires publiques en famille, il réunit ses vassaux, leur peignit la situation, parla des précautions prises, de celles qu'il comptait prescrire, les consulta sur la conduite à suivre, et, en invoquant leur dévouement à sa cause, finit par témoigner l'espoir de les trouver animés encore de leur ancien patriotisme et de leur ancienne valeur.

Chacun, en effet, approuva ses résolutions, promit de combattre avec lui et de ne l'abandonner en aucun
5 avril 1242. temps. La déclaration du comte de Foix fut, en cette occasion, telle qu'on devait l'attendre du fils de Roger-Bernard, d'un chevalier modèle de loyauté et de courage :

« Sachent tous que nous, Roger, par la grâce de Dieu,

comte de Foix et vicomte de Castelbon, étant requis par vous, Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, notre seigneur, de vous donner conseil pour savoir si vous ferez présentement la guerre avec vos alliés au roi de France, pour recouvrer vos domaines; après avoir examiné très-attentivement de combien de pays le roi vous a dépouillé, et toutes les autres choses qui sont à considérer dans cette affaire, et voyant que le temps approche, nous vous le conseillons de bonne foi, et nous vous jurons, sur les saints Évangiles, que nous nous joindrons à vous dans cette guerre, comme à notre seigneur-lige; que nous vous aiderons contre ledit roi, et que nous vous défendrons de toutes nos forces. »

Raymond ne manqua pas de s'adresser aussi aux comtes de Rodez et d'Armagnac, aux vicomtes de Narbonne, de Lautrec, de Lomagne, au sire de l'Isle-Jourdain, et à plusieurs autres seigneurs du diocèse de Béziers; mais tous ceux qui montrèrent de l'empressement à prendre les armes en sa faveur ne le servirent pas avec un zèle égal, et même il en est qui, en paraissant sincèrement attachés à sa personne, supputèrent à l'avance les avantages d'une trahison.

A cette époque, les frères prêcheurs tentèrent de ressaisir l'autorité dont ils avaient fait un usage si indigne depuis l'an 1233 jusqu'à la fin de 1237. Quelques-uns d'entre eux payèrent chèrement cette ardeur imprudente. Déjà, en 1241, profitant de la vacance du saint-

siége, les dominicains avaient essayé de ressusciter la bulle de Grégoire IX, qui leur confiait un pouvoir discrétionnaire en dehors des évêques. Guillaume Arnaud, de l'ordre des frères prêcheurs, et Étienne, de l'ordre de Saint-François, avaient, au mois de décembre, condamné des Albigeois à Lavaur, et s'étaient mis ensuite à parcourir le Toulousain, à la stupéfaction de la population, qui se croyait délivrée à jamais de ce tribunal odieux.

Encouragés par leurs premiers succès, les deux inquisiteurs s'adjoignirent un chanoine de la cathédrale de Toulouse et un religieux de l'abbaye de Cluse, en Piémont, et allèrent s'établir au château d'Avignonet, dans le Lauraguais, d'où ils s'occupèrent activement à rechercher les hérétiques répandus aux environs.

Raymond d'Alfaro, bailli d'Avignonet, indigné de voir ces moines installés impudemment dans l'habitation du comte de Toulouse, pria Roger de Mirepoix, seigneur de Montségur, de lui faire savoir s'il laisserait ces étrangers troubler la tranquillité du pays et jeter la terreur dans les familles.

Pour toute réponse, le sire de Mirepoix prit avec lui un détachement de ses gardes, et, suivi de quelques chevaliers, se dirigea sur la maison des lépreux, qui était voisine d'Avignonet. Là il attendit la nuit.

Tandis que les frères reposent, rêvant à leurs travaux et à la gloire éternelle qui doit leur en revenir, Roger marche rapidement sur le château, précédé par douze

hommes armés de haches. Beaucoup d'habitants, conduits par Raymond d'Alfaro, se joignent à ces soldats et veulent s'associer à une expédition dont il leur est facile de deviner le but. On arrive ; on brise les portes ; on pénètre jusqu'à la chambre des inquisiteurs. Arnaud et Étienne tombent frappés de mort, et tous ceux qui les assistaient dans leurs fonctions judiciaires, le chanoine, deux frères prêcheurs, un cordelier, un clerc, le greffier, deux nonces ou appariteurs du tribunal, sont, sans en excepter un seul, massacrés impitoyablement.

Des détails fournis par Guillaume de Puylaurens et par les registres de l'inquisition de Carcassonne et de Toulouse ajoutent encore au dégoût qu'inspire ce sanglant épisode. Raymond d'Alfaro, avec une lourde massue en bois, porta, dit-on, les premiers coups aux inquisiteurs ; les deux nonces, étant accourus au bruit, furent tués et lancés par les fenêtres ; l'un des assassins coupa la langue à Guillaume Arnaud, et le sire de Mirepoix reprocha au meurtrier de ne pas lui avoir apporté le crâne de ce moine pour en faire un hanap (1), qui serait devenu l'ornement de ses festins (2).

(1) Sorte de coupe.

(2) Il existe dans la bibliothèque de Toulouse, sous le n° 159, un manuscrit où se trouve la déposition d'un témoin oculaire de cet attentat ; nous en donnons ici la traduction, parce que cette relation diffère, en plus d'un point, de celle que l'on vient de lire.

« Le témoin déclare que W. Raymond-Galairan lui avait dit que les soldats B. de Saint-Martin, Guillaume de l'Isle et Balaguier de Laurac

Bien que Raymond n'eût participé en rien aux meurtres d'Avignonet, on ne voulut pas moins l'en rendre personnellement responsable. Ses ennemis s'attachèrent à répandre que, si le comte de Toulouse n'avait pas, dans tous les temps, protégé les hérétiques, nul n'aurait osé attenter aux jours de ceux qui cherchaient à en purger le pays, et plusieurs des seigneurs, qui se disaient dévoués à sa cause, se servirent de ce prétexte pour rompre leurs engagements avec lui et se prononcer en faveur du roi.

Cependant Raymond était loin, alors, de mériter de

devaient se rendre, la nuit, près d'Avignonet, pour conférer avec lui et avec quelques autres habitants de cette ville.

Quand il fit nuit, le témoin et W. Raymond partirent et se rendirent là où étaient les soldats : ceux-ci demandèrent au témoin de les aider à se saisir du frère Guillaume Arnaud et du frère Etienne, inquisiteurs qui désolaient la province.

Le témoin et W. Raymond leur promirent leur concours et s'engagèrent à les protéger de tout leur pouvoir contre les habitants d'Avignonet; en retour, ils demandèrent aux soldats une large part dans les deniers des inquisiteurs, ce qui fut accordé.

Ensuite le témoin et W. Raymond rentrèrent dans la ville et révélèrent ce projet à Donat, beau-frère du témoin, qui en manifesta une vive satisfaction, et aux deux frères Richard, à qui ils proposèrent de se saisir des inquisiteurs Arnaud et Étienne, et ils répondirent volontiers.

Alors W. Raymond commanda aussitôt à ses écuyers de tout préparer pour l'exécution du complot. En entendant cet ordre, les conjurés se réjouirent et se réunirent dans la maison de Raymond; là ils convinrent de leur plan et désignèrent d'avance certains endroits et certaines carrières pour s'y réfugier, après l'action, à l'abri des attaques, s'il s'ensuivait un grand tumulte.

Ces choses convenues, les soldats déjà nommés et plusieurs autres, tous au nombre d'environ quatre-vingts, entrèrent dans le château;

telles accusations. Soit par faiblesse, soit par politique, au moment où l'on se plaisait à le représenter comme le soutien des Albigeois, ses actes, au contraire, témoignaient de sa sollicitude pour extirper l'hérésie de ses

1er mai 1242. domaines. Le 1er mai, il priait publiquement l'évêque d'Agen d'exercer l'inquisition dans son diocèse, et de désigner à cet effet quelques frères, ou ecclésiastiques; il promettait de surveiller l'exécution des sentences relatives à la confiscation des biens des sectaires, et il s'engageait à prêter aux tribunaux de l'Église l'appui le plus efficace et le plus empressé. Il consentit même à

quand ils furent devant la maison de W. Raymond, son écuyer y prit deux torches allumées, et, éclairé par elles, le témoin arriva jusqu'au palais où se trouvaient les deux frères.

Alors Bernard de Navidal entra par une des petites portes et ouvrit ensuite la grande, et le témoin vit les soldats briser la porte de la chambre des frères. Les soldats entrèrent et placèrent en sentinelles le témoin lui-même et W. Raymond, afin que personne ne pût être présent au meurtre des inquisiteurs.

L'exécution faite, et après le départ des soldats, le témoin, W. Raymond, Pierre Boviła et quelques autres habitants d'Avignonet crièrent aux armes! et revinrent dans la cour, où ils virent les frères gisants, percés de coups et morts.

Ces faits se sont passés il y a trois ans et demi.

Après cette expédition, le témoin et W. Raymond vinrent trouver B. de Maireville et ses compagnons hérétiques dans un endroit près de Montmaur et les révérèrent. Le témoin reçut du prédicateur 8 sous pour un livre trouvé dans l'appartement des frères.

A la question : Pourquoi il avait désiré la mort d'Arnaud et d'Étienne, il répondit qu'il croyait et qu'on assurait que les poursuites finiraient avec eux, que le Toulousain serait délivré, et qu'on ne rétablirait jamais l'inquisition. »

ce que deux dominicains procédassent à l'inquisition, mais il est vrai, comme simples religieux soumis à la hiérarchie canonique, et non en qualité de commissaires nommés par leur provincial; car il protestait ne pas vouloir renoncer à son appel au saint-siége, touchant les frères prêcheurs chargés de l'inquisition dans ses États, en vertu seulement de la volonté du chef de leur ordre, et sans la participation de l'autorité épiscopale. Raymond, peu de jours ensuite, faisait une déclaration semblable devant les évêques d'Albi, de Cahors, de Rodez; se contentant d'inviter ces prélats à employer les religieux de Cîteaux et les franciscains, de préférence aux frères prêcheurs. Pourtant ces manifestations, ainsi qu'on vient de le voir, n'avaient pas eu assez de force pour l'emporter sur les vieilles rancunes de certains Catholiques et sur les calculs intéressés de certains vassaux.

Les inquisiteurs de Carcassonne ne pouvaient rester indifférents à la fin si malheureuse de leurs frères; ils prononcèrent l'excommunication contre tous ceux qui y avaient pris part, et enjoignirent au comte de Toulouse, sous peine d'être compris dans l'anathème, de punir les coupables avec une rigueur proportionnée à leur crime.

A Rome même, l'événement d'Avignonet causa une sensation très-vive. Le siége pontifical étant encore vacant, les cardinaux écrivirent au provincial des domini-

cains en Provence, pour lui exprimer l'affliction qu'ils ressentaient de cet attentat, et ils l'assurèrent « qu'ils considéraient comme martyrs ceux de leurs frères immolés si cruellement de la main de l'impie. »

Cependant Henri III, trompé par les assurances du comte de la Marche, s'était décidé, malgré l'opposition de son parlement, à porter ses armes en France, et le
15 mai 1242. 15 mai il débarquait à Royan, près de l'embouchure de la Gironde.

Louis IX, préparé à cette agression, n'est pas pris en défaut. Dès le mois de janvier, il avait déclaré la guerre au comte de la Marche, et sur la fin d'avril il s'avançait avec vingt mille hommes jusqu'à Château-Chinon, pénétrait dans le Poitou, et enlevait plusieurs places à son vassal rebelle.

Juin 1242. Vers le milieu de juin, il assiégeait Fontenay, lorsque le roi d'Angleterre, à la tête d'environ vingt-deux mille hommes, vint camper sous les murs de Taillebourg, sur la Charente.

Louis, enclin à la modération et à la prudence, chercha alors à éviter une collision dont les conséquences étaient difficiles à prévoir. En face d'une armée à peu près égale à la sienne, si son adversaire avait la sagesse d'attendre les secours que lui promettaient les rois d'Aragon et de Castille, s'il se refusait à tout engagement décisif avant d'avoir été rejoint par les troupes que rassemblaient le comte de Toulouse et

les suzerains des provinces méridionales, il se trouverait bientôt avoir affaire à des forces extrêmement considérables, et, par conséquent, dans une position embarrassante, peut-être même fort critique. Il hasarda donc des démarches près de Henri III pour l'engager à un accommodement. Le monarque anglais repoussa ses avances avec hauteur ; le roi de France se repentit de les avoir faites ; et tous les deux, l'un par confiance dans sa fortune, l'autre par attachement aux intérêts de la couronne, se résolurent de laisser le ciel être l'arbitre de leur différend.

Pendant ce temps, Henri pressait le comte de Toulouse d'entrer en campagne, et, dans le but, sans doute, de stimuler son zèle, il lui écrivit : « Je promets de bonne foi
30 juin 1242. à mon très-cher cousin Raymond, comte de Toulouse et marquis de Provence, de travailler avec ardeur tant par moi-même que par mes amis et mes vassaux, à lui obtenir la main de Marguerite, ma sœur, fille du comte de la Marche et d'Angoulême, dans le terme dont nous conviendrons à notre première entrevue (1). »

Louis, arrivé sans rencontrer d'obstacles jusqu'à Saint-Jean d'Angély, se présenta devant Taillebourg
19 juillet 1242. le 19 juillet, et le lendemain il attaqua l'armée anglaise.

L'action fut vive, longtemps disputée ; mais enfin

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

Henri, défait complétement, se retira en désordre sur Saintes. Le roi de France n'abandonna pas ses traces, et quatre jours après, remportant sur son ennemi une nouvelle victoire, il l'obligea à aller chercher un abri dans Blaye et ensuite à Bordeaux.

Tandis que la supériorité de la France se décidait sur les bords de la Charente, Raymond, malgré les efforts des troupes royales, envahissait le Narbonnais, le Ravez, le Minervois, le Termenois et d'autres parties du territoire.

Maître de Narbonne, il s'empara du palais et des domaines de l'évêque et exigea de fortes sommes des vassaux de son église. Ce prélat se réfugia à Béziers avec les
21 juillet 1242. chanoines de la cathédrale, et, le 21 juillet, rappelant la sentence des inquisiteurs de Carcassonne, il frappa d'excommunication le comte de Toulouse comme Routier, violateur de la paix, usurpateur des biens du clergé et parjure à l'Église et au roi. Il comprit nominativement dans cet arrêt le comte de Comminges, le comte de Rodez, Trancavel, Olivier de Termes, Aymeri de Clermont et ses frères, Pons de Villeneuve, Pons d'Olargues, Hugues de Serrelongue et ses fils, et généralement tous ceux de ses diocésains qui s'étaient montrés favorables à leur ancien seigneur.

Il est à remarquer que le comte de Toulouse reprit le titre de duc de Narbonne dès qu'il eut reconquis son autorité sur cette ville; un acte, du 8 août suivant, nous en
8 août 1242.

fournit la preuve. Nous citerons le commencement de cette charte, parce que ces quelques mots font voir la modération du prince au milieu de ses succès, et sa sincérité lorsque, dans le malheur, il s'engageait à chasser les hérétiques de ses États.

« Raymond, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, et Amalric, par la même grâce, vicomte et seigneur de Narbonne, étant sur le pont de cette ville, promettent solennellement, tant en leur nom qu'en celui de leurs associés, défenseurs et amis, 1° une entière sûreté aux habitants de Narbonne, soit ecclésiastiques, soit séculiers, même aux Français qui s'y trouvent; 2° de conserver les droits de l'archevêque.....; 3° enfin de ne pas permettre qu'aucun de ceux qui sont condamnés pour hérésie demeurent dans Narbonne, etc..... »

Pendant ce temps Louis IX, rassuré sur les desseins de l'Angleterre, s'attachait à faire occuper par ses troupes les possessions du comte de la Marche. Ses places, livrées à elle-mêmes, sans espoir d'être secourues, opposèrent, en général, une assez faible résistance, et bientôt Hugues de Lusignan, dépouillé de ses dernières ressources, privé de son allié le plus puissant, se vit dans la dure nécessité d'implorer humblement son pardon.

Le roi consentit à le lui accorder; mais il voulut des garanties de nature à lui ôter toute inquiétude pour

l'avenir. Il fallut deux jours pour régler cet arrangement ; d'après l'une des conditions, le comte, sa femme et ses trois fils durent, en personne, ratifier le traité.

Hugues, accompagné de sa famille, se rendit, en effet, au camp de l'armée royale, et tous, fondant en larmes, moins sans doute par suite de leur repentir qu'à cause de leur humiliation, se précipitèrent aux pieds du souverain. « Mon seigneur et mon roi, dit Lusignan, vous voyez à vos genoux un malheureux qui se reconnaît indigne de toute grâce, parce qu'il a joint l'insolence à l'injustice. Oubliez son crime pour ne vous souvenir que de votre clémence..... »

Louis IX, toujours prêt à céder aux inspirations de son cœur, ne lui donna pas le temps d'en dire davantage, et il releva la comtesse avec une bonté à laquelle elle ne devait pas s'attendre (1).

(1) Guillaume de Nangis, qui appelle la veuve de Jean sans Terre *sorcière* et *empoisonneuse*, raconte que, lorsqu'elle désespéra du succès d'une guerre provoquée par elle-même, elle résolut de se défaire à tout prix du monarque français. Dans ce but, elle chargea plusieurs de ses gens de répandre sur les mets destinés à la table du roi un poison préparé de sa main. Heureusement ces hommes se trahirent par leur air inquiet et embarrassé ; arrêtés sur-le-champ, ils avouèrent leur mauvaise action et en reçurent le juste châtiment. « *Quand la comtesse,* ajoute le chroniqueur, *sut que sa mauvaiseté était découverte, de deuil elle se cuida précipiter et frapper d'un coustel en sa poitrine si on ne l'eût ôté de sa main, et quand elle vit qu'elle ne pouvait faire sa voulonté, elle desrompit sa guimpe et ses cheveux, et ainsi fut longuement malade de dépit et de déplaisance.* »

(Voir la chronique insérée dans le 5e vol. de la collection de Duchesne, p. 331.)

Le roi, presque aussitôt, soit pour éprouver la sincérité des promesses de Hugues de Lusignan, soit pour le compromettre aux yeux du prince qui avait fait avec lui une alliance offensive et défensive, l'envoya, ainsi que l'ancien comte de Bretagne, contre le comte de Toulouse, et lui ordonna de se saisir des passages des Pyrénées qui permettaient au roi d'Aragon de venir en aide aux révoltés de l'Aquitaine.

On manque de renseignements certains au sujet de cette expédition. Différents auteurs disent que le roi ne persista pas dans sa volonté et revint sur ses premières instructions; d'autres prétendent que le comte de la Marche et le comte de Bretagne furent attaqués et battus par le vicomte de Narbonne; mais ces assertions si contraires ne reposent sur aucun document digne de foi.

Raymond, à la nouvelle de l'arrivée de Henri III, à Bordeaux, s'empressa d'aller le joindre. Selon Matthieu Pâris, il employa tous les moyens en son pouvoir pour l'engager à continuer la guerre. Cherchant à démontrer combien Louis IX était peu redoutable, il rappela que le comté de Toulouse seul, sans allié, avec des finances dans le plus triste état, avait résisté aux efforts de la France, et cela quand le pape appelait l'Europe entière à lui prêter son appui. Il compara ces temps difficiles à la situation présente. Quelle différence aujourd'hui en leur faveur! Malgré les défaites de Taillebourg et de Saintes, les troupes de l'An-

gleterre, réunies aux contingents des provinces méridionales, restent très-supérieures en nombre à celles qui leur sont opposées, et cependant, parmi les forces dont ils disposent, ne figurent pas encore les secours annoncés par l'Espagne. Du côté de leur ennemi, au contraire, il n'y a plus qu'une armée amoindrie par ses succès, car la non-élection d'un pontife oblige l'Église à demeurer neutre dans la querelle.

Entraîné par des paroles qui flattaient ses espérances, Henri n'hésita pas longtemps. Il consentit à un traité qui, pour lui et pour Raymond, ne devait pas avoir plus de résultat que ceux déjà conclus maintes fois dans des circonstances analogues.

Nous reproduirons ici, d'après Dom Vaissette, les principales clauses de cette convention :

« 1° Le roi et le comte promettent de s'aider mutuellement durant leur vie, envers et contre tous, dans leurs différends avec le roi de France. Néanmoins Henri excepte l'empereur, son beau-frère, et l'Église romaine, à laquelle il veut rendre toujours le respect et l'obéissance qui leur sont dus; Raymond également excepte Frédéric, qu'il appelle son seigneur, et donne l'assurance de ne pas aider ce souverain contre le roi d'Angleterre.

« 2° Ils s'engagent à ne faire ni paix ni trêve avec Louis IX et ses alliés, sans le consentement de l'un et de l'autre.

« 3° Henri déclare que si, en cas de guerre entre Raymond et l'Église, ce qu'à Dieu ne plaise, le roi de France est contraint, par le saint-siége, de marcher en personne contre lui, il ne laissera pas, pour cela, sans écouter les prières de la cour de Rome, de soutenir le comte de Toulouse, à moins, toutefois, que le pape ne le lui défende, sous peine d'excommunication. Alors, ajoute Henri, il nous sera permis de suspendre la guerre contre le roi de France, tant que ce roi sera occupé en personne, et par ordre de l'Église, dans les États du comte; mais, aussitôt qu'il sera sorti du pays, je recommencerai la guerre contre le roi en faveur du comte. Henri exigea le même serment, et sur son âme, de chacun de ses barons du Bordelais et du Bazadois (1).

« Enfin Henri et Raymond convinrent que, si l'un ou l'autre venait à enfreindre ces articles, les seigneurs désignés comme garants de ce traité ne seraient plus liés en rien envers celui qui aurait manqué aux conditions jurées, et prendraient même les armes contre lui. »

On fit deux copies de cet acte : celle destinée au comte de Toulouse fut datée du 28 août; celle remise au roi

ptembre 1242. d'Angleterre portait la date du 3 septembre.

On lit aussi, dans l'*Histoire générale du Languedoc*, que le roi Henri, pendant le séjour de Raymond à Bor-

(1) Le Bazadois, compris aujourd'hui dans le département de la Gironde, avait pour capitale Bazas.

deaux, lui fit signer un traité de paix avec Guillaume Arnaud de Tantalon et le vicomte de Fronsac. Pour amener le comte à cet arrangement, il lui paya, au nom de Fronsac, une somme de 600 marcs d'argent. On ne sait ni la cause de cette querelle, ni la raison de cette indemnité, qui suppose cependant la réparation d'un grand dommage.

Il est probable que Louis, maître du Poitou et de la Saintonge, dirigea une partie de ses troupes sur l'Agénois et s'empara du château de Penne; car, au commen-
Octobre 1242. cement du mois d'octobre, Raymond assiégeait cette forteresse, que nous avons vue au pouvoir du roi très-peu de temps auparavant.

Tandis que l'attaque de cette place attirait toute l'attention du comte, le roi travaillait secrètement à détacher de ce prince ceux dont le secours lui était le plus utile, et, grâce à cette politique, il enlevait à son ennemi l'allié sur lequel il avait droit de compter davantage. Oubliant la conduite de ses ancêtres, oubliant ses devoirs, oubliant jusqu'à la reconnaissance, Roger, comte de Foix, trahit une amitié rendue par les siècles héréditaire dans sa famille et, au prix de sa considération, devint infidèle au malheur. Non-seulement il délaissa le suzerain qui avait eu pour son père une affection fraternelle, mais il se déclara en faveur de l'armée royale, et Louis, en échange de cet abandon coupable, promit de recevoir Roger et ses successeurs au nombre des vassaux

de la couronne, pour les domaines qu'il tenait en fief du comte de Toulouse.

Roger envoya à Raymond un long éclaircissement sur sa défection. En s'adressant à sa personne, il ne l'appelle plus *mon seigneur;* pourtant il continue à lui accorder le titre de duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence. Dans cette lettre, datée de Pamiers le 5 octobre, il tâche de prouver « qu'il ne lui eût pas été permis d'agir autrement qu'il l'avait fait, sous peine de perdre son âme, son corps, ses biens et sa réputation. » Cherchant ensuite des excuses à sa lâcheté, il rappelle que, « lors du traité de Paris, lui, Raymond, avait laissé Roger-Bernard, son père, dans la position la plus fâcheuse, et s'était engagé à tourner ses armes contre le comte de Foix, s'il ne se réconciliait d'une manière quelconque avec le roi et avec l'Église, ainsi qu'il le lui conseillait. »

5 octobre 1242.

« Mon père, ajoute Roger, fit cette paix comme il put, et non comme il voulut, et s'étant lié ainsi lui-même et ses hérétiers, les obligations qu'il a contractées empêchent notre bonne volonté pour vous.

« D'ailleurs je crois que vous n'avez pas oublié que vous avez donné le feu comte mon père pour votre caution envers l'Église, et que vous l'avez absous de la fidélité et de l'hommage qu'il vous devait si vous faisiez la guerre contre elle et le roi.

« Vous n'êtes pas non plus en droit de vous fâcher si, pour notre justification évidente et véritable, nous vous remémorons que vous avez ôté à notre père et à nous la terre de Saint-Félix et plusieurs autres, et que vous avez envahi sur nous, depuis peu, les châteaux que le roi nous avait inféodés dans le Carcassez; quoique vous n'y eussiez aucune juridiction et qu'ils nous eussent été baillés pour nous récompenser des domaines perdus par notre père pour vous soutenir dans la guerre.

« C'est pourquoi, attendu que le seigneur roi de France, auquel nous avons fait hommage et prêté serment de fidélité avec votre consentement, et qui nous a honoré de plusieurs bienfaits, nous presse instamment et nous somme de le secourir au plus tôt contre vous, et que nous ne saurions lui désobéir sans être coupable et parjure et sans risquer d'être dépouillé de nos domaines, etc., nous signifions par la présente à Votre Altesse que nous sommes résolu de nous attacher fidèlement au roi et à l'Église et de leur donner aide et conseil du mieux qu'il nous sera possible, persuadé que nous sommes, en cet endroit, entièrement absous de la fidélité et de l'hommage envers vous.

« Au reste, ne soyez pas étonné si pour ces raisons nous vous faisons la guerre dans la suite, vous signifiant que nous ne vous devons ni fidélité ni hommage dans la

guerre que nous allons vous déclarer en faveur du roi et de l'Église (1). »

Au bas de cette lettre, les abbés de Pamiers, de Foix, de Lézac et quelques autres ecclésiastiques certifièrent qu'elle avait été écrite par le comte Roger, d'après leur avis et pour être notifiée au comte de Toulouse. L'abbé de Pamiers, nommé Maurin, prenait alors la qualité de délégué du saint-siége, ce qui porte à croire que, en attendant le successeur de Grégoire IX, il était chargé provisoirement d'exercer les fonctions de légat dans la province. La chose semble d'autant plus vraisemblable que ce prélat figure, comme président, dans un conseil d'évêques qui se réunit à Montpellier vers le mois de septembre de cette même année (2).

Raymond, surpris autant qu'irrité de la défection du comte de Foix, répondit dès le lendemain à sa déclaration. Il lui reprocha amèrement sa désertion inexplicable, lui rappela ce que le comté de Foix devait à la maison de Toulouse, compara le dévouement de ses aïeux avec sa conduite déloyale, et termina par ces mots : « Souvenez-vous de ce que vous m'avez dit si souvent : Si vous veniez à perdre vos domaines, je ne voudrais pas

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

(2) Il y eut aussi, à la fin de 1242, un concile à Tarragone, ville de l'Aragon, où l'on discuta si l'on continuerait à poursuivre les hérétiques ou si on les réconcilierait à l'Église ; ce qui prouve que l'on en comptait alors fort peu dans le pays.

conserver les miens. » Enfin il lui prescrivit, en vertu de son serment de fidélité et de son hommage, de remettre sur-le-champ le château de Saverdun au viguier de Toulouse.

Arnaud de Marquefave, Guillaume Aton, son frère, Pons de Villeneuve et plusieurs autres chevaliers, ne cachèrent pas l'indignation que leur inspirait la félonie du comte de Foix, leur seigneur immédiat, et ils exprimèrent hautement la volonté de prendre parti pour le comte de Toulouse; mais Roger sut les prévenir, et, lorsqu'ils se disposaient à réaliser leurs intentions, ils furent tous retenus prisonniers par lui.

Cependant Raymond, malgré ses paroles si rassurantes pour empêcher le roi d'Angleterre de traiter avec Louis IX, ne se dissimulait pas les dangers de sa situation. Henri, qui ne s'était cru en sûreté qu'après avoir mis la Dordogne entre lui et son adversaire, ne pouvait, au moins de quelque temps, servir en rien sa cause; il lui fallait attendre des renforts et rétablir l'ordre dans ses rangs. Du côté de l'Espagne, ni le roi d'Aragon ni le roi de Navarre ne mettaient à exécution leurs promesses. Quant aux ressources des provinces méridionales, elles s'affaiblissaient chaque jour, et l'on devait craindre que l'exemple du comte de Foix ne trouvât plus d'un imitateur.

Ces réflexions et les sollicitations pressantes de l'évêque de Toulouse finirent par ébranler la résolution du comte.

Une vive amitié unissait alors ce prince et le prélat, et celui-ci, voyant avec chagrin Raymond suivre une route, selon lui, des plus périlleuses, saisissait toutes les occasions pour tâcher de l'en détourner.

Cédant à des instances inspirées par une affection qui, d'ailleurs, avait un puissant auxiliaire dans son incertitude habituelle, Raymond réunit les comtes de Comminges et d'Armagnac, le vicomte de Lomagne, Jourdain de l'Isle et quelques seigneurs dévoués à sa fortune, et il les consulta sur ce qu'il convenait de faire dans l'intérêt commun. Chacun d'eux ayant reconnu la nécessité de chercher à se rapprocher de la France, Raymond se rangea à cet avis et pria l'évêque de Toulouse de se charger de la négociation. Le prélat, dans son impatience d'amener un accommodement, ne différa pas d'un instant son départ.

Le moment semblait favorable. Louis, maître du territoire compris entre Saintes et Blaye, s'était approché de la Dordogne avec l'intention, si le monarque anglais l'y obligeait, d'aller jusqu'à Bordeaux le forcer dans ses derniers retranchements. Mais des maladies se développèrent tout à coup parmi ses troupes, et elles y exercèrent de tels ravages, qu'il ne fut plus permis de songer à des succès nouveaux. Le roi lui-même, atteint, dès le mois de septembre, du mal qui décimait son armée, avait été contraint de renoncer au commandement et de repasser la Loire ; néanmoins, avant

de s'éloigner, il conclut, avec Henri III, une trêve de cinq ans (1), et prit les mesures que lui dictait sa sagesse pour la conservation des provinces dont la conquête était due à sa valeur.

L'évêque de Toulouse trouva le roi occupé encore à envoyer des garnisons dans les différentes places livrées par le comte de la Marche. Louis écouta avec bienveillance les offres de Raymond, et les donna aussitôt à examiner à ses ministres ; mais son conseil ne se montra pas si facile; il l'engagea à répondre que consentir à ces propositions, ce serait, en apparence, se les laisser imposer; qu'il fallait, au contraire, que le comte de Toulouse ne parlât d'aucune condition, et s'en remît entièrement à la justice et à la clémence du roi.

Pour empêcher Raymond d'élever des objections à cette volonté souveraine, un corps, sous les ordres d'Humbert de Beaujeu et de l'évêque de Clermont, se porta immédiatement vers les frontières du Quercy.

Menacé par des forces auxquelles il eût difficilement tenu tête, sollicité par l'évêque de Toulouse, qui regar-

(1) Cette trêve conduisit au traité d'Abbeville, par lequel Henri renonçait à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou et la Touraine, et consentait à faire hommage à Louis IX comme duc d'Aquitaine. Cependant le roi, par un scrupule de conscience, et pénétré de ce principe, que l'on ne peut bien servir deux maîtres à la fois, rendit, en 1259, à Henri, le Périgord, le Limousin, l'Agénois, le Quercy et la Saintonge.

dait une obéissance absolue comme l'unique moyen d'obtenir la paix, Raymond se résigna à tout ce qu'on exi-
20 octobre 1242. geait. Il écrivit à Louis, de Penne en Agénois, le 20 octobre 1242, qu'il se reposait avec confiance sur sa bonté, et demanda grâce pour lui et pour ses alliés ; sans toutefois réclamer de l'indulgence en faveur des hérétiques.

Dans cette lettre, Raymond disait au roi qu'il se présenterait incessamment devant lui, s'il voulait lui adresser un sauf-conduit à Cahors, et il ajoutait en terminant :

« Je vous promets, fermement rempli de confusion et de douleur de ce qui s'est passé, non par un motif de crainte, mais par plusieurs raisons que vous saurez en temps et lieu, de vous être inviolablement attaché tout le reste de mes jours ; de vous servir fidèlement envers tous et contre tous ; de défendre et d'honorer l'Église suivant vos désirs ; de protéger la foi catholique ; de purger le pays des hérétiques, et de faire une justice sévère de ceux qui, à notre honte, ont tué les inquisiteurs.

« Que si, qu'à Dieu ne plaise, vous ne jugez pas à propos d'accueillir notre soumission, et vous refusez à tout accord, que Dieu juge entre vous et nous si, étant obligé de ne pas déposer les armes, il advient contre notre volonté, qu'il y ait du sang répandu, et si tous les autres malheurs inséparables des combats s'ensuivent. »

Raymond recourut en même temps à la reine Blanche,

sa cousine germaine, pour la prier de devenir médiatrice entre le roi et lui, et l'assurer que son seul vœu était une réconciliation sincère et durable.

Le prévôt de la cathédrale de Toulouse fut chargé de porter ces deux lettres, et il eut aussi pour instruction de presser les négociations relatives à la paix.

Cet envoyé arriva au moment où le roi, prévoyant le cas où Raymond n'accepterait pas son *ultimatum*, se disposait à diriger contre lui des forces considérables. En prévision d'une guerre longue et coûteuse, il s'était arrangé de façon à décharger l'État de cette dépense. Sous prétexte de ne vouloir envahir les provinces méridionales que pour en extirper l'hérésie, il avait demandé au clergé de lui accorder le vingtième des revenus ecclésiastiques du royaume. Cet impôt extraordinaire consenti, la principale difficulté se trouva levée, et rien ne l'empêchait plus d'entreprendre une nouvelle campagne.

Le prélat toulousain, à la vue des préparatifs qui se faisaient de toutes parts, s'empressa de solliciter une décision au sujet de son maître. Il avait un grand intérêt à tâcher de connaître le plus promptement possible la volonté du monarque. Chaque jour parvenait au roi la soumission de quelqu'un des vassaux du comte, et tandis que, d'un côté, la résistance s'affaiblissait sans cesse, de l'autre les exigences s'accroissaient nécessairement de plus en plus. Au reste, la reine Blanche, qui prenait

fort à cœur les intérêts de son parent, seconda puissamment le prévôt de Saint-Étienne dans ses démarches.

Louis comprit très-bien qu'en s'attachant le comte de Toulouse il détruisait tous les ferments de révolte dans le Languedoc et la Provence, et cette considération, jointe au désir de répondre aux intentions favorables de sa mère, suffit pour l'engager à ne pas imposer à Raymond des obligations de nature à le ranger toujours parmi les vassaux rebelles.

Il désigna Ferri Pâté, maréchal de France, Jean de Gay et Guillaume de Limoges, son clerc, pour aller recevoir les sûretés que le comte était le premier à offrir, et Raymond, informé du départ de ces commissaires, vint à leur rencontre près d'Alsone, en un lieu où se trouvèrent aussi Humbert de Beaujeu et l'évêque de Clermont.

Là une trêve fut signée, et l'on fixa à Raymond le jour de sa présentation au monarque à Lorris (1), une des résidences royales.

En attendant, Raymond réunit à Saint-Rome, dans le Lauraguais, les trois délégués de la couronne, ainsi que l'évêque de Clermont et Humbert de Beaujeu, et, en Décembre 1242. leur présence, le 22 décembre 1242, il jura de donner au souverain les garanties qu'il exigerait pour l'accomplissement de ses promesses; de lui restituer immédia-

(1) Petite ville à 5 lieues de Montargis.

tement les places et les domaines dont il s'était emparé ; de rétablir partout les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre, et enfin d'observer en son entier le traité de Paris soit envers le trône, soit envers l'Église. En même temps il releva de leurs serments le vicomte de Narbonne et la population d'Albi ; ce qui permit au vicomte Amalric de livrer aussitôt à l'évêque de Clermont la ville de Narbonne et tout ce que le roi possédait sur son territoire.

Janvier 1243. Dans le courant du mois de janvier 1243, à l'époque convenue pour le voyage de Lorris, Raymond se rendit près de Louis IX. Ce prince le reçut avec une bienveillance qui non-seulement lui assurait le pardon de ses torts, mais aussi l'oubli le plus généreux et le plus sincère du passé. Dans une audience solennelle, le comte remit aux mains du monarque des lettres revêtues de son sceau, où éaient exprimées les conditions suivantes :

1° Il se soumettait, lui, ses États et ses alliés, à la miséricorde du souverain ;

2° Il s'engageait à faire prêter serment de fidélité, devant des commissaires envoyés à cet effet sur les lieux, par tous les barons, châtelains, chevaliers et vassaux, et par tous les habitants de ses bonnes villes, depuis l'âge de quinze ans et au-dessus, selon la formule prescrite par le traité de Paris ;

3° Il ouvrait aux troupes de la France les châteaux de

Puicelis, de Najac, de Laurac, et consentait à l'occupation, pendant cinq ans, de celui de Penne en Agénois ;

4° Il donnait l'assurance de ne rien négliger pour amener la reddition du château de Penne en Albigeois ;

5° Par ce dernier article, il jurait d'accomplir entièrement toutes les stipulations du traité de Paris, et de raser, quand on l'exigerait, les fortifications ajoutées aux places, avant et durant la guerre.

Par d'autres lettres du 19 janvier, Raymond, en témoignant sa reconnaissance à la reine Blanche de l'appui qu'elle lui avait accordé dans une occasion si importante, lui faisait la promesse de poursuivre énergiquement les hérétiques et de les chasser à jamais de ses domaines.

Le vicomte de Narbonne, le seigneur de Lunel et le comte de Foix vinrent aussi, un peu plus tard, rendre hommage-lige au roi. A dater de ce jour, les chefs de cette dernière maison devinrent donc des vassaux immédiats de la couronne, et se trouvèrent, par conséquent, dégagés, à l'égard du comte de Toulouse, des devoirs que, depuis l'origine de leur puissance, leurs aïeux n'avaient cessé de reconnaître et de respecter.

Cette renonciation volontaire à des souvenirs consacrés par le temps inspira à Raymond le chagrin le plus vif. C'était finir toutes relations entre deux familles qu'une estime et une affection réciproques avaient unies toujours, et il ne pouvait attribuer aux nécessités du

moment ni aux exigences de la guerre la rupture de ces liens fraternels.

Février 1243. Raymond, aussitôt son retour à Toulouse, s'attacha à convaincre ses ennemis de la sincérité de sa parole. Il assembla, le 13 février 1243, les consuls de la ville et du faubourg, et leur fit jurer, en sa présence et devant deux commissaires désignés par le roi :

1° D'observer exactement le traité de Paris et d'y rester fidèles, lors même que lui, comte Raymond, viendrait à l'enfreindre ;

2° D'aider l'Église contre les hérétiques et leurs fauteurs ;

3° De combattre contre leur seigneur même, s'il osait manquer à ses engagements envers le souverain.

Un serment semblable fut ensuite prêté par tous les barons, chevaliers et habitants du Toulousain, de l'Albigeois, du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois (1).

Enfin Raymond, comme gage sans doute de ses opinions religieuses, ordonna de pendre, sans différer, tous ceux qui avaient pris part à l'assassinat des frères Arnaud et Étienne.

Dès que le comte de Toulouse eut satisfait à ce qu'il considérait comme une réparation due à l'Église, il se rendit à Angoulême pour y célébrer ses fiançailles

(1) Les originaux de ces actes ont été conservés dans le trésor des chartes.

avec la fille du comte de la Marche. Pourtant le degré de parenté qui existait entre lui et Marguerite obligea de déclarer à l'avance que cette union ne recévrait pas la sanction sainte, si le pape n'accordait, avant un an, les dispenses nécessaires.

Cette clause a jeté beaucoup d'incertitude parmi les historiens. Les uns assurent que le mariage reçut sa consécration sans attendre la réponse du souverain pontife; les autres affirment, au contraire, qu'il ne s'accomplit jamais.

Raymond, pour obtenir l'autorisation voulue, envoya à Rome son chancelier et son chapelain; mais la vacance du saint-siége s'étant prolongée jusqu'aux derniers jours de juin de l'année 1243, cette circonstance, ou peut-être d'autres raisons demeurées inconnues, empêchèrent l'expédition des dispenses, et rien aujourd'hui ne nous apprend, d'une manière certaine, si le mariage eut lieu ou s'il ne se conclut pas.

Cependant, selon nous, la chose ne saurait être douteuse. La condition, *sine quâ non*, n'ayant pas été remplie, nous croyons que, dans ce moment où chacun cherchait à ne pas se brouiller avec l'Église, l'on dut s'en tenir aux termes mêmes du contrat; de plus, nous en voyons une preuve dans le refus de la reine Isabelle, femme du comte de la Marche, de remettre sa fille au comte de Toulouse avant de connaître la décision du pape.

Différents auteurs citent, contrairement à cette opinion, une lettre de l'empereur Frédéric à Raymond, dans laquelle on remarque ce passage : « Toi donc que les délices d'un nouvel hyménée n'ont pas dû énerver à ce point de te dégoûter tout à fait de tes travaux habituels..., etc.» Mais nous ferons observer que l'expression dont se sert ici le monarque peut s'appliquer très-bien aux plaisirs, parfois accablants, qui, dans la plupart des cours, à cette époque, accompagnaient toujours les moindres cérémonies. D'ailleurs, il se peut que, par suite de la difficulté des chemins et de ses rares relations avec Angoulême, ce prince, ayant eu connaissance de la célébration solennelle des fiançailles, l'ait confondue, dans sa pensée, avec celle du mariage. Dans tous les cas, un fait irrécusable nous semble de nature à décider complétement cette question. Lorsque Raymond, en 1245, sollicita l'annulation de son engagement avec Marguerite, il ne parla que de ses fiançailles et de la non-obtention de ses dispenses. Enfin le parfait accord entre Raymond, le comte de la Marche et la reine Isabelle, quand il s'agit de la rupture de l'alliance projetée, viendrait encore, s'il en était besoin, nous confirmer dans notre sentiment.

Tandis que, malgré sa conduite imprudente, le comte de Toulouse, grâce à la modération du monarque français, se trouvait rétabli dans les domaines que lui avait laissés le traité du 12 avril 1229, Henri III écrivait

à son beau-frère, l'empereur Frédéric, pour se plaindre de ce que, conformément à leur convention du mois de septembre 1242, Raymond, à son insu, était entré en arrangement avec le roi Louis, bien qu'il eût juré, par serment, de n'entendre jamais à aucun pourparler sans le consentement de l'un et de l'autre.

Il serait difficile d'expliquer ce reproche. Nous avons vu le roi d'Angleterre signer un armistice de cinq ans au moment où Raymond pressait le siége du château de Penne et était fort loin de s'attendre à la suspension d'armes de son allié. Henri avait donc été le premier à manquer à sa parole. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que la trêve entre l'Angleterre et la France n'eût été convenue qu'après la soumission du comte ; mais comment alors supposer que Louis, au milieu de ses succès contre l'armée anglaise, aurait quitté les bords de la Dordogne pour revenir à Paris, laissant un ennemi, deux fois battu et réduit aux abois, se refaire tranquillement de ses échecs, sans exiger de lui ni concessions pour le présent ni garantie pour l'avenir ? S'il s'éloignait du théâtre de ses victoires et regagnait sa capitale, c'est que les bases d'un traité quelconque avaient été arrêtées avec son adversaire.

En effet, les historiens anglais eux-mêmes s'accordent à assurer que les hostilités cessèrent vers le commencement d'octobre de l'année 1242, et, d'un autre côté, nous savons que la trêve ne se conclut définitivement

que dans la semaine sainte de l'année suivante, c'est-à-
Mars 1243. dire à la fin de mars 1243.

Avril 1243. Un mois après, Raymond se rendit à Béziers pour assister à un concile qui se tint au palais épiscopal. Il déclara devant cette assemblée s'être plaint au pape de l'illégalité de la justice inquisitoriale dans ses États, et, nonobstant sa protestation, avoir été diffamé et excommunié par les frères prêcheurs. Néanmoins, prenant en considération ses promesses au roi de France, et aussi la vacance du saint-siége, il offrit de s'en rapporter à la décision des archevêques et évêques présents au concile, tant au sujet de son excommunication qu'en ce qui concernait son appel à la cour de Rome.

Le surlendemain, Raymond somma les évêques d'exercer eux-mêmes l'inquisition contre les sectaires; toutefois il les autorisa à charger de leurs investigations soit les religieux des ordres de Saint-Benoît et de Saint-François, soit même les dominicains, s'ils le jugeaient convenable. Au reste, il promit de les aider, de les protéger, de veiller à l'exécution de leurs sentences, de confisquer les biens des coupables, etc.

Nous ne savons pas ce que les évêques répondirent à cette injonction, mais nous verrons, à l'avénement d'Innocent IV, les frères prêcheurs continuer à user du pouvoir que leur avait conféré Grégoire IX, sans qu'il eût été apporté de grands changements aux premières dispositions pontificales.

Le comte de Toulouse, pendant son séjour à Béziers, instruisit le roi de l'inutilité de ses efforts pour remettre à ses commissaires le château de Penne en Albigeois. Les chevaliers aux mains desquels était cette forteresse ne voulaient en ouvrir les portes que si le monarque promettait, par lettres patentes, de restituer cette place au bout de cinq ans.

Raymond, de retour à Toulouse, y resta une partie du mois de mai, et fit ensuite un voyage dans la vallée du Rhône. Peut-être fut-il appelé de ce côté par le désir de s'entendre avec le roi d'Aragon, qui, à cette époque, vint plusieurs fois à Montpellier, où sa femme Yolande passa le printemps (1).

D'après un vieux document, Jacques Ier, dans une de ses excursions, eut à la ville du Puy une entrevue avec le roi de France. Sur la foi de cet écrit, D. Vaissette pense que Raymond VII se réunit alors à ces souverains; mais aucune chronique ne parle de cette rencontre. Nous savons, au contraire, que, dans ce même temps, la guerre faillit recommencer entre le comte de Toulouse et le comte de Provence, ce qui, selon nous, doit élever des doutes sur la présence de Louis IX au Puy, car Raymond n'aurait pas choisi ce moment pour prendre les armes contre Béranger, et cependant la que-

(1) Elle y donna naissance, le 30 mai, au prince Jacques, plus tard roi de Majorque.

relle de ces deux princes est certaine, puisqu'ils signè-
Juin 1243. rent une trêve à Beaucaire, le 29 juin 1243.

En quittant sa capitale, Raymond avait laissé le gouvernement de ses provinces à Sicard d'Alaman, celui de ses chevaliers auquel il accordait le plus de confiance. Cette précaution dénotait l'intention de faire une absence longue. En effet, aussitôt que le comte crut pouvoir quitter la vallée du Rhône, il se mit en route pour l'Italie (1).

Deux motifs conduisaient le comte de Toulouse au delà des Alpes : le besoin de se réconcilier avec l'empereur et le désir d'obtenir une décision au sujet des dominicains. Encouragé par une lettre de Frédéric, qui l'assurait de la continuation de ses bonnes dispositions à son égard, il alla trouver ce prince sur les bords de l'Adriatique, où il résidait alors, et le rejoignit, au mois de septembre, à Amalfi, dans la Pouille.

Septembre 1243. Le monarque l'accueillit avec bonté, ne lui adressa aucun reproche sur une rupture aussi blâmable en elle-même qu'offensante par la forme, et, pour lui prouver qu'il avait oublié le passé, lui restitua le marquisat de Provence, dont il s'était saisi au commencement

(1) A peine s'était-il éloigné, que des différends s'élevèrent entre le comte de Foix et Sicard d'Alaman, à l'occasion de la ville et du château de Saverdun. Le roi, obligé d'intervenir dans cette dispute, enjoignit à l'évêque, détenteur de la forteresse, de la livrer au comte Roger, aux mêmes conditions qu'il la possédait autrefois.

de 1241 ; lorsque Raymond, cédant aux menaces du cardinal Jacques, se déclarait ouvertement contre lui.

Le comte séjourna assez longtemps à la cour de Frédéric, et y fut traité avec autant de courtoisie que de considération ; il y resta jusqu'à l'avénement du nouveau pontife.

Innocent IV avait été élu à Pavie le 24 juin, toutefois il ne fit son entrée à Rome que vers le mois de novembre. Le comte de Toulouse, qui s'était empressé de lui envoyer sa soumission, se rendit alors près du saint-siége, ovembre 1243. porteur d'une lettre de Louis IX, conçue dans les termes les plus favorables et les plus pressants. Il s'attendait, d'après cela, à une réception paternelle ; mais le pape, sans tenir compte de la missive royale, refusa de l'admettre devant lui, tant qu'il n'aurait pas obtenu son pardon de l'Église.

Raymond consentit à toutes les exigences ; s'engagea, par un acte authentique, à exécuter de point en point ce qui lui serait prescrit ; donna caution juratoire de satisfaire ceux qui l'avaient excommunié, et le 2 décembre, après avoir reçu l'absolution, on le jugea digne enfin d'une audience particulière.

Innocent IV, en instruisant le roi Louis de la grâce complète que, sur ses instances et de l'avis des cardinaux, il venait d'octroyer, ajouta « qu'il était charmé d'avoir agi ainsi, parce que le comte, tenant un des pre-

miers rangs entre les princes du monde, pouvait être d'une grande utilité à l'Église (1). »

Le pape chargea les archevêques et évêques de France de publier, dans leurs diocèses, la rémission de tous les torts reprochés au comte de Toulouse. Il écrivit aussi à l'évêque d'Avignon de faire prolonger la trêve entre Raymond et Béranger, et de ne rien négliger pour que cette suspension d'hostilité se transformât bientôt en une paix sincère et durable.

A dater de ce jour, Innocent IV ne cessa de montrer au comte de Toulouse un intérêt véritable ; cependant, malgré ses pressantes sollicitations, il ne voulut jamais placer les dominicains sous l'autorité des évêques. Aussitôt son arrivée au pontificat, les frères prêcheurs parlèrent de se démettre de leurs fonctions inquisitoriales ; mais le pape, par une bulle du 10 juillet 1244, leur enjoignit de continuer à obéir aux instructions de son prédécesseur, et il invita même le provincial de leur ordre, en Provence, à imprimer plus d'activité aux recherches contre les Albigeois et les Vaudois, dans le diocèse de Toulouse. Il ne se borna pas à cette recommandation ; l'année suivante, afin de stimuler le zèle des frères, il nomma l'évêque d'Avignon légat pour les provinces sur la rive droite du Rhône.

Les inquisiteurs, quoique ne rencontrant plus d'ob-

(1) Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*

1244. stacles, d'aucun côté, depuis la fin de 1243, reconnurent néanmoins la nécessité de s'entendre avec l'autorité diocésaine sur différents points relatifs à l'exercice de leur ministère, et, d'après leur demande, un concile fut convoqué à Narbonne, vers le commencement de 1244. Plusieurs décisions, prises alors par les évêques, méritent d'être connues.

Un des canons ordonna aux hérétiques et à leurs fauteurs, lors même que de leur propre volonté ils viendraient s'accuser de leurs fautes :

1° De porter sur leurs habits la croix en drap de couleur qui devait les désigner aux yeux de tous ;

2° De se présenter, chaque dimanche, à la messe, entre l'Épître et l'Évangile, ayant le haut du corps nu, et une poignée de verges à la main ;

3° D'assister dans les mêmes conditions aux processions solennelles ;

4° D'aller, le premier de chaque mois, en se battant de verges, dans toutes les maisons de la ville où ils avaient fréquenté des hérétiques ;

5° De jeûner, de visiter les chapelles, etc.

Les évêques décidèrent encore qu'il serait édifié des bâtiments pour y renfermer les hérétiques pauvres après leur conversion; mais, comme, suivant eux, dans certaines villes, les condamnés à la détention perpétuelle s'élèveraient peut-être à un nombre trop considérable pour que *l'on trouvât les pierres et le ciment nécessaires à*

la construction de ces prisons, ils conseillèrent aux inquisiteurs d'en référer au pape, relativement à cette question. Quant aux relaps, ils devaient être livrés au bras séculier, et traités sans miséricorde.

Il fut arrêté aussi que l'on ne permettrait plus d'aller servir outre-mer, parce qu'une grande réunion d'hérétiques en Orient pourrait amener la profanation des lieux saints (1); que les inquisiteurs demeureraient libres de recevoir les dépositions à charge des criminels et des gens reconnus infâmes; sans dévoiler pourtant, dans aucun cas, ni le nom ni la qualité des témoins.

Enfin les évêques déterminèrent à quels indices on reconnaîtrait les fauteurs des hérétiques, et terminèrent la longue série de leurs prescriptions par ces mots, à l'adresse des frères prêcheurs :

« Nous vous écrivons ceci, non pour vous obliger de suivre nos conseils, n'étant pas convenable de restreindre, au préjudice de cette affaire, par des règles ou des formules autres que celles du siége apostolique, la liberté qui vous a été donnée, mais seulement pour seconder votre zèle, comme il nous a été enjoint par le même siége apostolique, afin, comme vous supportez nos charges, que vous receviez, par l'effet d'une charité

(1) Les évêques ne faisaient, en cela, que se conformer à un bref du pape nouvellement promulgué.

mutuelle, nos avis et notre secours, dans une affaire qui est la nôtre (1). »

Les rigueurs exercées par suite des décisions de ce concile engagèrent la plupart des accusés à porter leurs réclamations jusqu'à la cour de Rome. Le pape, qui, au début de son pontificat, tenait à montrer de l'impartialité, suspendit plusieurs procédures commencées sous l'inspiration d'une ardeur fanatique ; malheureusement les plaintes des évêques de Carcassonne, de Toulouse, d'Elne, d'Usez, de Lodève, de Nîmes, etc., arrêtèrent bientôt cette velléité d'être juste, et les poursuites prirent un tel caractère de violence, que beaucoup d'habitants transportèrent leur domicile au delà des Alpes. Quelques-uns des sectaires allèrent alors s'établir dans la Lombardie (2), où ils créèrent une Église particulière appelée, par eux, l'Église de France.

A cette époque, le château de Montségur était le seul asile qui restât aux Albigeois. Situé sur l'un de ces hauts contre-forts qui se détachent du faîte des Pyrénées pour former des vallées étroites et profondes, sa masse imposante, noircie par les frimas, semblait indiquer le point où finissaient la végétation et la vie.

Construite au sommet d'un énorme rocher taillé à pic, on eût dit que cette forteresse, œuvre d'un nouvel En-

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.
(2) Cent cinquante environ, suivant D. Vaissette.

celade, était sortie des profondeurs de la terre pour menacer le ciel, et n'avait cessé de s'élever avec ses tours et ses murailles que sous la volonté irrésistible du Créateur.

Tous ceux qui connaissaient cette partie de la frontière regardaient Montségur comme à l'abri des entreprises des hommes. Deux fois, cependant, durant le cours des premières croisades, il était passé en des mains différentes, mais par capitulation, et sans jamais avoir cédé à la vigueur des assaillants. Possédé d'abord par divers seigneurs, sous la mouvance de l'ancien vicomte de Béziers, il ouvrit ses portes à Simon de Montfort, qui le donna à Gui de Lévis; plus tard il retourna à ses anciens maîtres, le sire de Mirepoix et Raymond de Pérèle; et, depuis lors, il servait de place d'armes aux ennemis de l'Église, et de refuge aux proscrits.

L'archevêque de Narbonne, l'évêque d'Albi et le sénéchal de Carcassonne, reconnaissant la nécessité de se saisir d'un château dont dépendait, en quelque sorte, la pacification du pays, se décidèrent, quelles que fussent les difficultés de ce siége, à l'entreprendre dès l'approche
Mars 1244. du printemps. Ils organisèrent aussitôt les forces nécessaires, et, dans le courant du mois de mars, les troupes levées par eux se réunirent dans la gorge resserrée et rocailleuse que commandait la forteresse.

Les Catholiques ne furent pas d'abord très-heureux dans leurs tentatives; ils trouvèrent partout des obstacles

insurmontables, partout une garnison disposée à se défendre avec courage. Néanmoins, après une reconnaissance des plus minutieuses du terrain, ils résolurent de tenter une escalade.

D'un certain côté, le rocher que couronnait la citadelle avait été recouvert, par le temps, d'une mousse épaisse, d'un détritus de plantes et d'arbustes qui, cachant ou de légères fissures ou des anfractuosités profondes, semblaient rendre possible, malgré la rapidité de la pente, d'atteindre, par cet endroit, jusqu'aux murs de l'enceinte.

Il fallait, il est vrai, une intrépidité peu commune pour livrer ses jours à des chances si hasardeuses. Un appui trop faible, un faux pas, un instant d'hésitation ou de vertige suffisaient pour vous lancer dans un abîme dont la vue seule glaçait d'effroi; mais, à moins de renoncer à tout projet d'attaque, aucun autre moyen n'était praticable, et, dans cette alternative, le péril disparut devant les conséquences d'une retraite.

On choisit, parmi les soldats de l'expédition, ceux qui, appartenant aux contrées alpestres, étaient habitués aux sentiers rapides et difficiles; et pendant une nuit obscure, au moment où le fracas d'un orage empêchait les bruits lointains d'arriver à l'oreille attentive des sentinelles, ce corps d'élite, bravant mille dangers, luttant de toute la puissance humaine contre une nature ardue et sauvage, parvenait, après des efforts inouïs,

jusqu'au fortin détaché, construit au haut de l'escarpement pour observer et défendre ce passage.

Une fois ralliés au pied du petit ouvrage qui servait de poste avancé au château, les Catholiques tombèrent à l'improviste sur le détachement chargé de sa garde, le passèrent au fil de l'épée, et, maîtres de ce point, ils s'y établirent assez solidement pour résister quelques heures aux attaques de la forteresse.

Lorsque le soleil apparut, et que les soldats vainqueurs purent porter leurs regards sur le chemin qu'ils venaient de suivre, les plus braves se sentirent saisis de terreur. Pour avoir gravi la paroi dénudée et abrupte de ce précipice sans fond, il avait fallu que les ténèbres jetassent un voile épais sur la témérité de l'entreprise; aux premières clartés de l'aurore, quand il fut permis de connaître à quel miracle on devait d'avoir échappé à une mort horrible, nul n'eût osé, même pour préserver sa vie, renouveler ce prodige d'audace et de bonheur.

Rassurés contre une sortie de l'ennemi, les Catholiques travaillèrent avec ardeur à faciliter à leurs compagnons d'armes l'escalade du rocher. En creusant la pierre çà et là, en s'aidant de coins, de leviers, de cordes, de branchages, bon nombre d'hommes rejoignirent enfin ceux qui leur avaient ouvert la route, et, grâce au zèle qu'excite toujours le succès, la journée suffit pour réunir en entier le corps d'expédition à l'ex-

trémité du plateau sur lequel était assis le château de Montségur.

Cette position enlevée, la chute de la citadelle devenait alors une question de temps. Abattre des murailles offrait peu de difficultés à ceux qui, s'attendant à un siége, avaient pris soin de s'y préparer, et les Catholiques mirent une telle activité dans le transport et l'établissement de leurs machines, que la place, réduite d'ailleurs à ses propres forces et sûre de n'être jamais ni ravitaillée ni secourue, capitula vers la mi-carême.

La garnison eut la vie sauve, mais les assiégeants exigèrent que tous les hérétiques réfugiés dans la forteresse leur seraient livrés sans condition. On y comptait environ deux cents Albigeois *revêtus* ou *parfaits*, et parmi eux un évêque appelé Bertrand Martin.

Exhortés à abjurer leurs erreurs, ces sectaires, hommes et femmes, convaincus de la vérité de leurs doctrines, préférèrent le martyre à l'apostasie. Tant de courage dans le malheur aurait dû désarmer les Catholiques; implacables dans leur colère, ils firent entourer de hautes palissades le lieu choisi pour un horrible spectacle, élevèrent au milieu de cette esplanade un immense bûcher, et tous les infortunés restés fidèles à leur conviction furent dévorés par les flammes, sans même en excepter Esclarmonde, la fille de Raymond de Pérèle, l'un des seigneurs de Montségur.

Tandis que les évêques et les inquisiteurs unissaient leurs efforts pour éteindre l'hérésie dans les provinces méridionales, le comte de Toulouse, encore en Italie, continuait à s'occuper de réconcilier Frédéric avec le pape. Chargé officiellement des pouvoirs de l'empereur, il parvint à écarter les obstacles qui semblaient rendre ce rapprochement impossible. Déjà même, ne doutant pas de l'issue de la négociation, Frédéric avait engagé différents princes à lui envoyer des ambassadeurs pour assister à la signature de la paix « négociée par son très-cher et féal allié le comte Raymond. »

Le jeudi saint de l'an 1244, en présence de Baudouin, empereur de Constantinople, qui se trouvait alors à Rome, du sacré collége et d'un grand nombre de prélats et de sénateurs, un clerc fit la lecture du traité. Quoique Frédéric en eût approuvé d'avance tous les articles, et que l'affaire, par conséquent, parût à tout le monde être arrivée à une heureuse conclusion, l'empereur, à l'extrême surprise des assistants, se refusa à la ratification de cet acte.

Il accusa Innocent IV de l'avoir trompé, et, afin de prévenir le blâme que ne pouvait manquer de lui attirer un changement si brusque et si peu motivé en apparence, il adressa aux cours étrangères une longue apologie de sa conduite, prétendit être possesseur de diverses lettres de l'empereur Baudouin et du comte de Toulouse qui le justifieraient pleinement, et offrit, si

l'on mettait les torts de son côté, de prendre pour juges le roi de France, le roi d'Angleterre et leurs barons.

Au surplus, cette rupture avec le saint-siége ne diminua en rien la bienveillance de Frédéric à l'égard de Raymond; car, pour punir les Avignonais d'avoir oublié la fidélité qu'ils devaient à la maison de Toulouse aussi bien qu'à l'empire, il leur ôta des fiefs importants pour les placer sous l'hommage immédiat de ce prince (1).

Octobre 1244. Vers la fin du mois d'octobre, le comte quitta la cour de Frédéric et reprit le chemin de ses États. Il se rendit d'abord à Narbonne, où l'appelait un différend avec l'Église qu'il lui tardait de régler. Désirant faire réparation à l'archevêque pour l'avoir chassé de cette ville deux ans auparavant, « lui et le vicomte Amalric, à pied et sans manteau, le conduisirent, tenant son cheval par la bride, depuis le couvent des Cordeliers jusqu'au palais épiscopal, et, du haut de sa monture, le prélat, satisfait de la pénitence, donna alors l'absolution à ses deux nobles écuyers. »

De retour à Toulouse, Raymond reçut des ambassadeurs d'Amédée IV, comte de Savoie, qui venaient le prier d'accorder en mariage à leur maître sa petite-nièce Cécile, fille de Baral, seigneur de Baux, vicomte de Mar-

(1) En 1245, après une nouvelle révolte des habitants, l'empereur abandonna à Raymond VII tous ses droits sur Avignon.

seille, et de Sybille d'Anduze, fille de sa sœur Constance. Loin de mettre aucune entrave à cette alliance, le comte, par une charte datée du château Narbonnais, le 22 novembre (1), ajouta à la dot de Cécile 6,000 livres viennoises.

Aux fêtes de Noël, Toulouse prit un moment l'animation et le caractère de grandeur qui la distinguaient autrefois. Après tant d'années de deuil, tant de douloureuses péripéties, les habitants s'étonnaient à la vue des chevaliers, des barons, des prélats qui, suivis d'une foule de pages, d'écuyers, de varlets, arrivaient de toutes parts dans leur ville, naguère silencieuse et déserte. Il leur semblait être reportés à ces temps, déjà bien loin! où tous ceux qu'illustraient la naissance, les hauts faits, les talents accouraient, dans la riante patrie des ménestrels, assister aux joutes, aux tournois, au triomphe de la beauté et aux inspirations du génie. Ils se demandaient avec surprise si leur prince recouvrait l'héritage de ses pères; si, rentré dans ses droits il rendait à sa capitale chérie cette cour si brillante, où tout n'était qu'enchantements et plaisirs; si les arts allaient renaître; si la prospérité allait remplacer la misère... Mais une réalité décevante dissipa bientôt ces illusions d'une imagination méridionale. Raymond n'a

(1) Cette charte, dit D. Vaissette, fut revêtue des sceaux de Toulouse et de Savoie, les envoyés d'Amédée ayant apporté avec eux le scel du comte leur maître.

pas reconquis sa puissance; le pays ne retrouve ni sa richesse, ni sa splendeur, ni sa gloire. Le comte, ne se dissimulant pas l'affaiblissement de sa popularité, profite du repos dont jouissent ses provinces, et va tenir une cour plénière. Les combats, les persécutions ont interrompu cet usage consacré par ses ancêtres; il veut remettre en vigueur cette coutume; il veut rétablir ces assemblées solennelles qui resserraient les liens entre le seigneur et les vassaux, mettaient fin aux dissentiments et entretenaient parmi les grandes familles la confiance et l'harmonie.

Raymond, pour ajouter à l'éclat de cette réunion, créa deux cents chevaliers. Dans ce nombre figurèrent le comte de Comminges, le vicomte de Lautrec et Sicard d'Alaman, premier ministre.

Après avoir clos dignement une cérémonie déjà fort imposante par elle-même, et pendant laquelle il dut probablement être touché des preuves d'affection que lui donnaient encore ses peuples, il alla dans l'Albigeois, accompagné des évêques de Toulouse et d'Albi, du comte de Comminges, du vicomte de Narbonne, de Jourdain de l'Isle et de Pons d'Asteaud, son chancelier.

Son absence eut très-peu de durée, car, au mois de
'évrier 1245. février de l'année suivante, ce prince était à Toulouse et se préparait à partir pour Lyon, où se trouvait alors le pape.

Frédéric II et Innocent IV, longtemps étroitement unis, étaient devenus ennemis irréconciliables depuis que ce dernier avait échangé le chapeau de cardinal contre la tiare. Faut-il en rejeter la faute sur l'empereur? Doit-on en accuser le pape? Il n'est pas facile de répondre à cette question. Le premier, impérieux et despotique, manquait de prudence et d'adresse ; le second, ambitieux et opiniâtre, pensait, comme Innocent III, que la Rome moderne pouvait, avec une bulle, disposer aussi souverainement des couronnes que la Rome ancienne l'avait fait par la puissance de ses armes. Aussitôt en possession du trône pontifical, Innocent demanda à l'empereur la restitution des places dont il s'était emparé ; celui-ci voulut que l'excommunication lancée par son prédécesseur fût levée d'abord ; et, à dater de cette discussion, le monarque et le pontife commencèrent une guerre qui, par la suite, devint de plus en plus animée.

Innocent, craignant, s'il restait en Italie, de tomber au pouvoir de son adversaire, se réfugia à Lyon (1), et le comte de Toulouse, dès les premiers jours de l'an 1245, courut y conférer avec lui.

Nous ignorons les motifs de cette entrevue; toutefois

(1) L'empereur le menaça d'aller l'y joindre avec une armée puissante, pour y plaider devant lui sa cause. Ces paroles, dictées par la colère, n'empêchèrent pas le pape de résider à Lyon pendant plus de six ans. Il n'en partit qu'après la mort de Frédéric, l'an 1250.

il est probable que Raymond chercha encore à jouer le rôle de médiateur et à amener un rapprochement aussi désirable dans l'intérêt des souverains que dans celui de l'Église. Voyant l'inutilité de ses démarches, il espéra peut-être engager Louis IX à intervenir dans cette querelle, car il quitta Lyon pour se rendre près du roi. Au surplus, il ne fit qu'une très-courte apparition à la cour.

Dès son arrivée à Toulouse, il s'éleva entre lui et Roger, comte de Foix, un conflit qui a servi de texte à quelques historiens pour entacher sa mémoire. Ce prince, à nos yeux, s'est toujours montré généreux et loyal; néanmoins nous examinerons si en cette circonstance, comme on l'a écrit plus d'une fois, il commit, en effet, une action contraire à l'honneur.

Le comte Raymond laissa *en commande* (en dépôt), au père de Roger, l'an 1241, un assez vaste territoire, situé dans le diocèse de Toulouse, que, sur sa réclamation, lui avait conservé le traité de Paris.

A son retour de Rome, lorsqu'il se mit en mesure de rentrer dans ses domaines, Roger prétendit en être, non pas le détenteur provisoire, mais bien le vrai et légitime possesseur. La chose, cependant, ne permettait aucun doute; elle était constatée de la manière la plus authentique par des lettres datées de Lunel, le 28 juin, et revêtues du sceau du comte de Foix.

N'osant nier l'existence de ces pièces, il fallait trouver

un moyen de leur ôter toute valeur ; on affirma qu'elles étaient supposées, et que, par cette falsification, le comte de Toulouse avait voulu se venger de la défection de son ancien vassal.

Voici le fait sur lequel repose une imputation acceptée trop légèrement par des écrivains recommandables :

Un nommé Guillaume de Brive déclara, à deux époques différentes, en 1249 et en 1250, que, appelé à recevoir la confession *in extremis* du comte de Toulouse, ce prince s'accusa d'avoir fait de fausses lettres du comte de Foix, le chargea de les retirer des mains de Sicard d'Alaman, exigea de lui le serment de les livrer aux flammes, et que ce seigneur, après la mort de son maître, refusa obstinément de s'en dessaisir.

Or ce moine, se disant d'abord frère mineur, ensuite religieux de l'ordre de Cîteaux, et pénitencier du feu comte Raymond, par l'autorité du pape, n'assistait pas aux derniers moments du prince. De plus, suivant Guillaume de Puylaurens, la confession du comte fut reçue par un anachorète du Rouergue, en grande réputation de sainteté, Guillaume Albaronco ou Albaronerio, un *famoso heremita*.

De Marca tourne cette difficulté d'une étrange façon ; il pense que le chapelain de Raymond a cité le nom de famille du religieux, tandis que ce moine prenait celui

de sa ville natale. Comment l'auteur de l'histoire du Béarn n'a-t-il pas vu que la seule qualification d'ermite s'opposait à ce que l'on fît un même individu de ces personnages. La singulière retraite pour un pieux solitaire que la cour du comte de Toulouse! D'ailleurs, Guillaume de Brive se prétendait le confesseur ordinaire du prince, et celui qui lui ferma les yeux ne l'était pas.

D'un autre côté, Guillaume de Puylaurens, sans cesse auprès de Raymond, et le premier à reconnaître ses fautes, répète plusieurs fois dans sa chronique : « Le « pays situé en deçà du pas de la Barre, ayant été « donné en commande à Roger-Bernard, comte de « Foix, etc. »

Un tel témoignage suffirait pour démentir l'assertion d'un moine, menteur à sa conscience en s'attribuant un titre qu'il n'avait pas, et infidèle à ses devoirs en se faisant un mérite de divulguer des aveux que, s'ils eussent été vrais, il lui était commandé de taire ; cependant nous savons encore que ce franciscain, fort peu scrupuleux en toutes choses, au lieu de se conformer aux règles de son ordre, ne s'astreignait même pas à en porter l'habit. On comprend, d'après cela, combien il dut être facile au comte Roger de faire tenir à un homme de ce caractère le langage qui convenait à ses intérêts et à ses vues. Nous ferons aussi remarquer que les lettres du comte Roger-Bernard ont été recueillies et conservées

dans le trésor des chartes, mais que les déclarations de Guillaume de Brive se trouvent seulement dans le chartrier du comté de Foix, et il n'est pas besoin de dire dans quelle intention elles y ont été mises.

Enfin nous ajouterons que, bien que Raymond, pour assurer le repos de son âme, eût prescrit, par son testament, de restituer tous les biens dont il se serait injustement emparé durant sa vie, jamais Sicard d'Alaman, son ministre fidèle, ne voulut remettre à Roger le territoire que celui-ci assurait lui appartenir.

Cette contestation accrut l'animosité qui existait déjà entre les deux princes, et une guerre en aurait été la suite, si le roi ne fût intervenu dans la querelle et n'eût chargé des commissaires de savoir qui avait tort ou raison. En attendant, Raymond resta maître de ces domaines, et la plupart des barons et chevaliers du pays le reconnurent pour leur seigneur immédiat. Vainement Roger s'adressa-t-il au pape, vainement eut-il recours à la reine Blanche, tous ses succès se bornèrent à quelques excommunications contre des hérétiques et à des promesses qui ne devaient pas se réaliser.

Raymond, délivré de cet embarras, retourna à Lyon, où s'étaient rendus l'empereur Baudouin et le comte de Provence, et où un événement d'une haute importance politique attirait les personnages les plus considérables
Juin 1245. du royaume. Innocent IV venait de décider la réunion, dans cette ville, d'un concile général qui avait principa-

lement pour objet l'excommunication et la déposition de l'empereur.

Louis désapprouvait publiquement cette mesure violente, et différentes fois chercha à réconcilier Frédéric avec Innocent IV. Ses efforts échouèrent devant l'obstination habituelle du pontife ; et un pape, dépouillé de ses États, chassé de la capitale du monde chrétien, prononça audacieusement, sur la terre étrangère, la déchéance de l'un des grands souverains de l'Europe.

Pendant la tenue du concile (1), Raymond, qui, depuis ses fiançailles avec Marguerite de la Marche, n'avait pu obtenir la consécration de cette alliance, demanda la main de Béatrix, quatrième fille du comte Béranger. Sa proposition ayant reçu un accueil favorable, il sollicita du pape la preuve écrite de la non-approbation de son premier engagement, et la dispense nécessaire pour son union nouvelle. Innocent parut favorable à cette double requête ; néanmoins, malgré les vives instances du comte, la chose ne marchait pas aussi rapidement qu'il l'eût voulu. L'extrême beauté de la jeune princesse aurait suffi pour expliquer son impatience ; pourtant d'autres motifs lui faisaient presser l'exécution de ce projet ; l'espoir d'avoir un héritier direct, et le désir d'étendre les limites de ses domaines,

(1) Il prolongea ses séances jusqu'au 17 juillet 1245.

Béranger devant, après lui, laisser la Provence à sa fille.

Cette affaire, confiée au cardinal Octavien, ami du comte, se termina à sa satisfaction. Le prélat, lorsqu'il eut entendu l'empereur Baudouin, l'archevêque de Reims, les évêques de Liége et de Poitiers, reconnut la parenté qui existait entre lui et Marguerite de la Marche, et conclut, le 3 août, à la rupture légale de leur mariage.

D'après cette déclaration, les comtes Raymond et Béranger, sûrs de la dispense du pape, s'empressèrent de regagner leurs États; mais à peine Raymond était-il à

19 août 1246. Toulouse, qu'on lui apprit la fin inopinée du comte de Provence.

Gaucelin, seigneur de Lunel, que Raymond avait chargé de surveiller ses intérêts dans la vallée du Rhône, l'engagea alors à venir sans retard, s'il tenait à ne pas compromettre une alliance objet de ses vœux, et il lui fit savoir que Romieu de Villeneuve et Albert de Tarascon, désignés par Béranger pour servir de tuteurs à Béatrix et être régents de ses États, lui conseillaient d'arriver accompagné d'une suite fort peu nombreuse, afin de ne pas mécontenter une population inquiète et turbulente.

Cet avis officieux cachait une perfidie. Aussitôt le décès de Béranger, les conseillers du comte de Provence convenaient, avec sa veuve, d'unir Béatrix au prince

Charles, frère du roi Louis, et, pour se donner les moyens d'assurer la réussite de leurs négociations, ils voulaient empêcher Raymond, dont ils craignaient le courroux, d'être en état d'employer la force pour exiger l'accomplissement des promesses qui lui avaient été faites.

Le comte de Toulouse se rendit en Provence presque seul, et l'on eut soin, en lui prodiguant de grands honneurs, d'éloigner de son esprit toute idée de pratiques secrètes. Pendant ce temps, Romieu de Villeneuve et Albert de Tarascon se concertaient avec la reine d'Angleterre et la femme du prince Richard, toutes deux sœurs de Béatrix et toutes deux exclues de la succession paternelle, par conséquent contraires à l'alliance décidée par lui. Ils agissaient plus activement encore auprès de la reine Blanche et du roi Louis; de sorte que l'union de Béatrix avec le prince Charles fut proposée et résolue avant que Raymond eût conçu le moindre doute sur la réalisation de ses espérances. Il reçut une bulle, datée du 26 septembre, qui prononçait l'annulation de ses fiançailles avec Marguerite de la Marche; quant aux dispenses sollicitées par lui relativement à la fille de Béranger, il les attendit inutilement.

Raymond pria le roi d'Aragon, qui était accouru à Aix à la nouvelle de la mort du comte de Provence, son cousin germain, de l'aider dans ses démarches; mais ce monarque depuis longtemps désirait, de son côté,

faire épouser Béatrix à son fils, et, tout en lui promettant de s'entremettre en sa faveur, il aurait plutôt travaillé à contrarier son dessein.

Sur ces entrefaites, Louis et la reine Blanche avaient, à l'abbaye de Cluny, une conférence avec le pape, l'instruisaient de leurs intentions au sujet du prince Charles, et obtenaient de lui l'autorisation nécessaire à son mariage.

Raymond, qui ignorait les motifs de cette entrevue et ne soupçonnait nullement les intrigues nouées autour de lui, songea, pour mettre fin à l'incertitude de sa situation, à recourir à celle qui, dans ses embarras, l'avait toujours protégé et soutenu, à la reine Blanche elle-même, tant il était loin de la croire intéressée dans cette question. Un incident inattendu vint le tirer de son erreur. La personne chargée de ses lettres pour cette princesse trouva en route le prince Charles, marchant déjà sur la Provence à la tête d'un corps d'armée destiné à maintenir le pays dont il allait devenir le maître, ou, au besoin, à combattre le roi Jacques, qui tenait Béatrix comme assiégée dans sa résidence.

A l'arrivée du frère du roi, toutes les places lui ouvrirent leurs portes; Jacques repassa promptement la frontière d'Espagne, et Raymond, si souvent trompé dans son attente, honteux de son aveuglement et aussi mécontent de lui-même que des autres, se garda bien d'adresser aucune plainte à son heureux rival.

nvier 246. Le 31 janvier 1246, Charles épousa solennellement la jeune héritière de Provence. Il est inutile de dire que Raymond se hâta de quitter les bords du Rhône et de revenir à Toulouse; mais ni la cession que lui firent, à
1246. cette époque, la douairière d'Astarac et le comte de Lomagne, du comté de Fezensac, ni l'accueil empressé dont il devint l'objet en Albigeois et en Rouergue, où il passa les mois d'avril et de mai, ne purent le consoler d'avoir été dupe de sa bonne foi et de sa confiance.

Pour éloigner ces souvenirs, il résolut de se rendre en Galice. Les uns attribuèrent ce voyage à sa piété, pensant qu'il était attiré de ce côté par le pèlerinage à Saint-Jacques; les autres crurent que le dépit d'avoir échoué trois fois dans ses projets d'union lui avait inspiré le désir d'aller chercher en Espagne une compagne digne de lui. En effet, les nouvelles d'au delà les Pyrénées le marièrent alors à une dame de haute naissance qui, tous les jours, à Saint-Jacques, assistait, en même temps que lui, au sacrifice de la messe; pourtant ce bruit ne tarda
illet 246. pas à se dissiper; Raymond revint à Fanjaux le 12 juillet, et il ne fut plus parlé de cette prétendue alliance.

Un peu avant le départ du comte de Toulouse (1), tous les évêques, abbés et prélats du diocèse de Béziers s'étaient réunis dans cette ville d'après les ordres du cardinal Albano, le successeur de l'évêque d'Avignon en

(1) Le 19 avril 1246.

qualité de légat. Ce concile, qui, du reste, ne fit guère que rappeler les décisions prises antérieurement contre les hérétiques, régla, en trente-sept articles, le mode de procédure auquel se conformeraient, à l'avenir, les inquisiteurs de l'ordre des Frères prêcheurs dans les diocèses d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne, de Narbonne, d'Albi, de Rodez, de Mende et du Puy. On ne s'occupa pas de celui de Toulouse, parce que, ayant ses inquisiteurs particuliers, ils reçurent sans doute leurs instructions directement.

Ces articles servirent de règle non-seulement aux tribunaux de l'inquisition établis dans les provinces méridionales, mais dans tout le reste de la chrétienté. Nous nous contenterons de citer celles de leurs dispositions qui nous ont paru les plus remarquables.

Il était ordonné aux inquisiteurs de convoquer le peuple en assemblées générales et d'indiquer un temps de grâce, durant lequel tous ceux qui révéleraient leurs fautes ou celles d'autrui, morts ou vivants, ne seraient condamnés ni à la peine de mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. Passé ce sursis assez court, ceux qui n'auraient pas profité du délai accordé deviendraient passibles de ces peines, suivant leur culpabilité.

On prescrivait aux inquisiteurs de livrer aux bras séculiers, pour être brûlés vifs, les hérétiques *parfaits* ou *revêtus* qui refuseraient de se convertir; et quant aux

relaps, aux contumax ou à ceux qui n'accepteraient pas le pardon conditionnel offert par le concile, ils subiraient une détention perpétuelle, enfermés dans de petites cellules séparées (1). Les statuts dont il s'agit appelaient ceux auxquels on appliquait ce mode d'incarcération des *emmurés* (2).

Cependant Louis IX, à peine échappé à l'épidémie si cruelle qui, en 1243, avait décimé ses troupes dans les champs de Taillebourg, eut de nouveau à lutter contre un mal dont les atteintes ne tardèrent pas à inspirer des craintes très-sérieuses pour sa vie. A la suite d'un accès qui lui ôtait jusqu'au sentiment de son existence, il s'imagina entendre une voix lui commander d'aller dans la patrie du Sauveur combattre les Infidèles, et ces mots, devenus pour lui comme l'expression d'une volonté sainte, ne cessèrent de retentir à son oreille que lorsqu'il eut fait vœu d'obéir à cet avertissement du ciel.

Vainement la reine Blanche chercha-t-elle à le dissuader d'une résolution pleine de difficultés et de périls, vainement employa-t-elle et le langage d'une mère et celui d'une tutrice prudente, ni les tendres accents du cœur ni les sages conseils de la politique ne purent

(1) Ainsi l'on voit que la prison cellulaire n'est pas une idée neuve, et que le système américain, tant préconisé de nos jours, se bornait à remettre en pratique ce qui avait été imaginé au XIIIe siècle, et dans des vues assez peu philanthropiques.

(2) Immurati.

changer la détermination du prince. Il reçut la croix des mains de l'archevêque de Paris, qui fondit en larmes à cette cérémonie, comme si l'avenir se fût un moment dévoilé à ses regards.

Les trois frères du roi, Robert, comte d'Artois, Alphonse, comte de Poitiers, marié à Jeanne, fille de Raymond VII, et Charles d'Anjou, qui venait d'épouser Béatrix de Provence (1), considérèrent comme une obligation de suivre l'exemple qui leur était donné. Les grands vassaux, les principaux seigneurs de la cour, tous sollicitèrent aussi avec empressement l'honneur d'accompagner le souverain dans son glorieux pèlerinage. Parmi eux on remarquait les comtes de la Marche et de Bretagne, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, Enguerrand de Couci, le comte de Saint-Paul et une foule d'autres personnages importants.

La reine Marguerite elle-même, heureuse de veiller sur celui qu'elle aimait, et peut-être, il faut le dire, non moins satisfaite d'échapper à l'humeur ombrageuse et jalouse d'une belle-mère (2), voulut partager les dangers

(1) Appelé, plus tard, en Italie par Urbain IV, pour s'opposer aux prétentions de Mainfroi, l'usurpateur du trône de Naples et de Sicile, il devint maître de ce royaume en 1245.

(2) La reine Blanche, malgré l'élévation de son caractère et la droiture de son esprit, portait une telle affection à son fils, qu'elle voyait avec chagrin son attachement pour sa femme. Lorsque la cour voyageait, elle logeait les deux époux séparément et le plus loin possible l'un de l'autre. Le prince n'osait aller chez Marguerite qu'en secret.

de son royal époux, et Jeanne de Toulouse, cette jeune princesse si éprouvée par les malheurs de sa famille, mais si résignée et si pieuse, s'attacha également à la fortune du prince auquel des intérêts d'État l'avaient unie.

Alphonse prit la croix plutôt pour obéir à ses devoirs que poussé par une exaltation religieuse ou chevaleresque. C'était le seul fils de Louis VIII dont les goûts simples, le cœur dépouillé de toute passion ardente lui faisaient préférer une vie retirée et tranquille au tumulte des cours, à la fascination décevante de la gloire. Il semblait né moins pour se signaler par des conquêtes et porter au loin sa renommée que pour gouverner un peuple jouissant des douceurs de la paix sous des lois protectrices et paternelles. Il n'avait ni la valeur brillante de Louis IX, ni l'audace aventureuse du comte d'Artois, ni l'ambition démesurée du duc d'Anjou ; il aurait aimé à vivre au milieu de ses sujets, à se dévouer à leur bien-être, et, bien que sans titres à l'admiration, il eût été chéri de tous.

Indépendamment des embarras que présentait alors

en usant de précautions, comme s'il eût commis une action coupable. Un jour, saint Louis se trouvant près de sa femme, qui était dangereusement malade, on annonça la reine. Son premier mouvement fut de se cacher dans la ruelle du lit ; mais Blanche le découvrit bientôt, et, le prenant par la main, lui dit : Venez-vous-en, vous n'avez que faire ici. Hélas ! s'écria la jeune princesse, ne me laisserez-vous mon mari ni à la vie ni à la mort?.....

(Voyez l'*Histoire de saint Louis*, par Joinville.)

l'administration du royaume, l'envoi d'une armée en Orient était une opération difficile et coûteuse. Le mauvais état des communications, le manque de transports, la quantité d'approvisionnements à réunir, le nombre de bâtiments nécessaires pour l'embarquement des troupes, tout cela exigeait beaucoup de temps et des dépenses qui dépassaient les ressources ordinaires du pays; aussi déjà commençait l'année 1247, et les préparatifs paraissaient fort éloignés de toucher à leur fin.

Cependant, de la part du comte de Toulouse, rien encore n'indiquait s'il ferait partie de l'expédition ou s'il se contenterait d'y concourir par des secours en argent et en hommes. Ce prince, dont les ancêtres s'étaient illustrés sous les murs de Jérusalem et dans tous les combats livrés aux Infidèles, victime aussi de ce qu'on appelait une croisade, ne pouvait se résoudre à voir son écu humilié sauvegarder les armes victorieuses de la France. D'un autre côté, le roi se souciait peu de laisser dans les provinces méridionales de son empire un vassal autrefois redoutable, maintenant affaibli, il est vrai, mais non pas réduit à l'impuissance, et qui, un jour peut-être, voudrait recouvrer ses États et son indépendance. Dans l'espoir de décider Raymond à le suivre, il l'invita à se rendre près de lui.

Mars 1247. Le comte arriva à la cour au mois de mars, et on le reçut avec une bienveillance dont sa vanité aurait été sa-

tisfaite s'il lui eût été permis de s'abuser sur les motifs de cet accueil. Pressé vivement de partir avec le souverain, il objecta la diminution considérable de ses revenus et, par conséquent, l'impossibilité de pourvoir aux frais d'une guerre lointaine. Blanche de Castille offrit de lever cette difficulté à ses dépens, et le roi lui promit de subvenir à tous ses besoins. Obligé de chercher d'autres excuses, il se rejeta sur la dépopulation de son territoire, sur la nécessité de rétablir l'ordre dans ses domaines; mais il n'élevait pas une objection qu'on ne lui en prouvât le peu de valeur; enfin, à bout de subtilités et de prétextes, ne sachant comment résister davantage, il se résigna à prendre la croix.

Nous verrons bientôt s'il fallait tenir compte d'une détermination arrachée après tant d'efforts. En attendant, le pape crut à cette promesse, loua Raymond de son zèle, l'assura de sa protection spéciale, le recommanda aux évêques, au patriarche de Jérusalem, et enjoignit à son légat de lui remettre 2,000 marcs d'argent lorsqu'il serait arrivé à la terre sainte.

Innocent IV ne s'en tint pas à cette générosité; il prescrivit à un religieux de l'ordre des Frères mineurs de verser dans le trésor du comte, pendant tout le temps de son séjour en Syrie, le produit des rachats du pèlerinage aux saints lieux et les legs consacrés à la croisade.

Plus d'un seigneur des bords du Rhône et de la Ga-

ronne, dépouillé de son patrimoine pour avoir défendu sa patrie et ses princes, vit, dans la nouvelle expédition contre les Sarrasins, une occasion offerte à sa vaillance pour reconquérir un rang digne du nom devenu son seul héritage. D'ailleurs l'étendard de Toulouse, en rappelant un passé héroïque, en réveillant en lui le souvenir de Raymond de Saint-Gilles, faisait palpiter son cœur d'une ardeur enthousiaste. Ceignant sa redoutable épée, il se montrait fier de fixer sur sa poitrine le signe pour lequel tant de chefs illustres avaient tout sacrifié ; leurs biens, leur famille et leur vie.

L'héritier des Trancavel, dont les malheurs remontaient à l'assassinat de son père ; Olivier de Termes, ce chevalier si noble et si intrépide ; Sargines et Châtillon, ces modèles de loyauté et de courage, accoururent à la voix qui les appelait sur des champs de bataille glorieux, et non à des luttes criminelles où l'ami donnait la mort à l'ami, où le frère était sans pitié pour le frère. Plusieurs même de ces preux, rangés sous des couleurs rivales dans l'affreuse guerre qui finissait à peine, se rallièrent alors, sans distinction de parti, autour de l'oriflamme, et oublièrent, dans un commun désir de renommée, et leurs longs ressentiments et leurs vieilles haines.

Le comte de Toulouse, sans doute pour déguiser ses véritables intentions, fit équiper des bâtiments et sembla se disposer à son lointain voyage. Profitant de la satis-

faction que ces apprêts causaient à la cour de Rome, il pria Innocent IV de consentir enfin à l'inhumation de Raymond VI; il lui représenta que, sur le point de s'éloigner, peut-être pour toujours, des lieux où reposaient ses ancêtres il ne pouvait, sans une douleur profonde, voir les restes de son père privés de la sépulture ecclésiastique, surtout lorsque diverses enquêtes avaient fourni des preuves certaines de sa contrition et de sa piété.

Le pape chargea l'évêque de Lodève et deux inquisiteurs de recueillir encore des renseignements sur les derniers moments du comte de Toulouse, et de les lui adresser aussitôt pour le mettre à même de prononcer, à ce sujet, un jugement définitif.

Les trois commissaires, obéissant à cet ordre, procédèrent immédiatement à l'audition de plus de cent témoins, qui, à l'unanimité, déposèrent en faveur de la foi et des sentiments pieux du défunt. Tout le mois de
Juillet 1247. juillet fut employé à ces informations, dont le résultat ne tarda pas à être envoyé à Lyon, où résidait toujours le pontife.

Le comte de Toulouse (1) ne négligea rien pour acti-

(1) A cette époque, Raymond se rendit en Espagne, mais nous ignorons dans quel but. Au reste, nous voyons, par des chartes émanées de lui, qu'il était de retour à Avignon le 3 octobre.

ver une négociation qu'il avait extrêmement à cœur; mais, après bien des correspondances et bien des pour-
Novembre 1247. parlers inutiles, le pape déclara ne pas se trouver suffisamment informé. En conséquence, il écrivit, le 19 novembre, à l'archevêque d'Auch et aux évêques du Puy et de Lodève, d'examiner de nouveau l'affaire, et que, si rien ne leur paraissait s'y opposer, il les autorisait à donner l'absolution aux dépouilles mortelles de ce prince et à permettre ensuite de les inhumer là où ils le croiraient convenable.

Un auteur moderne (1) prétend que les délégués du pape finirent par pardonner à celui que, si longtemps, l'Église poursuivit de sa colère, et il ajoute que l'on a la certitude de cette justice tardive par une bulle d'Innocent IV, conservée dans les archives du Puy. Toutefois, comme cet historien cite Guillaume de Murat, évêque du Puy, comme étant l'un des trois commissaires, et que ce prélat ne fut pas évêque avant l'an 1250, cette assertion n'a pas été accueillie avec beaucoup de confiance. Elle semble, d'ailleurs, d'autant plus apocryphe que, d'après Guillaume de Puylaurens, le corps de Raymond VI ne reçut jamais la sépulture ecclésiastique.

Et pourtant, que ne fit pas le fils de ce malheureux

(1) Fr. Théod., *Histoire de la ville du Puy*.

prince dans le but de vaincre les scrupules ou l'obstination de la cour de Rome! Cette année même, pour honorer la mémoire des religieux tués à Avignonet, il prescrivit à tous les juges et consuls de ses provinces de contraindre les habitants à assister, les jours de fête, aux prédications des Frères prêcheurs et mineurs, et, cessant de mettre aucun frein au zèle inconsidéré des inquisiteurs, il les laissa recommencer leurs poursuites et plonger les peuples, par leurs procédures monstrueuses, dans les alarmes et le désespoir.

Février 1248. Au commencement de 1248, Louis, qui n'avait plus que quelques mois à rester en France, voyant le peu d'activité qu'apportait le comte de Toulouse à ses préparatifs, espéra, en excitant sa reconnaissance, le décider à se montrer mieux disposé à le suivre. Il ordonna au sénéchal de Carcassonne de restituer à ce prince les châteaux de Penne en Agénois, de Puicelsi, de Najac, de Laurac, et promit aussi au comte de lui payer, au mois de mai suivant, 20,000 livres parisis.

Raymond parut sensible à ces faveurs, mais il ne chercha pas, pour cela, à être en mesure de partir en même temps que le roi. Il se contenta de continuer à entretenir dans les esprits la pensée de son prochain voyage. Ainsi, un jour il engageait le comte de Rodez à se croiser et à s'embarquer avec lui; le lendemain, il déclarait aux Toulousains leur abandonner la nomination de leurs

consuls (1); une autre fois, afin de vouloir paraître conserver, pendant son absence, une popularité affaiblie par l'appui qu'il prêtait à l'inquisition, il demandait à Innocent IV de permettre aux hérétiques, enfermés temporairement, de prendre la croix et de l'accompagner en Syrie. Il obtint même cette grâce pour les condamnés à la prison perpétuelle qui témoigneraient un repentir sincère.

Juin 1248. Enfin arriva le mois de juin, et Louis, à la tête de presque toute la chevalerie de France, quitta sa capitale après avoir confié la régence du royaume à la reine Blanche, sa mère.

Des raisons faciles à comprendre, si l'on se reporte à une époque où les armées étaient si peu homogènes et si peu mobiles, forcèrent le roi de marcher avec une extrême lenteur, et même de faire, en route, des haltes fréquentes et longues. Ainsi, à son entrée dans la vallée du Rhône, il se vit obligé d'assiéger un château dont le seigneur, sous prétexte de lever un droit de péage, rançonnait tous les pèlerins qui allaient à la terre sainte ; et diverses chartes nous apprennent que ce fut seulement au mois d'août qu'il traversa Beaucaire pour se rendre à Aigues-Mortes (2).

(1) Ils avaient le droit d'en élire, chaque année, vingt-quatre, douze pour la cité et douze pour le faubourg.

(2) Cette petite ville, dont le port avait été creusé sur les ordres de Louis IX, est aujourd'hui à 8 kilomètres de la mer.

Dès que Raymond sut le roi dans cette ville, il courut lui dire ses regrets de ne pouvoir le suivre immédiatement, et lui exprimer l'espoir de le rejoindre bientôt. Accueilli avec bonté par le monarque, il ne se sépara de lui que lorsque son navire se préparait à appa-
25 août 1248. reiller; le mercredi 25 août de l'année 1248.

Dix-huit cents bâtiments de toutes formes et de toute grandeur, rassemblés à Marseille et à Aigues-Mortes, reçurent à leur bord l'une des plus belles armées que la France eût réunies jamais. Que d'illusions brillantes fit naître une expédition entreprise par de tels hommes et conduite par un tel chef! Et cependant, à peine ces guerriers valeureux touchèrent-ils aux rivages désirés avec tant d'impatience et d'ardeur, qu'ils luttèrent vainement contre une volonté devant laquelle le plus sage et le plus fort doivent s'humilier et se soumettre.

Mais ne devançons pas les événements, et, tandis que la flotte royale déploie ses voiles innombrables et sillonne tranquillement la Méditerranée, fière de montrer aux contrées asiatiques l'élite de la chevalerie et de la noblesse françaises, revenons au comte de Toulouse, qui, sous les apparences d'un grand dévouement au roi et d'un vif désir de combattre les Infidèles, n'en cache pas moins la ferme résolution de ne pas s'éloigner de ses États.

Aussitôt que Louis eut levé l'ancre, Raymond se rendit à Marseille, où une galère, frétée sur les côtes de

Bretagne, était attendue pour le transporter en Orient.

Toutefois le bâtiment ne paraissait pas; et, quand enfin il entra dans le port, la saison ne permettait plus d'entreprendre une navigation lointaine. Le comte ajourna donc à l'année suivante sa campagne en Syrie, et, quittant les environs du Rhône, il alla visiter d'abord le Rouergue, et ensuite l'Agénois, où il était à la fin de

Janvier 1249. janvier 1249.

Selon D. Vaissette, son séjour à Agen fut signalé par un acte de cruauté qui nous étonnerait de sa part, lui d'habitude temporiseur et indulgent, si, trop souvent, il n'avait donné des preuves de la versatilité de son caractère. Il ordonna de livrer aux flammes quatre-vingts Albigeois, et, chose plus extraordinaire encore, il assista en personne à cet horrible spectacle.

Espérait-il, en agissant ainsi, se faire pardonner par la cour de Rome son peu de zèle à remplir ses devoirs envers les Chrétiens d'Orient, ou avait-il quelque faveur particulière à solliciter du pape? Il nous serait difficile de répondre à ces questions. Quoi qu'il en soit, le supplice de tant de malheureux suffisait bien à sa politique, et rien ne l'obligeait à être témoin de cette exécution barbare.

Dans le courant de juin, Alphonse, comte de Poitiers, laissé à Paris par le roi, pour réunir les croisés restés en arrière et en prendre le commandement, se mit en marche, à son tour, à la tête d'un corps de

troupes considérable, et, de même que son frère, il se dirigea sur Aigues-Mortes.

Raymond se porta à la rencontre du prince, et, sans montrer beaucoup d'affection pour son gendre, il ne se sépara de lui qu'au moment de son embarquement. Pressé par lui de le suivre, il continua à trouver des empêchements à son départ; cependant il ne pouvait s'excuser sur le non-achèvement de ses préparatifs, car un an s'était écoulé depuis sa promesse à Louis IX de les terminer en quelques jours.

Alphonse et la princesse Jeanne montèrent à bord de
26 août 1249. leur bâtiment le 6 août, et le comte de Toulouse, après ses adieux à sa fille, partit pour le Rouergue.

A son arrivée à Milhau, Raymond se sentit saisi tout à coup d'un violent accès de fièvre. Il n'en conçut d'abord aucune inquiétude, et il n'en poursuivit pas moins sa route; mais il lui fut impossible d'aller jusqu'à Rodez, et il dut s'arrêter avant d'avoir atteint cette ville.

Sentant son mal s'aggraver d'heure en heure, il envoya chercher un ermite du voisinage, fort considéré dans le pays, qui, ainsi que nous l'avons dit déjà, vint aussitôt, et entendit sa confession. De son côté, l'évêque d'Albi se hâta d'accourir. Lorsque le comte sut que ce prélat apportait avec lui les saintes huiles, il voulut à toute force se lever; il se traîna péniblement au-devant de lui, et, s'agenouillant sur des dalles froides et humides, il reçut ainsi les derniers sacrements avec une piété et une

contrition qui émurent vivement le ministre de l'Église.

Les évêques de Toulouse, d'Agen, de Cahors, de Rodez ne tardèrent pas à se rendre auprès du comte ; les consuls de Toulouse, une foule de chevaliers et de seigneurs assaillirent bientôt aussi la demeure du prince. Alors, comme il en est toujours en pareilles circonstances, chacun témoigna son attachement et son affliction, et émit un avis sur les soins à donner au malade. Les uns s'opposaient à un déplacement dangereux ; les autres conseillaient de le transporter, sans retard, au château Narbonnais : Raymond lui-même mit fin à ces débats en exprimant l'intention de retourner à Milhau (1).

Septembre 1249. Le 23 septembre 1249, le comte de Toulouse, éclairé sur le peu de jours qui lui restaient encore, dicta son testament, afin de n'avoir plus à s'occuper des affaires de ce monde. Nous citerons seulement les principales dispositions de cet acte.

Raymond désigna pour lieu de sa sépulture l'abbaye de Fontevrault, où sa mère, son aïeul et le roi Richard, son oncle, avaient été inhumés.

Il prescrivit la restitution de tous les biens possédés par lui illégalement, et destina un revenu considérable à des œuvres de charité.

Il institua sa fille Jeanne son héritière universelle,

(1) A 7 lieues nord de Lodève, dans le département de l'Aveyron.

et confirma les priviléges, libertés, coutumes dont jouissaient les barons, les chevaliers, les églises, les monastères, les villes, les châteaux et les villages de ses domaines.

Il fit défense de causer les moindres dommages à ses sujets, touchant les tailles et autres impôts payés par eux, non par devoir, mais de leur propre volonté.

Il remit le gouvernement de ses États à Sicard d'Alaman, avec l'autorisation de nommer aux différents emplois, jusqu'à ce que sa fille eût pris possession du pays.

Enfin il choisit pour ses exécuteurs testamentaires les évêques de Toulouse, d'Agen, d'Albi, de Cahors, de Rodez, de Carpentras, de Cavaillon, et ses chers et féaux Bernard, comte de Comminges, Sicard d'Alaman, et quatre bourgeois de sa capitale.

Le lendemain, Raymond, par un codicille, jure, s'il revient de cette maladie, d'exécuter le vœu qu'il a fait d'aller combattre les Infidèles, et, dans le cas contraire, enjoint à la princesse Jeanne d'envoyer, en son nom, à la terre sainte, cinquante chevaliers armés à ses frais, pour y servir pendant un an.

Il recommande expressément de restituer toutes les sommes données par le roi et la reine Blanche pour son voyage d'outre-mer, de même que le vingtième sur les revenus des biens ecclésiastiques que lui avait accordé le pape.

Un historien du temps ajoute que Raymond, se voyant à son lit de mort, ordonna même de rendre à Innocent IV l'argent qu'il en avait reçu pour l'aider à poursuivre les antagonistes de l'Église, « et surtout Thomas de Savoie, qui avait encouru l'indignation du pontife en épousant la fille de l'empereur Frédéric, son ennemi personnel. »

Quoique l'auteur de cette chronique n'appuie ce fait d'aucune preuve, on est tenté de le croire, car cela nous explique comment Raymond, après s'être engagé tant de fois à partir pour l'Orient, évita toujours de remplir sa promesse, et sans paraître craindre de s'attirer la colère du saint-siége. Ainsi le pape, disposé d'abord à tous les sacrifices pour porter Raymond à prendre la croix, aurait ensuite été le premier à le retenir, préférant la satisfaction de punir une injure à la gloire de délivrer les saints lieux.

29 septembre 1249. Raymond mourut à Milhau, le 29 septembre de l'an 1249. Son corps fut ramené avec pompe à la capitale du comté, passant par Albi, Gaillac et Rabastens. A Toulouse, on mit le cercueil sur un bateau, décoré avec magnificence, qui le transporta au monastère de Paradis (1), de l'ordre de Fontevrault. « Jamais, dit, Guillaume de Puylaurens, il ne se verra un spectacle plus digne de compassion. Hommes et femmes accouraient

(1) Dans l'Agénois.

en foule au-devant du convoi, le suivaient en pleurant, en gémissant sur la perte de leur seigneur naturel, et sur ce qu'il ne laissait pas d'enfants mâles. C'est ainsi qu'il plut à notre seigneur Jésus-Christ d'apprendre à toute la terre que, en enlevant celui qui les gouvernait, il tirait vengeance de ces contrées, à cause de l'hérésie dont elles étaient infestées. »

Cette démonstration, de la part des habitants, nous prouve combien les populations méridionales tenaient à leurs princes. Raymond, par le traité de Paris, avait blessé profondément l'amour-propre national, non-seulement en consentant au morcellement du territoire, mais en livrant une portion considérable du pays à la domination absolue des barbares du Nord. D'un autre côté, par sa soumission servile au pape, il s'était aliéné tous ceux qui, en présence des désordres et des exigences de l'Église, désiraient ardemment des réformes; enfin sa sévérité à l'égard des Albigeois mécontentait tous les esprits portés à la modération et à l'indulgence. Néanmoins, malgré tant de raisons pour se montrer peu sensibles à la fin inattendue d'un tel maître, les peuples, consternés, témoignaient, par leur douleur, et de leur attachement et de leurs regrets.

Cette fidélité si grande se comprend sans peine. Les comtes de Toulouse ne se bornaient pas à être justes, bienveillants, généreux; ils respectaient les droits des citoyens, et se conformaient même, en matière d'im-

pôts, aux décisions des magistrats élus par la commune. Ainsi nous venons de voir Raymond VII recommander, en mourant, à ses successeurs de ne réclamer de ses sujets que le produit des taxes qu'ils lui payaient, « non par devoir, mais de leur propre volonté. » C'est que, loin de songer à retirer un à un les priviléges accordés par leurs ancêtres, loin de chercher jamais à accroître les tailles et les charges, tous les rejetons de cette vieille race, à leur arrivée au pouvoir, commençaient, au contraire, par reconnaître les coutumes et immunités dont chaque localité jouissait, et leur octroyaient encore de nouvelles exemptions et de nouvelles faveurs.

Raymond VII était d'un naturel doux, conciliant, libéral, magnanime; malheureusement son caractère n'avait pas l'énergie qu'exigeaient les circonstances au milieu desquelles il se trouvait placé. Il lui manquait les deux qualités les plus essentielles à celui qui est appelé à commander à ses semblables dans des moments difficiles, la fermeté et la persévérance; brave et résolu sur un champ de bataille, il devenait indécis et pusillanime dans les conseils. Il lutta contre les Français avec une valeur chevaleresque, et, quand il en vint à traiter avec Louis IX, il oublia ce qu'il devait à son nom et à son pays. Au début de sa carrière, il fit preuve, au sujet des Albigeois, d'une tolérance imprudente peut-être ; à la fin de sa vie, il les poursuivit avec une ardeur inutile et une cruauté inexcusable.

Ainsi s'éteignit la postérité masculine de ces comtes de Toulouse, qui, pendant près de cinq siècles, régnèrent sur les Gaules narbonnaises et aquitaniques (1). Avec Raymond VII disparut une famille digne de tenir une des premières places dans les fastes de la France, non-seulement à cause de sa puissance et de sa grandeur, mais parce que les princes de cette maison furent les seuls, au moyen âge, qui, au lieu d'étouffer à leur profit

(1) Si le temps nous a conservé des traces de la maison de Toulouse, elles n'existent, à notre connaissance, que dans une de ses branches collatérales. D'après Guillaume de Puylaurens et différents auteurs plus modernes, Borel, du Rosoy, Lafaille, D. Vaissette, etc., Baudouin, frère de Raymond VI, ayant épousé Alix, vicomtesse de Lautrec, l'an 1196, deux fils devinrent le fruit de cette alliance. Dépouillés de leur héritage paternel, ces princes restèrent maîtres cependant des domaines de leur mère, et cette branche cadette s'est, sans interruption, succédé jusqu'à nous. Sa filiation fut reconnue, en 1610, par l'ordre de Malte, et même, sous le règne de Louis XV, elle reçut du souverain une sorte de consécration nouvelle. Ce n'est donc pas sans raison qu'une famille du département du Tarn fait aujourd'hui remonter son origine à Baudouin et à Alix, et s'honore de cette haute et antique extraction.

Dans un siècle qui affecte le mépris du passé, nous, qui regardons les souvenirs comme un legs pieux chargé de nous mettre sans cesse en mémoire et des leçons et des exemples, nous aimons à voir les fils des hommes d'autrefois se rappeler l'héroïsme de leurs aïeux ou mériter, à des titres divers, la reconnaissance de la patrie. Un descendant de ces princes, dont nous avons essayé de retracer l'histoire, le comte Raymond de Toulouse-Lautrec, vient de publier une notice sur les peintures murales d'une église de Rabastens d'Albigeois; notice intéressante et remarquable sous plus d'un rapport; on ne s'étonnera donc pas si nous saisissons avec empressement l'occasion de citer ici un nom glorieux dans nos annales, surtout lorsqu'il nous est permis de parler d'un travail où l'érudition s'allie au bon goût, à l'esprit d'observation et au savoir.

le régime municipal romain, aimèrent mieux gouverner des peuples libres que des ilotes ; les seuls qui, accordant toujours une protection particulière aux talents, préservèrent leurs États de l'ignorance profonde où était plongée encore la plus grande partie de l'Europe.

Raymond VII ayant occupé la scène toute une moitié du XIIIe siècle, nous ferons ici ce que nous avons fait dès le commencement de notre ouvrage ; nous jetterons un coup d'œil rétrospectif sur les changements survenus, durant le cours de cette période, dans l'organisation intérieure du pays, dans l'état des lettres, des sciences et des arts.

Nous résumerons d'abord ce qui concerne une secte dont l'apparition amena tant de calamités avec elle, et fit, d'un État indépendant et fort, des provinces désolées et tributaires.

L'albigéisme, dans sa courte existence, aussi fatale qu'inutile, présente, selon nous, quatre phases bien distinctes :

Dans la première, les réformateurs tâchent d'éloigner la multitude d'un clergé dissolu, livré au désordre, et, pour rendre son inconduite plus visible, ils affectent des mœurs honnêtes et prêchent une morale austère. Ils s'attachent particulièrement à soulever contre l'Église romaine, avide alors d'autorité et de richesses, l'envie et la colère des seigneurs. Mais, quoique les habitants désertent les autels, inébranlables dans leur foi, les

prédications des hérétiques ne peuvent altérer leurs croyances. Rarement les sectaires pénètrent en une humble demeure, si ce n'est pour y recevoir l'hospitalité bienveillante qui leur est accordée aussi bien qu'aux envoyés du saint-siége. Pourtant, en associant les femmes à la propagation de leurs doctrines, en les initiant même aux fonctions du sacerdoce, ils font de nombreux prosélytes dans les châteaux, et, encouragés par la mansuétude du prince, ils élèvent à côté de l'Église catholique une Église nouvelle, qui, à son exemple, nomme un pape, des évêques et des ministres.

Dans la seconde période, Rome s'inquiète des progrès des Albigeois; elle leur oppose des orateurs et des dialecticiens éminents. Castelnau, Raoul, l'évêque d'Osma et saint Dominique réfutent victorieusement, dans des assemblées publiques, les *parfaits* les plus célèbres. Ce ne sont plus les novateurs que des juges somment de comparaître, ce sont les évêques qui vont parmi les hérétiques soutenir une controverse orale, inefficace sur l'esprit des prédicateurs dissidents. Le pape reconnaît l'impuissance des armes spirituelles, et, jugeant du mal par les rapports exagérés des légats, il fait un appel aux peuples du Nord contre la prétendue impiété de Raymond VI.

Dans la troisième phase, le combat s'engage entre la chrétienté d'un côté et la Gaule méridionale de l'autre. L'Europe entière obéit à la voix du souverain pontife,

en apparence pour gagner ce que l'on appelle des pardons, mais, en réalité, pour s'enrichir aux dépens du comte de Toulouse et de ses sujets. Des milices à demi-barbares accourent en fou e, et, heureuses de prouver leur force à une civilisation qu'elles jalousent et qui les humilie, elles envahissent avec enthousiasme les contrées au delà de la Loire.

Les croisés, comme un flot dévastateur, s'avancent, au milieu du sang et des ruines, pour exterminer les ennemis du catholicisme, et ils ne trouvent devant eux que des serviteurs du Christ ; cependant ils s'imaginent défendre leur religion parce qu'ils jettent dans les flammes quelques centaines de fanatiques abandonnés à leurs erreurs, tandis que le pays ne songe réellement qu'à sa délivrance, à ses princes et à ses libertés.

Après une lutte aussi longue que terrible, les étrangers sont vaincus; le parti national triomphe, il va recevoir le prix de son héroïsme et de ses sacrifices, quand tout à coup Raymond VII, dont on ne saurait s'expliquer l'égarement, doute de ses avantages, de ses peuples, de lui-même, accepte une paix honteuse, et la politique de la France l'emporte sur le courage et le dévouement, l'emporte même sur la victoire.

Cette période est une suite non interrompue de revers et de succès, de trahisons et de sublimes efforts. Les Albigeois apparaissent çà et là, par intervalles, pour stigmatiser les croisades par d'horribles épisodes où

des auto-da-fé rappellent le prétexte d'une guerre soi-disant religieuse et qui ne cessa jamais d'être l'œuvre de l'ambition et de la haine.

Ces trois époques de l'histoire de l'albigéisme appartiennent au XIIe siècle; quant à la quatrième, elle s'ouvre pour ainsi dire avec l'année 1216, et nous ferons connaître en peu de mots quelle était la condition des hérétiques dans les derniers temps de Raymond VI, sous le gouvernement de Raymond VII et pendant la vie du prince Alphonse, le mari de sa fille Jeanne.

Au commencement du XIIIe siècle, l'Église albigeoise, marchant toujours sur les traces de l'Église de Rome, avait divisé le territoire en plusieurs diocèses. Gaucelin était évêque schismatique de Toulouse; Sicard Cellérier, évêque d'Albi; Bernard de Simorre, évêque de Carcassonne. Mais on aurait tort de penser que ces prélats dissidents fussent en possession de leurs siéges apostoliques. Poursuivis ou au moins désavoués par le comte de Toulouse, menacés d'affreux supplices par les croisés, ils se tenaient enfermés dans les forteresses de Montségur et de Cabaret, qui passaient pour imprenables, et dans celles de Lombers, de Fanjaux, de Villemur, etc., d'où ils ne sortaient que pour aller présider des réunions dans le voisinage, lorsqu'ils croyaient pouvoir le faire sans danger pour leur personne. Les parfaits, aussi bien que les adeptes, avaient également pour demeures les manoirs de certains châtelains qui leur offraient un abri

sûr, et les uns y attendaient qu'il se présentât des catéchumènes, les autres s'y préparaient aux fonctions de diacres.

Il est parlé alors de maisons où vivaient en communauté des femmes *parfaites*. Ces nonnes réformatrices portaient un habit semblable à celui des religieuses de l'Église romaine; elles s'adonnaient à l'éducation des jeunes filles nobles et instruisaient celles qui voulaient être initiées à la secte. Toutefois de pareils établissements n'existaient aussi que là où des remparts les mettaient hors de toute atteinte. Différents historiens ont conclu de ce semblant d'organisation religieuse que les Albigeois, reçus avec sympathie par les habitants, firent une foule de prosélytes dans le pays; nous en tirons une conséquence absolument contraire.

Jamais réforme ne fut prêchée dans des circonstances plus favorables. Les désordres du clergé révoltaient tous les esprits. L'orgueil des prélats, leur prétention à l'autorité temporelle, soulevaient contre eux la noblesse; leurs richesses immenses excitaient l'envie des petits et des grands. Ainsi toutes les classes de la population étaient intéressées à soutenir les novateurs, qui tendaient à saper l'Église par sa base et à régénérer la société. Cependant qu'advint-il? Beaucoup de seigneurs, il est vrai, se déclarèrent en leur faveur; mais, si un certain nombre d'individus riches donnèrent asile aux hérétiques et soutinrent leurs principes, la bour-

geoisie, en général, s'occupa peu de cette querelle, et le peuple tout entier, à peu d'exceptions près, y resta complétement indifférent.

Le traité du 12 avril 1229 avait décidé du sort de la maison de Toulouse. Le dernier rejeton de cette famille illustre, dépouillé, par Louis IX, d'une portion considérable de ses États, cessa, dès ce jour, de disputer l'héritage de ses ancêtres; il devint le sujet obéissant de la France et exécuta avec soumission ses volontés. L'inquisition installée à Toulouse, il reconnut ce pouvoir inique et monstrueux, et, fermant son cœur à la pitié, lui, jusque-là d'un caractère doux et bienveillant, il poursuivit, avec une rigueur fort éloignée de ses habitudes, les quelques sectaires épars çà et là, cherchant plutôt à préserver leur existence qu'à répandre leur doctrine. Des bûchers s'élevèrent de nouveau, et l'on vit renaître une persécution d'autant plus coupable qu'elle était inutile.

Après la mort de Raymond, Alphonse continua à prendre les mesures les plus sévères pour l'extinction de l'hérésie, et ses adeptes, découragés, ne pouvant compter ni sur la tolérance du prince ni sur la protection de la noblesse, songèrent à se mettre en quête d'un refuge, soit dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, soit dans les États italiens où ils savaient trouver des coreligionnaires et des partisans. L'évêque cathare de Toulouse, Vivian, et plusieurs parfaits signalés par leur zèle,

gagnèrent la Lombardie, où ils s'appliquèrent à faire des prosélytes.

Néanmoins, malgré l'activité des poursuites et l'atrocité des supplices, l'Église albigeoise nourrit quelque temps encore des prétentions à une constitution régulière et invariable. Vers l'an 1270, Bernard Aliba remplaça l'évêque Vivian. A la même époque, Aymeric Collet était évêque d'Albi, et Tilhos, un des chefs de la secte, bravant tous les dangers, prêchait presque publiquement à Saint-Paul-Cap-de-Joux (1).

Enfin l'albigéisme ne tarda pas à disparaître pour toujours, et ce qu'il avait emprunté au manichéisme pur ne laissa bientôt aucune trace; mais bon nombre de ses préceptes, mûris par la réflexion et les siècles, se conservèrent dans la mémoire des peuples, et ces souvenirs, réveillés ensuite par les maximes libérales de Luther et de Calvin, favorisèrent, six cents ans plus tard, l'établissement d'une Église nouvelle. Ainsi un schisme, né dans le x[e] siècle, parmi les nations slaves, inspira dans le midi de la France les premières pensées d'une réforme qui, un jour, défierait la puissance des rois et les efforts de la papauté.

Il semble qu'une guerre d'invasion, qui, pendant vingt ans, avait ravagé les villes et les campagnes, eût dû amener des changements notables dans les formes gou-

(1) Bourg à 3 lieues Est de Lavaur, aujourd'hui département du Tarn.

vernementales et administratives du pays. Cependant il n'en fut rien. Depuis l'arrivée des croisés dans les provinces du Midi, le comte de Toulouse, comme par le passé, usa, pour les territoires restés en ses mains, des pouvoirs qu'il tenait de ses pères. Le roi de France, sans s'immiscer dans les affaires d'un prince indépendant de fait, bien qu'il lui rendît hommage et se reconnût son vassal, se contenta de saisir soigneusement toutes les occasions de rappeler sa qualité de suzerain. Raymond VII et son successeur ne cessèrent donc pas de jouir des droits régaliens et d'exercer une pleine et entière juridiction dans leurs États. Nous avons même vu Alphonse avoir un parlement qui siégeait là où résidait ce prince et devant lequel étaient portées, en dernier ressort, toutes les causes de ses sujets.

Lorsque Louis VIII et son fils eurent réuni à leur couronne une partie du comté de Toulouse, ils formèrent, des provinces annexées au royaume, deux sénéchaussées royales; celle de Beaucaire et celle de Carcassonne. Alphonse, à leur exemple, quand Jeanne recueillit l'héritage de son père, créa la sénéchaussée de Toulouse. Ces trois grandes divisions territoriales avaient à leur tête des sénéchaux ou baillis supérieurs; puis, après eux, venaient les viguiers, que l'on appelait baillis inférieurs, et les autres officiers de justice (1).

(1) Ce sont ces trois sénéchaussées qui composèrent le Languedoc.

Les principaux vassaux dont les domaines étaient englobés dans la France, tels que les vicomtes de Narbonne et de Lautrec, les seigneurs d'Usez, de Lunel, etc., conservèrent sur leurs peuples leurs anciennes prérogatives, mais sous l'autorité du souverain dont ils étaient devenus les vassaux immédiats; tandis qu'auparavant, soumis au comte Raymond, ils n'étaient que les arrière-vassaux du roi.

D'autres, comme le comte de Foix et beaucoup d'évêques, possesseurs de fiefs, profitèrent des malheurs de la maison de Toulouse pour s'affranchir de toute obéissance envers elle et se placer sous la protection directe de Louis IX. La plupart aussi des seigneurs ecclésiastiques, n'étant plus arrêtés par la crainte du maître, ne se firent aucun scrupule d'accroître leur puissance temporelle et d'étendre de plus en plus les possessions de leurs églises.

Pendant ces années, si pleines d'agitation et de troubles, la loi romaine continua à être observée, et on l'enseigna même publiquement à Toulouse et à Montpellier avant l'établissement des universités de ces deux villes. La noblesse ne dédaignait pas de se livrer à cette étude, et le titre de jurisconsulte était en grand honneur parmi elle.

Outre le droit commun du pays, chaque cité avait ses coutumes propres, constituant un code particulier qui réglementait toutes les mesures adoptées par elle.

On lit dans les coutumes de Montpellier et dans celles de Carcassonne, promulguées au commencement du siècle, « que la cour n'ordonnera le duel, l'épreuve du fer chaud, celle de l'huile bouillante, et les autres épreuves défendues par les canons et par les lois, qu'autant que les parties en seraient convenues entre elles. »

Il est à remarquer qu'en général, dans ces coutumes, la peine à appliquer, pour l'homicide et les autres crimes méritant la mort, était laissée à la décision du seigneur et des prud'hommes. Habituellement, les biens des condamnés passaient aux héritiers; cependant on cite une ville du Rouergue pour laquelle il avait été stipulé qu'à l'avenir ils appartiendraient au comte Alphonse.

Quant aux droits de succession, chacun disposait de sa fortune en toute liberté; seulement, en cas de mort *ab intestat,* le seigneur devenait héritier.

Malgré l'opposition que leur faisaient les vicomtes et le pouvoir supérieur, quelques évêques persistèrent à usurper les droits seigneuriaux dans leur diocèse; c'est-à-dire à promulguer des chartes et à exercer la haute justice. Élus longtemps par le peuple, les habitants se soumettaient sans peine à cette prétention. Ils voyaient toujours en eux des hommes dignes de leur vénération et de leur confiance. Quelquefois, et ce n'était pas la chose la moins singulière, la justice était rendue et par l'autorité ecclésiastique et par les officiers civils; de sorte que les plaignants avaient le choix ou de porter

leur cause devant le viguier, ou devant le tribunal de l'évêque.

Le XIIIe siècle nous fournit encore des preuves de l'existence du jury, sur lequel nous avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs.

En 1269, l'évêque Bernard de Combret arrêta, de concert avec les magistrats municipaux, un règlement sur l'administration consulaire et sur la justice criminelle. On trouve dans ce document l'organisation complète d'un jury qui prenait préalablement connaissance des procès relatifs aux délits et aux crimes.

D'après ce règlement, comme on va s'en convaincre, un jury d'instruction, composé de deux ou trois membres, ou même plus, étudiait d'abord l'affaire, après avoir juré de ne rien divulguer des faits soumis à son examen, et ensuite de respecter le jugement rendu par le tribunal.

« Sobre crims que pena porto de sanc, enquesta sera faredoira : sia facho per lo Baile del Avesque; maz sera tengutz apelar dos o tres, o mai dels prohomes de la ciutat, losquals presens, sia facha. Liquals juraran que non revelaran aicelas causas que auran ausidas en la enquesta entro que sio de mantenent lo jutzamen fazedor. »

L'information faite, le règlement détermine la composition du jury chargé de prononcer définitivement. Un autre fragment de la pièce originale va nous montrer

que les jurés, au nombre de vingt, ou plus, choisis parmi les prud'hommes de la ville, ne devaient être ni amis, ni ennemis, ni parents de l'accusé.

« Se sia lo malfazeire jutgador loqual es dich aver comes lo crim, lo Baile far lo jutgamen sera tengutz apelar dels prohomes de la Ciutat ol menos xx o mai ; losquals ereira non esser amics, o cosis, o emics del malfachor jutgador, e legida la enquesta davant acquels, e ausida la cofessio del meseime malfachor, domandara a cascun dels prohomes apelatz per lui sel malfachor sia absolvador o punidor o qual causa sera de lui fasedoyra. Se condemnador es, quel pena sia a lui donadoira. Et ausit lo cosseil daquels, aquela causa en laqual la maior partida dels cossentira, sera tengutz jutgar. E si apelatz per lui totz o alcu dels no volran venir o respondre del jutgamen fazedor, apelara autros ciutados no sospechosos aisi coma desus es dich, entro que sio complitz lo nombre sobreditch. Et si aquels apelatz o alcus dels no volran venir, o venens no volran respondre, en loc dels novenens o dels no respondens poira apelar autros deforas, losquals ereira no sospechosos, del cosseil dels quals o de la maior partida del sera tengutz jutgar o far jutgar. E la sententia si coma es acostumat esser fach, mandara o fara mandar ad executio (1). »

Si, à cette époque, les titres se transmettaient par

(1) Voir les annotations de l'*Histoire générale du Languedoc.*

droit de primogéniture, il n'en était pas de même encore des noms de famille. Nous en avons la preuve dans un acte du 27 novembre 1237, par lequel Jourdain *de Dourgne* et Isarn *de Saissac,* son frère, font hommage à Raymond VII, pour les domaines qu'avait possédés leur père, Sicard *de Puylaurens.*

Dans le XIII[e] siècle, la population se partageait en deux classes, la noblesse et la bourgeoisie; les personnes libres et les serfs. L'admission dans la bourgeoisie s'acquérait facilement; souvent il suffisait, pour l'obtenir, d'habiter certaines villes. Quiconque, par exemple, avait son domicile à Béziers jouissait de cette faveur.

La bourgeoisie des villes et des campagnes figurait alors dans les assemblées provinciales, à côté du clergé et de la noblesse, bien avant la consécration de ce principe par Louis IX, à son passage à Saint-Gilles, en 1254. Déjà le système féodal portait donc en son sein le germe qui aurait amené sa ruine, si les intérêts des souverains ne les avaient conduits à en arrêter le développement. Mais, sous les gouvernements absolus, cette puissance occulte, qui tendait au nivellement de la société, ne continua pas moins à subsister, à agir sur les esprits, et, s'il lui fallait des siècles pour grandir et arriver à l'apogée de sa force, un jour devait être où elle entraînerait les peuples à tous les excès et à tous les crimes.

Les serfs se distinguaient en *serfs de corps* et en *serfs de casalage.* L'autorité des seigneurs suivait les premiers

partout, n'importe où ils vivaient; les seconds étaient obligés de résider sur les domaines auxquels ils appartenaient et de payer différentes redevances. Les serfs de corps participaient aux droits civils, et leur servage se prescrivait au bout de trente ans; toutefois ils ne pouvaient marier leurs filles, sans l'approbation du seigneur, que lorsque l'acte primordial d'engagement en accordait l'autorisation. Leurs fils avaient aussi besoin d'une permission spéciale pour embrasser l'état ecclésiastique.

Nous avons vu le prince Alphonse abolir la servitude dans ses États; le temps n'était pas éloigné où Philippe le Bel achèverait de la faire disparaître des provinces réunies à son royaume.

La noblesse, exempte de toute espèce de charges, n'était assujettie qu'au service militaire. Quant à la bourgeoisie, tout en accompagnant le seigneur dans ses chevauchées, elle restait soumise à des cens ou tailles de diverses natures. Elle avait, en outre, à acquitter, conjointement avec les vassaux libres et les serfs, un impôt particulier, sorte de don forcé que l'on demandait : pour le rachat du seigneur quand il devenait prisonnier de l'ennemi; pour ses préparatifs de campagne outre-mer; pour ses dépenses lors du mariage d'une de ses filles, ou bien aussi pour les frais nécessités par sa réception dans l'ordre de la chevalerie. Hors ces quatre cas, stipulés toujours dans les coutumes, le seigneur n'avait droit d'exiger de ses vassaux, sans leur propre consentement,

que les subsides acceptés par les autorités municipales.

Il existait plusieurs degrés dans la hiérarchie de la noblesse : les barons, les châtelains et les chevaliers. Les barons étaient les grands vassaux, les vassaux immédiats du roi ou d'un grand vassal leur supérieur ; les châtelains, les seigneurs de châteaux qui avaient droit de justice ; et les chevaliers, les simples gentilshommes. La qualification de chevalier se donnait à toutes les personnes appartenant à la noblesse, pour les distinguer des bourgeois des villes. On désignait ceux-ci sous le nom de *pedites*, parce qu'ils combattaient à pied, tandis que la noblesse ne servait jamais qu'à cheval et armée de pied en cap. Mais il ne faut pas confondre les chevaliers de naissance avec les preux admis dans l'ordre de la chevalerie. Quoique ces fiers paladins reçussent le même titre, leur importance était tout autre ; on leur montrait tant de considération, que jusqu'aux monarques les appelaient *monseigneur*. Lorsqu'ils faisaient partie d'une armée, ils devaient avoir au moins quatre chevaliers sous leur bannière.

On ne mettait, au contraire, que peu de différence entre les chevaliers, par suite de leur extraction noble, et les bourgeois des grandes villes. L'accord passé, en 1251, par le comte de Toulouse avec les habitants d'Avignon nous en fournit une preuve. On y remarque la phrase suivante : « Les bourgeois honorables qui ont

l'habitude de vivre en chevaliers et sont en possession des mêmes priviléges que ces derniers, etc... »

On voit aussi, par une attestation datée de l'an 1298, que, d'après la coutume de la sénéchaussée de Beaucaire, « les bourgeois, depuis un temps immémorial, recevaient la ceinture militaire et les autres marques de chevalerie, des mains des nobles et des barons, et même des évêques et archevêques, sans l'autorité ou la permission du prince, et qu'ils jouissaient du privilége des chevaliers (1). »

La noblesse avait seule le droit de posséder des fiefs; pourtant les comtes de Toulouse concédèrent, plus d'une fois, cet avantage à de simples bourgeois, et, lorsque Alphonse et Jeanne partirent pour la terre sainte, le besoin d'argent leur fit accorder très-facilement cette faveur.

Au commencement du XIIIe siècle, les barons et les châtelains vidaient leurs différends les armes à la main, et souvent les communes, c'est-à-dire la bourgeoisie, de leur propre volonté, portaient la guerre chez leurs voisins. Louis IX, à qui la France doit, plus qu'à aucun autre souverain, des dispositions civilisatrices, reconnaissant le danger de ces querelles intérieures, défendit formellement à ses vassaux de se faire justice eux-mêmes, et la réunion des provinces méridionales à la

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

couronne mit un terme à ces conflits, amenés fréquemment par les motifs les plus frivoles. Cependant ces disputes journalières eurent pour conséquences de couvrir le territoire de tours, de châteaux, de forteresses; il n'était pas un lieu habité qui ne fût capable de soutenir un siége ou, au moins, de résister à un coup de main; aussi, quand le traité de 1229 eut obligé les comtes de Toulouse et de Foix à raser un nombre considérable de places, partout le sol se trouva-t-il jonché de débris et de ruines (1).

Quoique le régime féodal eût transformé la plupart des alleux en fiefs, il en restait encore beaucoup au XIII[e] siècle. Ces propriétés, qui, on le sait, ne relevaient d'aucune autre et ne payaient aucune redevance seigneuriale, appartenaient, en général, à la noblesse; néanmoins la bourgeoisie et tout individu libre pouvaient en acquérir.

C'est au temps de Raymond VI qu'il faut placer la création des notaires. Alors les princes et quelques seigneurs en avaient établi dans leurs domaines, pour la rédaction de leurs chartes et de tous les actes passés entre eux et leurs sujets. Les capitouls de Toulouse eurent d'abord le droit de nommer ces officiers publics; mais, vers la fin du XIII[e] siècle, ils se multipliè-

(1) On appela bastides les villes et les bourgades qui s'élevaient avec la condition de demeurer ouvertes.

rent tellement, que les hauts justiciers, soit ecclésiastiques, soit civils, se crurent autorisés à pourvoir à ces fonctions.

Les notaires exerçaient partout leur office, et ils jouissaient d'une considération fort grande ; car, dans le comté de Toulouse, ils prêtaient serment de fidélité au roi après les consuls et la noblesse.

Bien que rédigeant la plupart des actes, ils ne les signaient pas. Les parties se contentaient, pour leur donner l'authenticité voulue, d'y apposer leurs sceaux, et de mentionner cette circonstance après avoir désigné les témoins par leurs noms et qualités. Il ne paraît pas non plus que, avant l'an 1250, les notaires aient gardé la minute des titres formulés par eux ; ils la délivraient en original, et, lorsqu'ils avaient une copie à en faire, ils écrivaient, pour éviter la fraude, les deux expéditions sur le même parchemin, l'une à gauche, l'autre à droite, laissant entre elles un intervalle qu'ils remplissaient avec des lettres majuscules. Ces caractères, coupés ensuite par le milieu, servaient, comme dans les registres à souche aujourd'hui en usage, de moyen de vérification et de contrôle.

A cette époque, généralement, on commençait l'année à Pâques ou à l'Incarnation (le 25 mars) ; toutefois il existe, dans certaines villes, des chartes datées de la Nativité du Seigneur, c'est-à-dire du 25 décembre.

Les Juifs étaient vus avec plus de bienveillance au

delà de la Loire que dans aucune partie de l'Europe. Le comte de Toulouse, le comte de Foix, tous les seigneurs, tous les châtelains, leur accordaient leur protection, et, contrairement à la défense expresse des conciles, ils les appelaient aux emplois publics, les chargeaient de la direction de leur maison, et même leur confiaient l'administration de leurs finances. Aussi beaucoup de familles israélites avaient-elles transporté leur domicile dans ces contrées hospitalières.

Au milieu de tous les fléaux qui accablèrent le pays, l'industrie et le commerce ne périclitèrent pas autant qu'on pourrait le croire. Les habitants employèrent leur activité et leur intelligence à réparer les dommages causés par l'invasion étrangère, et, malgré les embarras du moment, entretinrent constamment leurs anciennes relations avec les différentes provinces et avec le dehors. Les communications, à chaque instant interrompues, ne l'étaient jamais assez longtemps pour rompre entièrement des rapports profitables à tous, et rendus indispensables par la nécessité de s'entendre contre l'ennemi commun. D'ailleurs les dévastations, les vols, les incendies, leur créaient journellement des besoins qui les obligeaient de recourir sans cesse aux localités voisines. D'un autre côté, les Florentins, les Génois, les Pisans, les Lombards, établis sur tous les points du territoire, n'ayant souffert, en aucune façon, des excès commis par les croisés, continuaient, sans s'effrayer des plus grands

désordres, à s'occuper deleurs intérêts. A Toulouse, à Montpellier, à Narbonne, à Nîmes, etc., ils avaient des comptoirs, des manufactures, des entrepôts, et non-seulement ils trouvaient dans la population des ressources suffisantes pour alimenter leurs entreprises; mais le renouvellement continuel des armées catholiques, et particulièrement la présence des hommes du Nord, si avides de tous les produits d'un climat méridional, leur procuraient des avantages que, dans des temps tranquilles, ils n'auraient peut-être pas obtenus. Enfin les Juifs, dont le nombre était considérable, comme nous venons de le dire, coopéraient efficacement à ce résultat et par leur fortune et par leurs habitudes spéculatrices.

Ce sont là certainement les véritables causes de la supériorité industrielle conservée, après de longs désastres, par les provinces de la rive gauche de la Loire, sur celles de la rive droite; aussi sommes-nous étonné de lire dans un ouvrage moderne, remarquable à plus d'un titre, l'explication étrange que nous en donne l'auteur.

« Pendant la croisade, dit Schmidt (1), tout le Midi se leva pour défendre son indépendance contre les romieux, les porte-bourdons et les faux pèlerins du Nord. Comme, d'ailleurs, l'activité et l'économie étaient des devoirs imposés aux croyants, surtout à ceux qui appar-

(1) *Histoire et doctrines de la secte des Cathares et des Albigeois.*

tenaient au peuple, ces derniers contribuèrent, pour leur part, à l'état florissant du pays. De sorte que les progrès de la littérature, de la poésie, de l'aisance, de la civilisation chez les populations provençales, et par conséquent le contraste toujours croissant entre la France du midi et celle du nord, peuvent être attribués en grande partie à l'esprit plus libre répandu par la secte, ainsi qu'à l'industrieuse activité de ses partisans. »

Il faut, en vérité, être un admirateur ardent des réformes, quelles qu'elles puissent être, ou nourrir dans son sein bien de la rancune contre l'Église romaine, pour prétendre que, dans certaines contrées, le développement de l'intelligence et le bonheur matériel soient l'œuvre de quelques schismatiques qui avaient apporté avec eux toutes les calamités déversées jamais sur un pays, la guerre, les massacres, les supplices! Et ce que nous concevons moins encore, c'est qu'un écrivain de mérite ait pu avancer que les prédications d'une secte, poursuivie, errante, à peine née, à peine connue aient inspiré des idées de liberté, le goût des lettres et des arts à des peuples proclamés depuis longtemps les plus indépendants et les plus éclairés de l'Europe.

Au XIIIe siècle, un luxe excessif continua à régner à la cour du comte de Toulouse, aussi bien que parmi la noblesse et parmi les dignitaires de l'Église. Partout étincelaient l'or, l'argent, les pierreries, ou s'étalaient

des fourrures d'un haut prix. Mais il s'opéra dans les costumes une révolution complète ; au lieu de l'ancienne toge très-ample, qui autrefois avait fait donner à cette partie des Gaules le nom de *Togata*, on serra les vêtements autour du corps de manière à en dessiner les formes, « comme le font les Gascons et les Espagnols, » dit le maréchal d'Arles, historien contemporain. Un concile tenu à Montpellier en 1195 défendit aux hommes l'usage des habits fendus par le bas, et aux femmes celui des robes traînantes. Au reste, on peut voir dans Geoffroi (1) quelle magnificence on déployait à cette époque. Cet auteur nous apprend aussi que la barbe, portée fort longue durant les siècles précédents, était alors rasée avec soin.

Malgré tous les désastres des provinces méridionales, les études, pour cela, n'y furent pas suivies avec moins de zèle. Ce fait singulier s'explique par la création des universités de Montpellier et de Toulouse. Indépendamment de la médecine et de la grammaire, on enseignait, dans ces deux villes, la philosophie, le droit canon et le droit civil. L'histoire ne resta pas non plus dans l'oubli ; nous devons même à cette circonstance deux chroniqueurs dont nous avons parlé souvent, Rigord, auteur de la *Vie de Philippe-Auguste*, qui se qualifiait *Got* de naissance et physicien, et Guil-

(1) Gaufrie, *Vos. Bib. Lab.*, t. II.

laume de Puylaurens, chapelain et aumônier de Raymond VII.

En 1220, le cardinal Conrad, légat du pape, imprima surtout à la médecine une impulsion remarquable (1).

Quant à la poésie, elle compta toujours de nombreux adeptes. Encouragée par les grands, accueillie avec enthousiasme par les peuples, ses succès étaient sûrs, car elle s'attaquait à ceux auxquels étaient attribués les malheurs de la patrie. Mais les troubadours cessaient de faire entendre des paroles d'amour et de bonheur ; ils déguisaient leur douleur sous des critiques ardentes, ou cachaient leurs menaces sous des plaintes amères. Écoutons le juge suprême en pareille matière (2) : « Cette poésie des troubadours, en devenant satirique et haineuse, perdait quelque chose de sa brillante inspiration. Elle semble née pour chanter le beau ciel de Provence, le printemps, les plaisirs. Quand elle s'arrachait à ce doux emploi, comme dit la Fontaine, elle était souvent plus injurieuse qu'énergique. »

Après les événements dont le comté de Toulouse avait été le théâtre, comment la littérature romane n'aurait-

(1) Par une lettre du 30 avril 1233, le pape approuva l'établissement de l'université de Toulouse et lui accorda les privilèges dont jouissait celle de Paris. Il voulut que la ville payât le logement des élèves, et que quatre commissaires, deux clercs et deux laïques en réglassent le prix. Plus tard, Innocent IV confirma cette disposition par une bulle datée de Lyon, au mois de septembre 1245.

(2) Villemain, *Cours de litt. française*, t. I, p. 200.

elle pas changé de caractère? Les peines morales tuent l'imagination la plus active; l'âme la plus tendre s'irrite au souvenir des injustices et des crimes. Peut-on avoir d'autres pensées que des pensées de deuil devant les meurtriers de ses concitoyens, d'autres désirs que des désirs de vengeance, ou au moins de réparation, en présence des échafauds et des bûchers?

Un sirvente de Guillaume de Figueras, rapporté par l'illustre maître que nous venons de citer (1), fait voir quelle était alors l'exaltation des trouvères et de quelles couleurs se servaient les poëtes pour stigmatiser les oppresseurs de leur patrie.

Parmi les troubadours les plus en renom sous Raymond VII, nous mentionnerons Sordel, Izarn, Folquet de Lunel, Durand, Bernard de Rovenac ou de Rovanas, Pierre de Brémond, Giraud, Gui de Cavaillon, Guillaume de Montagnagoût, Guillaume de Saint-Didier ou de Saint-Leidier, et Bertrand d'Alaman.

Sordel, à la mort du troubadour Blacas, fit un éloge funèbre qui le rendit très-populaire. Cette pièce commence ainsi :

« Dans cette chanson facile, inspirée par une juste af-
« fliction, je veux pleurer Blacas. J'ai perdu en lui un
« ami et un bon seigneur; toutes les vertus s'éteignent
« en sa personne. Le malheur est si grand, que je n'y

(1) Villemain, *Cours de litt. française*, t. I, p. 219 et suiv.

« vois d'autre remède que de prendre son cœur et de le « faire manger aux barons qui en manquent ; et alors « ils en auront assez. »

Partant de cette donnée plutôt horrible que poétique, il désigne, pour être invités au repas, l'empereur Frédéric, saint Louis, Henri III, Ferdinand de Castille, Jacques d'Aragon, Thibaut, comte de Champagne, Raymond VII, comte de Toulouse, et Bérenger, comte de Provence, ayant soin de faire connaître ce que chacun d'eux aurait dû exécuter et n'avait pas accompli, faute de volonté et de courage. La leçon était dure pour tous les souverains ; aussi le sirvente obtint-il un grand succès bien plus par sa hardiesse que par ses qualités littéraires.

Izarn, dominicain et inquisiteur, est l'auteur d'une controverse avec un théologien albigeois, en huit cents vers alexandrins. Cette composition, lourde et verbeuse, est cependant intéressante, en ce qu'elle nous éclaire sur les hérétiques, et prouve d'une manière incontestable, ce que l'on a souvent nié, que les Albigeois professaient la même doctrine que les Manichéens; c'est-à-dire admettaient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, et voulaient que ce dernier eût créé le monde et l'homme. Ce sirvente débute par ces mots :

« Dis-moi, hérétique, converse un peu avec moi. Tu « ne le feras point si tu n'y es forcé, selon ce que j'en- « tends dire. Tu te moques bien de Dieu, d'avoir renié « ta foi et ton baptême, pour croire que le diable t'a

« créé et qu'un pareil monstre peut te sauver. Dieu « seul est le créateur de l'homme, etc. »

Folquet de Lunel. Ce troubadour, au lieu d'une piété sage, avait toute l'exagération de l'ignorance, et mêlait, à un culte fanatique pour la Vierge, des idées de galanterie et d'amour. A l'exemple des maîtres en gaie science, qui parlaient de celles qu'ils aimaient sous un nom supposé, il avait donné à la Vierge celui de Gerson, et il disait : « Si le comte de Rodez peut quitter sa vilaine et noire maîtresse, et s'il cesse de médire de ma Gerson, nous serons tous heureux..... »

Durand avait d'abord exercé l'état de tailleur. S'étant mis à écrire des chansons, il s'adressa particulièrement aux rois et aux princes. Le traité de l'an 1229, entre Raymond VII et Louis IX, si humiliant pour la maison de Toulouse, excita surtout sa colère et sa verve.

« Je veux, s'écrie-t-il dans une de ses compositions, « tirer sur ceux qui ont jeté l'honneur à la renverse..... « Puisque j'ai arbalète et croc, je toucherai des éperons « pour aller frapper sur les plus hauts lieux. On tient « pour nigaud le roi d'Angleterre de se laisser honteu« sement chasser de ses États : c'est le premier que je « veux châtier. Je haïrai éternellement le roi James « (Jacques Ier, roi d'Aragon), qui a mal gardé sa foi. « Aimeri de Narbonne a été plus fidèle à la sienne (1);

(1) Aimeri, vicomte de Narbonne, n'avait jamais abandonné la cause du comte de Toulouse.

« c'est pourquoi je suis de ses amis : sa conduite a été « celle d'un homme d'honneur. James s'est conduit en « homme sans courage, et je serais fort aise de voir sa « chute. S'il était venu à notre aide, nous aurions été « délivrés et bien dans nos affaires; les Français auraient « été déconfits, pris, mis à mort, et le comte marquis, « prenant confiance, n'aurait écouté ni paix ni accom- « modement. Il n'a cédé que parce qu'on ne l'a point « secouru ; autrement il eût déployé sa bannière. »

Bernard de Rovenac ou de *Rovanas* s'attaque aussi aux souverains et aux princes, et il ne leur ménage ni les vérités ni les reproches. Parlant du roi d'Aragon, Jacques Ier, il le félicite de si bien justifier, par sa vie, le surnom de James, par lequel on le désigne (1); car il ne sait pas défendre ses droits. Au reste, pour son compte, assure-t-il, « il ne lui sera possible de l'estimer que lorsqu'il aura vengé son père (2). » Il dit à Raymond VII « qu'il doit avoir de grands regrets au sujet de Beaucaire; et que, si lui et le roi, son allié, diffèrent encore de se mettre en campagne et de renverser tours et murailles, ils perdront, par leur faute, une occasion qu'ils ne retrouveront plus. »

Pierre de Brémond, contemporain de Sordel, chercha, comme lui, à réveiller l'ardeur du comte de Toulouse

(1) Il fait venir ce nom du latin *jacere*.
(2) Tué à la bataille de Muret.

et à l'entraîner à reconquérir ce qui lui avait été enlevé par l'étranger.

Giraud n'est connu que par un tenson, dans lequel il dispute avec un Albigeois; celui-ci met fin à la discussion par ces paroles : « Puisque tu renonces aux discours d'amour pour faire le prédicateur, prends un habit blanc (1); après cela, tu diras de ma mie tout ce que tu voudras, car elle n'adorera jamais ce que tu adores. »

Gui de Cavaillon, dans des couplets adressés à Raymond VII, demande à ce prince s'il n'aimerait pas mieux que le pape lui rendît ses États de bonne grâce que de les recouvrer les armes à la main? Il serait difficile de savoir si la réponse prêtée au comte par le poëte est basée sur les véritables sentiments de ce prince, ou bien sur ceux que l'auteur de la chanson voudrait lui voir exprimer; quoi qu'il en soit, il prête ces mots à Raymond : « Je préfère vaillance et honneur à tous les autres biens. » Et il ajoute : « Ce n'est pas en haine du clergé que je tiens ce langage; ce n'est pas non plus la crainte qui me porte à désavouer cette haine; mais je ne veux ni terres, ni châteaux, ni tours, qu'à titre de conquête, et mes chevaliers en seront contents. »

Gui de Cavaillon jouissait de la confiance du comte de Toulouse, pour avoir composé un poëme contre le prince d'Orange, lors de son alliance avec les Français; aussi, à

(1) C'était la couleur du vêtement des dominicains.

l'époque du traité de Paris, fut-il envoyé par lui en ambassade, d'abord à la cour de France, et ensuite à celle de Rome.

Guillaume de Montagnagoût est l'auteur d'un poëme relatif à la ligue dont Raymond VII voulut réunir les éléments après la bataille de Taillebourg, et qui n'eut d'autre résultat que de conduire ce prince à Lorris, où il consentit à toutes les concessions qu'il plut au roi de lui arracher. Ce troubadour montre une grande ardeur guerrière, et, tout en louant le comte de Toulouse, lui reproche de s'être séparé de la nation et d'avoir suivi l'exemple des comtes de Foix et de Rodez.

Il existe de lui un autre sirvente où il invite Raymond à se souvenir du mal que lui ont fait les gens d'église et à se mettre désormais en garde contre eux.

Guillaume de Saint-Didier ou de *Saint-Leidier* nous a laissé aussi des vers destinés au comte de Toulouse; mais, comme il ne le désigne que par le nom de Raymond, D. Vaissette a supposé qu'il écrivait sous Raymond V, ce qui est une erreur. Dans cette pièce, le poëte engage le roi d'Angleterre et son frère Richard, ainsi que les rois d'Aragon et de France, à aller combattre les Sarrasins en Castille, près du roi Alphonse : or le roi d'Angleterre ayant un frère appelé Richard doit être nécessairement Henri III; et le roi Alphonse, Alphonse X, qui monta sur le trône en 1256; ce qui

prouve que Saint-Didier vivait vers la fin du XIIIe siècle.

Bertrand d'Alaman, par un de ses sirventes, presse Charles d'Anjou, frère de Louis IX, qui avait épousé, en 1245, l'héritière de la Provence, d'empêcher le comte de Toulouse et le roi Jacques d'Aragon de s'emparer de cette province.

Ainsi, on le voit, parmi tous les troubadours que nous venons de citer, pas un d'eux ne redit ces chants harmonieux et doux, où une critique piquante et ingénieuse s'associe aux expressions d'une naïve tendresse; les regrets pour le passé, l'inquiétude sur l'avenir, ont remplacé la gaieté et l'amour. Ce ne sont plus que des accusations contre les rois ou des conseils donnés aux princes : la politique et la religion font seules les frais de cette poésie nouvelle.

Il y avait alors du courage à défendre la maison de Toulouse et sa patrie; il suffisait d'une chanson pour être traité d'hérétique, et l'on sait quelles pouvaient être les conséquences de cette qualification. Cependant le comte de Champagne, Thibaut, ce troubadour si disposé à l'insouciance, après avoir servi sous les drapeaux de la croisade, blâme, dans des vers pleins de chaleur et de verve, la guerre à laquelle il a pris part, et s'indigne des injustices qu'elle avait fait commettre.

Mais la poésie romane touchait à sa fin. Bien que les troubadours retardassent le moment où elle tomberait dans l'oubli, la présence des hommes du Nord, la ru-

desse de la langue d'oïl contribuaient, chaque jour, à la changer et à la corrompre. La réunion des provinces du Midi à la France lui porta plus tard le dernier coup. Lorsqu'un pays perd sa nationalité, il n'est aucun de ses caractères distinctifs qui ne s'efface; mœurs, habitudes, usages, il ne lui reste rien, pas même le langage qui lui est propre.

Durant le cours du XIIIe siècle, l'architecture et la peinture se ressentirent d'une lutte longue et dévastatrice. Un auteur moderne a dit : « telle société, tel art (1), » et jamais cette pensée ne trouvera une application plus vraie qu'à l'occasion de ce malheureux pays. Nous nous contenterons de rappeler, quant à l'architecture, les paroles d'un homme auquel son talent prête une haute autorité (2) : « Les deux divisions éta-
« blies en France par la langue d'oïl et la langue d'oc
« pourraient presque être admises dans l'architecture
« du moyen âge. Les pays au midi de la Loire sont ceux
« dans lesquels domine le style roman ; ceux au nord,
« au contraire, sont ceux dans lesquels le style ogival a
« atteint son plus grand développement.

« Il faut donc, d'après cela, reconnaître que les
« mêmes influences qui avaient maintenu dans la langue
« romane ou langue d'oïl les éléments les plus nom-

(1) Michelet.
(2) Vaudoyer.

« breux de l'idiome latin avaient fait prévaloir et con-
« server dans l'architecture romane certaines formes de
« l'architecture antique. »

Nous ajouterons que, dès le XIIe siècle, l'art gothique, né en France, ne tarda pas à se mêler, de plus en plus, avec l'art roman, et que l'adjonction des provinces méridionales au royaume eut, pour l'architecture, le même résultat que pour le langage; elle amena bientôt la fusion complète des deux styles.

Quant à la peinture, les fresques de l'abside de Saint-Saturnin à Toulouse, celles du porche de Notre-Dame-des-Doms à Avignon, et celles du château des papes dans cette même ville, nous apprennent ce qu'elle était au moyen âge. Les peintures de Saint-Saturnin sont les plus remarquables que la France possède; celles de Notre-Dame-des-Doms sont attribuées à Simon Memmi (1) ou même à Giotto (2).

En jetant un coup d'œil rapide sur l'état des beaux-arts à la fin du règne de Charlemagne (3), nous avons dit quelle était alors la situation de la musique dans toute l'ancienne Gaule; on a pu juger ensuite de ses progrès par la reproduction d'un chant appartenant au XIIe siècle.

(1) Memmi, né à Sienne, fit le portrait de Laure, la maîtresse de Pétrarque.

(2) Ce peintre ne quitta Avignon qu'après la mort de Clément V, l'an 1314.

(3) Voir l'*Introduction*.

Dans l'impossibilité de nous étendre ici sur ce sujet, nos observations se réduiront à peu de mots.

Une guerre longtemps prolongée ne permit pas aux habitants du Midi, dont l'intelligence est si vive, dont les dispositions naturelles sont si heureuses, de perfectionner une étude encore à ses premiers pas. Après Hucbald, qui avait eu l'idée de substituer des notes aux lettres de l'alphabet, ce fut à un Italien, à Gui d'Arezzo ou Guido l'Aretino, qu'était réservé l'honneur de devenir le créateur de la musique moderne.

Lors de la réunion du comté de Toulouse à la France, l'art était ce que nous l'avons vu au temps de Raymond V; il consistait en des cantilènes et en un plain-chant qui s'exécutaient par homophonie ou antiphonie, en d'autres termes à l'unisson ou à l'octave.

Cependant la mélodie s'était formée, avait pris plus d'expression, et différentes chansons de cette époque ne manquent ni de sentiment ni de grâce.

Nous avons pensé que l'on serait peut-être curieux de connaître une composition de Thibault, roi de Navarre (1), que l'on croit avoir été écrite vers l'an 1235 (2).

Revenons à la fille de Raymond VII, dont notre attention a été distraite un moment.

(1) Cette copie est extraite des manuscrits du Vatican, n° 59, qui ont été donnés par la reine Christine de Suède.

(2) Burney, qui l'a traduite dans le style moderne, y a mis une mesure et une basse. *History of music.* Voir à la fin du volume.

Jeanne, d'après les dernières volontés de son père, se trouva appelée à hériter

1° Du comté de Toulouse, c'est-à-dire de l'ancien diocèse de cette ville, à l'exception des comtés de Foix et de Mirepoix, que le traité de Paris avait soustrait à ses anciens suzerains ;

2° De la partie de l'Albigeois située sur la rive droite du Tarn ;

3° Du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois ;

4° Du marquisat de Provence, comprenant le comtat Venaissin, le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux et celui d'Orange ;

5° De la suzeraineté sur les comtés de Comminges, d'Astarac et de Fezensac, sur le comté Diois (1), sur les terres que le comte de Valentinois possédait dans le Vivarais, enfin sur les comtés de Rodez et sur plusieurs autres seigneuries et vicomtés particulières.

En l'absence de Jeanne et d'Alphonse, la reine Blanche, qui surveillait avec soin les intérêts de son fils, avait recommandé au sénéchal du roi à Carcassonne de l'instruire, sans le moindre retard, de tous les événements dont les contrées méridionales pouvaient devenir le théâtre. Aussitôt la mort de Raymond, le sénéchal se rendit donc à Paris en toute hâte, et, le testament du

(1) Ce comté était limité par le Grésivaudan, le Gapensois et le Valentinois, et avait Die pour capitale. Il appartient aujourd'hui au département de la Drôme.

comte n'ayant pas été publié, il y eut alors une sorte d'interrègne qui dura jusqu'à la réception des instructions de la cour (1).

Octobre 1249.

Blanche ne tarda pas à transmettre ses intentions aux consuls et prud'hommes de Toulouse. Après leur avoir exprimé ses regrets de la mort de son très-cher cousin, elle leur apprit que ses États passaient aux mains de Jeanne, et que, en attendant le retour de cette princesse, elle envoyait, pour en prendre possession, des commissaires devant lesquels ils reconnaîtraient leurs nouveaux et légitimes maîtres.

Les trois commissaires désignés par Blanche furent Gui et Hervé de Chevreuse, et Philippe, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, chapelain du prince Alphonse.

Alphonse, XXII[e] comte de Toulouse.

Octobre 1249.

Dès leur arrivée à Toulouse, ils réunirent au château Narbonnais la noblesse et les notables du pays et leur firent promettre fidélité à Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, marquis de Provence; à la comtesse Jeanne, sa femme, et à leurs enfants, sauf le droit du roi, conformément aux conventions du 12 avril 1229.

Blanche, on le voit, rangea donc sous son autorité les États du comte de Toulouse, en s'appuyant seulement

(1) En effet, un acte du 8 octobre 1249 porte en tête : Louis étant roi de France, Raymond évêque de Toulouse, et Toulouse n'ayant pas de comte.

Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

sur l'article 10 du traité de Paris, et non pas en vertu du testament de Raymond, dont, au contraire, il n'est pas dit un mot dans l'acte dressé à cette occasion par les délégués royaux.

écembre 1249. Le 6 décembre suivant, les commissaires proclamèrent dans la ville de Toulouse que, par ordre exprès de la régente, ils remettaient le gouvernement général du territoire à Sicard d'Alaman, et ils prescrivirent, d'après cela, de prêter à cet ancien ministre du comte le serment formulé par la reine Blanche elle-même. Toutefois ils prévinrent en même temps la population qu'elle pouvait stipuler que c'était « sans préjudice de ses coutumes et de ses libertés, » et Sicard, de son côté, s'engagea à respecter fidèlement cette condition obligatoire.

Le lendemain, les commissaires reçurent la soumission du Rouergue, du Quercy et de l'Albigeois. Quant à l'Agénois, Henri II prétendit que cette province, dot de la princesse Jeanne d'Angleterre, devait faire retour à sa couronne. Il écrivit à ce sujet à la reine Blanche et aux exécuteurs testamentaires du comte; mais toutes ses réclamations demeurèrent inutiles. La régente ordonna

Février 1250. aux consuls d'Agen de jurer obéissance à Alphonse et à Jeanne, « absents pour le service de Jésus-Christ, » et les habitants, restés neutres dans cette querelle, se conformèrent sans difficulté à l'injonction de la reine.

Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* font

remarquer que personne ne prit possession du marquisat de Provence au nom d'Alphonse et de Jeanne. Bien qu'Oudar de Villars, sénéchal de Beaucaire, se fût efforcé d'entraîner les communes de la vallée du Rhône à imiter la conduite du comté de Toulouse, les Avignonais voulurent être indépendants, sous Barral de Baux, leur podestat, et la ville d'Arles se déclara en république. Barral, qui craignait la colère de la France, se rendit bientôt près de la reine mère et lui promit de se dévouer aux intérêts de son fils; néanmoins, ou il manqua à sa parole, ou il s'abusa sur l'influence qu'il exerçait sur ses concitoyens, car Avignon ne reconnut qu'en 1251 le mari de Jeanne pour son maître.

Laissons les peuples du Midi pleurer l'extinction d'une famille digne de leur attachement et de leurs regrets, et suivons sur les plages sarrasines le prince qui à son titre de comte de Poitiers va ajouter désormais celui de comte de Toulouse et de marquis de Provence.

Alphonse et sa femme n'eurent pas une navigation favorable; ils durent lutter constamment contre une mer orageuse, et, comme ils allaient toucher au terme de leur voyage, une tempête violente leur fit craindre d'être jetés à la côte. Cependant ils parvinrent à entrer dans le port de Saint-Jean-d'Acre, et ils y attendirent des nouvelles de Louis IX, que Lusignan, roi de Chypre, avait retenu tout l'hiver dans son royaume.

La flotte des croisés se montra enfin, et, aussitôt en

vue de terre, Louis réunit ses chefs, afin de s'entendre sur le plan d'opérations qu'il convenait d'adopter. Deux partis se présentaient : aborder en Syrie, où les Chrétiens attendaient impatiemment des secours, ou bien se diriger sur l'Égypte, qui était, pour les Musulmans, le centre de leurs approvisionnements et de leurs ressources en hommes.

La question méritait d'être débattue. Dans le premier cas, on délivrait immédiatement une armée et des places fort compromises, ce qui donnait des auxiliaires aguerris et utiles; dans le second, on mettait l'ennemi dans l'impuissance de soutenir une guerre vigoureuse, et la tranquillité du pays ne pouvait être troublée de longtemps.

Louis crut devoir céder à cette dernière considération. En conséquence, il envoya une sommation au soudan d'Égypte et l'engagea à se soumettre s'il ne voulait voir ses possessions envahies et sa puissance menacée.

Malech-Sala ne se laissa pas intimider par ces paroles hautaines; il répondit au roi :

« Les Français auraient moins de confiance dans leur force s'ils avaient vu de près le tranchant des cimeterres musulmans, dont les coups viennent de briser les remparts chrétiens en Palestine. Dieu accorde souvent la victoire au petit nombre, aux humbles et aux patients. Les événements, que vos menaces me font prévoir, se-

ront, ainsi que l'annonce le Coran, le sujet des entretiens de la postérité. Apprenez que jamais on ne brave impunément l'Égypte, et soyez certain que l'heure où vous frapperez les serviteurs du Prophète sera, pour les Chrétiens, l'heure de leur destruction. »

Louis, charmé plutôt que mécontent d'avoir à lutter contre un adversaire digne de lui, se hâta de faire débarquer ses troupes non loin de la ville de Damiette.

« Quand le bon roy saint Louis, dit le sire de Joinville, sceut l'enseigne Saint-Denis (1) à terre, il sortit de son vessel, que ja estoit près de la rive, et n'eust pas loisir que le vessel où il estoit fust à terre; ains se jetta outre le gré du légat, qui estoit avec lui, en la mer, et fust en eau jusqu'aux espaules, et s'en alla à eulx l'escu au col, son heaume en la teste et son glaive au poing. Et quant il fust à sa gent, il cogneut les Sarrasins de leur cousté et demanda quels gens s'estoient, et on lui dit que c'étoient Turcs et Sarrasins. Et il cuida prendre courre sur eulx tout soullet pour leur courir sus ; mais ses gens le firent arrêter et demourer jusqu'à ce que tous ses gens-d'armes furent en leurs places et tous armez. »

L'exemple donné par le roi excita dans l'armée le plus vif enthousiasme; ce fut à qui gagnerait le premier le rivage, à qui porterait les premiers coups à l'ennemi;

(1) L'oriflamme.

chacun se précipita avec une ardeur indicible sur les Infidèles, qui, de leur côté, tâchaient de s'opposer aux tentatives des croisés. Toute résistance des Musulmans devint bientôt inutile ; attaqués avec furie, ils abandonnèrent le terrain, et les Français victorieux firent, le même jour, leur entrée dans la ville de Damiette, où ils trouvèrent un butin immense.

La reddition de Damiette était d'autant plus heureuse que, les deux tiers de la flotte du roi ayant été dispersés par la tempête en quittant l'île de Chypre, Louis se voyait dans l'obligation d'attendre, avant de tenter la moindre entreprise, que tous ses navires l'eussent complétement rallié. L'arrivée de ces bâtiments, et surtout la venue de son frère, sur le compte duquel il commençait à être inquiet, lui procurèrent une satisfaction extrême. « Quand le comte de Poitiers eust paru, dit Joinville, grande joie s'esmut en l'armée. »

Les chroniques contemporaines, lorsqu'elles parlent des milices sous la conduite de ce prince, les appellent *l'arrière-ban de France*. Cela semblerait indiquer qu'elles ne se composaient pas, comme le disent la plupart des historiens, des hommes réunis tardivement et n'ayant pu partir avec le monarque, mais de soldats levés d'après des conditions et des dispositions particulières.

Alphonse, au moment où il aborda à Damiette, ignorait la fin prématurée de son beau-père, et le roi lui-

même témoignait alors l'espoir d'être rejoint incessamment par les forces que Raymond avait promis de lui amener. L'annonce de sa mort causa dans tous les rangs une émotion très-vive, et fit cesser les réjouissances auxquelles on se livrait à l'occasion de la victoire remportée sur les lieutenants du soudan Malech.

En apprenant cette nouvelle inattendue, le comte de Poitiers eut d'abord l'intention de retourner en France pour se mettre en possession de ses États ; mais, sur les observations du roi, il se décida à ajourner son départ. Au reste, il n'en prit pas moins immédiatement la qualification de comte de Toulouse ; aussi, désormais, le désignerons-nous sous ce titre.

Cependant Louis, ne sachant pas s'il devait s'emparer d'Alexandrie ou du Caire, les deux villes les plus considérables de l'Égypte, voulut, avant de s'arrêter à une résolution définitive, consulter à ce sujet son conseil. Quelques mots sur la configuration du pays dans lequel il allait s'engager sont ici nécessaires pour faire comprendre les événements que nous allons avoir à retracer.

La côte, depuis Damiette jusque près d'Alexandrie, se dirige, comme on le sait, de l'est à l'ouest. Le Caire, à environ 40 lieues vers le sud, forme, avec les deux extrémités de cette ligne, un triangle presque équilatéral, qui comprend les contrées nommées, par

les Arabes, le Bahari, et, par nous, la basse Égypte.

Le Nil, après sa course à travers les déserts de la Nubie, se partage, au-dessous du Caire, en deux branches principales, qui elles-mêmes se subdivisent en huit cours d'eau navigables et en une infinité de ramifications de force et d'importance différentes. L'une de ces deux grandes branches longe la ligne orientale du triangle qui, de ce côté, est séparé de la Syrie et de la Palestine par des dunes stériles et par le désert de Tieh; l'autre coule parallèlement à la limite occidentale et va se jeter dans la Méditerranée à Rosette. Mais, l'embouchure de ce bras de la rivière étant dépourvue d'abris, à cause de sa position avancée dans la mer, Alexandrie, situé un peu plus à l'ouest, là où la rive s'infléchit vers le sud, se trouve être. par cela même, le point le plus sûr de cette partie de la côte, et, ayant été mis en communication avec le Nil par le canal qui porte son nom et par celui d'Asarach, il est devenu, en réalité, le port de l'opulente cité du Caire.

Louis penchait pour se diriger aussitôt sur Alexandrie, où il lui serait permis d'arriver avec sa flotte avant que Malech-Sala eût eu le temps de se préparer à la défendre. Cette opinion était sage; car, maître ainsi des villes riches et populeuses de la basse Égypte, il pouvait ensuite marcher sur le Caire en appuyant sa droite à des plaines presque désertes qui le garantissaient des attaques inopinées, et qui, par leur élévation au-dessus

des eaux du Nil, l'auraient préservé des débordements périodiques de ce fleuve (1).

Le conseil du roi exprima un avis contraire. Pour prendre la route la plus directe, il ne craignit pas d'engager l'armée dans un delta, dédale inextricable, présentant, à chaque pas, des positions faciles à disputer, et où elle aurait à lutter constamment et contre les obstacles naturels et contre les populations agglomérées au centre de cette immense oasis.

Les croisés partirent de Damiette forts de quarante mille fantassins et de vingt mille cavaliers. Ils se firent suivre par la flotte, qui, chargée des approvisionnements nécessaires, remonta le Nil, en ayant soin de se tenir, autant que possible, à la hauteur des troupes.

Arrivés le 20 décembre devant Mansourah, à 10 lieues de Damiette, les croisés trouvèrent les bords du fleuve occupés par l'ennemi.

Il ne s'agissait pas seulement de déloger des forces considérables couronnant des mamelons merveilleusement disposés pour la défense, il fallait s'ouvrir un passage au milieu d'une armée exaltée par le fanatisme religieux et par l'amour de la patrie ; il fallait enlever des retranchements d'où la mort sortait sans être vue, et d'où les Sarrasins lançaient, à l'aide de machines puis-

(1) Ces inondations ont lieu, chaque année, de la mi-juin à la mi-septembre.

santes, ce feu grégeois que rien ne pouvait éteindre, et dont la moindre parcelle, malgré les vêtements et les armures, dévorait les hommes et les chevaux.

Si l'élite de la chevalerie de France n'eût figuré dans ce sanglant combat; si le roi, n'écoutant que sa valeur, ne se fût exposé mille fois de manière à exciter les plus vives craintes pour sa personne, jamais les croisés n'auraient triomphé des difficultés accumulées en face d'eux. Enfin le comte d'Artois, à la tête de quinze cents lances, se précipita sur les Musulmans avec son ardeur impétueuse, et ceux-ci, stupéfaits de tant d'audace, lâchèrent pied et laissèrent le chemin libre au jeune prince.

Robert devait s'estimer heureux d'avoir mis en fuite ses redoutables adversaires; pour sa bravoure imprudente, ce n'était pas assez d'une demi-victoire. Malgré les représentations du grand maître des templiers, il poursuivit les Infidèles jusqu'à Mansourah, et entra pêle-mêle avec eux dans cette ville.

Cependant les soldats de Malech s'aperçoivent du petit nombre de Chrétiens auxquels ils ont affaire; honteux de fuir, ils s'arrêtent, se rallient, chargent à leur tour, et bientôt le comte d'Artois est obligé de revenir sur ses pas, n'ayant plus d'autre espoir que de vendre chèrement sa vie.

Louis, informé de ce fâcheux incident, s'empressa de voler au secours de son frère. Grâce à sa vaillance, il

retira Robert de sa position périlleuse, reprit l'avantage et, après des efforts héroïques, parvint à assurer le succès de la journée.

Le sire de Joinville a fait de cette bataille mémorable un récit qui, par sa naïveté et l'exactitude des détails, nous a paru offrir assez d'intérêt, comme peinture du temps, pour être reproduit ici.

« Et tantoust je vy venir le roy et toute sa gent, qui venoit à ung terrible tempeste de trompettes, clérons et cors. Et se arresta sur ung haut chemin avecques tous ses gens-d'armes, pour quelque chose qu'il avoit à dire. Et vous promets que oncques si bel homme armé ne vais. Car il paressoit par dessus tous depuis les espaulles en amont. Son heaume qui étoit doré et moult bel, avoit-il sur la teste, et une espée d'Almaigne en sa main. Et tantoust qu'il fust arresté plusieurs de ses chevaliers apperçurent en la bataille des Turcs grant quantité d'autres chevaliers et des gens du roy; et ils se vont lancer parmi la bataille avec les autres. Et devez savoir que à cette fois là furent faits les plus beaux faits d'armes que oncques furent faits au venge d'oultre mer, tant d'une part que d'autre. Car nul ne tiroit d'arc, d'arbaleste, ne d'autre artillerie. Mais estoient les coups qu'on donnoit l'un sur l'autre, à belles masses, espées et fustz de lances, tout meslé l'un parmi l'autre. Et de ce que je veoie, moult tardoit à mes chevaliers et à moi, tous bléciez comme nous estions, que n'estions dedans la ba-

taille avec les autres. Et veez-cy tantoust venir à moy ung mien escuyer, qui s'en estoit fuy avec tout ma bannière par une fois, et me amena ung de mes dextriers flamant et fust tantoust monté. L'ors me tiré couste à couste du roy; là fust le bon preudomme messire Jehan de Valery qui véoit bien que le roy se vouloit aller frapper ou fort de la bataille : Et lui conseilla qu'il se tirast à cousté la main destre devers le fleuve, affin que si le dangier y avoit, qu'il peust avoir secours du duc de Bourgoine, et de l'armée qui gardoit son ost, que nous avions lessez; et aussi à ce que ses gens se peussent rafraichir, et avoir à boire. Car le chault étoit ja moult eslevé. Le roy manda quérir et faire retirer ses barons, chevaliers, et autres ses gens du conseil qui estoient en la bataille des Turcs. Et tantoust qu'ils furent venus, il leur demanda conseil de ce qui estoit de faire. Et plusieurs respondirent que le bon chevalier messire Jehan de Valery, qu'il avoit avecque lui, le conseilleroit moult bien. L'ors selon le conseil d'icelui Valery, que plusieurs accordèrent estre bon, le roy se tira à cousté de main destre vers le fleuve. Et veez-ci venir messire Humbert de Beaujeu (1), connestable de France, qui dist au roy, que son frère le comte d'Artois étoit en grant presse en un maison à la Massoure, et se deffendoit à merveilles ! Mais nonobstant

(1) Celui qui avait commandé les troupes envoyées, par la reine Blanche, dans le comté de Toulouse.

qu'il avoit bon besoing d'estre secouru. Et pria le roy de l'aller ayder. Et le roy dist : Connétable, picquez devant, et je vous suivrai de près. Et à semblable moy de Joinville dys au Connétable que ce seroie ung de ses chevaliers et le suivrois à telle affaire. Dont il me mercia de bon cœur. Et tantoust chacun de nous commence à férir des esperons droit à celle Massoure, parmy la bataille des Turcs. Et furent tantoust plusieurs de nostre compaignie desseurez et départis de la présence d'un de l'autre, entre la force des Turcs et des Sarrasins.

Et ung peu après, veez-cy venir ung sergent à masse au Connétable, avec qui j'estois, et lui dist que le roy estoit arresté des Turcs et en grant dangier de sa personne. Qui fut esbahy ce fut nous, et à grant effroi. Car entre le lieu où estoit le roy avec les Turcs et nous, y avoit bien mil ou douze cens Turcs, et nous n'estions que six de notre part. Lors je dis au Connétable, puisque nous n'avions povoir de passer parmy telle foulle de Turcs, qu'il nous valoit mieux aller passer par amont au dessus d'eux. Et ainsi tout subit le fismes nous. Et y avoit un grant foussé par le chemin que nous prismes entre nous et les Sarrasins. Es-saichez, que s'ils se fussent prins garde de nous, tantoust ils nous eussent tous tués et occis ! Mais ils entendoient au roy et aux autres grosses batailles. Es aussi qu'ils cuidoient que nous fussions de leurs gens. Et ainsi que nous arrivions de devers le fleuve, nous vismes que le roy s'estoit retiré ou hault

du fleuve, et que les Turcs en emmenoient les autres batailles. Es se assemblèrent toutes leurs batailles avecque les batailles du roy sur le fleuve, et là y eut piteuse déconvenue. Car la pluspart de nos gens qui se trouvoient les plus faibles cuidoient passer à nous devers l'ost où estoit le duc de Bourgoigne. Mais il n'estoit possible, car leurs chevaulx estoient si las es travaillez. Es faisoit une chaleur extresme. Et en descendant à val le fleuve, nous voyons l'eauë toute couverte de picques, lances, escuz, gens et chevaulx qui perissoient et noyoient. Quand nous vismes la fortune et le piteux estat qui couroit sur nos gens, je commençai à dire au Connétable, que nous demourasson deça le fleuve, pour garder un poncel, qui estoit illecques près. Car si nous le laissons lui fis-je, ils viendront charger sur le roy par deça : es si nos gens sont assaillez par deux lieux, nous pourrons trop avoir du pire. Et ainsi demourasme nous. Es soyez certains que le bon roy fit celle journée des plus grants faits d'armes que jamais j'aye veu faire en toutes les batailles où je fus oncq. Es dit-on que si n'eust été sa personne, en celle journée nous essions esté tous perdus es détruits. Mais je crois que la vertu et puissance qu'il avoit lui doubla lors de moitié par la puissance de Dieu. Car il se boutoit ou meilleu, là où il veoit ses gens en détresse, es donnoit de masses et d'espées des grans coups à merveilles. Et me contèrent un jour le sire de Courtenay et messire Jehan de Salenay, que six

Turcs vindrent au roy celui jour, et le prindre par le frain de son cheval, et l'emmenoient à force. Mais le vertueux prince s'esvertue de tout son pouvoir et de si grant courage frappoit sur ces six Turcs, que lui seul se délivra. Es ainsi que plusieurs virent, qu'il faisoit tels faits d'armes, et qu'il se deffendoit si vaillement, prindrent courage en eux, et abandonnèrent le passage qu'ils gardoient, et allèrent secourir le roy (1). »

Dans cette bataille, le comte de Toulouse ne courut pas moins de dangers que le roi. Il commandait l'aile gauche , composée entièrement d'infanterie. Si cette arme ne jouissait, en Europe, d'aucune considération, elle était bien plus discréditée chez les Orientaux, tous cavaliers aussi intrépides qu'habiles. Les Sarrasins se jetèrent donc sur ces troupes avec la confiance que l'on a toujours quand on méprise son ennemi. Pourtant ces fantassins, sans être ni très-exercés ni très-solides, soutinrent assez bien plusieurs charges vigoureuses; mais, se voyant enveloppés de toutes parts, l'épouvante se répandit dans leurs rangs, et, une fois ébranlés, il devint facile de les tailler en pièces.

Alphonse, tombé au pouvoir des Sarrasins, était emmené au milieu des transports de joie des vainqueurs, lorsque les croisés, victorieux sur tous les autres points, et qui déjà se livraient au repos, devinent le motif de

(1) *Histoire de saint Louis*, p. 90 et suiv.

ces acclamations bruyantes. Un cri de vengeance s'élève; il est répété par mille voix. Sans ordre, sans dessein arrêté, chacun court, se précipite. Chefs, chevaliers, soldats, varlets, jusqu'aux femmes même, s'élancent sur les traces du prince. Les Musulmans surpris abandonnent leur prisonnier, et les Chrétiens, le comte de Toulouse à leur tête, regagnent leur camp en se félicitant de leur triomphe.

Cependant cette journée meurtrière n'avait eu d'autre résultat que d'affaiblir l'armée. L'occupation de Mansourah par les Infidèles l'empêchait de continuer sa marche sur le Caire, paralysait ses mouvements et la contraignait à une inaction complète.

Tandis que le roi cherchait les moyens de sortir de cette position difficile, un Bédouin s'engagea à introduire les croisés dans Mansourah. En effet, le 8 février 1250, ils entrèrent par surprise dans cette ville; toutefois, attaqués aussitôt par des forces supérieures, il ne leur fut pas permis de s'y maintenir, et ils revinrent à leurs tentes après avoir éprouvé des pertes considérables.

Le carême commençait, et les Chrétiens n'avaient pour nourriture que le poisson d'un canal dont les eaux étaient putréfiées par les cadavres et les débris du champ de bataille. Une épidémie meurtrière les mit bientôt dans l'impossibilité de tenir plus longtemps la campagne. Louis, cédant à une nécessité impérieuse, se décida à

demander la paix, et offrit de livrer en otage un de ses frères. Le sultan, devenu exigeant par suite de ses succès, éleva plus haut ses prétentions; il voulut que le roi servît lui-même de gage à ses promesses. Les croisés indignés s'écrièrent spontanément, à cette proposition, et comme un seul homme : Il faut vaincre ou mourir!

On résolut de se retirer sur Damiette. Louis, quoique accablé par la fièvre et dans un état de faiblesse extrême, annonça qu'il marcherait le dernier et protégerait la retraite; malheureusement l'épuisement de ses forces l'obligea à s'arrêter en un lieu appelé Sarmozac (1), que l'on essaya de disputer à l'ennemi.

Tous les chevaliers qui entouraient le roi le pressèrent alors de retourner en France. Lui, tranquille sous le poids de ses souffrances, résigné devant les volontés du ciel, se contenta de leur répondre : « Nous sommes venus ensemble, je m'en irai ou resterai avec vous. »

Chaque heure, pourtant, rendait sa situation plus critique. Châtillon était tombé à ses côtés; plusieurs chevaliers de distinction avaient aussi payé de la vie leur dévouement au monarque. Louis, convaincu de l'inutilité de prolonger cette lutte, envoya un héraut prescrire à Philippe de Montfort, qui commandait l'arrière-garde, de mettre bas les armes, et il donna le même

(1) Cette ville ne se trouve pas sur les cartes modernes.

ordre à tous les chefs et soldats réunis encore autour de la bannière sainte. Enfin, fidèle à la parole qu'il venait de faire entendre, le roi n'hésita pas à se constituer
5 avril 1250. prisonnier.

Ce fut un spectacle navrant que de voir cet infortuné prince, digne des temps antiques par sa valeur et ses vertus, naguère à la tête d'une armée où brillaient les plus beaux noms de la France, suivre tristement l'oriflamme, jusque-là jamais souillée par une défaite (1), et entrer dans Mansourah au milieu des Sarrasins, fiers de leurs trophées et glorieux de leur victoire.

Louis, dans sa prison, inspira autant de respect que sur le trône. Les Musulmans, pleins d'admiration pour son caractère ferme, droit et calme, lui disaient quelquefois : « Tu es notre captif et tu nous traites en esclaves. » Aussi les premiers mots relatifs à un arrangement sortirent-ils de la bouche de Malech. Proportion-

(1) L'oriflamme, bannière de l'abbaye de Saint-Denis, était portée par les comtes du Vexin, comme *avoués* de ce monastère, lorsque l'abbé guerroyait avec ses voisins. La France, devenue maîtresse du Vexin, fit alors de l'oriflamme son étendard ou enseigne. « Elle était d'un vermeil sammit (étoffe fine de couleur rouge), à gonfanon à trois queues, et avait en bordure des houppes de soie verte. » Elle apparut pour la première fois dans les armées sous le règne de Philippe Ier, et cessa d'y figurer sous celui de Charles VI, après la bataille d'Azincourt. On attachait un si grand prix à ce drapeau, que, sous Charles V, un maréchal du royaume se démit de sa charge pour prendre celle de porte-oriflamme. On la plaçait alors au poste le plus exposé, entourée de l'élite de la chevalerie, et celui qui en était le gardien faisait serment de la défendre jusqu'à la mort.

nant la rançon de son adversaire à son mérite, il estima sa liberté 1 million de besans d'or, et il exigea, en outre, l'évacuation immédiate de Damiette. Le prince répondit aux envoyés chargés de cette négociation : « Allez dire à votre maître qu'un roi de France ne se rachète pas à prix d'argent ; je donnerai ce qu'il demande pour les Chrétiens en son pouvoir, et la ville de Damiette lui
6 mai 1250. sera remise pour ma personne. »

Par suite de ces pourparlers, une trêve ne tarda pas à être conclue, et les conditions en furent stipulées dans les termes dictés par le roi lui-même. On convint que le comte de Toulouse, jusqu'à l'entier payement de la somme promise, serait retenu en otage par le sultan d'Égypte.

Le roi, aussitôt sa délivrance, pensa à son frère Alphonse. Malgré l'avis de plusieurs seigneurs d'attendre la reddition de ce prince avant d'acquitter complétement sa dette envers Malech, Louis repoussa avec chaleur un conseil, à ses yeux, indigne de lui ; et comme Philippe de Montfort se félicitait ensuite, en sa présence, d'avoir trompé les Infidèles de 10,000 besans en leur comptant le prix convenu, « le roy, dit Joinville, se courraça asprement, et commanda audit messire de Montfort, sur la foy qu'il lui devoit, comme son homme de foy, qu'il fist payer les 10,000 besans aux Sarrasins. »

Louis voulut d'abord revenir en France ; mais, ayant appris que les Infidèles, au lieu de rendre leurs prison

niers, les massacraient impitoyablement, il se décida à passer en Palestine pour y organiser la défense du pays (1).

Alphonse rejoignit le roi au moment où il s'apprêtait à mettre à la voile pour Saint-Jean-d'Acre. Si les deux frères éprouvèrent une extrême joie de se revoir après leurs malheurs, la reine Marguerite et Jeanne de Toulouse n'eurent pas une satisfaction moins vive d'être enfin réunies à ceux qui leur étaient si chers, et dont un sort fatal les avait tenues trop longtemps séparées.

Enfermées dans Damiette, leur énergie seule pouvait les garantir des plus grands périls. Au milieu d'une population impatiente de se soulever contre les Chrétiens, elles n'attendaient de protection que de quelques Français invalides et d'un petit nombre d'Italiens, qui, à chaque nouvelle fâcheuse, manifestaient l'intention de déserter leur poste. Ces princesses, par des largesses habilement ménagées, par des promesses adroites, et surtout par l'apparence d'une sécurité entière, parvinrent à retenir chacun dans le devoir. Pourtant de quelle terreur n'étaient-elles pas saisies en songeant à la possibilité de tomber aux mains des Infidèles !... Nous ne répéterons pas, à ce sujet, la réponse naïve et si souvent reproduite d'un chevalier auquel Marguerite faisait jurer de lui ôter la vie si les Sarrasins venaient à pénétrer

(1) Il y resta quatre ans, jusqu'en 1254.

dans Damiette, mais nous citerons un passage du sire de Joinville, qui, dans son langage simple et vrai, nous peint mieux que tout autre les mœurs et les hommes de son temps.

« Il y avoit, dit ce chroniqueur, ung moult vaillant homme en nostre ost, qui avoit nom messire Jacques de Chastel, évêque de Soissons; lequel quand il vit que nous nous en revenions vers Damiette, et que chacun s'en vouloit revenir en France, il aima mieulx demourer avec Dieu que de s'en retourner au lieu dont il estoit né. Et se alla frapper lui seullet dedans les Turcs, comme s'il les eut voulu combattre tout seul. Mais tantoust l'envoyèrent à Dieu, et le misdrent en la compagnie des anges, car ils le tuèrent en peu d'heures. »

Dès son arrivée en Palestine, Louis se hâta de réunir des troupes, de relever les murailles de Tyr, de Nazareth, de Césarée; et, pour activer les travaux commencés à Jaffa en suite de ses ordres, il stimula le zèle des soldats, en prenant lui-même la pelle et la pioche.

Ces sages précautions ne tardèrent pas à porter leur fruit. L'armée, recrutée, réorganisée, appuyée à des bases solides, approvisionnée par ses vaisseaux, se trouva promptement en mesure de défier les forces des sultans de l'Égypte et de Damas, et plus d'une bataille heureuse vengea bientôt la France d'un désastre qui, en dehors de la puissance humaine, n'avait entaché ni ses armes ni son honneur.

Alphonse ne fut pas témoin de ces succès nouveaux; le roi lui permit, ainsi qu'à Charles d'Anjou, son frère, de retourner en France, et ces princes s'embarquèrent
Juin 1250. tous deux à Saint-Jean-d'Acre vers la fin du mois de juin.

Entrés au port d'Aigues-Mortes après une navigation favorable, le comte de Toulouse et Jeanne partirent ensemble pour Beaucaire, où ils reçurent l'hommage du comte de Comminges. Ils revinrent ensuite à Aix, prirent possession du marquisat de Provence, et de là se rendirent à Lyon, près d'Innocent IV, qu'ils avaient grand intérêt à voir. D'après les instructions du roi, Alphonse et Jeanne devaient prier le pape d'envoyer, le plus tôt possible, des renforts en Syrie, et surtout l'engager à terminer enfin, avec l'empereur Frédéric, une querelle qui, depuis trop longtemps, était fort préjudiciable aux intérêts des Chrétiens.

Lorsqu'ils se furent acquittés de cette mission, le comte et sa femme passèrent en Angleterre avec le prince Charles, dans le but de décider Henri III à se porter de sa personne au secours des croisés. Mais les résultats de cette démarche se réduisirent à des témoignages d'amitié et à des promesses vagues.

Mai 1251. Au retour de ce voyage, Alphonse et Jeanne voulurent visiter leurs domaines. Après avoir parcouru l'Albigeois, le Quercy et le Rouergue, ils allèrent en Provence recevoir le serment des seigneurs de ce pays, puis à Beaucaire, où le comte de Toulouse avait donné rendez-vous

à Charles d'Anjou pour aviser au moyen de soumettre la ville d'Avignon, qui refusait toujours de reconnaître son autorité. Les deux frères se disposaient à entreprendre le siége de cette place, lorsque les habitants effrayés demandèrent à entrer en composition et signèrent avec eux un traité le 15 mai 1251.

Rien ne retenant plus Alphonse et Jeanne dans la vallée du Rhône, ils se dirigèrent sur Toulouse, où ils firent leur entrée solennelle le 23 du même mois, et le dimanche suivant, le peuple ayant été appelé, à son de trompe, à la maison de ville, le nouveau seigneur jura de le maintenir dans ses libertés, ses franchises et ses coutumes.

Le lendemain, Alphonse réunit vingt jurisconsultes des plus en renom, ecclésiastiques et séculiers (1), afin de savoir s'il y avait pour lui obligation de se conformer au testament et au codicille laissés par Raymond VII.

Le conseil fut d'avis

« Que, quoique les deux actes fussent sains et entiers, le testament, néanmoins, n'était pas valable, parce qu'on n'y avoit pas fait mention qu'il eût été lu devant le testateur et les témoins; qu'il n'étoit pas rédigé selon la forme prescrite, et qu'ainsi, à moins qu'on le prouvât par des témoins convenables, il ne pouvoit avoir, par

(1) Parmi eux était Fulcadi, noble de Saint-Gilles, qui, plus tard, devint pape sous le nom de Clément IV.

lui-même, la force ni d'un testament public ni d'un testament olographe, attendu que le testateur ne déclaroit pas que cet acte eût été scellé devant lui; que, d'ailleurs, les signatures des témoins n'y figuroient pas, et qu'il avoit été ouvert pendant l'absence de l'héritier, dans le temps qu'il ignoroit la mort du testateur, sans avoir été appelé à l'ouverture, ou à l'insinuation, et sans que les témoins, après avoir reconnu leurs sceaux, eussent fait leur déclaration au moment de l'ouverture, conformément au droit civil; surtout l'acte n'ayant pas été insinué dans les tribunaux royaux, comme cela devoit se faire. C'est pourquoi il paroît que cet acte ne suffit pas pour prouver la volonté du testateur, et que le seigneur comte, son successeur, et la dame comtesse, femme de ce dernier, ne sont tenus, en aucune manière, de l'exécuter, s'il n'y a d'autres preuves, ou s'ils ne s'y croient obligés en conscience et suivant le for intérieur. Quant au codicille, comme il y est fait mention de plusieurs témoins qui étoient présens, nous croyons qu'il faut les entendre séparément; et que, si cinq d'entre eux s'accordent, l'acte est bon et doit être exécuté dans son entier. Dans le cas où deux témoins seulement déposeroient, l'acte ne seroit valable que pour les legs pieux. »

En provoquant cette décision, Alphonse n'avait d'autre but que de ne pas acquitter les donations considérables que le père de Jeanne avait faites aux abbayes et aux

églises, car il connaissait fort bien les dernières volontés du comte Raymond, et d'ailleurs tous les témoins cités au testament vivaient encore, et étaient des hommes dont il ne pouvait révoquer en doute le témoignage. Aussi, quelque temps après, fit-il sommer l'abbesse et les religieuses de Fontevrault de lui restituer les bijoux que les exécuteurs testamentaires avaient remis entre leurs mains. Cette demande fut d'abord repoussée avec beaucoup d'aigreur, mais on finit par entrer en accommodement moyennant une somme une fois payée.

Alphonse et Jeanne ne s'arrêtèrent pas longtemps à Toulouse; ils en repartirent avant la fin du mois de mai pour se rendre à Paris, et fixèrent ensuite leur résidence à Vincennes, que ses frais ombrages transformaient, à leurs yeux, en un nouvel Eden, lorsqu'ils se rappelaient les monts stériles et dénudés de la Syrie, ou les plaines sablonneuses et brûlantes de l'Égypte.

Heureux dans une retraite si bien en harmonie avec leurs goûts simples et leurs habitudes modestes, préférant tous deux cette existence aux embarras et aux soucis qui accompagnent une intervention quelconque dans les affaires publiques, ils confièrent l'administration des provinces méridionales à quatre sénéchaux, indépendants les uns des autres, et devant exercer en leur nom l'autorité la plus entière.

La première sénéchaussée comprit Toulouse et tout l'ancien diocèse de cette ville.

La seconde se composa de l'Agénois et du Quercy;

La troisième, du Rouergue et de la portion de l'Albigeois située sur la rive droite du Tarn;

La quatrième, du marquisat de Provence et du comtat Venaissin.

Quant aux domaines appartenant en propre à Alphonse : l'Auvergne reçut un chef qui prit le titre de connétable; le Poitou et la Saintonge eurent deux sénéchaux particuliers.

Alphonse, imitant en cela Charlemagne et Louis IX, pour empêcher d'abuser de sa confiance, envoyait fréquemment dans ses États des commissaires (1) qui parcouraient les provinces, écoutaient les plaintes des habitants, et s'attachaient à réparer les injustices.

Dans le courant de cette même année, le comte autorisa la publication d'un règlement dont voici les dispositions principales:

1° Les sénéchaux obligeront à rentrer dans le sein de l'Église, soit par la prison, soit par la saisie des biens, tous ceux qui, au mépris des censures ecclésiastiques, seront demeurés plus d'un an excommuniés, à moins qu'ils n'aient appelé de la sentence, ou ne se trouvent excommuniés pour n'avoir pas payé les dîmes.

2° Il est défendu aux juifs de construire de nouvelles

(1) Missi.

synagogues et de sortir de leurs maisons le vendredi saint.

3° Les sénéchaux n'accorderont plus les baillies (1) à des clercs, et révoqueront ceux qu'ils auraient nommés à ces emplois, afin de les empêcher de se détourner de leurs devoirs. Ils ne donneront pas non plus ces charges à ceux qui seraient suspects d'hérésie.

4° Ils ne pourront, nonobstant les demandes des barons et chevaliers du pays, permettre d'élever de nouvelles bastides sans l'ordre exprès du comte.

L'ordonnance fixe ensuite la juridiction des baillis, et enjoint à ces magistrats de ne pas s'écarter des règles prescrites déjà par le prince lorsqu'il avait visité ses domaines.

Enfin il détermine le mode de procédure à suivre dans la confiscation des biens des hérétiques, et la restitution des dots des femmes catholiques, dont les maris ont été condamnés pour crime d'hérésie.

Alphonse, mettant à profit les exemples donnés par son frère, créa aussi un parlement chargé de juger en dernier ressort les affaires portées devant sa personne, par appel, ou celles qu'il convenait à lui-même d'évoquer à son tribunal. Ce parlement, qui tenait ses séances là où résidait le prince, fut la véritable origine du parlement de Toulouse, ou du Languedoc, que les rois de France continuèrent tous à maintenir. Par conséquent,

(1) Bailliages.

il date à peu près de la même époque que le parlement de Paris, puisque rien n'indique que celui-ci remonte au delà de l'année 1259 (1).

Il est à remarquer que Jeanne confirmait toujours les chartes émanées de son époux lorsqu'elles concernaient les provinces provenant de l'héritage de Raymond VII, et se qualifiait alors comtesse de Toulouse et de Poitou, tandis que le prince Alphonse, quand il s'agissait de ses domaines propres, se disait comte de Poitou et de Toulouse.

Alphonse, vers la fin de 1252, eut une attaque de paralysie qui le mit en grand danger. Éclairé sur la gravité de son état, il pensa à reprendre la croix, et fit vœu, si l'existence lui était laissée, de retourner à la terre sainte. En attendant de pouvoir remplir sa promesse, il envoya en Orient un certain nombre de chevaliers et prit sur ses revenus particuliers pour venir en aide à ceux d'entre eux qui, par leur peu de fortune, étaient dans l'impossibilité de s'éloigner de leurs manoirs (2).

1er [d]écembre 1252 Pendant que le prince revenait à la vie, Blanche, sa mère, descendait dans la tombe. Cette reine illustre, qui ne vécut que pour la gloire et le bonheur de la France,

(1) Un ordre du roi Louis à son clerc, pour terminer le procès relatif à une mine d'argent trouvée à Orsalz, dans le Rouergue, est le seul acte du parlement institué par le prince Alphonse qui soit parvenu jusqu'à nous.

(2) Voir l'*Histoire générale du Languedoc*.

qui longtemps gouverna le royaume avec autant d'éclat que de sagesse, conserva, en présence de la mort, le courage dont elle avait donné tant de preuves dans les circonstances les plus difficiles d'une carrière semée d'orages et de périls. Lorsqu'elle sentit s'approcher l'heure suprême, elle voulut être transportée à l'abbaye de Maubuisson, près de Pontoise, fondée de ses épargnes en 1242, et là, revêtue d'une robe de serge, couchée sur un lit de paille, elle termina ses jours, offrant encore l'exemple de l'humilité et de la piété, qui, règles premières de sa conduite, ne lui firent jamais oublier ses devoirs de souveraine.

Après les moments consacrés à une perte si douloureuse, Alphonse se prépara à rejoindre les croisés et son frère Louis. Innocent IV, pour l'encourager dans ce dessein, promit, quand il quitterait ses États, de lui remettre 3,000 marcs d'argent, et de lui assurer, en outre, une part considérable sur les revenus de l'Église dans le comté de Toulouse, dans celui de Poitiers, et dans la Provence et la Bretagne. Mais l'archevêque de Narbonne, les évêques de Béziers, de Lodève et d'Agde
Mai 1253. ayant adressé au comte des remontrances très-vives au sujet de l'intention qu'on lui supposait de rendre aux familles des hérétiques les biens confisqués par suite d'un jugement, il se crut obligé de différer son départ et ne profita pas des avantages que le pape se montrait disposé à lui faire.

1254. Au commencement de l'année 1254, le roi Henri franchit le détroit pour réprimer une révolte des Gascons. Sous prétexte de poursuivre les rebelles, les troupes anglaises s'avancèrent jusqu'aux portes de Toulouse et commirent beaucoup de dégâts aux environs de cette ville. Alphonse ne manqua pas de prendre avec chaleur la défense de ses sujets, et Henri III, écoutant ses réclamations, consentit à payer, en réparation des dommages causés par les siens, 7,258 livres de Bordeaux, que le comte, par des lettres datées de Vincennes, chargea Hugues d'Arcis, son sénéchal de Toulouse, de distribuer aux habitants lésés dans leurs propriétés ou dans leurs intérêts.

La bonne harmonie se trouva ainsi rétablie entre les deux princes; mais elle dura peu sans doute, car bientôt nous voyons des arbitres être choisis de part et d'autre, afin de terminer des différends dont les chroniques contemporaines ne nous disent ni les causes ni les résultats.

Pendant ces disputes assez insignifiantes, le roi Louis soutenait brillamment l'honneur de ses armes, et, chaque jour, ses ennemis, admiraient en lui l'homme de cœur et l'homme de guerre. Tranquille sur ses États, qu'il avait remis en des mains puissantes et habiles, il ne songeait à repasser les mers qu'après avoir entièrement accompli une mission, à ses yeux émanée de Dieu même, lorsque la mort de sa mère l'éclaira sur la nécessité d'accéder aux désirs de la France, qui faisait des vœux ardents

pour son retour. Abandonnant à regret les lieux menacés
25 avril 1254. encore dans leur avenir, il s'embarqua à Saint-Jean-d'Acre le 25 avril 1254.

Louis, éloigné depuis six ans de son royaume, arriva, le 10 juillet suivant, à Hyères. Il signala son passage à Saint-Gilles par une ordonnance relative à l'administration de la justice dans cette partie du Languedoc, que nous ne pouvons laisser passer inaperçue. Par cette charte, il enjoignait d'assembler la noblesse, le clergé et le peuple lorsqu'il s'agirait d'une mesure offrant quelque importance (1). Ainsi voilà, dès le XIIIe siècle, en pleine féodalité, les trois ordres de l'État appelés, par le roi de France, à jouer un grand rôle dans les affaires de certaines provinces, non-seulement en matière d'impôt, mais dans tout ce qui était de nature à intéresser particulièrement le pays. N'est-il pas curieux de comparer ces temps, si entachés d'absolutisme et d'ignorance, avec ceux que nous préconisons aujourd'hui comme étant l'époque des institutions libérales et du progrès?

Plus tard, au mois de décembre de la même année, le roi publia une autre ordonnance non moins remarquable que celle de Saint-Gilles. Ce règlement imposait aux sénéchaux l'obligation de rendre la justice, sans distinction des personnes, selon les coutumes et usages; leur recommandait de ne recevoir aucun présent ni

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*

d'en faire jamais aux conseillers de la couronne; prescrivait de poursuivre les baillis inférieurs coupables de malversation; empêchait les baillis supérieurs ou sénéchaux, tant qu'ils seraient en fonction, d'acheter des immeubles, sans l'approbation du roi, sur les territoires régis par eux; leur défendait, ainsi qu'à leurs parents, d'épouser des femmes ayant leur domicile dans le ressort de leur juridiction; enfin ce règlement permettait l'exportation du blé, du vin et des autres produits du sol.

Cette ordonnance, destinée d'abord aux sénéchaussées de Beaucaire et de Carcassonne, s'étendit ensuite à tout le royaume, et Alphonse, de son côté, en adopta toutes les dispositions.

Cependant le séjour habituel de ce prince hors de ses domaines ne pouvait manquer d'être fort préjudiciable
1255. à leur administration intérieure. Dans les premiers mois de l'an 1255, la population de Toulouse accusa le sénéchal et le viguier de porter atteinte à leurs coutumes et se souleva contre les autorités de cette ville. Le comte, pour s'assurer de la validité de ces plaintes, envoya sur les lieux Guillaume de Rolland, son clerc, et le chevalier Philippe d'Eaubonne, auxquels, dans quelques actes, on donne le titre de vice-gérants, ou lieutenants du comte de Toulouse.

Ces commissaires réunirent les consuls ou capitouls et leur représentèrent que, la plupart des priviléges dont ils réclamaient le maintien étant contraires à la

justice ou en opposition avec les intérêts du prince, ils leur conseillaient d'y renoncer, à moins qu'ils n'eussent à présenter des raisons assez puissantes pour les convaincre de la nécessité de continuer ces usages, ce qui serait, de leur part, l'objet d'une attention scrupuleuse.

Cette déclaration n'était guère de nature à satisfaire les consuls. Ils convoquèrent le peuple en assemblée générale et appelèrent à cette réunion les évêques de Consérans et de Toulouse, Sicard d'Alaman, Pons d'Arteau, les abbés de Saint-Sernin et de Sorèze, le prévôt de la cathédrale, les deux inquisiteurs, et plusieurs autres ecclésiastiques élevés en dignité.

La délibération, comme on peut le croire, fut animée et longue. Les opinions recueillies, les consuls prièrent les personnages les plus importants de l'assemblée de se rendre près des commissaires et de leur faire savoir « que, la ville de Toulouse ayant reçu de bonnes coutumes de ses comtes, ils étaient résolus de les observer, sans aucun changement, jusqu'à l'arrivée du seigneur Alphonse, qui, à ce qu'ils espéraient, voudrait bien les confirmer. » Les Toulousains chargèrent en même temps une députation d'aller supplier le comte de maintenir les avantages qu'ils devaient à la générosité de leurs anciens maîtres et dont la possession avait été consacrée par le temps.

Alphonse affirma aux consuls que ses intentions

n'étaient point d'abroger leurs règlements, mais que, puisqu'il se manifestait des doutes parmi eux, il les invitait à lui adresser leurs représentations appuyées des preuves indispensables, et que, une fois éclairé sur les points en litige, il prononcerait selon sa conscience.

Les consuls se hâtèrent de transmettre leurs observations accompagnées de toutes les pièces voulues; néanmoins le rapport des deux commissaires l'emporta sur leurs affirmations, et le prince répondit par une charte
11 décembre datée du dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver, dans
1255. laquelle il s'exprima d'abord sévèrement à l'égard de prétendus empiétements sur son autorité, et, finissant par l'abolition de divers priviléges, notifia sa volonté de rentrer dans le droit dont jouissait son prédécesseur, de nommer les consuls de la ville de Toulouse.

Alphonse, en cela, commettait une erreur volontaire, car il ne pouvait ignorer que Raymond VII, sentant approcher sa fin, avait reconnu aux habitants la faculté d'élire leurs magistrats municipaux. Quoi qu'il en soit, les commissaires promulguèrent l'ordonnance du maître et arrêtèrent ensuite les règlements nécessaires pour en assurer l'exécution.

L'année suivante, Alphonse se disposa à accomplir le vœu fait par lui quand il se croyait à son lit de mort.
1256. Innocent IV n'existait plus depuis l'an 1254, mais Alexandre IV, son successeur, maintint l'engage-

ment contracté envers le prince, dans le but de lui faciliter les moyens d'entreprendre une campagne outremer.

Agissant comme s'il allait s'embarquer aussitôt, le comte mit ordre aux affaires de ses provinces. Il obtint de Louis IX la promesse d'empêcher le roi d'Aragon de lui enlever pendant son absence la vicomté de Milhau, sur laquelle ce monarque élevait injustement des prétentions, puisqu'elle avait été cédée à Raymond VII en 1229, et il le pria de lui rendre les fiefs du comté de Foix et l'hommage du seigneur de Mirepoix qu'il s'était réservés par le traité de Paris. Il réclama encore de son frère une indemnité pour avoir envoyé cinquante chevaliers et dix arbalétriers en Palestine. Le roi, selon lui, devait d'autant mieux lui accorder cette demande, qu'il avait donné l'assurance de restituer le duché de Narbonne au comte de Toulouse, et même de lui payer une somme considérable au moment où il irait joindre ses armes à celles des autres croisés.

Les craintes du prince au sujet de la vicomté de Milhau attirèrent l'attention de Louis sur la nécessité de finir des anomalies dangereuses, inhérentes au système féodal. Souvent le roi d'Aragon avait défendu, à la tête de ses troupes, sa suzeraineté sur des villes, des châteaux ou des domaines enclavés dans les États du comte de Toulouse, et ses titres, bien ou mal établis, n'avaient jamais été examinés de manière à lever toute

incertitude et à ôter tout prétexte à de nouvelles guerres. Le roi, trop pénétré de ses devoirs pour soumettre telle ou telle portion de son royaume à une autorité autre que la sienne, trop prévoyant pour exposer la couronne à des attaques continuelles et inattendues, voulut sortir de cette situation compromettante et fausse. Il s'entendit avec Jacques Ier, et, d'après une convention signée entre les deux souverains, le roi d'Aragon renonça à porter jamais ses vues sur Carcassonne, Béziers, Agde, Albi, Rodez, Cahors, Narbonne, Nîmes, le Minervois et le Gévaudan; et, de son côté, le roi de France céda à ce prince ses droits sur Barcelone, Urgel, Girone, le Roussillon, une partie de la Cerdagne et différentes portions de territoire d'une importance moins grande.

Par suite de cet arrangement, le roi d'Aragon ne conserva en deçà des Pyrénées que la seigneurie de Montpellier avec ses dépendances, et la suzeraineté sur la vicomté de Carlad en Auvergne, qui avait appartenu aux anciens vicomtes de Milhau, ses ancêtres maternels.

Bien que les dispositions prises par Alphonse semblassent annoncer son prochain départ, le comte, cependant, était loin de songer à quitter la France. Mais, s'il se faisait peu de scrupule de manquer à un engagement considéré alors comme sacré, il cherchait néanmoins à se ménager les bonnes grâces de la cour de Rome. On le voit clairement dans une charte datée de Vin-

Mars 1257. cennes, l'an 1257 (1), par laquelle il ordonne que tous ceux de ses sujets élevés à la dignité de sénéchal, de consul ou de viguier seraient tenus, à l'avenir, de jurer entre les mains des inquisiteurs de poursuivre sans miséricorde les hérétiques. On sait aussi qu'il exigea le même serment de tous les baillis inférieurs (2).

1261. Alexandre IV finit ses jours le 25 mai 1261. Deux actes, particulièrement, appellent l'attention sur lui : l'envoi en France des inquisiteurs et les efforts que fit ce pontife dans l'espoir d'amener la fusion de l'Église grecque avec l'Église latine. A peine Urbain IV l'avait-il remplacé sur le trône pontifical, qu'Alphonse, établi alors à Longpont (3), où se trouvait une célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, sollicita près du saint-siége la confirmation des avantages qui lui avaient été accordés par ses prédécesseurs, sous la condition de s'embarquer pour la Palestine.

Le nouveau pape accéda facilement à ce désir; mais, peu de temps après, il pria le comte, au lieu de se

(1) *Histoire générale du Languedoc.*

(2) Il existe une autre preuve de la présence de ce prince à Vincennes au mois de mars de l'année 1257. C'est une charte qui concède pour trois ans la fabrication de la monnaie de Toulouse. Par une lettre jointe à cet acte, Alphonse invite le sénéchal de Carcassonne à donner cours à cette monnaie dans les États du roi, et, réciproquement, il s'engage à recevoir celle de France dans les provinces qui lui sont soumises.

(Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*)

(3) A 3 lieues de Soissons.

rendre en Orient, de réunir ses forces à celles de Charles d'Anjou et d'aller en Italie combattre Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II, qui, après avoir fait passer pour mort l'héritier de ce prince, son pupille, s'était emparé de la couronne et avait porté la guerre sur les possessions de l'Église. Cependant Alphonse, sous prétexte de vouloir accomplir son vœu, se refusa à prendre les armes pour une cause qui lui était étrangère, lorsque lui-même avait, dans ses États, à réprimer des ferments de révolte. Peu disposé à envoyer ses troupes au delà des Alpes, il prescrivit à son sénéchal de Toulouse d'assembler la noblesse et de marcher contre le comte d'Armagnac, qui osait méconnaître son autorité. Cette guerre fut terminée bientôt; le maréchal ravagea le territoire du vassal rebelle, et celui-ci ne tarda pas à demander la paix.

Une grande agitation régnait aussi à Toulouse à l'occasion de l'évêque. Ce prélat, nommé Falgar, avait été dénoncé à Urbain IV comme négligeant les devoirs de son ministère et menant une vie des plus scandaleuses. Le pape, avant de prononcer à son égard, ordonna une enquête sur les lieux; mais ce prélat, soutenu par le sénéchal, le viguier et d'autres personnes considérables, s'inquiéta peu de l'accusation dont il était l'objet, et continua à soulever les esprits par son cynisme et sa conduite licencieuse. Forcé de quitter la ville pour se soustraire à la colère d'une population indignée, il se rendit

à Rome, et, bien qu'il eût été excommunié, il conserva jusqu'à sa mort son siége épiscopal.

Le séjour permanent du comte Alphonse à Vincennes ou à Longpont était, sans doute, comme nous l'avons dit déjà, extrêmement nuisible aux intérêts des provinces méridionales; néanmoins ce prince, quoique éloigné des peuples qu'il laissait à ses sénéchaux le soin de gouverner, s'occupait attentivement de leur bien-être, de leurs besoins, et accordait une protection spéciale aux
1265. entreprises utiles ou profitables au pays. Ainsi, en 1265, les habitants de Port-Saint-Saturnin ayant manifesté l'intention de construire en cet endroit un pont sur le Rhône, le comte de Toulouse prêta l'appui le plus empressé à un projet qui, à cette époque, présentait des difficultés immenses. Ce pont, ayant à franchir un fleuve large, rapide, torrentueux; toujours prêt à sortir de son lit, courant sur des sables mobiles et profonds, fut considéré comme une tentative si grandiose, si gigantesque, qu'attribuant la pensée de son exécution à une inspiration du ciel, on l'appela le pont du Saint-Esprit. Plus tard, la ville de Saint-Saturnin changea elle-même son nom contre celui dont la voix publique lui donnait sujet d'être fière.

Livré aux charmes de la retraite, heureux de vivre près de Jeanne qui partageait ses goûts, lui disait sa tendresse, le comte de Toulouse semblait oublier un voyage qui ne pouvait cependant s'être effacé de sa mé-

moire. Innocent, Alexandre, Urbain étaient parvenus successivement au trône pontifical, et aucun d'eux n'avait pu le décider à remplir un engagement arraché par la crainte de la mort à des lèvres défaillantes. Clément IV, en possession de la tiare l'an 1264, ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs.

Alphonse envoya son clerc à Rome, avec la mission d'annoncer son départ et d'obtenir du saint-siége l'autorisation de lever un impôt sur les biens du clergé; mais le pape, auquel le passé servait d'enseignement, se contenta de l'encourager dans son dessein et de ne pas détruire ses espérances pour l'avenir.

Soit que le comte voulût réellement accomplir alors son saint pèlerinage, soit qu'il se trouvât dans l'embarras, par suite de dépenses non prévues, il fit inviter les habitants de Toulouse à lui offrir un don gratuit. Ceux-ci, peu accoutumés à des prétentions de cette nature, chargèrent une députation d'aller demander au prince des explications sur une exigence sans exemple pour eux jusque-là, et, profitant de l'occasion, ils lui rappelèrent sa promesse, de porter devant le prochain parlement différentes requêtes intéressant leurs contrées. Ils supplièrent aussi Alphonse de venir habiter parmi eux, chose à laquelle il ne répondit jamais (1).

(1) On remarque, dans la lettre écrite à ce sujet par les consuls, certaines qualifications qui n'avaient point encore été employées à l'égard du

Le parlement fut, en effet, convoqué par une charte
10 juin 1266. datée de la veille de saint Barnabé, c'est-à-dire le 10 juin 1266. Nous ne savons ni quelles questions on y agita ni quelles décisions obtinrent les réclamations des populations du Languedoc.

Au mois de mars de l'année suivante, Louis IX se croisa de nouveau, et rendit publique sa détermination de retourner en Palestine; Alphonse, satisfait ou non,
Mars 1267. ne pouvait se dispenser de le suivre. Sûr désormais de sa résolution, le pape lui promit 30,000 livres tournois, et l'informa qu'il aurait désiré lui abandonner la subvention de la croix provenant des États de Toulouse, mais qu'il se voyait dans la nécessité de disposer de cette portion des revenus de l'Église en faveur du roi de France. Le comte considéra probablement l'indemnité accordée par Clément IV comme hors de proportion avec ses besoins, car il prescrivit à son sénéchal de Toulouse et d'Albigeois d'exiger immédiatement de ses sujets le droit de fouage (1), et de lui en expédier le produit « avec le denier des baillies ; ayant à propos de secorre personaument à la terre sainte d'outremer qui a si grant mestier de grant aide, et où il lui conviendra faire si grant dépens et si grant mises. »

comte de Toulouse. On lui donne les titres d'altesse, de majesté, de sérénité et de magnificence.

(Voir les preuves annexées à l'*Histoire générale du Languedoc.*)

(1) L'impôt établi sur chaque feu.

Le comte ne s'en tint pas à réclamer les taxes non perçues encore ; ses commissaires parcoururent le Toulousain, l'Agénois, le Quercy, le Venaissin, le Poitou, la Saintonge, le Rouergue et l'Auvergne, avec l'instruction de demander à ces provinces tout l'argent qu'ils croiraient possible d'en retirer.

Les Toulousains, en se résignant à payer des subsides à leur seigneur, tâchèrent de recueillir au moins quelque dédommagement de leurs sacrifices ; ils sollicitèrent la révision de leurs coutumes et l'établissement, dans leur ville, d'un tribunal destiné à prononcer en appel sur les causes, au lieu de les juger là où résidait le prince. Alphonse soumit ces demandes à l'examen de Sicard d'Alaman, qui, après avoir consulté les habitants et les consuls, se décida à proposer leur adoption.

Enfin le comte s'occupa sérieusement des préparatifs de son expédition, et, dans l'espoir de se rendre le ciel propice, il fit des dons considérables aux hôpitaux et aux maisons religieuses. Pour suffire à ces libéralités, il dut recourir au moyen employé alors par les grands lorsqu'ils ne savaient comment pourvoir à leurs dépenses : il mit à contribution les juifs.

Alphonse ordonna des recherches minutieuses dans chaque sénéchaussée pour connaître les Israélites les plus riches, et il poussa la rigueur jusqu'à faire emprisonner les chefs de famille qui se refusaient à déclarer

leur fortune. On calcula que les biens de ceux de la sénéchaussée de Toulouse et de la partie de l'Albigeois sur la rive droite du Tarn produisaient environ un revenu annuel de 2,335 livres tournois, sans y compter les propriétés des juifs fixés à Toulouse, à Hauterive et en Gascogne. Or les immeubles de ceux qui habitaient Toulouse ayant été estimés fournir 1,300 livres de rente, et leurs possesseurs s'étant engagés à compter 3,500 livres tournois, on en conclut que les autres pouvaient en donner 4,000.

Les sommes obtenues par ces mesures arbitraires se trouvant insuffisantes devant les nombreux besoins d'Alphonse, il fit partir pour Rome un frère de l'ordre des mineurs, et le chargea de prier le pape de lui remettre, dans un court délai, les 30,000 livres qu'il lui avait promises ; mais Clément, sans doute peu confiant dans les assurances du comte, tout en écoutant son messager avec une faveur particulière, prétendit qu'il ne lui était permis, en aucune façon, de venir en aide à son maître, avant le retour d'un légat qu'il avait envoyé en Allemagne.

Tandis qu'Alphonse, malgré les soins réclamés par son prochain départ, continuait à se livrer à un doux repos dans sa solitude de Longpont, Louis, au contraire, animé d'un esprit chevaleresque, guidé par les vives clartés de la foi, cherchait à réveiller chez ses peu-

ples l'ardeur qu'ils avaient montrée pour la délivrance d'une terre où apparut le Fils de Dieu et le Sauveur des hommes. La France, heureuse sous un gouvernement paternel, répondait mal à l'appel fait par le roi à sa ferveur religieuse. Elle se souvenait de ses désastres en Égypte, en Syrie, et sa tiédeur à seconder les inspirations du monarque disait assez qu'elle préférait rester en paix sous ses lois sages et protectrices à aller s'engager encore dans des expéditions lointaines et périlleuses.

Cependant tout se disposait pour la croisade nouvelle. Louis convoquait, dans sa capitale, les princes, les évêques, les barons de son royaume, et se présentait à cette assemblée nombreuse tenant en ses mains la couronne d'épines du Christ (1). Mais ce n'était plus le jour où les exhortations d'un ermite mettaient en armes l'Europe entière, où l'éloquence d'un pape entraînait les peuples et les rois. Si l'on recueillait avec respect les paroles d'un monarque, digne de l'amour et de la confiance du pays, au lieu de l'enthousiasme et des acclamations qui avaient accueilli Pierre et Urbain, un silence profond, expression involontaire des plus tristes pressentiments, faisait connaître assez que l'obéissance seule remplaçait, en ce moment, l'exaltation d'autrefois. Si alors une voix se fût

(1) Louis avait acheté cette couronne aux Vénitiens en 1229. Vêtu d'une tunique et les pieds nus, il l'apporta de Vincennes à Paris.

écriée : Dieu le veut ! chacun tout bas se serait dit : Le roi l'exige.

Néanmoins il suffisait de l'exemple du souverain pour décider tous ceux qui n'écoutent que l'honneur et le devoir. Louis, d'ailleurs, dans l'espoir de stimuler le zèle, ne recule devant aucun sacrifice. Afin d'alléger les charges qui vont peser sur ses grands vassaux, il puise dans son trésor avec une libéralité royale ; il donne 32,000 livres au duc de Bourgogne pour le déterminer à s'associer à son entreprise et à emmener avec lui quarante chevaliers et vingt bannières; il accorde 4,000 livres à l'évêque de Reims, 4,000 livres à l'évêque de Langres, qui, chacun, conduiront quinze chevaliers. Il est tout aussi généreux envers les sires de Mailli, de Valeri, de Beaujeu. Le roi distribue de cette manière 170,000 livres, somme énorme pour ce temps-là ; et pourtant non-seulement il doit pourvoir à l'entretien de toutes ces forces auxiliaires, mais ces dépenses, déjà immenses, s'accroissent de l'impossibilité d'imposer des conditions à personne. Ainsi les Génois, appelés à fournir les bâtiments nécessaires au transport des troupes, montrent des exigences exorbitantes dictées par leurs habitudes mercantiles, et auxquelles, malgré soi, il y a obligation de se soumettre.

Les femmes, en cette occasion, firent preuve d'autant de résolution que de dévouement. Sans se laisser ébranler par des récits effrayants, Jeanne de Toulouse,

Isabelle de France (1), la comtesse de Bretagne, Yolande de Bourgogne, se croisèrent aussitôt, et beaucoup d'autres ne tardèrent pas à les imiter.

Sur les instances de Louis, plusieurs princes étrangers, tels que Gaston de Béarn et Édouard d'Angleterre, consentirent à prendre part à l'expédition, et même les rois d'Aragon et de Navarre, gagnés par ses pressantes sollicitations, se résolurent à le suivre.

Jamais, il est vrai, il faut le dire, les Chrétiens ne s'étaient vus, en Orient, dans une situation qui réclamât de plus prompts secours. Un guerrier, non moins redoutable que Saladin, le sultan Bondocdar, réunissait sous ses lois l'Égypte, l'Arabie et la Palestine, et, comme lui, poursuivant le cours de ses victoires, enlevait, chaque jour, aux Chrétiens quelques-unes de leurs anciennes conquêtes. Il s'était rendu maître de Nazareth, de Césarée, de Saphet (2), et déjà se préparait au siége de Saint-Jean-d'Acre. Il devenait donc urgent de prévenir la chute de cette place, l'une des meilleures de la Syrie, et dont le port permettait de conserver, dans toutes les saisons, des communications directes avec l'Europe.

Le roi, en apprenant le danger du brave Sargines, chargé par lui-même de la défense de cette ville, ne né-

(1) La reine de Navarre.

(2) Entre Seyde et Saint-Jean-d'Acre.

gligea rien pour imprimer une activité nouvelle aux dispositions qui lui restaient à prendre.

A l'approche du moment où, pour plusieurs années peut-être, il lui faudra laisser son royaume en des mains autres que les siennes ; où, sur de lointains rivages, il ira se livrer aux hasards d'une guerre aventureuse, aux atteintes d'un climat dévorant, combien en lui la douleur, encore profonde, de la perte de sa mère ne dut-elle pas se réveiller et plus vive et plus poignante ! Si la mort avait épargné cette grande reine, dont l'amour se partageait entre son fils et la France, il partirait tranquille sur les intérêts de sa couronne, sans crainte sur le bonheur de ses sujets ; maintenant à qui confiera-t-il les rênes de l'État? à quel homme assez vertueux, assez digne abandonnera-t-il le soin de sa mémoire et l'avenir de son pays?...

Se rappelant que Louis le Gros et Louis VIII avaient trouvé dans l'obscurité du cloître des ministres habiles et dévoués, le roi pensa à aller aussi à l'abbaye de Saint-Denis chercher au pied des autels celui qu'il voulait faire le dépositaire de son pouvoir, et appeler en même temps sur ses armes la protection du patron des Gaules.

Louis, reçu par Mathieu de Vendôme sous le porche de la basilique où reposaient ses ancêtres, vit aussitôt dans cet abbé, justement honoré pour son savoir, sa

sagesse et l'aménité de son caractère, celui que Dieu lui désignait pour veiller, en son absence, sur les destinées de ses peuples.

Introduit dans l'église, dont les arceaux élancés vers le ciel scintillaient de mille feux, le roi porta instinctivement ses regards sur les vitraux de l'immense nef. Quelques faibles reflets du jour traversaient avec peine leurs couleurs sombres et mystérieuses. Ces pâles lueurs, combattues par l'éclatante lumière des cierges, dessinaient vaguement les traits des héros de la première croisade, morts en faisant triompher les bannières du Christ, et ces souvenirs, si bien en harmonie avec les pensées du monarque, lui semblèrent une révélation divine, l'approbation du vœu qu'il allait accomplir, l'assurance d'une vie et glorieuse et sainte.

A l'issue de la cérémonie, Mathieu de Vendôme remit à Louis IX l'oriflamme, qui, bien que couverte d'un crêpe funèbre depuis la fatale journée de Mansourah, n'avait pas cessé, aux yeux de la chevalerie et de la nation entière, d'être le palladium de la France et le plus sûr gage de la victoire.

Quoique Mathieu de Vendôme réunît les qualités propres à rassurer le roi sur les suites de son départ, il crut prudent d'adjoindre à ce prélat, dès longtemps retiré du monde, un homme d'expérience et d'exécution, et ce fut sur le sire de Nesle que se fixa son choix.

Délivré ainsi de toute inquiétude au sujet de son

Février 1270. royaume, Louis quitta Paris vers la fin du mois de février de l'an 1270, et se rendit à Aigues-Mortes, où se rassemblait sa flotte.

De son côté, le comte de Toulouse se préparait à la nouvelle croisade par la restitution des biens indûment acquis, par des legs pieux, par des aumônes, et aussi par des mesures gouvernementales qui font l'éloge de la droiture de son esprit et de l'élévation de ses sentiments. Moyennant un cens annuel, il accorda, dans ses domaines, la liberté aux serfs.

Ne voulant laisser derrière lui aucun motif de querelle, il ordonna au comte de Comminges de réparer les dommages causés par ses gens sur les terres du comte de Foix, tandis que ce seigneur assistait au parlement tenu à Vincennes, et il prescrivit à ses commissaires d'exiger également des indemnités pour tous les griefs qui exciteraient des réclamations de la part des habitants de la sénéchaussée de Toulouse.

Ces derniers soins remplis, Alphonse, au commencement de mars, abandonna enfin sa résidence de Longpont, qui avait à ses yeux tant de charmes, et, bien malgré lui, il se résigna à rejoindre le roi.

Certain que son frère ne mettrait pas sitôt à la voile, le comte profita de ce moment de répit pour parcourir une partie de ses États. Lui et la princesse Jeanne visitèrent la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, Saintes, traversèrent l'Agénois, le Quercy, firent une

courte halte à Montauban, et passèrent à Toulouse les premiers jours de mai. Dans l'intention de se rapprocher d'Aigues-Mortes, ils s'établirent ensuite au château d'Aymargues, qui n'était qu'à 2 lieues de cette ville, et ils y restèrent jusqu'à l'époque indiquée par le roi pour son départ.

Le comte de Toulouse, nous l'avons dit, et les faits le démontrent suffisamment, préférait une existence solitaire et contemplative aux brillantes fascinations de la gloire. Déjà il se voyait au milieu du tumulte des camps, du fracas des batailles, et cette idée seule portait dans son cœur le trouble et l'inquiétude. Il tournait tristement ses regards vers la France, que peut-être il allait quitter pour jamais, et les reportait, avec une émotion anxieuse, sur Jeanne, sa compagne fidèle, qui, après avoir partagé sa paisible retraite, s'associait maintenant à ses périlleux travaux.

La vue de ce port, où vingt-deux ans auparavant il s'était embarqué pour Saint-Jean-d'Acre, lui rappela sa longue navigation sur une mer orageuse, ses souffrances dans les plaines de la Syrie, ses désastres dans les solitudes de l'Égypte, et ces sombres images l'entraînèrent à maudire les grandeurs et à lui faire envier le sort du plus obscur de ses sujets.

Jeanne aussi, en entendant pour la première fois, depuis son saint pèlerinage, le murmure des flots courroucés, se crut subitement revenue à ces temps déjà

loin d'elle et que le bonheur avait effacés de sa mémoire. Elle se voit encore sur les remparts de Damiette, attendant avec angoisse les résultats d'une lutte désespérée, et cherchant dans les plus faibles bruissements de la brise le moindre indice de sa délivrance ou de sa mort.

Ces souvenirs éveillèrent chez le prince et chez la comtesse la même pensée d'une fin inattendue et prochaine, le même désir d'exprimer leurs volontés dernières. Sous l'empire de ces noirs pressentiments, tous les deux désignèrent le lieu où leurs dépouilles humaines attendraient en paix, dans la tombe, une vie meilleure et éternelle. La fille de Raymond souhaita être inhumée dans les caveaux du monastère de Gercy (1), abbaye de l'ordre de Saint-Augustin ; Alphonse exprima le vœu que ses restes reposassent à Saint-Denis avec les cendres de ses pères.

Jeanne, par son testament daté d'Aymargues, la veille de saint Jean-Baptiste (23 juin), laissa à Alphonse la jouissance de tous ses domaines en Agénois, en Quercy, en Albigeois et en Rouergue, mais seulement jusqu'à la majorité de sa cousine Philippe, fille du vicomte de Lomagne, qu'elle institua sa légataire universelle; elle lui destina même ses bijoux, et ne retira de sa succession

(1) Cette abbaye, située près de Brie-Comte-Robert, avait été fondée par elle.

que quelques châteaux dont elle gratifia différentes personnes de sa famille. Ce testament, nous le verrons bientôt, ne fut pas exécuté. Quant à Alphonse, il consacra 3,000 livres tournois à sa femme, reconnut pour héritiers ceux qui l'étaient de droit, et prescrivit une foule de legs pieux ou de fondations en faveur des couvents et des églises les plus célèbres de France.

Le comte et la comtesse de Toulouse confièrent l'administration de leurs États à Sicard d'Alaman, dont, plus d'une fois, ils avaient été à même d'apprécier les services ; et, ayant ainsi réglé tous leurs intérêts, ils s'embarquèrent le 11 juillet 1270, et rejoignirent à Cagliari
11 juillet 1270. la flotte du roi, qui avait levé l'ancre le 1er du même mois.

On eut de la peine à s'entendre au sujet de la direction à donner à l'expédition. Les uns voulaient que l'on fît voile pour Saint-Jean-d'Acre, afin de gagneraus sitôt la Palestine ; les autres, que l'on prît terre à Alexandrie, et que l'on commençât par battre le sultan d'Égypte, l'ennemi le plus redoutable, par conséquent le premier à soumettre. Cette opinion était celle du roi, qui, dans son ardeur chevaleresque, aspirait à faire oublier les désastres éprouvés par ses armes. Mais, disposé toujours à céder quand il doutait de lui-même, il se rangea à une troisième proposition qui, malheureusement, rallia la plupart des membres de son conseil.

Les Tunisiens infestaient la Méditerranée de leurs nombreux navires; ils interceptaient les communications avec l'Orient; ils fournissaient aux ennemis des Chrétiens des vivres, des armes, des chevaux et des hommes. On crut, d'après cela, qu'il fallait d'abord mettre un terme aux pirateries journalières de ces peuples, et les empêcher, pour longtemps, de venir en aide aux Infidèles. D'ailleurs, prétendit-on, on s'épargnait ainsi une navigation longue et difficile, chose à prendre en grande considération, puisque le départ de la flotte avait été retardé de plus de trois mois, et que l'on touchait à la saison des orages.

Louis s'opposa d'autant moins à cette résolution que, par une circonstance connue peut-être de lui seul, le plan adopté acquérait, à ses yeux, une importance particulière.

Tunis était sous la domination d'un chef sarrasin appelé Omar-el-Muley-Moztanca. Ce sultan, effrayé des préparatifs de la France, craignit que les Chrétiens ne s'arrêtassent dans ses États à leur passage, et, pour éviter cette visite dangereuse, il usa d'une ruse qui, au lieu de détourner de lui le péril, devait, au contraire, l'attirer sur sa tête. Il envoya à Paris des ambassadeurs et leur recommanda d'insinuer au roi qu'il n'était pas éloigné d'ouvrir son âme à la religion du Christ. Louis IX, en se portant sur Tunis, espérait donc hâter la conversion d'Omar. Un jour même, dit-on, il s'écria : « Quelle con-

solation ne serait-ce pas pour moi, si je venais à être le parrain d'un roi mahométan! »

La flotte royale quitta la Sardaigne le 15 juillet, et, deux jours après, elle entrait dans la baie de Tunis.

Les croisés débarquèrent aussitôt et occupèrent la presqu'île où était autrefois Carthage (1), cette fière rivale de Rome, dont des débris, rares et dispersés, laissent encore maintenant à deviner la place (2).

Un prince maure avait alors entrepris de réédifier une ville au milieu de ces ruines, et déjà beaucoup d'habitations se groupaient au pied d'un château flanqué de tours, construit au haut de la colline de Byrsa, couronnée jadis par une citadelle et un temple à Esculape.

Les croisés enlevèrent le château de vive force et plantèrent l'oriflamme où avaient plané les aigles romaines, sur le tertre à jamais fameux où la renommée

(1) Cette presqu'île, suivant Strabon, avait 300 stades de tour, c'est-à-dire 18 lieues. Elle était unie au continent africain par un isthme large de 25 stades, ou une lieue 1/4.

(2) « Rome, dit Velleius Paterculus, déjà maîtresse du monde, ne se croyait pas en sûreté, tant que subsisterait le nom de Carthage. »

Rapprochons ces paroles des lignes écrites par l'auteur de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

« Étant arrivés au port de Tunis, nous jetâmes l'ancre en face des ruines de Carthage. Je les regardais sans pouvoir me rendre compte de ce que c'était. J'apercevais quelques cabanes de Maures, un ermitage musulman sur la pointe d'un cap avancé, des brebis paissant parmi des ruines, ruines si peu apparentes, que je les distinguais à peine du sol qui les portait. »

avait proclamé et transmis à l'admiration des peuples les noms de Xanthippe, d'Annibal et de Syphax.

A la vue des Français, non-seulement Omar ne songea pas à abjurer l'islamisme, comme il avait essayé de le faire croire, mais il souleva les provinces voisines contre les ennemis du Prophète, et peu après les Chrétiens furent assaillis par des hordes innombrables accourues de différents côtés du pays.

Obligés de se retrancher sur un terrain bas et marécageux, exposés aux atteintes du simoun dévorant, harcelés jour et nuit par les Infidèles, les croisés ne tardent pas à être décimés par des maladies rebelles aux secrets de la science. Bientôt le nombre des vivants ne suffit plus pour enterrer les morts, et les cadavres, sans sépulture, ajoutent aux terribles effets d'une atmosphère pestilentielle.

Le rapide affaiblissement de ses troupes empêchait le roi de sortir de son camp et de se préparer à l'attaque de Tunis, qui ne pouvait manquer d'opposer une résistance très-grande ; il lui fallait attendre, pour cela, l'arrivée de Charles d'Anjou avec les croisés de Sicile.

Cependant, bien que Louis eût perdu de sa vigueur et que, souvent, on le vît fléchir sous le poids de son armure, il ne connaissait ni dangers ni fatigues. Sans cesse occupé des autres, il allait, de tente en tente, porter des paroles d'encouragement et d'espoir ; nulle re-

présentation, nul avertissement ne retenait les élans de sa sollicitude pour ses soldats.

Déjà les comtes de Nemours, de Montmorency, de Vendôme avaient cessé de vivre. Le comte de Nevers, fils du roi, venait de succomber dans les bras de son père, et le monarque héroïque, cachant ses souffrances et sa douleur, s'informait des besoins de chacun, veillait à la sûreté de tous, et, avec une sérénité que rien jamais ne trahissait, rappelait encore la confiance parmi ses guerriers abattus.

Tandis qu'il s'efforçait de rassurer les siens, il se sentit frappé lui-même, et il reconnut aussitôt que le ciel l'avait désigné pour victime. Faisant alors approcher de sa couche Philippe, son fils aîné et son successeur, il remit en ses mains cette instruction si touchante, où les rois devraient chercher un exemple, où les peuples pourraient trouver une leçon :

« Beau fils, la premiere chose que je t'enseigne et commande à garder, sy est que de tout ton cœur tu aimes Dieu; car sans ce, nul homme ne peut estre sauvé. Et garde bien de faire chose qui lui déplaise ; car tu devrais plutôt desirer à souffrir toutes manières de tourments, que de pécher mortellement.

Si Dieu t'envoye adversité, reçois-la bénignement, et lui en rends grace : et pense que tu l'as bien desservi, et que le tout te tournera à ton preu. S'il te donne prospérité, si l'en remercie très-humblement, et garde que pour

ce tu n'en sois pas pire par orgueil, ne autrement, car on ne doit pas guerroyer Dieu de ses dons.

Prends-toi bien garde que tu ayes en ta compaignie preudes gens et loyaux, qui ne soient point pleins de convoitises, soit gens d'église, de religion, séculiers, ou autres. Fuis la compaignie des mauvais, et t'efforce d'escouter les paroles de Dieu, et les retiens en ton cœur.

Aussi fais droicture et justice à chacun, tant aux pauvres comme aux riches. Et à tes serviteurs sois loyal, libéral, et roide de paroles, à ce qu'ils te craignent et aiment comme leur maître. Et si aucune controversité ou action se meut, enquiers-toi jusqu'à la vérité, soit tant pour toi que contre toi. Si tu es averti d'avoir aucune chose d'autrui qui soit certaine, soit par toi ou par tes prédécesseurs, fais-la rendre incontinent.

Regarde en toute diligence comment les gens et sujets vivent en paix et en droiture dessous toi, par espécial ès bonnes villes et cités, et ailleurs. Maintiens tes franchises et libertés, esquelles tes anciens les ont maintenues et gardées, et les tiens en faveur et amour.

Garde-toi d'émouvoir guerre contre hommes chrétiens sans grand conseil, et qu'autrement tu n'y puisse obvier. Si guerre et débats y a entre tes sujets, appaise-les au plus tôt que tu pourras.

Prends garde souvent à tes baillifs, prévost, et autres officiers, et t'enquiers de leur gouvernement, afin que, si chose y a en eux à reprendre, que tu le fasses.

Et te supply, mon enfant, que en ma fin tu ayes de moi souvenance, et de ma pauvre âme ; et me secourres par messes, oraisons, prières, aumosnes, et bienfaits, par tout royaume. Et m'octroye partage et portions en tous les bienfaits que tu feras.

Et je te donne toute bénédiction que jamais père peut donner à enfant, priant à toute la Trinité du paradis, le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, qu'ils te gardent et deffendent de tous maux ; à ce que nous puissions une fois, après ceste mortelle vie, estre devant Dieu ensemble, et lui rendre grace et louange éternelle. »

25 août 1270. Dans la matinée du 25 août 1270, Louis, se sentant près de sa fin, se fit coucher sur un lit de cendres, mit ses bras en croix sur sa poitrine, et, élevant ses yeux vers le ciel, l'implora pour ses peuples et pour les Infidèles ; car sa charité s'étendait à tous les hommes, même à ceux qu'il pouvait accuser de ses malheurs.

Un de nos auteurs les plus célèbres nous a tracé de ces derniers moments un tableau aussi remarquable par la vérité que par l'éclat de ses couleurs (1).

« On n'a vu qu'une fois, et l'on ne verra jamais un pareil spectacle : la flotte du roi de Sicile se montrait à l'horizon ; la campagne et les collines étaient couvertes de l'armée des Maures. Au milieu des débris de Carthage, le camp des Chrétiens offrait l'image de la plus

(1) Chat., *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

affreuse douleur : aucun bruit ne s'y faisait entendre ; les soldats moribonds sortaient des hôpitaux, se traînaient à travers les ruines, pour s'approcher de leur roi expirant. Louis était entouré de sa famille en larmes, des princes consternés, des princesses défaillantes. Les députés de Constantinople se trouvèrent présents à cette scène ; ils purent raconter à la Grèce la merveille d'un trépas que Socrate aurait admiré. Du lit de cendres où Louis rendait le dernier soupir, on découvrait le rivage d'Utique ; chacun pouvait faire la comparaison de la mort du philosophe stoïcien et du philosophe chrétien. Plus heureux que Caton, saint Louis ne fut point obligé de lire un traité de l'immortalité de l'âme pour se convaincre de l'existence d'une vie future ; il en trouvait la preuve invincible dans sa religion, ses vertus et ses malheurs. Enfin, vers les trois heures de l'après-midi, le roi, jetant un grand soupir, prononça distinctement ces paroles : « Seigneur, j'entrerai dans votre maison, et je « vous adorerai dans votre saint temple (1). » Et son âme s'envola dans le saint temple, qu'elle était digne d'habiter.

« On entend alors retentir la trompette des croisés de Sicile ; leur flotte arrive pleine de joie et chargée d'inutiles secours. On ne répond point à leur signal. Charles d'Anjou s'étonne et commence à craindre quelque mal-

(1) Psaumes.

heur. Il aborde au rivage; il voit des sentinelles, la pique renversée, exprimant encore moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abattement de leur visage; il vole à la tente du roi son frère ; il le trouve étendu mort sur la cendre. Il se jette sur les reliques sacrées, les arrose de ses larmes, baise avec respect les pieds du saint, et donne des marques de tendresse et de respect qu'on n'aurait point attendues d'une âme si hautaine. Le visage de Louis avait encore toutes les couleurs de la vie, et ses lèvres étaient vermeilles. »

Parmi les spectateurs de cette scène déchirante figuraient, en première ligne, le comte et la comtesse de Toulouse. Leurs regards restaient fixés sur les traits du roi, qu'ils voyaient empreints d'une céleste extase. Si l'animation avait été retirée à ces froides dépouilles, il leur semblait que l'âme ne s'en était pas séparée, et que, servant de lien mystérieux entre les cieux et la terre, elle communiquait au vertueux monarque les paroles du Créateur.

Alphonse et Jeanne, sous l'empire de cette hallucination et l'esprit frappé des ravages exercés autour d'eux par la mort, crurent lire sur la face livide de l'illustre victime l'annonce de leur propre trépas. Vainement cherchèrent-ils à éloigner cette pensée; dès cette heure même, ils sentirent en leur sein le germe d'un mal contre lequel toute lutte deviendrait inutile.

Cependant Philippe, après avoir pris le commande-

ment des troupes, et reçu l'hommage de ses oncles, Charles et Alphonse, non-seulement ne songea plus à continuer la guerre en Afrique, mais entama aussitôt des négociations avec le sultan de Tunis, qui, charmé de faire la paix, consentit à payer une somme assez considérable pour l'évacuation immédiate de son territoire.

Le jeune roi, fort aise de mettre fin à une expédition inspirée bien plus par la piété que par les vrais intérêts du royaume, s'occupa sur-le-champ des préparatifs de son départ, et, peu de jours après, il s'embarqua pour la France. Ce prince jugeait avec raison que, si la présence d'un souverain est nécessaire, c'est surtout au moment d'un changement de règne. Il conduisit sa flotte à Messine, où il voulait donner quelque repos à son armée, et, après avoir attéri dans ce port le 22 novembre, il en repartit au commencement du mois de mai (1).

Le comte et la comtesse de Toulouse, dont la santé s'altérait de plus en plus, s'arrêtèrent en Sicile et y pas-
1271. sèrent le printemps de l'année 1271. Par un codicille daté du 23 mai, Alphonse consacra 40,000 livres tournois, qui lui revenaient de la somme obtenue d'Omar-Moztanca, à entretenir pendant un an un certain nombre de gens d'armes en Palestine. Décidés enfin à poursuivre

(1) Philippe III fit son entrée à Paris le 21 mai 1271, et fut sacré à Reims le 15 août suivant.

leur route, le prince et sa femme quittèrent Messine et se rendirent en Italie, d'où ils comptaient gagner la Provence par la voie de terre.

Arrivés au château de Corneto, sur les confins de la Toscane et de l'État de Gênes, leurs forces se trouvèrent tellement épuisées, qu'il fallut les transporter à Savone, où plus de soins pouvaient leur être donnés. Selon Guillaume de Puylaurens, Alphonse termina ses jours dans cette ville le 21 août, et Jeanne le 24 du même mois.

Un écrivain contemporain (1), qui, en sa qualité de Génois et par sa position sur les lieux, devait être bien informé, raconte les dernières circonstances relatives à ce prince et à la princesse d'une manière un peu différente.

« Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère du roi, dit cet historien, étant à Naples et voulant retourner dans son pays, s'embarqua sur des galères avec sa femme, fille et héritière du comte de Toulouse. Il passa sur nos côtes sans vouloir entrer à Gênes, et débarqua dans la place (le faubourg) de Saint-Pierre d'Aréna. Comme il était fort mal, il y mourut. Les chevaliers qui étaient à sa suite inhumèrent, dans la cathédrale, ses chairs et ses intestins, et, quand ils eurent célébré ses obsèques, ils emportèrent ses os en France. Sa

(1) Caffari, *Ann. gen.*, t. 6.

femme, le jour après, décéda subitement, en sorte que plusieurs croyaient qu'elle avait été empoisonnée. »

Ne dirait-on pas, en voyant presque au même instant se vérifier les tristes pressentiments du comte et de la comtesse de Toulouse au moment de leurs adieux à la France, qu'Alphonse eût attendu, pour finir sa carrière, de s'être acquitté de la haute mission qu'il tenait de son père, de Philippe-Auguste et de sa patrie?

Philippe III, surnommé le Hardi, était à Compiègne lorsqu'il apprit un événement d'un si grand intérêt pour lui et pour son royaume. Sans perdre une minute, il manda au sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Cohardon, « de mettre immédiatement sous la main du roi, de garder et de faire garder le comté de Toulouse, la terre d'Agénois, et toutes les autres choses qui lui étaient échues, dans l'étendue de sa sénéchaussée, par la mort de son oncle et de sa femme (1). »

Le sénéchal, avant la réception des ordres de la cour, avait agi suivant ses intentions. A la première nouvelle de la mort d'Alphonse et de Jeanne, il s'était entendu avec le commissaire de la province pour exiger des consuls (2) leur soumission au roi.

Ceux-ci répondirent « qu'ils reconnaissaient volontiers Philippe pour leur seigneur, et que, bien qu'ils ne

(1) Voir l'*Histoire générale du Languedoc.*
(2) Le 16 septembre 1271.

vissent personne ayant charge de recevoir leur serment, ils aimaient tant ce prince et souhaitaient avec tant d'ardeur de vivre sous ses lois, qu'ils étaient résolus de lui obéir et de lui jurer fidélité envers et contre tous; que, néanmoins, ils se réservaient le droit de leur consulat, la justice criminelle, les péages, et tous les autres priviléges et coutumes de la ville. »

Les habitants de Toulouse, convoqués à leur tour, prêtèrent un serment semblable à celui des consuls, en faisant, toutefois, les mêmes réserves, et le sénéchal aussi bien que le commissaire ne se bornèrent pas à consentir à ces restrictions, ils s'en rendirent tous deux garants. Quant aux barons et à la noblesse, ils acceptèrent, sans la moindre hésitation, le roi Philippe pour leur suzerain immédiat, et un acte dressé aussitôt constata cette reconnaissance solennelle.

Philippe de Lomagne, que la princesse Jeanne avait instituée son héritière, réclama, par l'organe du comte de Saint-Pol, son tuteur, d'être admise à faire hommage pour les domaines qu'un testament authentique lui avait assurés; mais un arrêt du parlement, rendu en 1274, repoussa, comme on le pense bien, cette demande, et tout le territoire autrefois possédé par Raymond VII passa sous la domination du roi de France, qui prétendit en devenir le légitime maître en vertu du traité du 12 avril 1229. Cependant il est à remarquer que le comté de Toulouse ne fut, en réalité, réuni à la

couronne que quatre-vingt-dix ans après, par les lettres patentes de Jean II, dit le Bon, en date du mois de novembre 1361 (1). Jusque-là, Philippe et ses successeurs

(1) Voici la traduction de ces lettres, dont Catel donne le texte latin tiré des archives du royaume. Cette pièce, par l'enflure de son style et par ses redondances, nous a paru être aussi curieuse sous le rapport littéraire que sous le point de vue politique.

« Jean, par la grâce de Dieu, roi de France,

« Bien que la majesté du sceptre royal, élevé au faîte des grandeurs, veille sans cesse au contentement des siens et à la prospérité du royaume, et bien que la puissance du prince s'enrichisse de la satisfaction de ses sujets, cependant ce n'est pas vers ce but seul que doit fixer ses regards celui qui exerce le pouvoir royal et qui aspire à élever la magnificence, la gloire et l'illustration de sa couronne.

« C'est seulement au concours favorable des circonstances qu'un prince doit de trouver le bonheur, le bien-être de ses sujets, l'affermissement de son pouvoir et l'éclat de son diadème. Par la faveur de la clémence divine, nous avons été élevé sur le trône et au souverain pouvoir, et, par les qualités éminentes de nos prédécesseurs, celui par qui règnent les rois a distingué notre glorieuse couronne parmi les autres dominations et les puissances royales de l'univers, et lui a donné les bienfaits des sciences et la gloire des triomphes éclatants.

« Mais dans ces derniers temps, après nous avoir accordé tant de faveurs en témoignage de sa prédilection, le roi et le seigneur des rois, à cause des péchés des hommes, a soulevé contre nous l'impiété de nos ennemis, et, après les désastres qui ont accablé quelques-unes de nos provinces, il a voulu, en notre personne, l'humiliation de notre couronne, dont il avait élevé si haut la gloire, et il a permis notre captivité aux mains de nos ennemis; enfin, par la volonté de celui qui donne la paix et la liberté, notre couronne a subi un grave préjudice par l'aliénation que nous avons faite de son patrimoine, chose à laquelle nous avons cru devoir consentir publiquement, afin d'apaiser les calamités de la guerre par les bienfaits de la paix présente.

« C'est pourquoi, considérant la nécessité de relever l'illustration et la magnificence de notre sceptre, nous faisons savoir, par ces présentes, à tous, présents et à venir, que, par la mort récente de notre très-cher fils Philippe, duc de Bourgogne, etc....., le duché de Bourgogne, avec

gouvernèrent le pays, comme comtes particuliers des différentes provinces.

Les historiens ont fait d'Alphonse un prince bienveillant, secourable, ayant de la détermination et de la vaillance. Pour nous, il nous est impossible de ne pas attribuer sa bonté à un manque d'énergie; sa charité à une piété souvent aveugle, et son courage au souvenir de sa naissance et de son titre de chevalier. D'un caractère doux, d'un esprit conciliant, il se sentait porté à l'indulgence et aimait à se montrer équitable. Le travail lui

toutes ses appartenances et dépendances, nous a été dévolu par droit du sang et de proximité, et non à raison des droits de notre couronne.

« De notre plein gré et de notre autorité, nous donnons à notre heureuse couronne de France le même duché de Bourgogne, qui nous a été transmis et que nous avons recueilli à titre héréditaire, et les comtés de Champagne et de Toulouse, qui nous appartiennent de plein droit, avec toutes leurs dépendances, et nous réunissons et annexons à notre couronne ledit duché de Bourgogne et lesdits comtés de Champagne et de Toulouse, et nous excluons, dans ces duchés et comtés, tous autres successeurs que les rois de France futurs.

« Et en outre, pour ajouter encore aux privilèges de notre couronne, nous voulons y réunir le duché de Normandie par les dispositions suivantes :

« Ledit duché de Normandie ne pourrait être actuellement réuni et annexé sans injustice à notre couronne, car depuis longtemps notre cher fils aîné Charles, Dauphin viennois, a été et est encore investi de ce duché par notre libéralité royale, et nous n'entendons dépouiller ni lui ni tout autre possesseur légitime d'un don royal.

« Cependant nous voulons et ordonnons que le duché de Normandie soit réuni et annexé à notre couronne dans l'un des deux cas ci-après prévus, savoir :

« Quand, après notre mort, notre cher fils nous succédera, nous voulons et ordonnons qu'alors ledit duché soit réuni, par lui, à la couronne,

était une fatigue, le repos une jouissance; il préférait la solitude à l'étiquette des cours et la paix au tumulte des camps; en un mot, s'il est difficile de lui reconnaître des qualités brillantes, on ne saurait l'accuser de défauts très-saillants. Nous dirons néanmoins, pour être juste envers sa mémoire, que ce comte de Toulouse dépensait en aumônes des sommes considérables et hors de proportion avec ses revenus.

Quant à Jeanne, mariée, comme le sont d'ordinaire les princesses, dans des vues politiques, elle ne cessa

et, autant que nous le pouvons, nous obligeons notre cher fils à prêter serment, au moment où il prendra les insignes royaux, que jamais, par lui, division ou scission ne sera faite entre la couronne et ledit duché ainsi réunis et conjoints; pour l'exécution de toutes ces dispositions, nous voulons que notre fils soit tenu par serment, et qu'il prête, en personne et dès à présent, serment de les exécuter.

« Ou si, ce que Dieu ne veuille! contrairement à l'ordre naturel de la mortalité et de notre vivant, notre cher fils passait de vie à trépas, alors nous réunirons et nous promettons, dès à présent, de réunir et annexer à notre couronne le duché de Bourgogne et les comtés de Champagne et de Toulouse, comme nous l'avons dit ci-dessus, promettant par la foi du serment et nous obligeant à ne rien faire ni tenter, sous quelque prétexte que ce soit, directement ou indirectement, contre toutes les dispositions et les promesses qui précèdent. Les mains levées sur les saints Évangiles, nous avons déjà juré solennellement que ces choses seraient faites et accomplies; nous obligeons à leur exécution et nous-mêmes et les rois à venir nos successeurs, et nous voulons que, à leur avénement, nos successeurs renouvellent ce serment solennel; et pour la pleine confirmation, et en foi de tout ce qui précède, nous avons fait apposer notre sceau sur les présentes lettres.

« Donné en notre château de Louvres, près Paris, l'an du seigneur 1361, au mois de novembre.

« Par le roi, en son conseil. »

de montrer à son époux les vertus qui honorent une femme. Pour le suivre toujours, elle voulut braver les ardeurs du désert, les privations, les périls; et ni le bonheur, ni l'infortune, ni même la mort ne la séparèrent de celui auquel le ciel l'avait unie.

Nous avons atteint le terme de notre tâche. La maison de Toulouse n'est plus. Toutes les provinces, des rives de la Loire au sommet des Pyrénées, appartiennent maintenant à un seul maître, et ce maître, victorieux des plus nobles efforts, est imposé par la conquête. C'est alors que les populations du Midi, naguère si satisfaites de leur sort, naguère si fières de leur passé, auraient pu s'écrier avec raison : Malheureux princes, malheureux pays!... Splendeur, nationalité, indépendance, langage, tout était perdu pour elles, et il leur eût fallu lire bien avant dans l'avenir pour savoir quelle grandeur et quel éclat un jour leur nouvelle patrie réfléchirait sur elles.

Peut-être le dénoûment de cette histoire, où la destinée frappe, dans leurs intérêts les plus chers, tant de cœurs généreux, dévoués et fidèles, fera-t-il naître en bien des esprits une même pensée. L'homme, se demandera-t-on, doit-il désirer vivre dans un vaste empire, sous un sceptre puissant et redouté, ou est-il, pour lui, préférable d'écouler son court passage en ce monde dans les bornes étroites d'un État presque oublié, soumis à des

lois protectrices et à un pouvoir paternel? Le temps, croyons-nous, s'est déjà chargé plus d'une fois de nous éclairer sur cette question; nous n'avons donc, pour y répondre, à nous ériger ici ni en juge ni en prophète.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

NOTES DU IVe VOLUME.

TRAITÉ

ENTRE LE ROI LOUIS IX ET LE COMTE RAYMOND VII, SIGNÉ A PARIS DANS LE COURANT DU MOIS D'AVRIL DE L'ANNÉE 1229.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, fait savoir à tous, présents et futurs, que Raymond, fils de Raymond, autrefois comte de Toulouse, après avoir longtemps bravé l'excommunication dont il est frappé ; après avoir voulu longtemps désobéir et résister, même à main armée, à l'Église et à Dieu, est enfin rentré, par la grâce du Seigneur, dans la soumission envers l'Église et envers notre très-cher ami Romain de Saint-Ange, diacre, cardinal, légat du siége apostolique, et qu'il est venu, avec beaucoup d'humilité et de dévotion, implorer l'absolution, en demandant non pas justice, mais pitié et miséricorde à l'Église et à nous; il a promis au susdit légat de l'Église romaine et à nous d'être, à l'avenir, dévoué à l'Église, à nous, à nos héritiers, et de nous rester fidèle jusqu'à sa mort; de combattre toujours, par tous les moyens en son pouvoir, les hérétiques, leurs disciples, leurs fauteurs et leurs hôtes, sur la terre que lui et les siens occupent ou occuperont; de n'épargner en cela ni ses voisins, ni ses vassaux, ni ses parents, ni ses amis; de purger enfin sa terre d'hérétiques et de la souillure des hérétiques, et de nous aider aussi à en purger et à en défendre la terre que nous occuperons; il a promis aussi de faire, sans retard, bonne et sévère justice des hérétiques manifestes, et de la faire faire par ses baillis; de plus, il

fera et fera faire de bonnes enquêtes, à l'effet de découvrir les hérétiques, leurs disciples, fauteurs et recéleurs, selon les instructions que le susdit légat donnera à ce sujet. Pour que l'on puisse trouver les hérétiques avec plus de facilité, il a promis de faire payer 2 marcs d'argent pendant deux ans, et ensuite d'en faire donner un à perpétuité et à celui qui aura donné asile à un hérétique et à celui qui, ayant reçu l'asile, sera condamné comme hérétique par l'évêque du lieu ou par tout autre ayant ce droit; de sorte que celui qui en aura reçu plusieurs donnera pour chacun d'eux ou bien leur fera payer la somme. A l'égard des autres disciples, recéleurs et fauteurs des hérétiques qu'on n'aurait pu trouver, il observera et fera observer les dispositions que prendra le légat ou l'Église romaine, et fera maintenir la paix dans ses domaines et ceux des siens, et nous aidera à la maintenir dans les nôtres; il chassera les infracteurs et les punira avec toute la rigueur qu'ils méritent, ainsi que ceux qui leur donneront asile. Il défendra et fera défendre, par les siens, les églises et les ecclésiastiques; il leur conservera et leur fera énergiquement conserver leurs droits, libertés et immunités; et, pour que l'Église ne soit plus désormais bravée dans ce pays, il observera les sentences d'excommunication et les fera observer à ses hommes, qui devront être aussi employés à les faire observer.

Il évitera et fera éviter les excommuniés, comme il est dit dans les constitutions sacrées; et, si quelques excommuniés persistent dans leur rébellion pendant une année, ledit Raymond devra, sur la demande de l'Église, les contraindre à rentrer dans le sein de l'Église, notre divine mère, en se saisissant de leurs biens, meubles et immeubles, et en les détenant jusqu'à ce qu'ils aient donné pleine satisfaction sur les griefs pour lesquels on les avait frappés, et payé les frais occasionnés par la publication de l'excommunication. Il contraindra tous ses baillis, institués ou à instituer, à jurer, au moment même de leur installation, d'observer fidèlement toutes les conditions ci-dessus; s'ils sont négligents à cet égard, ils seront punis suivant la gravité de leur faute, et, s'ils sont coupables, ils subiront la confiscation de leurs biens.

Les baillis qu'il instituera dans sa terre ne devront être ni Juifs ni souillés d'aucune hérésie, mais bons catholiques; les hommes ainsi exclus ne pourront être admis à acheter les revenus des villes, des fermes, des châteaux ou des péages, et si, par erreur, un homme de cette espèce se trouve placé, Raymond le chassera et le punira après avoir vérifié le fait.

Ledit Raymond a promis, en outre, de rendre immédiatement tous les immeubles et tous les droits appartenant aux églises et aux personnes

ecclésiastiques, et de les faire restituer entièrement par ses sujets dans toute la terre que lui et les siens occuperont; à savoir, les biens appartenant aux églises ou aux ecclésiastiques avant l'arrivée des premiers croisés, et ceux dont il est constant qu'ils ont été dépouillés. Quant aux autres, les contestations seront réglées, comme à l'ordinaire, ou par le susdit légat ou par des envoyés du siége apostolique.

Il s'est engagé aussi de payer, à l'avenir, les dîmes intégralement, et de les faire payer avec bonne foi et intégralement par ses sujets. Les chevaliers et autres laïques ne prélèveront pas de dîmes dans les terres que lui et les siens possèdent ou posséderont, et il ne leur permettra pas de toucher à celles qui seront régulièrement imposées; elles reviendront intégralement aux églises, suivant les dispositions prises par le légat lui-même ou par l'Église romaine. Pour les pertes que lui et les siens ont fait subir aux églises et aux ecclésiastiques en détruisant les châteaux, fermes ou toutes autres propriétés, excepté les immeubles, qui doivent être restitués comme il est dit plus haut, il paiera 10,000 marcs d'argent, qui seront consignés entre les mains de personnes bien connues et d'une fidélité assurée, qui seront choisies par le légat lui-même ou par l'Église romaine, et qui, sur l'avis d'un conseil d'hommes compétents, feront un partage proportionnel et équitable de l'argent en question, et on ne pourra rien réclamer de Raymond ni des siens au delà de cette somme pour indemnités relatives aux pertes de meubles ou à la destruction des maisons et des fermes, comme il est dit plus haut.

Il soldera à l'abbaye de Cîteaux 2,000 marcs d'argent, à l'effet d'acheter des revenus pour l'entretien des abbés et des frères au chapitre général; 500 marcs à l'abbaye de Clairvaux, pour acheter des revenus pour l'entretien des abbés et des frères, quand ils se réunissent pour la fête de la Nativité de la bienheureuse vierge Marie; 1,000 marcs à l'abbaye de Grandselve; 300 marcs à l'abbaye de Belle-Perche; 200 marcs à l'abbaye de Candeil, pour les constructions dans lesdits monastères, et ce autant pour réparations des dommages qu'ils ont subis dans leurs biens mobiliers que pour le salut de son âme.

Item, il paiera 6,000 marcs qui seront retenus pour approvisionner, fortifier et garder le château Narbonnais et les autres forts que nous occuperons, comme il est dit plus bas, pendant dix ans, pour notre sécurité et pour celle de l'Église, et de la manière qui nous paraîtra la plus convenable; les 20,000 marcs ci-dessus énoncés seront payés d'ici à quatre ans.

Item, le même Raymond assignera 4,000 marcs à deux maîtres en

théologie, à deux professeurs de droit canonique; à six maîtres d'arts libéraux et à deux grammairiens, qui exerceront leurs fonctions à Toulouse. Cet argent sera ainsi partagé : chaque maître de théologie aura 50 marcs par an, chaque maître de droit aura 30 marcs, chaque maître ès arts aura 20 marcs, et tout cela pendant dix ans.

Aussitôt après son absolution, il prendra, comme pénitence, la croix contre les Sarrasins, de la main du seigneur légat; il passera la mer avant deux ans, pour rester en terre sainte pendant cinq ans entiers. Quant aux hommes qui se sont alliés à l'Église, à nous, à notre père, aux comtes de Montfort et à leurs partisans, il ne les persécutera pas pour ce fait, mais il les traitera avec bonté et amitié, comme si jamais ils n'avaient été ennemis, à l'exception des hérétiques et de leurs disciples : l'Église et nous, nous agirons avec la même humilité envers les personnes qui ont servi Raymond contre l'Église et contre nous, à l'exception de celles qui ne viennent pas, avec ledit Raymond, demander la paix à l'Église et à nous.

Quant à nous, considérant l'humilité dudit Raymond, espérant qu'il persévérera fidèlement dans sa dévotion envers l'Église et dans sa fidélité envers nous, et voulant lui faire quelque grâce, nous donnerons en mariage à un de nos frères, avec une dispense de l'Église, sa fille, qu'il remettra entre nos mains, et nous rendrons audit Raymond tout le diocèse de Toulouse, excepté la terre du maréchal, que le maréchal tiendra de nous; mais, après la mort dudit Raymond, Toulouse et le diocèse de Toulouse appartiendront à celui de nos frères qui aura épousé la fille de Raymond et aux fils nés de ce mariage; si notre frère, ce qu'à Dieu ne plaise, mourait sans fils, Toulouse et le diocèse de Toulouse reviendraient à nous et à nos héritiers, et ni les filles ni les héritiers de Raymond ne pourraient réclamer aucun droit sur cet héritage; et si la fille de Raymond mourait sans enfants de notre frère, Toulouse et le diocèse de Toulouse reviendraient, de même, à nous et à nos héritiers. Ainsi, dans tous les cas, Toulouse et le diocèse de Toulouse reviendront à nous et à nos héritiers, et personne ne pourra jamais rien en réclamer, si ce ne sont des fils ou des filles descendant de notre frère et de la fille de Raymond, comme il est dit plus haut.

Item, nous remettons audit Raymond les diocèses d'Agen et de Cahors, et toute la partie du diocèse d'Agen située en deçà du Tarn, du côté de Gaillac. La ville d'Albi restera en notre pouvoir, ainsi que toute la partie du diocèse située au delà du fleuve, du côté de Carcassonne: nous posséderons les rives et l'eau situées de notre côté jusqu'au milieu du fleuve, et Raymond aura la même chose de son côté, en réser-

vant les droits et les héritages d'autrui, pourvu qu'il en soit fait un usage convenable du côté de Raymond, et de même du nôtre. Le diocèse de Cahors appartiendra à Raymond, excepté la ville de Cahors et les terres et autres biens que le roi Philippe, notre aïeul, possédait dans ce diocèse lorsqu'il mourut, et, si ledit Raymond meurt sans fils légitime, toute sa terre appartiendra à sa fille, femme de notre frère, et à ses héritiers; ledit Raymond aura plein droit, comme véritable seigneur, sur les terres qui lui seront remises, à la charge d'observer les conditions ci-dessus, aussi bien sur la ville de Toulouse et sur le diocèse de Toulouse que sur toutes les autres terres sus-nommées, afin que, au moment de la mort, il puisse faire de pieuses aumônes, suivant les usages et les habitudes des autres barons du royaume de France; toutes ces concessions, nous les lui faisons sous réserve des droits de l'Église et des ecclésiastiques, comme il est dit plus haut.

En considération de la mémoire de notre père, le roi Louis, et du comte de Montfort, nous cédons à l'évêque de Toulouse et au fils d'Odon de Lyliers le bourg de Vertfeuil et celui de Las-Bordes avec leurs dépendances; toutefois l'évêque de Toulouse rendra, pour Vertfeuil, à Raymond l'hommage qu'il devait rendre au comte de Montfort, et son fils rendra aussi à Raymond l'hommage dû à la mémoire de notre père le roi Louis; toutes autres donations faites soit par nous, soit par notre père, soit par les comtes de Montfort sont révoquées, et ni Raymond ni les siens ne seront tenus de les reconnaître dans la terre qui est remise à Raymond lui-même. Pour tous les biens sus-nommés, ledit Raymond nous fera hommage-lige et nous jurera fidélité suivant l'usage des barons du royaume de France. Toutes les terres situées en deçà du Rhône, dans le royaume de France, et tous les droits que Raymond revendique ou pourrait revendiquer sur ces terres nous sont entièrement et expressément cédés à nous et à nos héritiers à perpétuité. Toutes les terres situées dans l'empire au delà du Rhône, et tous les droits que Raymond revendique ou pourrait revendiquer sur elles sont entièrement et expressément cédés à perpétuité au susdit légat, agissant au nom de l'Église.

Tous les habitants de ces pays qui ont été chassés par l'Église, par le roi et par les comtes de Montfort, ou qui se sont retirés d'eux-mêmes, seront rétablis dans leurs biens, à moins qu'ils ne soient hérétiques condamnés par l'Église, excepté, néanmoins, dans les biens qui peuvent leur avoir été donnés par le roi, par le feu roi son père et par les comtes de Montfort. Si quelques-uns de ceux qui resteront sur la terre remise à Raymond ne veulent pas rentrer dans l'obéissance de l'Église et dans la nôtre, et particulièrement le comte de Foix et autres, le

même Raymond leur fera une guerre active, et ne conclura avec eux ni paix ni trêve sans l'assentiment de l'Église et sans le nôtre; et, si leurs terres sont conquises, elles resteront audit Raymond, après destruction préalable de toutes les fortifications, murs et fossés; sont exceptés les forts que nous voudrions garder pour la sécurité de l'Église et pour la nôtre, pendant dix ans à partir de la conquête, et, dans ce cas, nous les garderons avec leurs produits et revenus.

Ledit Raymond fera démolir les murailles de Toulouse et combler les fossés, selon les ordres, volontés et instructions du légat.

Ledit Raymond fera détruire complétement les murs et combler les fossés de trente villes et châteaux, à savoir ceux de Fanjeaux, de Castelnaudary, de Labécède, d'Avignonet, de Puylaurens, de Saint-Paul, de Lavaur, de Rabastens, de Gaillac, de Montaigu, de Puycelsi, de Verdun-sur-Garonne, de Castel-Sarrazin, de Moissac, de Montauban, de Montcuc, d'Agen, de Condom, de Saverdun, de Hauterive, de Casseneuil, de Pujol, d'Auvillar, de Peyrusse, de Laurac, et de cinq autres, au choix du légat, et ses fortifications ne pourront être relevées sans la permission de l'Église et sans la nôtre, et on ne bâtira pas de nouvelles forteresses ailleurs. Cependant Raymond pourra construire des villes non fortifiées sur la terre qui lui est remise. Si quelques-unes des villes ou forteresses destinées à être détruites, comme il a été dit, étaient au pouvoir de leurs habitants et refusaient de se laisser abattre, ledit Raymond leur ferait une guerre active, et ne ferait ni paix ni trêve sans le consentement de l'Église et sans le nôtre, jusqu'à ce que les murs et les fossés fussent détruits. Le susdit Raymond a promis et juré, au légat et à nous, d'observer ces conditions fermement et toujours, avec bonne foi, sans fraude et sans mauvais vouloir, et de les faire observer avec bonne foi par ses hommes, vassaux et fidèles; il fera jurer le traité à tous les citoyens de Toulouse et à tous les hommes de la terre à lui remise; de plus, il leur fera jurer de venir en aide efficacement pour l'exécution du traité, et, si le même Raymond va contre les conditions ci-dessus ou contre quelqu'une d'entre elles, ils sont, par ce fait même, dispensés de lui obéir, et dès lors il les tient quittes de toute fidélité, hommage et obligation envers lui, et ils viendront en aide contre lui à l'Église et à nous, à moins que, dans les quarante jours après le premier avertissement, il ne répare ses torts ou qu'il ne se présente devant le tribunal de l'Église, pour ce qui concerne l'Église, ou devant le tribunal du roi pour ce qui concerne le roi, et toute la terre maintenant remise à Raymond tombera sous la garde du roi, et ledit Raymond se trouvera dans l'état où il est maintenant à l'égard du roi, à l'égard de

l'excommunication et de toutes les mesures prises contre lui et contre son père soit dans le concile général, soit depuis. Il ajoutera au serment susdit l'obligation de jurer fidélité à l'Église contre les hérétiques et leurs disciples, fauteurs ou recéleurs, et contre tous ceux qui, soit par hérésie, soit par mépris de l'excommunication, vivraient sur la terre qui leur est remise et sur toutes les terres ci-dessus indiquées en état d'hostilité contre l'Église; ils aideront le roi contre eux tous et leur feront une guerre active, jusqu'à ce qu'ils rentrent dans l'obéissance envers l'Église et envers le roi; les susdits serments seront renouvelés de cinq ans en cinq ans, sur l'ordre du roi.

Pour que toutes ces conditions soient remplies et soient observées plus facilement envers l'Église et envers nous, il remettra en nos mains, pour la sécurité de l'Église et pour la nôtre, le château Narbonnais, que nous occuperons pendant dix ans, et que nous pourrons armer et fortifier comme nous le jugerons utile.

De plus, il nous livrera, pour la sécurité de l'Église et pour la nôtre, le château de Lavaur, le château de Montcuc, le château de Penne en Agénois, le château de Peyrusse, le château de Cordes, le château de Verdun, le château de Villemur, et nous les occuperons pendant dix ans. Les cinq premières années, ledit Raymond nous paiera, pour les frais de garde, 1,500 livres tournois par an, sans préjudice des 6,000 marcs dont il est question plus haut; dans les cinq dernières années, si nous voulons continuer à les occuper, nous les ferons garder à nos frais; cependant nous pourrons, si cela convient à l'Eglise et à nous, détruire quatre des susdits châteaux, à savoir ceux de Lavaur, de Castelnaudary, de Villemur et de Verdun, et cela ne diminuera pas le tribut de 1,500 livres tournois indiqué plus haut. Les revenus et produits de ces châteaux, que nous garderons à nos frais, ainsi que celui de Cordes, et tous les droits perçus en vertu du titre de seigneur appartiendront à Raymond, et ledit Raymond y aura des baillis, non suspects à l'Église et à nous, qui rendront la justice aux habitants et percevront les produits et revenus dont il est question plus haut. Au bout de dix ans, nous restituerons en toute propriété audit Raymond lesdits châteaux et celui de Cordes, les conditions ci-dessus étant observées soit envers l'Église, soit envers nous. Il nous livrera la forteresse de Penne en Albigeois, que nous devons occuper pendant dix ans avec les autres places avant les prochaines calendes d'août, et, s'il ne peut en être maître d'ici là, il la fera assiéger et lui fera faire bonne guerre jusqu'à ce qu'il en soit maître, et il ne fera ni paix ni trêve avec celui qui l'occupe ou qui l'occupera, jusqu'à ce qu'il l'ait en son pouvoir. Il ne

doit pas, pour cela, retarder le pèlerinage d'outre-mer réglé plus haut, et si, un an après lesdites calendes d'août, il nous livre le Penne en Albigeois, cette ville suivra la condition des autres places, c'est-à-dire qu'elle sera rendue avec les autres. Mais si, après la susdite année, il ne peut nous la remettre, il la donnera, comme aumône, à perpétuité aux templiers ou aux hospitaliers, ou à d'autres religieux, en réservant les héritages de ceux qui sont de notre côté, pour la posséder selon la volonté du légat ou de l'Église romaine, et à condition qu'ils n'aliéneront point cette propriété et qu'ils ne s'en serviront point pour faire la guerre audit Raymond, si ce n'est sur l'ordre de l'Église. Et, si on ne trouve pas de religieux qui veuille l'accepter, elle sera démolie et ne pourra être reconstruite sans le consentement de l'Église romaine, sans le nôtre et sans celui de Raymond. Jusqu'à ce que Penne en Albigeois soit livré soit à nous, soit aux templiers, soit aux hospitaliers, soit à d'autres religieux, nous occuperons, comme garantie, le château de Penne en Agénois et le château Narbonnais. Et si même, avant les deux ans écoulés, le Penne en Albigeois est livré aux templiers, aux hospitaliers ou à d'autres religieux, nous garderons si nous voulons, et à nos frais, les deux châteaux sus-nommés autant de temps, après dix ans, qu'il en aura tardé à nous livrer le château de Penne. Et si, après dix ans, cette forteresse n'était pas conquise, nous retiendrons les deux châteaux au delà des dix ans, autant de temps que le château de Penne n'aurait pas été pris et n'aurait pas reçu la destination voulue par le traité.

Nous dégageons, autant qu'il est en nous, les citoyens de Toulouse et les habitants de la terre que nous remettons à Raymond, de leurs serments et des obligations prises envers nous, envers notre père et envers les comtes de Montfort, et des châtiments et des obligations qu'ils s'étaient engagés à souffrir de la part de nous, de notre père, de l'évêque de Toulouse, des autres prélats ou des comtes de Montfort, si jamais ils rentraient sous la domination de Raymond ou de son père, en réservant toujours les conditions ci-dessus.

En foi de quoi, nous avons fait apposer sur ce traité notre sceau et l'empreinte de notre nom royal.

Fait à Paris, etc., dans la troisième année de notre règne.

ERRATA.

TOME I.

Page XXXVII (dans la note), camp putridi, lisez campi putridi.
LVIII, lig. 22, nombre d'artisans, lisez nombre d'artisans libres.
LXXXVIII, lig. 21, et moins à dédaigner, lisez et moins encore à dédaigner.
XCI, lig. 1 et 2, une fois, les paisibles possesseurs de l'Espagne, lisez une fois les paisibles possesseurs de l'Espagne,
CVI, lig. 3 et 4, géographie physique; lisez géographie physique,
6, lig. 9, Torcin lui manda, lisez Torcin leur manda.
11, 12, aisse, lisez aisses.
64, 3, faux et rusé, lisez adroit et circonspect.
210, 3 de la note, réputé innocent, lisez réputé coupable.
id., 4, déclarait coupable, lisez déclarait innocent.

TOME II.

Page 43, lig. 24, ses calculs, lisez ces calculs.
98, 21, Guillaume de Tours, lisez Guillaume de Tyr.
142, 11, de la main d'une femme ce prélat, lisez ce prélat de la main d'une femme.
143, 20 et 21, mettre à profit pour son propre compte lisez tirer parti pour son propre compte de.
158, 9, semblable la jalousie, et à la haine, lisez semblable, la jalousie et la haine;
269, 20, au pied de ces tourelles qui dominent le rivage, lisez comme si ses regards, se prolongeant sur la côte d'Afrique, eussent deviné le lointain rivage où près de deux siècles plus tard, devant un autre Tripoli,

Page 287,	lig. 9,	accrus, lisez accrues.
340,	7,	parce que ses sectaires, lisez ainsi nommé parce que ces sectaires.
357,	13,	le réaliser, lisez les réaliser.
495,	9,	Philippe et Henri, lisez Philippe et Richard.
515,	1,	legs, lisez dons.

TOME III.

Page 31,	lig. 24,	d'Aragon : lisez d'Aragon,
39,	19,	ces schismatiques, lisez ces sectaires.
58,	1,	de l'admonition, lisez des réprimandes.
70,	19,	Raymond Castelnau, lisez Raymond, Castelnau.
74,	4,	particulièrement, lisez surtout.
id.,	12,	de remontrances, lisez d'explications.
123,	14,	et se rendit, lisez et négocia.
153,	14	(dans la citation), ques, lisez que.
257,	24,	et avide, lisez et brûlante.
366,	15,	Monteuq, lisez Montcuc.

TOME IV.

Page 319, lig. 15, aux préceptes schismatiques, lisez à leurs anciennes erreurs.

TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME.

Pages

L'an 1223.

L'an 1224.

L'an 1225.

Pages.

Pages

L'an 1228.

L'an 1229.

L'an 1230.

Pages.

Pages.

Pages.

L'an 1246.

L'an 1247.

L'an 1248.

L'an 1249.

L'an 1250.

IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5, PARIS.

HISTOIRE DES NATIONS CIVILISÉES DU MEXIQUE ET DE L'AMÉRIQUE CENTRALE, durant les siècles antérieurs à Christophe Colomb, écrite sur des documents originaux et entièrement inédits, puisés aux anciennes archives des indigènes, par M. l'abbé *Brasseur de Bourbourg*, ancien aumônier de la légation de France au Mexique et administrateur ecclésiastique des Indiens de Rabinal (Guatemala). 4 forts vol. in-8° de raisin avec carte et figures. 45 fr.

Tome Ier. — Des temps héroïques et l'histoire de l'empire des Toltèques.

Pour appuyer l'authenticité de ses documents, l'auteur donne, dans ce volume, un exposé du système figuratif et phonétique de l'écriture mexicaine, accompagné des caractères propres, et celui du système chronologique, à l'aide duquel les dates historiques, dont plusieurs remontent au delà et au commencement de notre ère, ont pu être conservées ; ensuite il fait connaître brièvement chacun des documents originaux d'où son livre a été puisé, et qui sont en sa possession.

Tome II. — L'histoire de l'Yucatan, de l'Anahuac, de la monarchie quichéguatemalienne et de la monarchie chichimèque durant le moyen âge aztèque jusqu'à la fondation de la royauté à Mexico.

Tome III. — L'histoire des royaumes de l'État d'Oaxaca, du Michoacan et la suite de l'Anahuac, jusqu'à l'arrivée des Espagnols. Le développement complet du système des religions du Mexique, de l'astronomie, des sciences, arts et architecture.

Ce volume est accompagné de la carte des États du Mexique au temps de la conquête en 1521, dressée, sous la direction de M. *Brasseur de Bourbourg*, par M. *V. A. Malte-Brun*, rédacteur en chef des *Nouvelles Annales des Voyages*, etc.

Tome IV. — Conquête du Mexique, du Michoacan, du Guatemala et de l'Yucatan. Établissement des Espagnols et fondation de l'Église catholique sur les débris de l'idolâtrie mexicaine, jusqu'à la fin du XVIe siècle.

VOYAGE A LA COTE ORIENTALE D'AFRIQUE exécuté par le brick *le Ducouëdic*, sous le commandement de M. *Guillain*, capitaine de vaisseau. Publié par ordre du gouvernement. 3 vol. grand in-8 et 1 atlas grand in-folio composé de 60 planches (cartes, plans, vues, costumes, portraits, ethnologie, ethnographie, etc.), et lithographié par MM. *Bayot*, *E. Ciceri*, *J. Jacottet*, *Sabatier* et *Vogt*, d'après des épreuves daguerriennes et les dessins de MM. *Caraguel* et *Bridet*, enseignes de vaisseau, avec plusieurs grandes cartes gravées. 102 fr.

Les trois volumes séparément. 30 fr.



PARIS. — IMP. DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 5.







UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 046 378 6

